

BULLETIN D'ÉTUDES DE LA MARINE



**Quelle coopération
civilo-militaire ?**

N° 38 – juin 2007



2 **Éditorial**
Contre-amiral Olivier Lajous, commandant le Centre d'enseignement supérieur de la Marine

DOSSIER : QUELLE COOPÉRATION CIVILO-MILITAIRE ?

7 **Politique de conduite des actions civilo-militaires dans le golfe de Guinée**
Lieutenant de vaisseau Alexandre Dumont

11 **Marine nationale et actions civilo-militaires**
Lieutenant de vaisseau Valérie Lacarrière

15 **Transformations de la puissance américaine vers l'intégration civilo-militaire : enjeux et perspectives**
Monsieur Sami Makki

23 **La coordination civilo-militaire dans les opérations multinationales de gestion de crise**
Monsieur Richard Martin

27 **Les pays en sortie de crise, entre intelligence économique et marché de niches**
Monsieur Emmanuel Montanié

33 **Les Casques bleus de l'eau**
Monsieur Franck Galland

37 **L'aide médicale aux populations, la vision du Service de santé des armées**
Médecins en chef Patrick Godart et Éric Darré

47 **La composante réserve dans le cadre des actions civilo-militaires**
Lieutenant de vaisseau (R) Philippe Bardon

55 **Sortie de crise et coopération civilo-militaire. Révolution ou régression dans les affaires militaires ?**
Capitaine de frégate (R) Xavier Guilhou

63 **Humanitaire non gouvernemental et militaire : partenariat ou antagonisme ?**
Monsieur Philippe Ryfman

67 **Humanitaires et militaires, les liaisons dangereuses**
Docteur Pierre Micheletti

71 **Perspectives pour les drones aériens embarqués**
Vice-amiral Emmanuel Desclèves

73 **La division 20-224 et les spécificités de la régates**
Enseigne de vaisseau de 1^{re} classe Pierre Beurdeley

77 **Un nouveau statut pour l'île de Clipperton**
Enseigne de vaisseau de 1^{re} classe Pierre Brunagel

83 **Préserver l'archipel de Chausey**
Enseigne de vaisseau de 1^{re} classe Ghislain Colluard

87 **Quel avenir pour le port autonome de la Guadeloupe ?**
Enseigne de vaisseau de 1^{re} classe Pierre Balardelle

93 **D'une théorie tragique des crises et du point de rupture. [Un thème, une méthode.]**
Monsieur Jean-Yves Le Saffre

Journal de la Marine

DANS le précédent numéro du Bulletin d'Études de la Marine (BEM), le thème du développement durable nous a conduit à nous interroger sur l'impact des activités de l'homme sur son environnement. Au-delà du constat objectif des conséquences environnementales qu'a l'activité humaine sur la planète Terre, que nous marins préférons qualifier d'océane, force est de constater que la violence reste, hélas, au cœur des comportements humains. La guerre n'a jamais cessé, opposant depuis la nuit des temps les communautés humaines entre-elles, et l'effroyable chapelet de conflits qui s'égrène, au fil des jours et des semaines, sous nos yeux de téléspectateurs du monde, en est la terrible illustration.

Cependant, il a toujours existé des hommes et des femmes de courage et d'engagement qui ont su se réunir pour tenter de combattre la violence humaine et, à défaut de l'avoir empêchée, d'en atténuer les effets dans le temps en accompagnant la sortie de crise. C'est ce que ce nouveau numéro du BEM va tenter de développer au travers d'un dossier spécial consacré aux affaires civilo-militaires (ACM). Sous la plume d'auteurs de grande renommée dans le monde de la coopération civilo-militaire et de l'action humanitaire – le docteur Pierre Micheletti, président de Médecins du Monde, le professeur Philippe Ryfman, le commandant Xavier Guilhou – et de témoins qualifiés, civils et militaires, actifs et réservistes, universitaires, juristes, médecins, sociologues, industriels, etc., nous avons voulu vous apporter une information aussi complète que possible, en croisant les regards et les expériences. Car, en effet, le concept même des ACM reste en devenir et soulève encore nombre de questions délicates. *“De la capacité du mouvement humanitaire à dépasser ces difficultés, dépendra l'efficacité à porter secours aux populations”* écrit le docteur Pierre Micheletti en



concluant son propos, rejoignant ainsi les autres témoins de ce numéro spécial du BEM ; témoins qui soulignent tous le besoin de partenariats confiants entre les différents acteurs engagés dans les sorties de crise. Dans cette optique, les témoignages des lieutenants de vaisseau Alexandre Dumont, Valérie Lacarrière et des médecins en chef Patrick Godart et Éric Darré permettent, notamment, de mesurer le plein engagement des marins de la Marine nationale dans les ACM, en étroite coopération avec les autres armées et services de la défense, sous l'autorité du chef d'état-major des armées responsable de la conduite des opérations de sortie de crise et de coopération civilo-militaire (CIMIC). Plusieurs exemples récents montrent que, souvent, les premiers secours arrivent par la mer, notamment ceux qui font appel à des moyens lourds ou volumineux. L'action conjuguée des forces armées, des services de l'État et des ONG bénéficiant du support de plates-formes navales, adaptées au niveau de crise et aux besoins des secours, démontre alors toute son efficacité.

Comme je l'indiquais dans mon précédent éditorial, le BEM a pour ambition de vous proposer une réflexion en profondeur sur différents thèmes, en croisant les regards et les expériences. Les numéros à venir nous conduiront à vous parler de "Marine et Puissance", "Marine et Recherche", "Marine et Espace", numéros qui s'intercaleront dans une série de BEM consacrés aux continents (Marine et Afrique, Amérique, Antarctique, Asie, Europe, Océanie). Cette série a commencé avec l'article portant sur l'Arctique* dans notre numéro 36, article qui a soulevé l'intérêt d'un très grand nombre de nos lecteurs. Nous organiserons également régulièrement des soirées thématiques dans la bibliothèque du Centre d'Enseignement Supérieur de la Marine, en appui des dossiers du BEM, comme ce fut le cas dernièrement, avec grand succès, pour le développement durable.

Enfin, je veux saluer mon ami le capitaine de vaisseau Philippe Weber qui vient de nous quitter pour rejoindre le contrôle général des armées. Il a été pendant une année un rédacteur en chef exemplaire du BEM. Avec toute l'équipe de rédaction nous lui souhaitons bon vent, bonne mer dans ses nouvelles fonctions.

Bonne lecture et merci de votre fidélité au BEM.

Contre-amiral Olivier Lajous

**Aux yeux des experts, l'Arctique n'est pas un continent. Il constitue, de notre point de vue, un espace géographique qui mérite cependant une attention stratégique toute particulière. [NDLR]*

Bulletin d'études de la Marine

Si vous souhaitez être ajouté(e) à notre liste de diffusion, le Centre d'enseignement supérieur de la Marine vous remercie de bien vouloir renseigner la fiche d'inscription suivante :

Nom* : Prénom* :

Votre lien avec le monde maritime :

Adresse où vous souhaitez recevoir le Bulletin d'études de la Marine* :
.....
.....
.....

Code postal* : Ville* :

Courriel, si vous souhaitez recevoir de l'information Marine :
.....
.....

Remarques
.....
.....
.....
.....

(Les champs marqués d'une * devront être obligatoirement renseignés)

Merci de retourner cette fiche dûment complétée à l'adresse suivante :

CENTRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA MARINE – 21, place Joffre – BP 8 – 00300 ARMÉES

En vertu de la loi modifiée "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données collectées vous concernant. Toute demande de modification, de rectification et d'opposition devra être adressée au CESM.

coopération civilo-militaire • Groupement
interarmées des actions civilo-militaires •
action civilo-militaire • sortie de crise •

Quelle coopération

organisations non gouvernementales •
coordination inter-agences • guerre réseau-
centrée • intégration civilo-militaire •
action humanitaire • coopération •
après-conflit • conflits •
assistance • coopération •
multidimensionnelle • approche globale •
sensibilisation • aide médicale
aux populations • information sanitaire

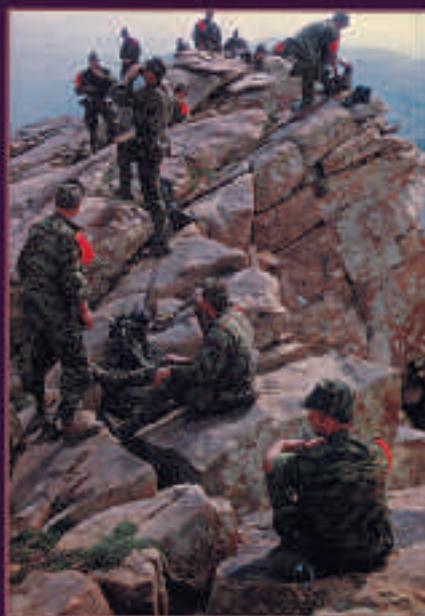
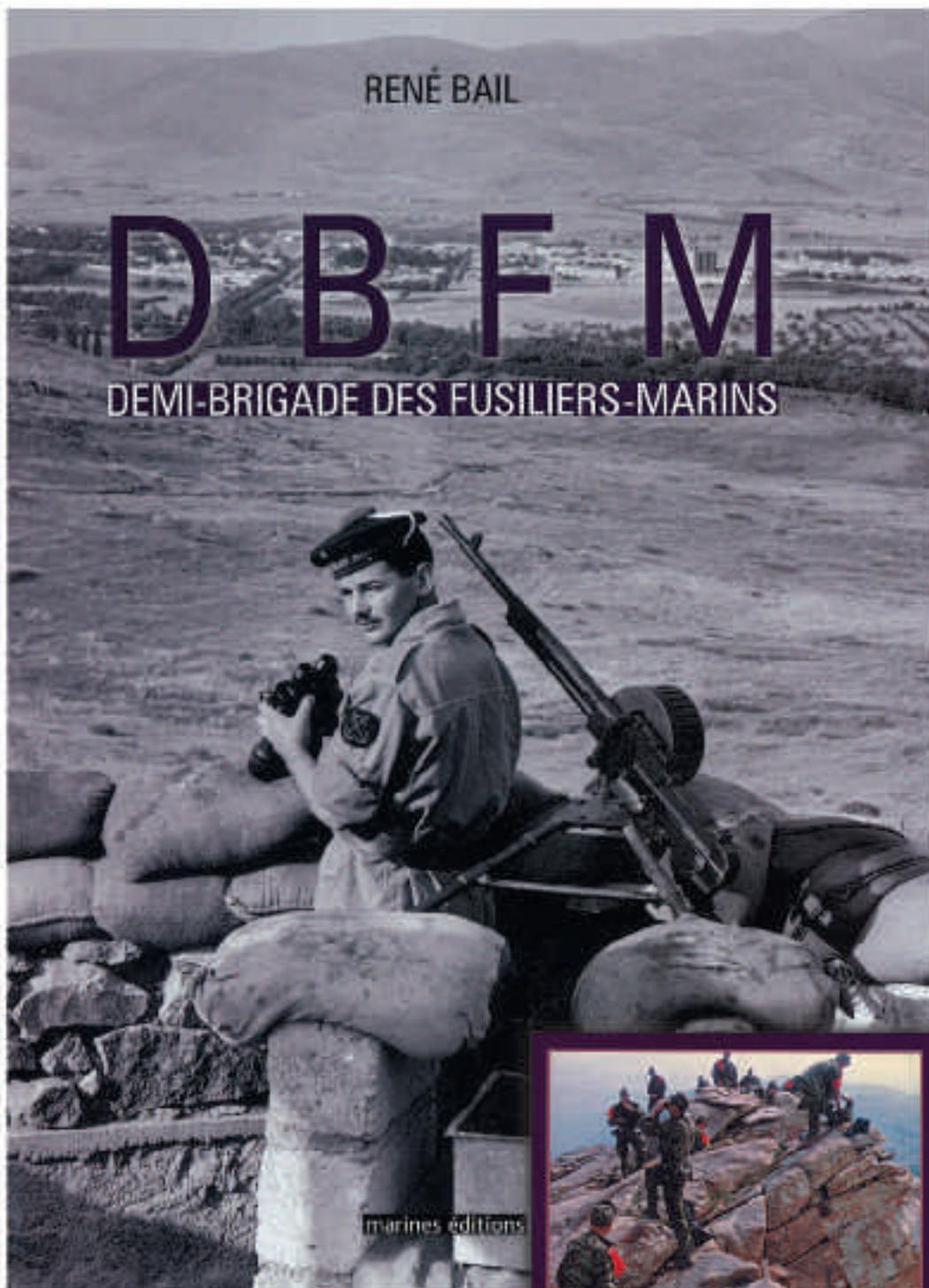
des civilo-militaire ?

discrimination • droits de l'Homme • droit
international humanitaire • centre de
préparation et de conduite des opérations •

RENÉ BAIL

DBFM

DEMI-BRIGADE DES FUSILIERS-MARINS



En 1956, alors que la Guerre d'Algérie s'intensifiait, la Marine nationale mit sur pied la Demi-Brigade de Fusiliers-Marins, la DBFM. Cette force deviendra un élément important de l'activité militaire, et comptera, entre sa création et 1962, plusieurs milliers de marins.

Loin du grand large, et même de la côte, ils contribueront aux opérations, à pied, en voiture, et même à cheval. Pour de nombreux militaires, de carrière ou appelés, ce fut le temps de la jeunesse, du risque, de l'aventure, que l'auteur, lui-même un vétéran, nous fait partager en mêlant à l'exactitude du récit la spontanéité des témoignages des anciens. La plupart des photos sont en couleur, et inédites.

Un magnifique album chargé d'émotion et de souvenirs, pour tous ceux qui vécurent cette période encore trop méconnue de notre histoire.



DEPUIS LA PREMIÈRE MISSION EN MAI 1990 DU TRANSPORT DE CHALANDS de débarquement (TCD) *Ouragan*, la marine maintient, depuis plus de quinze ans, son dispositif *Corymbe*, déployant ainsi, dans le golfe de Guinée, un bâtiment ou un groupe de bâtiments afin de disposer d'une capacité de surveillance active et d'intervention, à partir de la mer, dans une zone s'étendant de la frontière nord du Sénégal à la frontière sud de l'Angola.

Cette mission de présence opérationnelle, qui figure parmi les priorités des missions assignées à la marine, témoigne de l'intérêt que la France porte à cette partie du globe. Elle participe à l'influence que notre pays entend exercer dans cette région et à la protection de nos ressortissants, civils et militaires, présents dans ces pays.

[Concept.]

Notre stratégie d'accès et de soutien des opérations repose essentiellement, aujourd'hui, sur un réseau d'États, amis ou alliés, susceptible d'accueillir ou de ravitailler nos unités. L'état des relations entretenues, avec ces points d'appui, est directement lié à l'acceptation par les populations de la venue de nos bâtiments. Il ressort, pour le golfe de Guinée, que cette acceptation est grandement facilitée par la réalisation d'actions menées, au profit des populations, par les équipages des bâtiments déployés en *Corymbe*.

La coopération civilo-militaire (CCM), dans la marine, est menée en application de la directive d'orientation sur les actions civilo-militaires en Afrique, définie par l'état-major des armées⁽¹⁾. L'état final recherché est de contribuer à une bonne perception du stationnement des forces françaises en Afrique. Le concept et la doctrine interarmées de la CCM ne faisant pas explicitement référence à ce type particulier de coopération, il est important de préciser que le cadre d'emploi de ces activités, lors des missions *Corymbe*, est plus à rapprocher du modèle des forces pré-positionnées que de celui d'une sortie de crise. Il permet de capitaliser sur la présence d'un bâtiment dans un port africain pour développer l'image des armées et de la France par le biais de petites actions ciblées. Il faut cependant garder à l'esprit que, lors de ce genre de déploiement, les escalades planifiées peuvent être annulées, face à une conjoncture opérationnelle, et conduire ainsi à l'abandon de certains projets CCM. Dès la création d'une cellule N9 à l'état-major de la marine (EMM) au sein de l'état-major opérationnel (EMO) (structure-miroir du CPCO⁽²⁾ pour la marine), à l'automne 2003, un budget et un suivi particularisés des actions de nos bâtiments dans cette zone ont été mis en place.

Les équipages des bâtiments ont toujours eu pour habitude d'aider les populations en difficulté sous forme de dons venant de métropole ou par la réalisation, sur place, de petites actions. En 2004, une première enveloppe de 4 000 euros a permis la réalisation de treize projets en faveur de la population civile. Quatre pays d'Afrique de l'Ouest, Bénin, Togo, Congo et Cameroun ont ainsi pu bénéficier de cette aide.

[Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix ou RECAMP, volet maritime.]

Face à ce premier succès et pour répondre à une demande de l'EMA/CPCO de pré-positionnement d'un TCD en Afrique de l'Ouest, l'EMM a proposé, fin 2004, le développement d'un volet maritime de RECAMP. Au cours de l'année 2005, l'EMM a rédigé un plan d'action

Politique de conduite des actions civilo-militaires dans le golfe de Guinée

Lieutenant de vaisseau Alexandre Dumont
Chef de la cellule N9
de l'état-major des opérations de la Marine

actuellement mis en œuvre par les acteurs de la chaîne de commandement interarmées des opérations.

Dans la logique du concept de RECAMP, le volet maritime a trois objectifs :

- aider les Africains, qui en manifestent la volonté, à assurer, progressivement et par eux-mêmes, la sécurité de leurs approches maritimes ;
- répondre à la préoccupation de la communauté internationale, en particulier l'Union européenne, de sécuriser les eaux bordant le continent africain ;
- appuyer le renouvellement de la politique de sécurité française en Afrique.

Le volet maritime de RECAMP se décline aujourd'hui dans les trois domaines institutionnels du concept :

- coopération technique par l'exécution de périodes d'instruction opérationnelle qui permet déjà de développer les savoir-faire d'unités africaines susceptibles de conduire des actions relevant de l'exercice de la souveraineté d'un État en mer ;
- entraînement par des exercices dits "hors cycle" réalisés avant, pendant et après chaque escale technique, orientés sur les contrôles des flux maritimes et les missions relevant de l'action de l'État en mer ou des exercices dits "majeurs" ou "de cycles intermédiaires" de type SAWA 06 ;
- soutien à l'engagement grâce au déploiement annuel du bâtiment-atelier polyvalent *Jules Verne*, acteur du maintien en condition opérationnelle d'unités navales en Afrique de l'Ouest.

La CCM menée par les bâtiments déployés en Afrique de l'Ouest vient, selon toute logique, en appui de ce concept.

Principes d'action.

Dès la planification des escales opérationnelles de la mission *Corymbe* à venir est effectuée par le contrôleur opérationnel, les attachés de défense et coopérants sur place prospectent dans les alentours proches des ports de relâche.

Selon le type de bâtiment participant à l'opération, le nombre de personnes, susceptibles d'être déployées sur volontariat pour effectuer ce genre d'actions varie, de 30 pour un TCD à cinq pour un aviso. Les moyens humains doivent donc être définis en fonction des capacités respectives des bâtiments et des projets retenus. Les coopérants de la marine et attachés de défense des pays soutenus proposeront

donc, en coopération avec l'EMM et les bâtiments, des actions à hauteur du nombre de marins déployables.

Dans le même temps, une demande de financement, pour des travaux spécifiques non réalisables par du personnel embarqué, est faite vers l'EMM. Le budget consacré à la réalisation des actions CCM dans le golfe de Guinée a évolué et s'élève aujourd'hui à 15 000 euros. Il est géré par la cellule N9 de l'EMO.

Après une phase d'expérimentation en 2004-2005, il a été envisagé de mener, en fonction des contraintes opérationnelles de la zone, des missions de prospection, de mieux cibler les réalisations d'actions CCM et d'améliorer leur planification.

Les missions de prospection effectuées par un renfort ponctuel du Groupement interarmées des actions civilo-militaires (GIACM) de Lyon, permettent d'élaborer des projets ainsi qu'un catalogue d'actions répondant à deux objectifs : améliorer la CCM, en ciblant les actions en accord avec les spécificités marines, et renforcer localement l'image des armées françaises déployées en Afrique de l'Ouest.

Les missions d'évaluation du GIACM permettent d'améliorer les préavis et d'embarquer le matériel nécessaire avant l'appareillage du port-base.

Une mission de trois semaines a été réalisée, en juillet 2005, au Togo. La prochaine mission d'évaluation devrait avoir lieu au Bénin en 2007.

[Exemples de réalisation d'actions CIMIC ⁽³⁾ en 2006.]

Lors de la mission *Corymbe* 84.

L'escale opérationnelle du TCD *Siroco*, à Conakry du 10 au 15 avril 2006, première escale d'un grand bâtiment français en Guinée depuis de nombreuses années, a été l'occasion dans le cadre du plan d'action RECAMP de :

- reprendre des activités de coopération avec la marine guinéenne en réalisant une période d'instruction opérationnelle, des séances d'instruction ont été dispensées dans les domaines de l'action de l'État en mer (mise en œuvre de l'artillerie, détection, plongée, etc.) et de la médecine au profit d'officiers et sous-officiers guinéens ;
- réaliser des actions de CCM.

Lors des contacts téléphoniques établis entre le bâtiment et le représentant de la mission de coopération militaire et de

défense (MCMD) à Conakry, deux principes de base avaient été retenus dans le cadre de la CCM envisageable dans ce port :

- un chantier avec du personnel du bord pour la remise en état des salles de classe d'une école primaire située au cœur de Conakry ;
- une distribution de colis (jouets, vêtements, livres et fournitures scolaires), collectés par le bord avant l'appareillage de Toulon, au profit de bénéficiaires choisis par la MCMD.

Dès le premier jour de relâche, un certain nombre de contacts a été établi, notamment avec les sœurs du dispensaire Saint-Gabriel à Conakry. Des concours techniques ponctuels, non prévus initialement, ont ainsi pu leur être offerts afin de remettre en état leurs moyens radio et d'effectuer le contrôle du matériel de sécurité du dispensaire.

École primaire à Conakry. Le 10 avril, une reconnaissance du chantier de l'école primaire du quartier Sans Fil, à Khaloum, a été organisée en présence de deux officiers-mariniers spécialisés en électricité et en menuiserie. Les achats nécessaires au chantier ont été effectués dans la journée en compagnie d'un entrepreneur français installé à Conakry. Un budget de 1 700 euros délivré par l'EMM a permis la bonne réalisation de ce projet.

Vingt membres d'équipage du bâtiment ont travaillé sur le chantier pendant deux journées entières. L'école primaire étant située à environ quatre kilomètres du port, un véhicule était mis à disposition pour les acheminements du matin et du soir, le personnel déjeunant sur place avec des repas fournis par le bord.

Les marins ont repeint l'intérieur et l'extérieur de huit salles de classe.

Des travaux de menuiserie ont permis la remise en état et la consolidation de tout le mobilier scolaire (pupitres et armoires) de l'école.

L'ensemble de l'équipement électrique de six salles de classe a été mis en conformité et a permis d'installer des ventilateurs-plafonniers. Des sous-officiers guinéens ont pu être formés par le personnel du bord et sont donc, aujourd'hui, capables d'effectuer la mise en conformité de l'électricité des autres salles de classes si les fonds nécessaires leur sont attribués.

Les élèves étaient présents dans l'école lors du chantier, ce qui a permis d'établir des contacts particuliers avec la population locale.



Le dernier jour de l'escale, le chef d'état-major général des armées a présidé, en présence de la presse télévisuelle, une cérémonie de clôture du chantier de l'école avec la participation de nombreuses personnalités militaires guinéennes, de l'attaché de défense, de l'ensemble des participants du *Siroco* et du commandant du bâtiment.

Outre des échanges de cadeaux, les élèves de l'école ont joué une saynète en témoignage de l'aide qu'avaient pu leur apporter les marins français.

Un déjeuner réunissant militaires français et guinéens a clôturé cette cérémonie.

Orphelinat Saint-Joseph. Le 13 avril, quatre membres de l'équipage se sont rendus à l'orphelinat Saint-Joseph, situé à 35 km de Conakry.

Cet orphelinat compte environ 300 enfants. L'équipage a été merveilleusement bien accueilli, bien que les conditions de vie y soient difficiles pour des enfants (trois par lit d'une personne, parfois un seul repas par jour et difficulté à obtenir des fonds).

Après une présentation des locaux de l'orphelinat, la délégation a visité le dispensaire où les malades, atteints de maladies comme le sida ou la tuberculose, sont soignés à même le sol.

Ils ont pu distribuer des jouets, des peluches, des livres et des vêtements pour enfants, collectés par l'équipage en France, du matériel médical consommable (antiseptiques, pansements) et des denrées alimentaires (pâtes, riz, huile, lait, farine, confiture, etc.) offerts par le TCD.

Les membres du *Siroco* ont été frappés par le sourire et l'espoir que conservent ces enfants en dépit de la situation extrême dans laquelle ils se trouvent.

Lors de la Corymbe 87.

L'escale opérationnelle du TCD *Foudre* à Lomé (Togo), du 30 décembre 2006 au 4 janvier 2007, a été l'occasion, dans le cadre du plan d'action RECAMP, de :

- poursuivre les actions de coopération avec la marine togolaise en réalisant une période d'instruction opérationnelle axée sur le domaine de la protection-défense ;
- effectuer deux exercices à la mer dits "hors cycle", avec les patrouilleurs togolais ;
- effectuer une action civilo-militaire à Lomé et une distribution à caractère humanitaire dans un village de l'arrière-pays.

Le 2 janvier, quelques marins du TCD, accompagnés du coopérant de la marine sur place, ont effectué une remise de dons dans le village de Gapé, situé à 60 km au nord de Lomé. La délivrance de jouets et de vêtements, provenant de dons de Fréjus, ville-marraine du bâtiment, et de la



collecte organisée à bord, a donné lieu à un accueil haut en couleurs de la part du chef du village et de la population. Cette journée a été marquée par des danses traditionnelles réalisées par des enfants, un repas, une visite du village et un match de football organisé spécialement pour l'occasion.

Le lendemain, 20 marins du bâtiment ont participé à une action civilo-militaire au profit de l'orphelinat géré par l'organisation Foyer Enfance et Développement, situé à Lomé et abritant quinze enfants. Des travaux de peinture sur l'ensemble des murs des bâtiments de l'orphelinat ont été effectués en collaboration avec une entreprise locale.

Cette dernière avait préalablement procédé à la remise en état des bâtiments et de la toiture, comblant ainsi toutes les fissures et assurant l'étanchéité du toit. Les enfants du foyer ont également participé, avec joie et entrain, aux travaux en prêtant main forte à tous les marins.

L'ensemble des travaux ainsi que l'achat de divers matériels ont été financés à hauteur de 2 000 euros par l'EMM. La demande en avait été faite par le coopérant de la marine au Togo, en amont de la venue du bâtiment.

Un financement complémentaire de 1 500 euros a permis l'achat d'ustensiles de cuisine, d'un plan de travail et d'un moulin à maïs, permettant à l'association de bénéfi-

cier d'un revenu locatif. Tous ces achats ont été présentés avec fierté aux marins ayant participé à la réalisation de cette activité de coopération.

Cette action de soutien a aussi été l'occasion d'une distribution de vêtements et de jouets collectés en métropole par l'équipage.

Le projet a été inauguré par le commandant en présence du ministre délégué, chargé de la protection de l'enfant et des personnes âgées, du premier conseiller de l'ambassade de France au Togo et de l'attaché de défense au Togo, lors d'un goûter festif organisé par le *Foudre*.

Ces deux exemples témoignent de la disponibilité des équipages de la marine, de l'accueil extrêmement chaleureux des populations soutenues, de l'intérêt porté par les autorités militaires et civiles de ce type d'action.

Bilan des actions conduites par les équipages Corymbe.

Le retour d'expérience des années 2004, 2005 et 2006, permet de fixer un taux de réalisation entre trois et quatre actions CCM par déploiement *Corymbe*.

La montée en puissance, dans le golfe de Guinée, de la CCM dans la marine a permis de réaliser de nombreuses actions au cours de l'année 2005. La présence d'une mission dédiée pendant cet été là, ainsi qu'une conjoncture opérationnelle favora-

Année 2004.

Treize actions CIMIC, quatre pays soutenus : Bénin, Cameroun, Congo, Togo.

Année 2005.

Trente-cinq actions CIMIC, une mission par le *Giacm* au Togo, sept pays soutenus : Bénin, Gabon, Ghana, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Sénégal, Togo.

Année 2006.

Quinze actions de soutien aux populations civiles, sept pays soutenus : Bénin, Cameroun, Ghana, Guinée Conakry, Togo.

ble expliquent les excellents résultats obtenus pendant cette période.

La politique de CCM conduite au cours de l'année 2006 est restée très enthousiaste mais a subi, du fait des tensions en Côte-d'Ivoire, une réduction du nombre d'escadres techniques. Cependant, les actions entreprises ont été plus denses et la fin de l'année a permis de reprendre un rythme de réalisations d'actions CCM très satisfaisant.

Perspectives.

Les objectifs majeurs du plan d'action RECAMP, volet maritime, défini par l'EMM, en accord avec l'EMA, prévoit, pour l'année 2007, d'élargir les pays bénéficiaires des séances de coopération technique à ceux de l'Afrique de l'Est. Il serait aussi souhaitable d'améliorer la synergie entre les COMFOR⁽³⁾ et les commandants de zone maritime (CECLANT⁽⁴⁾, ALINDIEN⁽⁵⁾).

Il paraît alors envisageable que la CCM, en appui de cette coopération militaire en Afrique de l'Est, s'inspire du même mode de fonctionnement que celle qui permet en Afrique de l'Ouest d'espérer rapidement une interopérabilité de nos moyens. ■



(1) n°1300/DEF/EMA/COIA/ACM du 15 mai 2000.

(2) Centre de planification et de conduite des opérations, ex-COIA.

(3) Coopération civilo-militaire (acronyme anglo-saxon).

(4) Commandant des forces françaises.

(5) Amiral commandant le zone maritime de l'océan Indien.



DEPUIS PLUS DE DIX ANS LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX SE sont multipliées. Les missions, confiées aux forces armées, sont de préserver, en permanence, les intérêts vitaux de la France, de contribuer à la sécurité et à la défense de l'espace européen et méditerranéen, dans la perspective d'une défense européenne commune. Elles participent aux actions en faveur de la paix et du respect du droit international tout en étant en mesure d'assurer des tâches de service public.

L'internalisation des crises et l'influence croissante de l'environnement civil expliquent que tout engagement soit maintenant appelé à se situer dans un environnement interarmées ou interalliés et multinational exigeant un vaste registre de capacités et d'aptitudes civilo-militaires ainsi qu'une nécessaire souplesse pour y faire face. C'est pourquoi, à l'instar des autres nations européennes, la France a créé une unité de mise en œuvre permanente des actions civilo-militaires.

[Le Groupement interarmées des actions civilo-militaires ou GIACM.]

Le GIACM, créé le 1^{er} juillet 2001, relève du chef d'état-major des armées, pour l'emploi, et du chef d'état-major de l'armée de Terre, pour le domaine organique. Le personnel du GIACM est composé, dès le temps de paix, de militaires professionnels et de réservistes en appui des autres pour aider des forces engagées et le retour à la paix. Actuellement, neuf marins (trois officiers, quatre officiers mariniers et deux équipages) font partie de cette unité d'une centaine de personnes d'active et de 375 réservistes. Ils sont amenés à participer aux opérations de toute nature confiées à l'unité, partout dans le monde.

[La coopération civilo-militaire ou CIMIC.]

Les opérations militaires, menées actuellement par les troupes françaises, sont conduites sur des théâtres d'opérations où les acteurs civils sont omniprésents. Les autorités locales et nationales, les organismes institutionnels internationaux, les organisations gouvernementales ou non gouvernementales, la population civile sont autant d'acteurs qui influent plus ou moins directement sur la conduite des opérations. Ils ne peuvent donc être ignorés par la force déployée et les interactions doivent être prises en compte pour parvenir à l'état final recherché.

Ce dernier correspond au rétablissement de la situation selon des normes fixées par l'autorité politique et couvre des aspects militaires, sécuritaires, humanitaires, économiques, sociaux et politiques. Les actions civilo-militaires ont été définies et structurées à partir des concepts de sortie de crise nationale et de coopération de l'OTAN (CIMIC) et de l'Union européenne. L'intention de la France est d'être présente militairement, dès les premières heures d'une crise internationale et de récupérer, au plus tôt, les moyens déployés pour reconstituer sa capacité à faire face à de nouvelles crises.

La CIMIC désigne la fonction opérationnelle interarmées d'appui destinée à améliorer l'intégration de la force dans son environnement humain afin de faciliter l'accomplissement de sa mission, le rétablissement d'une situation sécuritaire normale et la gestion de la crise par les autorités civiles (administration, action humanitaire, reprise économique, etc.).

Marine nationale et actions civilo-militaires

Lieutenant de vaisseau Valérie Lacarrière
Groupement interarmées des actions civilo-militaires



Opération Baliste... À bord du TCD Foudre

Cette doctrine amène à rechercher un meilleur emploi des moyens de l'État dans le cadre d'une stratégie globale. Il est de la responsabilité du commandement, aux niveaux stratégique, opératif et tactique, de veiller à ce que la continuité de l'action soit assurée dans le cadre de la mission fixée à la force ainsi que des objectifs généraux du plan de paix et de la stratégie nationale arrêtée au niveau politique. La coopération civilo-militaire doit être dirigée directement par le commandement.

Ses objectifs visent notamment à :

- contribuer à l'atteinte des objectifs politiques en facilitant la coordination entre les différents acteurs civils et militaires et en établissant des liaisons permanentes avec les autorités civiles en charge de la crise ;
- renforcer l'action militaire en facilitant l'insertion de la force dans un environnement civil complexe (protection de la force) et en fournissant une expertise du milieu civil aux autres fonctions opérationnelles ;
- accélérer la sortie de la crise en fournissant un appui aux acteurs civils de la crise afin que ceux-ci puissent assumer, au plus tôt, toutes leurs responsabilités ;
- préserver les intérêts nationaux en garantissant la prise en compte légitime de nos intérêts et en préparant l'action des acteurs civils français.

À ces quatre objectifs correspondent les quatre domaines de la coopération civilo-militaire : la coordination civilo-militaire, l'appui à la force, le soutien à l'environne-

ment civil et la promotion des intérêts nationaux.

[L'opération Baliste.]

Le 16 juillet 2006, l'opération *Baliste* a été mise en place en réaction à la dégradation rapide de la situation au Liban et, notamment, au sud du pays.

Elle a été menée dans un contexte d'hostilités ouvertes entre Israël et les forces armées du Hezbollah. Les moyens militaires ont été mis en œuvre afin de répondre aux besoins de l'ambassade de France, du ministère des Affaires étrangères et de la Délégation des affaires humanitaires.

La force *Baliste* a été constituée autour d'une force amphibie avec un groupement tactique embarqué, un groupement de forces spéciales, un groupement aéromobile et un détachement Air basé à Chypre. Elle a été placée en soutien du ministère des Affaires étrangères. L'activité de la force a été atypique et en reconfiguration permanente.

Au cours de l'opération, les quatre domaines de la CIMIC ont été couverts.

La Coordination civilo-militaire.

La coordination civilo-militaire est réalisée, à tous les niveaux du commandement, afin de faciliter la cohérence des actions de la force avec celles des autorités civiles impliquées dans la crise, l'harmonisation des objectifs poursuivis par les différents acteurs, l'échange d'informations et la planification conjointe.

Durant toute la durée de la crise, le Liban est resté un État souverain sur l'ensemble de son territoire. Cependant, même si l'opération d'aide au retour des ressortissants, décidée au niveau politique à la demande de l'ambassadeur, a été conduite par le ministère des Affaires étrangères. Une partie du Centre de regroupement et d'évacuation des ressortissants a été localisée à l'ambassade de France, en appui du personnel en poste, afin de coordonner au mieux le flot des ressortissants désirant quitter le territoire libanais par les moyens maritimes civils et militaires mis à disposition par l'État français.

L'officier CIMIC en charge de la cellule J9 – cellule en charge des actions civilo-militaires au sein d'un état-major interarmées – a également été "projeté" à l'ambassade de France à Beyrouth.

Ainsi, il a servi d'interface et a communiqué les besoins de transfert de fret humanitaire de la Direction à l'action humanitaire du ministère des Affaires étrangères – et des organisations internationales et organisations non gouvernementales à la cellule logistique de la force et au centre de planification et de conduite des opérations afin de coordonner au mieux les mouvements logistiques maritimes et aériens en fonction des activités militaires planifiées.

La priorité était d'embarquer, au plus vite, les ressortissants convoqués et de repartir au plus tôt. Le transport de fret humanitaire s'est réalisé en fonction des opportunités et des délais de débarquement nécessaires, sans engendrer de retard dans la phase de prise en charge des passagers.

Malgré ces contraintes, les différentes unités de la force *Baliste* ont transporté sans discontinuité plus de 1 900 tonnes vers les différents ports de Beyrouth, Tyr, Naqoura et Saida ; ainsi, un niveau minimum d'approvisionnement en vivres, médicaments et eau a été maintenu.

L'appui à la force.

L'appui à la force facilite son action dans un environnement où les acteurs civils sont multiples. Il vise notamment à :

- protéger la force en favorisant une perception favorable de son rôle par la population ;



- faciliter la gestion militaire du milieu, notamment le flux des réfugiés et des déplacés, les déficiences de l'infrastructure civile par rapport aux besoins de la force, etc. ;
- renforcer l'action de la force en faisant baisser les tensions internes au sein des populations ;
- prendre en compte les facteurs de l'environnement civil, en participant à l'expertise de théâtre préalable à la planification et à la conduite des opérations ;
- faciliter l'accès aux ressources civiles du théâtre d'opérations, grâce à la connaissance du milieu civil, en évitant toute pénurie ou préjudice grave ;
- évaluer l'impact des actions militaires sur l'environnement civil dans le cadre de la planification et de la conduite des opérations, comme dans le domaine du ciblage.

La force *Baliste* n'a pas déployé de troupes au sol pendant les hostilités. Néanmoins, le pont logistique établi a fait accepter plus facilement le départ massif des étrangers du territoire libanais et éviter la naissance d'un sentiment d'abandon.

Un pôle humanitaire, composé des membres du Service de coopération et d'action culturelle, de la sécurité civile et de l'officier CIMIC de la force *Baliste*, établi à l'ambassade de France, s'est chargé de la distribution du fret humanitaire.

Des relations étroites se sont tissées, tout au long de l'opération, avec les organisations humanitaires, mais également avec le Haut-Commissariat du secours libanais en charge des opérations d'aide à la population et aux déplacés. La répartition a été établie en concertation et en partenariat avec les ministères de la Santé, des Affaires sociales et de l'Éducation nationale. Les moyens logistiques militaires ont été utilisés, au plus fort des tensions, pour l'acheminement du fret humanitaire. Les organisations internationales n'ayant que peu d'alternatives. Le blocus maritime et la menace des milices confessionnelles diminuant drastiquement les moyens commerciaux de ravitaillement des ports libanais. Les moyens militaires ont été utilisés jusqu'à la fin des hostilités et la montée en puissance des flux logistiques par moyens civils affrétés par le programme alimentaire mondial.

À l'issue des bombardements, un détachement, articulé autour d'une compagnie de génie du 2^e Régiment étranger du génie et d'un élément de transport du 121^e Régiment du train, a été déployé sur le sol libanais. Sa mission était de mettre en place les dix tronçons de ponts d'urgence *Bailey*, offerts par la France au Liban, permettant ainsi de réhabiliter rapidement les voies de circulation prioritaire aux yeux des autorités libanaises. Les sites de construction ont ainsi été choisis en fonction de leur pertinence dans le schéma global de sortie de crise et du caractère d'urgence que pouvait représenter le rétablissement de certains itinéraires. Leur répartition a permis de toucher les principales communautés du Liban : maronites, sunnites, chiites et druzes.

Le détachement a été logé dans un établissement scolaire, près du premier chantier effectué. Avant de repartir, la compagnie a souhaité aménager un préau dans cette école. Cette action a permis, non seulement de consolider les liens établis entre les militaires français et la population libanaise, mais également de témoigner du passage de la force française.



Soutien à l'environnement civil.

Le soutien à l'environnement civil a pour but de faciliter la sortie de crise. L'appui aux acteurs civils (organisations internationales ou non gouvernementales, agences gouvernementales ou multilatérales, autorités locales, etc.) permet d'atteindre au plus tôt les conditions initiales du succès, de passer à la phase de stabilisation et d'envisager le désengagement de la force. Ce soutien concourt à :

- répondre aux besoins vitaux des populations, en cas d'urgence absolue, l'action militaire ne pouvant faire abstraction des aspects humanitaires ;
- pallier le déficit initial en capacités civiles, pour éviter que l'intervention de la force ne se traduise par une aggravation de la situation de la population ;
- faciliter la mise en place des acteurs civils afin de leur permettre de remplir, au plus tôt, le rôle qui leur revient dans la gestion de la crise ;
- renforcer l'action des acteurs civils, si le besoin existe et si le mandat de la force le prévoit, afin de faciliter l'atteinte de l'état final recherché.

À l'issue des bombardements, le bilan des dégâts était important. Non seulement de nombreux ponts étaient détruits, mais la destruction d'une usine électrique, à Jieh, située à environ 30 kilomètres au sud de Beyrouth, a provoqué une pollution. Elle s'est essentiellement étendue au nord du lieu des déversements initiaux, le long des côtes libanaises et également syriennes. Aussi, la France s'est-elle mobilisée pour fournir une aide d'urgence pour la dépollution du littoral.

Des matériels, provenant des ministères de l'Équipement et de la Défense nationale, ont été acheminés sur instruction du président de la République : 1 500 mètres de barrages flottants, récupérateurs d'hydrocarbures, conteneurs et bacs de stockage, nettoyeurs haute pression, équipements de protection individuels, etc. Cette aide a été mise en place par une équipe d'experts en dépollution de la Marine nationale, des Affaires maritimes et du ministère de l'Équipement. Les matériels ont été déployés sur trois sites où la France a coordonné les opérations de dépollution. Des experts français du Centre français de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux, agissant sous couvert du Centre régional des

Nations unies contre la pollution en Méditerranée, ont participé très activement au groupe international d'experts chargé de conseiller et d'épauler le ministère de l'Environnement libanais dans ses efforts de coordination de ses équipes.

Promotion des intérêts nationaux.

La prise en compte de l'intérêt national, dans un cadre multinational, est pratiquée par toutes les nations. Il s'agit de garantir une prise en compte légitime de nos intérêts politiques, économiques et culturels, à la hauteur des sacrifices et des efforts consentis, de consolider l'adhésion de la nation à l'opération en cours et de soutenir l'action extérieure de la France.

Dès les premières heures des bombardements, la France était présente auprès des autorités libanaises et souhaite être un partenaire au moment de la reconstruction. Au cours de l'opération *Baliste*, des

sociétés françaises ont fait appel au ministère de la Défense afin de faciliter et de soutenir leurs missions d'évaluation sur le territoire libanais. Le survol du territoire libanais, par des moyens militaires, leur a permis une visualisation et une appréciation rapide des dégâts. Le personnel de l'opération *Baliste*, en poste à l'ambassade France à Beyrouth, a contribué au rapprochement de ses sociétés, avec la mission économique et les institutions libanaises civiles et militaires chargées de la reconstruction.

La médiatisation.

Tous les efforts doivent être entrepris pour obtenir, puis préserver, le soutien de la population et des organisations civiles à l'action menée par la force. Le commandement doit être prêt à investir des moyens pour créer, entretenir et, si nécessaire, récupérer cette adhésion.

Une communication permanente sur les actions CIMIC est vitale pour maintenir la confiance et favoriser la coopération avec les autorités, les organisations civiles et la population.

Toutes les phases de l'opération *Baliste* ont été très médiatisées. Hormis la presse et les chaînes de télévision locales, très présentes sur le terrain, les médias européens et du Moyen-Orient ont été omniprésents.

[Bilan de l'opération.]

La force *Baliste* a parfaitement appuyé le discours politique. Elle a permis le transfert de plus de 13 000 ressortissants de toutes nationalités. Elle a été la seule à ravitailler la FINUL au plus fort des bombardements. Elle a fourni une aide humanitaire, dès les premières heures. Les opérations nationales de renforcement de la FINUL et la présence, au large du Liban, d'une force de 1 700 personnes ont été un des éléments-clés du processus de négociation de la France pour organiser son soutien au Liban, en application de la résolution 1701.

Les résultats obtenus montrent que la force a été un élément déterminant pour l'action politique française comme pour l'action diplomatique focalisée sur le rétablissement de la paix au Liban.

Cette opération a démontré qu'il est indispensable de renforcer la synergie entre les acteurs civils et militaires, afin d'atteindre, au plus vite et de la manière la plus satisfaisante possible, l'état final recherché, dans tous ses aspects. ■





Transformations de la puissance américaine vers l'intégration civilo-militaire : enjeux et perspectives

Monsieur Sami Makki

Chercheur et chargé de conférences
École des hautes études en sciences sociales de Paris

A MULTIPLICATION DES CRISES D'URGENCE, DEPUIS LA FIN DE LA GUERRE froide, s'est accompagnée du déploiement d'un nombre croissant d'acteurs civils et militaires pour faire face à la complexité des situations. La mise en œuvre d'une coopération entre acteurs sur le terrain et à un niveau politico-stratégique était alors jugée indispensable. L'administration américaine, suite aux échecs de Somalie et d'Haïti, avait lancé une réflexion pour améliorer la cohérence des réponses multidimensionnelles aux crises. Ces processus ont connu une transformation importante depuis le début de la riposte aux attentats du 11 septembre 2001. Les acteurs non étatiques, comme les organisations non gouvernementales (ONG), jouent désormais un rôle central dans la projection de puissance américaine. Sur la scène internationale, la place grandissante des acteurs civils non étatiques (bénévoles, commerciaux, paramilitaires, sociétés militaires privées) engendre une transformation radicale de l'espace du conflit à toutes les échelles (locale, régionale et globale). Le brouillage des catégories traditionnelles et la redéfinition des identités civiles et militaires, entraînés par cette organisation intégrée qui se diffuse au-delà des cercles militaires, nécessitent un renouvellement des analyses pour saisir toute la complexité de ces dynamiques. Face aux difficultés rencontrées au Moyen-Orient, nous assistons, comme ce fut le cas après l'échec de l'intervention américaine en Somalie, à une réévaluation des dispositifs de gestion des phases d'après-conflit. Pour comprendre ces différentes mutations, notre analyse s'organisera autour des axes suivants.

D'une part, la transformation du système américain d'intervention dans lequel les acteurs non étatiques jouent un rôle de plus en plus essentiel.

D'autre part, la métamorphose de la puissance, se caractérisant par une évolution d'une posture de projection de force disjointe vers la projection de puissance civilo-militaire intégrée et synchronisée.

Enfin, un processus normatif imposant des dynamiques de transformations sociétales par un couplage des acteurs locaux avec les processus globaux visant à étendre la sphère de la "démocratie de marché". Les difficultés en Irak soulignent les frictions et affrontements grandissants entre mécanismes de contrôle et de domination du système américain et résistances périphériques.

[Transformation du système expéditionnaire américain.]

Dans un contexte de lutte globale contre le terrorisme, les dynamiques actuelles de transformation de la politique étrangère américaine prennent une nouvelle dimension. Dès octobre 2001, le secrétaire d'État Colin Powell avait déclaré que les ONG américaines constituaient des "multiplicateurs de forces" et étaient des "agents de la politique étrangère américaine" et "des instruments du combat" contre le terrorisme.

Instrumentalisation de l'humanitaire : nouvelle étape dans le nouveau contexte sécuritaire vers la militarisation ?

L'intégration des ONG aux opérations trouve notamment ses racines dans l'institutionnalisation, dès 1997, du processus américain de "coordination inter-agences" dans le temps et dans l'espace entre le Département d'État, le Pentagone (DoD) et l'Agence pour le développement international (USAID) par une intégration des systèmes civils et militaires pour gérer les crises. Cette rationalisation, pour éviter la duplication des systèmes civils et militaires, doit assurer une efficacité opérationnelle (planification, unité de commandement, impératif du temps réel) et un *continuum* entre les phases d'ur-

gence, de rétablissement de la paix, de reconstruction et de développement.

Au-delà de la dynamique institutionnelle, les interactions constantes entre milieux civils non gouvernementaux, milieux d'affaires, universitaires/experts, membres des agences gouvernementales et militaires favorisent l'émergence d'une communauté de valeurs, d'un langage commun et la construction d'un dialogue tourné vers l'émergence d'une culture commune des opérations civilo-militaires. D'anciens officiers occupent souvent, au sein des grandes ONG ou de l'USAID, des postes-clés de planification, de liaison avec les forces armées ou de gestion de la sécurité. C'est un vecteur important de diffusion de la culture militaire au sein de ces organisations civiles.

Transformations institutionnelles du processus inter-agences.

L'intégration des personnels et systèmes civils par les forces armées a été adaptée à la guerre contre le terrorisme pour altérer le champ de bataille au profit des forces armées. L'intervention en Irak a mis en évidence le rôle essentiel joué par les équipes de l'USAID spécialisées dans l'assistance d'urgence, les *Disaster Assistance Response Teams* (DART) aux côtés des Affaires civiles du Pentagone, résultat d'un rapport de force favorable à la défense au niveau politico-stratégique pour maîtriser le processus inter-agences. La guerre contre le terrorisme a modifié la conception, par les forces armées américaines, du rôle des organisations civiles (fédérales, non gouvernementales et commerciales). Dans cette optique, les grandes ONG américaines, facteurs de puissance et vecteurs de l'influence normative américaine (*soft power*), constituent un pilier essentiel d'une stratégie globale d'influence fondée sur le développement de nouveaux réseaux informationnels⁽¹⁾. Dans cette perspective, apporter une "aide humanitaire" après avoir instauré la terreur et le chaos (la phase offensive en Irak avait été nommée *Shock and Awe*) permettrait de gagner les "cœurs et les âmes" ("*to win the hearts and minds of civilians*") par des guerres militaro-humanitaires ou *humanitarian combat operations*. Mais cette logique préfigure la phase d'après-conflit.

Le Pentagone est un catalyseur de l'urgence. Une dynamique complexe d'imposition du tempo opérationnel des militaires aux acteurs civils est instaurée. Par une intégration de l'espace-temps/droit huma-



itaire, les forces armées américaines entendent assurer un contrôle de l'environnement civil et de l'instrumentalisation de ses acteurs pour permettre la conduite d'une guerre en réseau et par réseaux (*net-war*). ONG et autres opérateurs privés sont devenus les instruments de la réussite des opérations du Pentagone⁽²⁾.

Dans cet ensemble très vaste et très hétérogène des acteurs non gouvernementaux américains, on distingue par exemple *International Rescue Committee*, *World Vision*, *Cooperative American Relief Everywhere* (CARE), *Save the Children*, *Catholic Relief Services* qui agissent partout dans le monde, mais qui ne

sont pas représentatives de l'ensemble du monde non gouvernemental. Les ONG diffèrent en tailles, en ressources financières, selon les domaines et espaces géographiques où se concentrent leurs activités et selon les moyens techniques et matériels dont elles disposent. Par ailleurs, ONG européennes et américaines ont notamment des conceptions très différentes de leurs rapports aux pouvoirs politiques et économiques⁽³⁾.

Parallèlement, les grandes ONG anglo-saxonnes occupent le terrain du *lobbying* politique (*advocacy*) et les débats au sein du monde des ONG. Elles ont aussi été les



premières à s'organiser en coalitions internationales puissantes pour influencer les débats transatlantiques favorisant, sciemment ou non, une dynamique de partage des tâches entre Alliés sous *leadership* américain et une marginalisation des Européens sur les questions stratégiques majeures. Les agences civiles américaines inscrivent très nettement leurs activités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. La réforme engagée au sein de l'USAID, vise à l'intégration des actions humanitaires et d'aide au développement dans le calendrier de sécurité nationale. L'USAID, un temps menacée par les Républicains, a assuré sa survie institutionnelle en se donnant un rôle dans l'anéantissement des racines du terrorisme sur le long terme. Cette agence comble les vides dans les dispositifs de renseignement humain et d'influence stratégique en inscrivant ses programmes dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, comme le montrait le rapport "Foreign Aid in the National Interest: Promoting Freedom, Security, and Opportunity", publié en décembre 2002 et comprenant des recommandations massivement soutenues par Andrew Natsios, l'administrateur de l'USAID⁽⁴⁾.

En janvier 2003, après la création du Bureau de la reconstruction et de l'assistance humanitaire dirigé par le Pentagone, certaines ONG ont réagi, sans pourtant obtenir de résultats, car leurs interlocuteurs privilégiés (USAID et DoS) ayant perdu toute influence face au Pentagone, les marginalisant et les instrumentalisant. Les ONG américaines, bien qu'ayant exprimé un réel mécontentement à l'égard du traitement de la question irakienne par l'administration Bush, n'ont pas pu s'engager dans une résistance à l'État fédéral, du fait notamment de fortes dépendances économiques. Cette crise a marqué une rupture importante dans les relations civilo-militaires en opérations et un enseignement douloureux pour les différents acteurs impliqués dans le processus. Mais les évolutions récentes vers l'intégration sont le résultat d'une longue mutation depuis le milieu des années 1990, cette confusion des genres et des rôles reflétant un non-respect grandissant du droit international humanitaire et d'un espace humanitaire impartial et indépendant.

En juin 2004, avait été institutionnalisée une stratégie visant à mener des *Intervention, Stabilization, and Transformation Operations* en projetant une puissance civilo-

militaire "intégrée et synchronisée pour transformer l'État failli menaçant ou agresseur, et le réintégrer progressivement au sein de la communauté internationale", entraînant de profondes réformes institutionnelles tournées vers l'intégration civilo-militaire.

[De la projection de force disjointe à la projection de puissance civilo-militaire intégrée et synchronisée.]

Dans la recherche d'une dynamique transformationnelle aux États-Unis, la mutation de la défense vers des nouveaux modes d'organisation, interne et externe, semble plus importante que les révolutions technologiques elles-mêmes. Le processus en cours s'inscrit dans la continuité des réformes législatives, engagées au milieu des années quatre-vingt, qui avaient finalement donné lieu au *Goldwater-Nichols Department of Defense Reorganization Act of 1986 (Goldwater-Nichols Act)* et avaient marqué un tournant institutionnel dans l'évolution vers la *jointness* (actions interarmées). À l'heure actuelle, le système de sécurité nationale des États-Unis doit relever les défis d'une nouvelle ère stratégique et de l'émergence de nouvelles menaces. L'éventualité d'une nouvelle législation annonce une révolution civilo-militaire d'une ampleur aussi importante que la révolution dans les affaires militaires du début des années quatre-vingt-dix. L'expédition d'Irak a sans doute permis d'accélérer la transformation des forces américaines vers l'action en réseaux (*net-*

centricity) par l'expérimentation de nouveaux systèmes d'armes et de nouveaux modes d'action au service de la posture expéditionnaire intégrée. Mais la situation en Irak renvoie une image inquiétante de la capacité du gouvernement à tirer les bons enseignements des difficultés rencontrées. Le glissement vers la basse intensité et la contre-insurrection offre une nouvelle dimension à la transformation et replace au centre des débats la question de l'intégration civilo-militaire comme l'approche la plus efficace, en apparence, pour aboutir aux opérations militaires dites *effects-based* sur l'ensemble du spectre de la conflictualité.

Dans ce panorama global de la transformation de la défense depuis la fin de la guerre froide, sous les effets conjugués de la libéralisation du secteur de la défense et en réponse aux exigences de rationalisation des budgets de défense, le secteur commercial occupe une place grandissante dans l'architecture de sécurité nationale américaine. Pour des raisons budgétaires et opérationnelles, certaines tâches sont désormais externalisées. Engagée dans une guerre d'intensité limitée mais durable, tout en préparant ses armées à d'autres confrontations de plus grande envergure, l'Amérique affaiblirait son *leadership* en se retirant totalement des espaces et des missions périphériques. L'externalisation de certaines tâches doit permettre aux forces de se recentrer sur leur cœur de métier. Cela concerne, en premier lieu, les services de maintenance, de soutien logistique, mais aussi des fonctions hautement spécialisées portant sur



les systèmes d'armes ou de renseignement : les sociétés militaires privées offrent un "niveau de flexibilité et d'efficacité pour des modes d'actions alternatifs" (5). Les discussions sur la transformation des forces vers la guerre réseau-centrée (*network centric warfare*) s'organisent autour des nouvelles technologies et nouvelles structures de force, appuyées par une industrie en pleine mutation (6).

Dans le contexte de l'Irak sous occupation militaire américaine, ce phénomène d'externalisation a permis un renouvellement de certaines doctrines opérationnelles. La privatisation des fonctions de sécurité en post-conflit, intervient aussi comme un catalyseur essentiel de l'intégration civilo-militaire dans le cadre des interventions américaines.

Intégration civilo-militaire et privatisation des opérations de stabilisation.

L'Irak marque une aggravation des pratiques d'intégration des années quatre-vingt-dix dans un cadre international bouleversé (rejet du droit international humanitaire jugé "obsolète" par l'Administration Bush). Or, les réseaux, informels ou organisés, viennent court-circuiter la logique hiérarchique traditionnelle du système. Transformer et intégrer la composante civile est donc devenu une priorité du processus global de transformation envisagé par le *Joint Forces Command* pour mener les combats de haute intensité comme pour gérer les opérations de stabilisation (7). Mais, en tentant d'imposer un contrôle total sur toutes les modalités de l'intervention en Irak, le Pentagone a affaibli la confiance des acteurs civils, et notamment des ONG.

Dans le même temps, de nombreuses sociétés privées de sécurité ont, depuis plusieurs années, effectué un important travail de *lobbying* et de propagande pour se présenter comme des partenaires fiables et experts dans la gestion des nouvelles opérations de paix et comme les "nouveaux agents humanitaires", se disant capables de répondre à l'enjeu de la "sécurité humaine". Les services proposés par ces sociétés vont de la protection (pour les agences onusiennes ou pour la protection de convois d'ONG) à des tâches d'assistance aux forces armées (démobilisation, désarmement et réintégration des belligérants et, plus largement, réforme des sec-teurs de la sécurité). La liste de leurs clients est de plus en plus vaste, avec

notamment certains gouvernements occidentaux, des organisations ou agences internationales et de nombreuses ONG (8). Ces sociétés de services techniques et de sécurité sont des acteurs hybrides gommant les barrières identitaires au détriment des ONG traditionnelles aux actions non lucratives d'assistance. Une dynamique de marchandisation de l'action humanitaire, à travers des partenariats public/privé, accompagne l'émergence de ces sociétés. Une étude de 1999, cofinancée par CARE et le département des affaires humanitaires de l'ONU, préconisait ainsi : "Les ONG devraient considérer la privatisation de la sécurité pour des objectifs humanitaires [...]". Au Moyen-Orient, plusieurs milliers d'anciens militaires travaillent dans le cadre de contrats de sécurité au service d'agences humanitaires.

Les futures opérations de combat ou de stabilisation utiliseront une part croissante de civils. La maîtrise de l'information constitue déjà un élément central des relations civilo-militaires. L'interopérabilité entre systèmes civils et militaires sera donc, dans ce contexte, le point critique du succès des futures opérations. Face à la résistance prévisible des ONG, le recours à des sociétés commerciales offrant des services techniques d'urgence risque de se généraliser. Au service du militaire pour l'aider à gérer l'après-conflit, elles confirmeront l'évolution plus générale vers une privatisation des dynamiques de paix et de guerre, en marginalisant la dimension proprement politique des processus de reconstruction des États que les ONG traditionnelles portent souvent en elles.

Processus inter-agences et interopérabilités au sein du système allié.

Longtemps ignoré par l'administration Bush I, le processus inter-agences impliquant la coordination avancée entre une trentaine d'agences, notamment entre USAID, Affaires étrangères (DoS) et DoD est revenu au centre du débat stratégique sur la transformation des forces armées (multiplication des programmes de formation et d'entraînement autour de ce thème), de la réorganisation du département de la défense, et de la transformation des institutions civiles qui sont impliquées dans ce processus.

Ce changement paradigmatique apparaît dans la gestion des opérations de stabilisation par une lecture élargie des expérimentations autour du concept "effects-based

operations" dont le succès reposerait tout autant sur les capacités renforcées du guerrier que sur l'organisation d'une dimension civile intégrée capable de contribuer à une transformation des modes d'action dans le cadre d'un "système de systèmes". En réintroduisant une dimension politique à la transformation pour répondre aux nécessités opérationnelles, les responsables américains, chargés de redéfinir cette dynamique, tentent de rétablir le lien manquant entre processus politique de stabilisation/reconstruction et discours capacitaire sur la domination technologique du champ de bataille. Selon la *National Military Strategy 2004* (9), l'intégration doit "guider l'application de la puissance militaire pour protéger, prévenir et prendre l'avantage sur l'ennemi afin de contribuer aux objectifs stratégiques et buts à long terme". L'intégration "soutient les opérations simultanées, l'application de la puissance et la fusion de la puissance militaire avec d'autres instruments de puissance" selon le concept DIME: *Diplomatic, Information, Military and Economic* (10). L'intégration tire parti de la transformation de l'État, dans les champs civils et militaires, par un double mouvement de recentrage opérationnel sur le "cœur de métier" et de délégation des tâches périphériques par l'externalisation économique.

Le processus inter-agences et les opérations civilo-militaires, loin d'être marginalisés et limités aux seules *Civil Affairs*, sont désormais au centre de la réforme institutionnelle. Le discours sur l'inter-agences est souvent lié aux considérations sur la multinationalité et les modes d'action en coalition. La défense américaine se cherche des partenaires à l'intérieur et à l'extérieur et doit, pour cela, se poser la question de l'interopérabilité à trois niveaux simultanément. Le lien inter-agences-coalition est un instrument du changement interne/externe car, désormais, tout s'articule autour du concept JIM: *Joint Inter-agency Multinational*. Les modes d'organisation, les pratiques et les mentalités doivent s'adapter à ce nouveau défi (11). Transformer la nature des relations du DoD avec les agences civiles, pour atteindre l'intégration, devient indispensable. Ce modèle de transformation des acteurs civils est actuellement au centre des débats de l'Alliance atlantique. L'intégration civilo-militaire, pensée à travers la PDD-56 de 1997 dont l'héritage est encore présent dix ans plus tard, fut, dès l'origine, pensée comme un instrument de consen-



sus stratégique et un modèle pour les opérations multinationales dans un cadre OTAN ou au sein de coalitions.

Un mimétisme britannique ?

Les Britanniques achèvent eux aussi la réévaluation de leur doctrine en matière de gestion des opérations de stabilisation, suite aux enseignements tirés des interventions en Sierra Leone et en Irak. Si cette nouvelle doctrine concerne la défense britannique (MoD), des représentants du ministère de la Coopération britannique pour le Développement international (DfID) et des Affaires étrangères (FCO) et des ONG ont participé au processus d'élaboration au sein des forums de réflexion civilo-militaire. DfID maintient le lien entre forces armées et ONG dans les programmes de prévention des conflits, notamment à travers les *Conflict prevention pools (Global et Africa)*, qui utilisent la coordination inter-agences avancée sur les questions de sécurité. L'implication des forces britanniques dans des missions de prévention à travers la *Defence Diplomacy*, en coopération avec les agences civiles, a permis la mise en œuvre du *Joined up Government*, ardemment souhaité par Tony Blair. Le *Conflict Prevention Pool-Africa* entend officiellement améliorer l'efficacité de la contribution du Royaume-Uni à la gestion des conflits, en intégrant les stratégies (MoD-DfID-FCO) *"lorsqu'une approche intégrée apporte une valeur ajoutée"*, à travers des programmes de *Security Sector Reform* en Afrique (Sierra Leone, Kenya, région des Grands Lacs, Burundi) par des financements croisés. La coopération civilo-militaire élargie passe par un partenariat très fort entre DfID et les grandes ONG britanniques que sont *Oxfam*, *Save the Children UK* et *Christian Aid* notamment, et les réseaux et coalitions d'ONG britanniques agissant au niveau national ou international comme *BOND (British Overseas NGOs for Development)* ou *EPLO (European Peacebuilding Liaison Office)*. Les ONG sont des partenaires essentiels dans la mise en œuvre, même si leur positionnement, face à ces dynamiques, varie selon le degré d'interdépendance politique et financière existant avec le pouvoir politique et militaire. Malgré des similitudes avec l'approche américaine et une volonté politique du gouvernement de Londres d'étendre l'approche intégrée aux opérations de stabilisation avec la nouvelle unité de reconstruction en post-conflit (*Post Conflict Reconstruction Unit*), le contexte britannique

a permis, aux ONG, de limiter quelque peu les ambitions gouvernementales d'instrumentalisation de leurs actions.

Du côté américain, malgré les réactions très négatives des ONG face à la mise sous tutelle de l'ensemble des programmes d'assistance humanitaire et de développement par le Pentagone, les leçons de l'intervention en Irak ont été jugées positives par certains responsables.

[Reconstruction et stabilisation en post-conflit : enjeux de l'intégration.]

Devant la Chambre des représentants à Washington, l'adjoint de l'administrateur de l'USAID pour l'Asie et le Proche-Orient, tirait les enseignements des actions d'assistance humanitaire mises en place en Irak durant le conflit et dans la phase d'après-conflit, en annonçant que pour *"améliorer les performances de l'USAID"*, serait *"renforcée la planification civilo-militaire intégrée pour une coopération rapprochée avec le Pentagone [au niveau politico-stratégique] et permettre aux équipes DART de l'USAID de mieux coordonner leurs activités sur le terrain avec les forces armées"*⁽¹²⁾.

À l'été 2004, un bureau de coordinateur pour la reconstruction et stabilisation fut créé au sein du Département d'État américain. La mission de ce bureau est de *"diriger, de coordonner et d'institutionnaliser la capacité civile du gouvernement américain de prévention des situations de crise et de préparation des situations de post-conflit et d'aide à la stabili-*

sation et à la reconstruction des sociétés en transition des conflits vers la paix, la démocratie et l'économie de marché". Ce bureau regroupait, dans sa phase de création, 30 experts provenant du Département d'État, d'USAID, du bureau du Secrétaire à la Défense (OSD), de la CIA, le corps du génie (*Army Corps of Engineers*), le commandement Interarmes (*Joint Forces Command*), le ministère de l'Économie et des Finances (*Treasury*). Était notamment prévu le déploiement d'un corps spécialisé – *Humanitarian, Stabilization and Reconstruction Team* – auprès des commandements combattants pour la pacification post-conflit où les forces américaines seraient engagées.

Les grands axes de cette transformation pour une synchronisation des actions civiles et militaires ont été régulièrement énoncés depuis juin 2004 par les différents responsables américains, notamment dans le département chargé de la transformation au sein du bureau de Rumsfeld (OSD) et du JFCOM. Les changements dans les pratiques tardent à venir car les personnels et les dispositifs budgétaires demeurent inadaptés. Malgré les ambitions de Rice autour du concept de "diplomatie transformationnelle" pour renforcer l'efficacité des capacités civiles de gestion des crises, c'est en fait le militaire, notamment le JFCOM à travers les *Joint Interagency Coordination Groups*, qui reste le grand ordonnateur de ces dispositifs. Le contrôle civil des dispositifs d'intervention n'est pas garanti par une telle structure car la recherche de l'efficacité militaire et civile par la technicisation des dispositifs de réponses aux crises sur un mode capaci-





taire et informationnel évacue la problématique politique du *state-building*. L'intégration dépasse le simple cadre des relations entre ONG et forces armées. Au-delà de la réforme des systèmes, elle entend bouleverser les pratiques individuelles.

L'intégration implique une rationalisation de l'action publique. Il s'agit de la recherche de l'unité de l'effort pour plus d'efficacité militaire. Cette rationalisation économique et organisationnelle peut être répliquée à différents niveaux (interne à une agence, un ministère, en interagences et au niveau multinational) dans des secteurs civils et militaires.

Gouvernance et transformations de l'État.

Ce phénomène technocratique de l'intégration lié à la globalisation est rendu possible par la révolution technologique permettant l'organisation en réseaux et une ouverture aux partenariats public/privé⁽¹³⁾. C'est dans cette optique qu'avait été lancé le projet de "privatisation de l'aide" américaine. La transformation des politiques d'aide au développement engagée depuis près de dix ans a abouti au *Millennium Challenge Account* : "Promouvoir et récompenser les mesures économiques qui donnent des résultats : bonne gouvernance macroéconomique, système de régulation efficace, libéralisation du commerce et climat favorable aux investissements du secteur privé", affirmait, en 2003, le diplomate Anthony Wayne, conformément à une approche libérale du *nation-building*, désormais diffusée globalement auprès des organisations internationales et des dispositifs alliés.

Conditionnée par une interopérabilité multidimensionnelle, l'intégration n'a été effective qu'au moment où elle a été couplée à une volonté politique forte de réorganisation interne des agences, et externe de leurs mandats, selon les grands principes de la gouvernance : "la notion de gouvernance globale cherche à harmoniser en une seule formule les grandes transformations subies par le système de l'érosion de l'autorité de l'État, de la crise des organisations internationales, de l'essor d'acteurs non étatiques, de la fragmentation de l'autorité sur le plan international et, en conséquence, du défi que représente la fourniture de biens publics dans la sphère internationale"⁽¹⁴⁾. L'approche intégrée est présentée comme le modèle d'efficacité (*best practice*), après une phase d'expérimentation des nouveaux concepts et d'évaluation de leurs applications. La métamorphose des modes de projection de puissance est le reflet de mutations plus profondes.

La reconstruction comme dispositif stratégique de transformation post-conflit.

Par une lecture libérale des modes de gestion des conflits, ces acteurs privés ont été placés au centre des processus de reconstruction pour élargir la sphère de la démocratie de marché (*market democracy*) et faciliter un retour sur investissement dans l'après-conflit. De nombreuses études, conduites dès 2002 par les grands *think tanks* américains (RAND, CSIS, *Brookings*)⁽¹⁵⁾, ont souligné la nécessité d'améliorer la transition vers la reconstruction pour maximiser les "retours économiques sur l'investissement humain et matériel de la guerre". Mais en ne par-

venant pas à garantir un meilleur contrôle et une sécurité de l'environnement civil, les forces armées américaines ne semblent plus en mesure de remplir un élément central du "contrat" entre acteurs civils et forces armées qui est le fondement de relations civilo-militaires équilibrées en opérations extérieures. Le projet de création d'une société civile locale prend une forme idéalisée qui, sortie de son contexte d'origine, devient une métaphore ethnocentrique des relations sociales dans un cadre néolibéral importé ou imposé, le secteur privé étant placé au centre du processus de transformation.

L'intervention armée devient la matrice d'une transformation accélérée des pays du sud vers l'économie libérale. La phase de *nation-building*, sous contrôle des forces armées, est donc une période charnière et transitoire vers l'intégration au marché global. Ainsi, le plan américain de libre-échange pour le grand Moyen-Orient, s'il avait été évoqué par l'administration Bush, dès son arrivée au pouvoir, dans la continuité des actions bilatérales menées sous Clinton, s'inscrit désormais dans une dynamique régionale par son étendue, et globale par la diversité des acteurs internationaux mobilisés pour mettre en forme la transition. Le paradoxe essentiel de l'entreprise de *nation-building* réside dans le fait que cette gestion impériale est devenue l'étape nécessaire à la démocratisation des pays en transition, déchirés par une guerre civile, à la consolidation des nouvelles zones de stabilité et au contrôle des États présentant des signes d'instabilité ou d'effondrement. Les acteurs civils viennent renforcer ce dispositif global et l'assistance occidentale participerait d'un "nouvel impérialisme humanitaire". Les Balkans ont constitué des laboratoires du *nation-building* pour tenter de réconcilier cette globalité avec les attentes locales de reconstruction par une intégration des problématiques de développement et de sécurité⁽¹⁶⁾.

Dans cette dynamique du *nation-building*, assistances civile et militaire, intégration économique et élargissement des alliances militaires se confondent. L'implantation du libéralisme n'est pas une question de choix pour les gouvernements de la région, l'aide internationale étant conditionnée par la mise en application rapide de réformes économiques, politiques et sociales durant la phase de reconstruction institutionnelle. Assurer une transition réussie des structures étatiques fortes vers le libéralisme exigera une approche raisonnée de la tempo-



ralité par une gestion équilibrée de la continuité de l'effort. Cette marche forcée vers le libéralisme économique et politique ne saurait se faire sans danger au même rythme que cette quête occidentale du retour sur investissements⁽¹⁷⁾. Par là-même, il existe un risque important de voir se développer une disjonction forte entre le temps local (marqué par un anéantissement économique après plusieurs décennies de dictature et de sanctions, et une reconstruction lourde du fait des bombardements incessants pendant treize ans) et le temps mondial de la globalisation (conquête de nouveaux marchés, privatisations des services publics, dérégulations dans les secteurs vitaux de l'économie). Ce décalage important créé, à court terme, de réelles frustrations économiques et une instabilité politique manifeste.

[Conclusion.]

Bien que recherchée, l'intégration civilo-militaire présente de nombreux risques. En créant un système intégré, est instaurée une interdépendance organique entre les dynamiques civiles et militaires dans la gestion du conflit et de l'après-conflit. Dans les enseignements tirés de cette intervention en Irak, l'exécutif américain ne semble toujours pas voir la dimension politique de cet échec, préférant une nouvelle fois centrer sa réflexion sur les dimensions technologiques et capacitaires. La configuration complexe des processus de transformation engagés implique que chaque partie du système affecte l'efficacité de l'ensemble du dispositif, tout en se pliant aux exigences multidimensionnelles (interarmes, inter-agences et civilo-militaires élargies), de protections (verrouillage/extension des vulnérabilités) liées au partage de l'information au sein de ces réseaux hybrides.

La phase actuelle de l'intégration civilo-militaire est à la fois l'aboutissement d'un long processus doctrinal, politique et institutionnel de militarisation des acteurs civils entamé à la fin de la guerre froide pour gérer des conflits complexes, l'expérimentation d'un prototype d'intervention par une multiplication des opérations non conventionnelles appuyées par des réseaux privés et une politique d'influence stratégique par la mobilisation des acteurs non étatiques, les vecteurs des pratiques et normes d'une puissance américaine plus diffuse, pour mettre en forme l'environnement international.

En voulant progressivement privatiser la gestion des crises humanitaires et des opérations de stabilisation, l'approche anglo-saxonne, beaucoup plus portée à appliquer des pratiques de gestion issues du *new public management*, semble confondre la gestion effective de son propre système d'intervention selon ses propres critères (nombre de morts au sein des forces armées, consensus politique, retour sur investissement) avec une assistance réelle et effective aux pays concernés pour leur permettre de se reconstruire.

Malgré les spécificités du dialogue civilo-militaire aux États-Unis et au Royaume-Uni, largement tourné vers un consensus stratégique entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, il serait erroné de sous-estimer la portée de certaines voix discordantes issues de la société civile, des analyses alternatives de centres de recherche et des autocritiques de certains ONG. Face à ces dynamiques très fortes, une résistance s'est mise en place, créant un "fossé culturel grandissant entre les ONG et l'Administration américaine"⁽¹⁸⁾. Ainsi, compte tenu des nouveaux enjeux internationaux résultant du nouvel agenda sécuritaire, un regard prospectif doit souligner les limites des approches gouvernementales anglo-saxonnes et affirmer que des approches alternatives sont possibles. Compte tenu du poids de l'appareil politico-militaire américain sur les orientations stratégiques des alliés, les enjeux nés de la militarisation des acteurs civils par l'intégration ne peuvent être ignorés par les Européens. Ils doivent être constamment réévalués pour en mesurer toutes les implications pour les futures interventions multinationales. ■

(1) Alexander Lennon (ed.), "The Battle for Hearts and Minds: Using Soft Power to Undermine Terrorist Networks", Washington Quarterly Reader, Cambridge (Mass.), London, The MIT Press, 2003.

(2) Voir John Arquilla, David Ronfeldt (eds.), "Networks and Netwars: The Future of Terror, Crime and Militancy", Rand Report MR-1382-OSD, 2001.

(3) Abby Stoddard, "Humanitarian NGOs: Challenges and Trends", in Joanna Macrae and Adele Harmer (eds.), "Humanitarian Action and the Global War on Terror: A Review of Trends and Issues", HPG Report 14, London, Overseas Development Institute, 2003.

(4) Andrew Natsios, "US Foreign Aid", Harvard International Review, Fall 2004, Vol. XXVI, N°3, p. 87

(5) Eugene Smith, "The New Condottieri and US Policy: The Privatization of Conflict and Its Implications",

Parameters, Winter 2002-2003, p. 116. Différentes sociétés américaines, DynCorp, Military Professional Resources Inc. (MPRI) ou Kellogg Brown and Root, aux activités et aux ramifications mondiales, sont ainsi présentes sur tous les continents. Voir Sami Makki, "Privatisation de la sécurité et transformation de la guerre", Politique étrangère, Hiver 2004-2005, p.849-861.

(6) Murray Weidenbaum, "The Changing Structure of the US Defense Industry", Orbis, Fall 2003, p. 698

(7) Intervention du *Supreme Allied Commander Transformation Admiral Edmund Giambastiani*, "Transforming NATO: The Role of Allied Command Transformation", *Stabilization, Reconstruction and Peace Support Operations: Transforming NATO's Capabilities*, Royal United Services Institute for Defence Studies Conference, Londres, 4 mai 2004.

(8) Sami Makki, "The Politicisation of Humanitarian Action and Staff Security: The Use of Private Security Companies by Humanitarian Agencies", Workshop Report, International Alert, London, October 2001.

(9) "GJCS, National Military Strategy of the United States of America 2004: A Strategy for Today, A Vision for Tomorrow", Washington D.C., March 2005, p. 7

(10) Robert D. Steele, "Information Operations: Putting the 'I' Back Into DIME", Strategic Studies Institute, US Army War College, Carlisle Barracks (Pa), February 2006, 84 p.

(11) Voir le programme ITEA au sein de la *National Defense University* à Washington D.C.

(12) James Kunder, "Humanitarian Assistance Following Military Operations: Overcoming Barriers", U.S. House of Representatives, Washington D.C., 18 juillet 2003.

(13) Sami Makki, "Externaliser la défense: la politique américaine", Sociologie du Travail, 49, 2007, p.28-45.

(14) Mónica Serrano, "Gouvernance et sécurité en Amérique du Nord", in Guy Hermet, Ali Kazancigil et Jean-François Prud'homme, "La gouvernance: un concept et ses applications", Paris, Karthala, 2005, n. 6, p.205

(15) Voir notamment *Center for Strategic and International Studies (CSIS) and the Association of the US Army (AUSA)*, "Play to Win, Final Report of the Bipartisan Commission on Post-Conflict Reconstruction", Washington D.C., janvier 2003 et James Dobbins, John G. McGinn, Keith Crane, Seth G. Jones, Rollie Lal, Andrew Rathmell, Rachel Swanger and Anga Timilsina, "America's Role in Nation-Building: From Germany to Iraq", Rand Report MR-1753-RC, 2003, p. 163.

(16) Michael Ignatieff, "Empire Lite: Nation-building in Bosnia, Kosovo and Afghanistan", London, Vintage, 2003, pp. 19 et 22

(17) Roland Paris, "At War's End: Building Peace After Civil Conflict", Cambridge University Press, 2004

(18) Joseph Zimet, "Les ONG américaines et leur Administration dans le contexte de la crise irakienne: les liaisons infructueuses", Humanitaire, n° 8, Médecins du Monde, Paris, automne 2003, p. 63.

Charles-Philippe **DAVID**

LA GUERRE ET LA PAIX

*Approches contemporaines
de la sécurité et de la stratégie*

2^e édition revue et augmentée

SCIENCES PO
LES manuels



SCIENCES PO
LES PRESSES

Charles-Philippe **DAVID**

LA GUERRE ET LA PAIX

Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie

2^e édition revue et augmentée

Comment comprendre la permanence de l'état d'insécurité plus de quinze ans après la fin de la guerre froide ? Peut-on parler de « retour à la case départ » après les attentats terroristes de 2001 ? L'invasion de l'Irak et les politiques de sécurité militaire de l'administration Bush ramènent-elles le système international à un état classique d'anarchie ?

Cinq tendances majeures se dégagent : le réflexe traditionnel du « dilemme de la sécurité », la menace non étatique que pose le terrorisme international, la résurgence de l'hégémonie américaine accompagnée de son affirmation du droit à la guerre préventive, la faillite d'États comme accélérateur de violence et la marginalisation du droit international qui ne parvient pas à surmonter les tentations unilatérales.

La connaissance et la maîtrise des outils de la stratégie constituent le préalable à une meilleure compréhension. Au-delà d'explications ponctuelles et conjoncturelles, ces outils sont appréhendés ici dans le temps, depuis la mise en place en 1648 du système westphalien de sécurité centré autour de l'État et des enjeux militaires, jusqu'à nos jours.

Complètement remanié et actualisé, ce manuel d'introduction aux études de sécurité et de stratégie est constitué de douze séquences qui présentent de manière pédagogique mais également critique les enjeux de la guerre et de la paix à travers, successivement, les questions sécuritaires et militaires, les stratégies de sujétion et celles de paix.

De nombreuses définitions, des encadrés thématiques, un glossaire et une bibliographie exhaustive permettent au lecteur, étudiant comme chercheur, d'aborder les principaux concepts et courants de pensée des études stratégiques et de disposer ainsi des bases essentielles à une réflexion d'ensemble.

Charles-Philippe David est professeur de science politique, titulaire de la chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, et directeur de l'Observatoire sur les États-Unis, à l'Université du Québec à Montréal.



A MULTIPLICATION DES TRAVAUX CONCEPTUELS SUR LA COORDINATION CIVILO-MILITAIRE.]

Les années 1990 ont vu se multiplier un nouveau type d'opérations militaires : les opérations multinationales de gestion de crises. C'est dans ce contexte qu'on a assisté depuis quelques années au développement de réflexions sur la coordination interministérielle dans le cadre de la gestion de crises. Il est, sans doute, utile de rappeler ici la genèse des nombreux concepts qui fleurissent aujourd'hui dans les états-majors américains et européens.

Les premiers travaux sur la gestion interministérielle des crises remontent à 1999 et aux leçons tirées de la campagne de l'OTAN au Kosovo. Il s'agissait alors de repenser la planification militaire – en particulier en matière de ciblage – pour mieux prendre en compte les besoins des agences civiles amenées à se déployer sur le terrain, à la suite des frappes aériennes. Mais, c'est surtout après l'engagement de la coalition dirigée par les États-Unis en Irak en 2003 que les travaux sur la coordination interministérielle se sont multipliés. La stratégie menée alors par les États-Unis avait beaucoup misé sur une action militaire éclair et n'avait pas anticipé les difficultés liées à la reconstruction, si bien que les agences civiles peinaient à mener à bien leur tâche dans un contexte sécuritaire difficile qui justifiait le maintien d'une présence militaire massive là où l'on avait espéré une réduction rapide des effectifs.

La réflexion sur la coordination civilo-militaire est dans un premier temps limitée aux cercles militaires anglo-saxons. Pour ces spécialistes de doctrine militaire, il s'agit d'abord de réfléchir au moyen de palier les lacunes de la coordination interministérielle au niveau national. Ce n'est que dans un second temps que ces réflexions vont être élargies à la question de la coordination civilo-militaire dans un cadre multinational. Deux facteurs contribuent à cette évolution. D'une part, l'état-major américain qui pilote ces travaux (USJFCOM) est colocalisé à Norfolk avec le commandement de l'OTAN chargé de la transformation (*Allied Command Transformation* ou ACT). C'est donc tout naturellement que l'amiral Giambastiani, qui est alors le patron à la fois de JFCOM et d'ACT, demande aux officiers de l'état-major allié de participer à cette réflexion⁽¹⁾. D'autre part, les difficultés rencontrées par l'Alliance en Afghanistan offrent un point d'application très concret aux travaux en cours.

Ce rapide historique appelle deux remarques. D'abord, le concept d'"approche globale" est fortement imprégné de doctrine militaire anglo-saxonne. Ensuite, il s'agit d'un concept centré sur des problématiques nationales et développé par des pays qui connaissent d'importantes carences en matière de concertation interministérielle.

Or, la transposition de ce concept du cadre national au cadre multinational entraîne des difficultés doctrinales et opérationnelles importantes. On ne peut pas se contenter d'appliquer *mutatis mutandis* les conclusions tirées d'une analyse des besoins nationaux de coordination. Il existe, en effet, des spécificités propres à chaque cadre international de gestion des crises qu'il convient de placer au centre de l'analyse. Par exemple, il n'est pas possible de transposer tel quel un modèle national de planification intégrée civilo-militaire à l'OTAN, puisqu'il s'agit d'une alliance militaire dépourvue, pour ainsi dire, de moyens civils qu'il s'agirait de coordonner avec les moyens militaires.

La coordination civilo-militaire dans les opérations multinationales de gestion de crise

Monsieur Richard Martin

L'objet de cet article est précisément de rappeler la spécificité des cadres multinationaux de gestion de crise et la diversité des problématiques qui s'attachent à ces différents cadres.

[La nécessaire amélioration de la coordination civilo-militaire.]

C'est une évidence pour tout officier engagé sur un théâtre d'opération : le militaire est amené à entrer en contact avec une multitude d'acteurs civils. Le commandant de la force rencontre les autorités locales, mais aussi celles des pays voisins. Il est également en relation avec les opérateurs civils internationaux (HCR, Commission européenne, etc.) et les ONG.

Or, tout dysfonctionnement dans l'interface civilo-militaire peut avoir des conséquences dramatiques. Ainsi, le défaut d'échanges entre la KFOR et la MINUK est l'une des causes de l'inadaptation de la réponse des forces internationales aux émeutes de mars 2004 au Kosovo. Les leçons de ces événements ont d'ailleurs été tirées et des améliorations ont été apportées sur le terrain.

Mais, pour beaucoup, la coopération civilo-militaire dans une opération multinationale ne peut pas se limiter au théâtre d'opérations. Au niveau national, les autorités militaires sont (ou devraient être) amenées à se concerter, dans les capitales, avec les autorités ministérielles concernées. De même, beaucoup se demandent comment assurer la coordination civilo-militaire de l'action de la communauté internationale au niveau stratégique. C'est une question absolument légitime : comment faire pour éviter la duplication des efforts ou, au contraire, palier des lacunes ? Comment assurer que les acteurs ne poursuivent pas des objectifs contradictoires ? Il faut, par exemple, éviter que la force multinationale s'emploie à détruire des champs de pavots tandis que les spécialistes de développement cherchent à mettre en œuvre une politique d'aide à la substitution progressive.

Pour répondre à ces questions, il faut distinguer deux niveaux : la formation de la stratégie et sa mise en œuvre.

La formation de la stratégie.

Au niveau national, la coordination et la déconflition des objectifs sont assurées

par une autorité centrale chargée précisément de rendre des arbitrages. En France, il revient, par exemple, au président de la République et au Premier ministre, chacun dans son domaine de compétence, de donner des directives cohérentes aux forces militaires ainsi qu'aux différents départements ministériels.

Au niveau international, les choses sont plus compliquées dans la mesure où il n'existe pas une instance permanente dotée d'une autorité suffisante pour imposer de tels arbitrages. La seule organisation qui peut légitimement prétendre à ce rôle, c'est l'Organisation des Nations unies. Mais, sur certains théâtres, comme en Afghanistan ou en Irak, elle est peu engagée et peine à se faire entendre. Au demeurant, elle n'a pas vocation à se substituer aux États qui conservent, directement ou à travers les organisations régionales auxquelles ils participent, l'autorité sur les moyens qu'ils engagent. Si bien que la coordination passe par des forums *ad hoc* (type groupe de contact, comme au Kosovo, par exemple) visant à mettre un nombre plus ou moins grand de *stakeholders* autour d'une table pour discuter des grandes orientations stratégiques.

La mise en œuvre de la stratégie.

Plusieurs opérateurs sont impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie : les grands opérateurs internationaux (HCR, Banque mondiale, Commission européenne, OTAN, etc.) mais aussi les différents départements ministériels et agences nationales (USAID étant l'une des plus emblématiques). Il est nécessaire que ces différents opérateurs se parlent et il est donc important de trouver une réponse institutionnelle à ce besoin. En Afghanistan, ce dialogue a ainsi principalement lieu dans un cadre *ad hoc*, le *Joint Coordination and Monitoring Board* (JCMB), qui réunit, sous la coprésidence de la mission des Nations unies en Afghanistan (UNAMA) et du gouvernement afghan, les différents acteurs de la stabilisation et de la reconstruction dans le pays. Ce genre de forum n'épuise pas les cadres de dialogue. Certaines organisations sont ainsi amenées à développer un dialogue bilatéral plus soutenu et régulier. C'est, par exemple, le cas de l'Union européenne qui travaille régulièrement avec les Nations unies ou des organisations régionales telles que l'Union africaine. Il faut également men-

tionner le partenariat UE/OTAN, pour la gestion de crise, développé depuis les accords Berlin Plus de 2002-2003. La spécificité des relations UE/OTAN s'explique à la fois par un domaine d'activité commun aux deux organisations (la gestion militaire des crises) et par le fait que les deux organisations comprennent 21 membres en commun.

Naturellement, le dialogue entre les différents acteurs de la gestion de crise respecte l'autonomie de décision de chaque acteur.

[Les enjeux de coordination propres à chaque organisation.]

Chaque acteur aborde la question de la coordination civilo-militaire à sa manière, en fonction de ses spécificités. On se limitera ici à la description des enjeux concernant deux organisations qui ont développé une compétence en matière de gestion des crises, l'Union européenne et l'OTAN, et on laissera de côté l'action multinationale (type coalition) qui pose des questions spécifiques, du fait de l'absence d'organes pour assurer la coordination entre les différents instruments engagés sur un théâtre.

L'Union européenne.

La spécificité de l'Union européenne réside dans la multiplicité des instruments, civils et militaires, dont elle dispose, mais aussi des cadres institutionnels pertinents pour employer ceux-ci. Le premier pilier, c'est-à-dire le pilier communautaire piloté par la Commission, intègre des outils opérationnels tels que ECHO⁽²⁾ ou le MIC⁽³⁾ et financiers (RRM⁽⁴⁾, Facilité de paix). Le second pilier, c'est-à-dire le domaine des politiques intergouvernementales que sont la Politique étrangère et de sécurité communes (PESC) et la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), peut, pour sa part, servir de cadre à des opérations militaires⁽⁵⁾ mais aussi à des missions civiles dans le domaine de la sécurité et de l'État de droit.

Très tôt, il est apparu que le nombre et la diversité des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des missions décidées par l'Union nécessitaient un effort particulier, non seulement entre les instruments de natures différentes (civil/militaire), mais aussi entre ceux relevant de la Commission et ceux relevant du Conseil.

grer jusqu'au bout les éléments civils et militaires, comme le suggèrent certains. L'intégration civilo-militaire ne doit pas être considérée comme une fin en soi.

Dans le cas de l'Union, l'élément militaire embryonnaire est fragile. Il faut donc veiller à ne pas diluer la fonction militaire dans un grand ensemble civilo-militaire qui, de fait, spécialiserait les outils militaires de l'Union dans le bas du spectre. Il faut, au contraire, préserver (et renforcer) l'intégrité de la chaîne européenne de commandement militaire. Concrètement, il ne faut pas fusionner les planifications, mais plutôt établir des passerelles entre elles, notamment en recourant à la cellule civilo-militaire.

L'OTAN.

Contrairement à l'Union, l'OTAN est une alliance militaire et ne dispose de quasiment aucun outil civil⁽⁶⁾. La problématique de la coordination civilo-militaire se pose donc beaucoup moins à l'intérieur de l'OTAN que dans l'interface entre l'action de l'OTAN et celle d'autres acteurs. Là où l'Union réfléchit depuis plusieurs années à ces questions, c'est un thème plutôt neuf pour l'OTAN.

L'influence des travaux doctrinaux américains dans ce domaine a joué un rôle important dans cette évolution. Depuis l'adoption de la directive politique globale (*Comprehensive political guidance* ou CPG, rendue publique au sommet de Riga en novembre 2006), le concept de l'"approche globale" des opérations a gagné en visibilité, même s'il demeure essentiellement technique (il ne saurait, en effet, être question d'une évolution de la nature militaire de l'Alliance).

Le paragraphe 10 du communiqué de Riga évoque l'objectif d'une "application plus cohérente des instruments de gestion des crises propres à l'OTAN [...] tout en reconnaissant que l'OTAN n'a pas besoin de développer des capacités destinées strictement à des fins civiles". On comprend qu'il s'agit d'améliorer le soutien aux opérations militaires des quelques compétences civiles dont dispose l'OTAN (type diplomatie publique). L'exclusion de tout développement de capacités civiles dans d'autres buts est logique : dans un contexte où les ressources sont rares, il serait en effet contre-productif de dupliquer des moyens civils existants (chez les Alliés ou dans d'autres organisations).

L'autre enjeu identifié à Riga, en matière de coordination civilo-militaire, c'est l'amélioration de l'interface avec les différents acteurs engagés dans la résolution d'une crise.

Le paragraphe 10 du communiqué évoque ainsi "l'amélioration de la coopération pratique à tous les niveaux, avec les partenaires, l'ONU et d'autres organisations internationales compétentes, les organisations non gouvernementales et les acteurs locaux, dans la planification et la conduite des opérations en cours et des opérations futures en tant que de besoin."

[Conclusion.]

À l'évidence, les travaux sur l'amélioration de la coordination civilo-militaire dans des cadres multinationaux de gestion de crise n'en sont qu'à leurs débuts et n'ont pas encore porté tous leurs fruits. Pour optimiser les résultats de ces travaux, il convient d'éviter deux écueils.

Il faut d'abord se garder de penser que l'on pourrait appliquer à tous les cadres un concept unique de façon indifférenciée et dans toutes les circonstances. Il faut ensuite garder à l'esprit que le défaut de coordination n'est que l'une des difficultés rencontrées aujourd'hui par les organisations de gestion de crise. Une amélioration dans ce domaine ne suffira pas à résoudre le problème plus général du manque de moyens disponibles. En réalité, des solutions techniques (doctrinales ou institutionnelles) concernant l'interface civilo-militaire n'apportent pas une solution aux difficultés politiques qui se posent sur un théâtre concret.

Bien souvent, le problème fondamental n'est pas celui d'une absence de dialogue ou d'une absence d'unité d'effort entre civils et militaires, mais plutôt celui du défaut de volonté politique pour engager des moyens sur un théâtre d'opérations. Or, ce sont les États qui fournissent ces moyens, soit directement, soit par l'intermédiaire des opérateurs internationaux. Il faut donc trouver des leviers pour encourager les États à mettre ces moyens en œuvre.

L'assurance que leur action ne sera pas dupliquée ou contredite par l'action d'un autre acteur est évidemment un élément à prendre en compte (d'où l'importance de l'approche globale). Mais ce n'est pas

le seul. Un élément fondamental est la visibilité qu'une nation aura du "retour sur investissement". Si un pays n'a aucune vision d'ensemble de l'usage des moyens qu'il confie à un "opérateur", il risque de ne plus vouloir engager ces moyens.

C'est pourquoi il est essentiel de garantir dans les organisations internationales un contrôle politique réel des États membres. C'est une question essentielle à l'OTAN comme à l'Union européenne. ■

(1) Pour être complet, il faut préciser que l'OTAN n'est pas le premier forum international où sont traitées ces questions. En effet, le Conseil multinational sur l'interopérabilité (MIC) et la série des expérimentations multinationales MNE donnent l'occasion à certains alliés, proches des États-Unis, de confronter leurs analyses dans ce domaine.

(2) *European Community Humanitarian Office.*

(3) *Monitoring and Information Centre.*

(4) *Rapid Reaction Mechanism.*

(5) Depuis 2003, l'Union européenne a conduit quatre opérations militaires. Deux ont été menées avec recours aux moyens et capacités de planification de l'Otan : *Concordia* dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine en 2003 et *Althéa* en Bosnie-Herzégovine depuis décembre 2004. Les deux autres ont été des opérations autonomes : *Artémis* (2003) et *EUFOR RD Congo* (2006) en République démocratique du Congo.

(6) L'OTAN peut certes s'appuyer sur des instruments civils développés pour le seul soutien de ses opérations (à l'instar des outils de diplomatie publique). Par ailleurs, la concertation des politiques nationales de défense civile, organisée pendant la guerre froide, a perduré jusqu'à aujourd'hui à l'OTAN ("plans civils d'urgence" - PCU). Sept comités techniques servent de lieu de rencontre et de concertation entre les nations membres sur les différents aspects de la défense civile (sécurité alimentaire, communications, transports de surface, maritimes et aériens). Mais, ces activités n'ont pas de dimension intégratrice. À noter, enfin, la mise en place en 1998 d'un Centre euro-atlantique de réponse aux catastrophes (EADRCC). Cette petite structure est susceptible d'être activée en cas de catastrophe, pour faire le lien entre les demandes de secours du pays concerné et les offres des Alliés (ou partenaires) volontaires.



Les pays en sortie de crise, entre intelligence économique et marché de niches

Monsieur Emmanuel Montanié

chargé de mission

sous la direction de Madame Catherine Minard
Directrice des affaires internationales du MEDEF

LES PAYS EN SORTIE DE CRISE REPRÉSENTENT, POUR LE SECTEUR PRIVÉ, des opportunités de marchés et d'investissements à accroître (si elles y sont déjà implantées) ou à gagner (si elles ne le sont pas ou ne font que de l'exportation directe). Par ailleurs, l'entreprise, parce qu'elle est créatrice d'emplois et de croissance et fournisseur de produits, d'équipements de services essentiels, est un facteur-clé de la réduction de la pauvreté, donc de la stabilisation sociale et du renouveau du pays.

Au-delà des traditionnels points-clés de toute étude de marché (risque financier, risque sécuritaire, faisabilité technique, etc.), s'est ajouté un nouveau paramètre imposé par la communauté internationale – l'ONU, l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) – et les bailleurs de fonds multilatéraux (Banque mondiale) ou bilatéraux (Agence française de développement) : l'éthique. Lutte contre la corruption, respect des droits de l'Homme, relations avec les forces de sécurité, etc., l'entreprise responsable qui, auparavant, faisait face seule, voit aujourd'hui émerger des références, des principes directeurs établis par la communauté internationale auxquels elle doit se conformer.

Depuis une vingtaine d'années, le Mouvement des entreprises de France (MEDEF), en tant que représentant des entreprises françaises, participe, aux côtés de l'État, aux efforts nationaux de sortie de crise et de reconstruction. Ses actions consistent, entre autres, à organiser des délégations d'entreprises (Koweït en 1991), des séminaires "Point pays" (Irak, Côte-d'Ivoire, etc.), des plates-formes de coopération public/privé (Kosovo, Afghanistan, etc.) ou des échanges d'expériences : République démocratique du Congo (RDC).

L'obligation, pour les entreprises françaises, de conquérir de nouveaux marchés à l'international, d'une part, l'affaiblissement accéléré d'un certain nombre de pays en développement ayant manqué "le train de la mondialisation", d'autre part, font qu'elles sont confrontées à des crises majeures (guerres, événements politiques, économiques, catastrophes naturelles, etc.) qui perturbent fortement leur activité, désorganisent leurs réseaux locaux et les contraignent parfois à se retirer momentanément du pays. Dès lors, la présence du MEDEF, "naturelle" du point de vue institutionnel, se justifie aussi par son positionnement central sur l'échiquier des échanges mondiaux

Si ce dossier met l'accent sur le couple économie/sécurité, notamment dans les pays en sortie de crise, l'approche du MEDEF est, par nature, beaucoup plus large. En effet, l'organisation patronale se doit d'englober, dans sa politique d'aide aux entreprises, une vue plus globale de la reconstruction et couvrir aussi bien la crise politique (ex-Yougoslavie, Irak, RDC), les situations socio-économiques (Argentine), que les problèmes humanitaires (Darfour) ou, encore, les urgences découlant d'une catastrophe naturelle (tsunami, Nouvelle-Orléans). Ces différentes situations peuvent avoir des conséquences économiques diverses, qu'il s'agisse d'opportunités de marchés de reconstruction, de la présence des dites entreprises dans le pays où elles sont implantées, ou du potentiel du marché commercial ou d'investissement que représente le pays en crise.

Pour le MEDEF, il convient donc de distinguer deux types d'enjeux économiques selon que l'état de droit du pays est, soit détruit, soit inexistant, résultant d'actes de guerre (Afghanistan, Irak, Kosovo) – auxquels cas la communauté internationale et les bailleurs de fonds se substituent à l'État défaillant –, ou bien qu'il s'agisse d'un État

souverain, affaibli mais "actif" (pays victimes du tsunami), ce qui implique alors un travail concerté avec les autorités du pays concerné.

Dans un État de droit, détruit ou inexistant dans la zone en crise, l'objectif premier est de reconstruire le pays, il est conditionné par deux paramètres.

D'une part, la nature des destructions dont dépendent les opportunités d'affaires en termes de reconstruction de projets (infrastructures, télécommunications, électricité, eau, gestion des déchets, etc.), d'assistance et coopération techniques, de livraisons d'équipements aux opérateurs internationaux (forces onusiennes, organisations internationales, etc.), de livraisons d'équipements de premiers secours (médicaments, engins TP, etc.).

D'autre part, la période dans laquelle se situe l'intervention post-crise (première urgence, réhabilitation/reconstruction, développement) où les besoins des populations sont spécifiques.

Généralement, les appels d'offres, dans ces phases initiales de reconstruction, concernent majoritairement (Kosovo, Liban) des sociétés d'ingénierie et de conseil menant des projets avec des sociétés locales et, plus rarement, des entreprises équipementières. Ces dernières, comme les industries de production et de services, se positionnent dans les phases en aval (retour au développement, de deux à cinq ans après la crise).

Ainsi, les entreprises susceptibles d'intervenir doivent mettre en place une véritable stratégie commerciale afin de déterminer si leurs produits et leurs capacités commerciales et techniques sont adaptés aux besoins locaux.

Elles doivent également comprendre le rapport offres/demandes qui, étant régi par les organisations internationales – Nations unies, Banque mondiale ou banques régionales de développement –, répond à des "règles du jeu" et des procédures, différentes de celles des marchés "classiques", qui ne s'improvisent pas : appels d'offre très spécifiques, conditions de livraisons, délais de paiement, engagements éthiques, etc.

De plus, agissant dans l'urgence, ces organisations internationales auront tendance à (pré)sélectionner les entreprises avec lesquelles elles ont déjà travaillé et dont elles connaissent les méthodes.

Enfin, les études de marché ou les approches commerciales sont menées dans des logiques d'intelligence économique et d'influence, avec des réseaux d'information et d'intermédiation (diplomatiques, militaires, ONG), éloignées des pratiques des marchés du grand export.

Dans un État de droit affaibli, l'objectif n'est pas de reconstruire le pays mais de le réhabiliter selon plusieurs facteurs. D'abord, les passations de marchés s'exécutent davantage par les pays souverains, avec le soutien des organisations internationales. Ensuite, en cas de crise économique ou résultant d'une catastrophe naturelle ou de guerre civile, outre les marchés de réhabilitation à gagner, il convient aussi de maintenir, voire d'améliorer les parts de marché que les entreprises possédaient avant la crise.

Par ailleurs, dans ce type de crise, une partie des cadres expatriés reste souvent sur place pour préserver les actifs et mainte-

nir, autant que faire se peut, une activité minimale. L'évacuation n'étant pas totale, l'État souverain affaibli, mais existant et légal, doit assurer la protection des biens et personnes français restés sur place, ce qui n'exclut pas une assistance de la part de la maison-mère ou de l'État français. Si cette protection échoue (manifestations d'Abidjan de novembre 2004), peut alors se poser la question de l'indemnisation des entreprises victimes de saccages⁽¹⁾.

Face à ces situations ou à ces besoins qui relèvent de contextes très spécifiques, les différents opérateurs publics et privés français se sont organisés, le MEDEF participant largement aux démarches d'ensemble, sans pour autant y trouver des efforts coordonnés et un esprit de travail collectif. On peut citer les différents éléments de ce "puzzle" :

– les armées avec le Groupement interarmées actions civilo-militaires (coopération civilo-militaire) et le bureau J9 du Centre de conduite et de planification des opérations⁽²⁾;





- les Affaires étrangères avec le Haut-Représentant pour la sécurité et la prévention des conflits, France Coopération internationale, la Délégation aux affaires humanitaires, etc. ;
- le ministère de l'Économie avec l'Agence française de développement et le bureau "Financements de projets" de la Direction générale du trésor et de la politique économique ;
- Les autres ministères techniques avec leurs structures de coopération internationale ;
- les entreprises, en développant des réseaux d'expertises interne et externe, en créant des coopérations étroites avec les ONG, voire leurs propres fondations⁽³⁾.

"Si la France est reconnue pour son efficacité en gestion de crise, ses résultats économiques en sortie de crise sont plus mitigés. Cela s'explique par le manque actuel d'une véritable politique sur ce dossier des sorties de crise avec une conduite du leadership des signatures françaises dans ce domaine" (4).



Contrairement aux dispositions américaines, italiennes ou suédoises, les actions de reconstruction entreprises avec le soutien de l'État ont surtout une finalité militaire (sécurisation de la zone d'implantation des forces françaises par des projets utiles aux populations locales) ou diplomatique (actions d'influence) très éloignée de l'objectif premier des entreprises françaises : consolider, investir ou conquérir de nouvelles parts de marché dans une zone en crise.

[Les positions du MEDEF.]

Dans cette logique, le MEDEF s'est positionné, en 2004, dans ses recommandations et propositions en intelligence économique, puis, en janvier 2006, dans le cadre des travaux de son comité de liaison Défense.

Il prône, d'une part, un renforcement du partenariat stratégique public/privé et, d'autre part, une amélioration de la coopération civilo-militaire.

Dans sa vision des relations État/entreprises dans le développement commercial international, il considère que *"l'État doit appuyer l'implantation ou le retour des entreprises françaises dans les pays « en sortie de crise » par des aides spécifiques ponctuelles et rapides, et la mise en place d'un dispositif d'information fiable sur la gestion de la crise, d'appui logistique et de protection permettant aux entreprises intéressées de travailler dans les contextes dégradés de ces pays"*⁽⁵⁾.

Plus concrètement, parmi les multiples recommandations opérationnelles préconisées par le MEDEF, on retiendra les points suivants :

- développer les capacités d'action d'une structure de coordination public/privé au plus haut niveau de l'État permettant de suivre, en continu, les crises en cours, quelle que soit leur origine (guerre, catastrophe naturelle, etc.), d'être le point focal du secteur privé et humanitaire et d'être une source d'information commune et neutre mutualisant les réseaux et représentations à l'international des différents acteurs publics et privés de la reconstruction (ceux-ci évoluant en fonction de la nature même de la crise) ;
- missionner des experts français, sources d'informations sur les besoins du pays, sur le terrain dans les organisations internationales et les agences de l'ONU (Banque mondiale, UNICEF, etc.) ; et, pour ceux

ayant le statut de réservistes, les intégrer dans les cellules civilo-militaires des états-majors interalliés ou nationaux, voire les nommer conseillers auprès des décideurs militaires de théâtre ;

- adapter les aides de l'État aux interventions des entreprises françaises ;
- mettre en place un système efficace d'information et de *lobbying* dans les organisations internationales ;
- organiser le soutien logistique de "Villages France" ;
- apprendre à mieux coordonner les opérations sur le terrain et à mieux communiquer sur ces opérations mixtes.

De son côté, le MEDEF s'engage à promouvoir, au sein des entreprises, les possibilités d'engagement d'experts spécialisés dans les situations de sortie de crise, à diffuser *"l'information pays"* disponible et à mettre en relation les entreprises avec l'ensemble des opérateurs publics impliqués dans ces efforts.

En conclusion, le MEDEF et ses entreprises mandantes attendent, avant tout, l'élaboration d'une véritable stratégie de sortie de crise intégrant, en amont, des décisions, pendant et après la crise, une dimension économique et dorénavant européenne.

Les entreprises peuvent être de véritables partenaires pour les ministères compétents et être reconnues comme telles, comme chez nos concurrents directs.

Enfin, une structure interministérielle de sortie de crise devrait être à nouveau envisagée, dans laquelle le secteur privé français serait membre de droit et opérationnel.

[L'éthique dans les pays à faible gouvernance : un défi supplémentaire pour les entreprises.]

Dans cet environnement d'affaires difficile, les contraintes réglementaires se sont renforcées, notamment par la volonté des institutions internationales.

Comme le reconnaît l'OCDE, l'environnement des affaires, dans les pays à faible gouvernance (900 millions de personnes, 15% de la population mondiale), est *"l'un des plus difficiles au monde"* pour les investisseurs. Les entreprises, qui doivent y relever le défi financier et commercial, peuvent rencontrer des dilemmes éthiques et des risques directement imputables aux

manquements des pouvoirs publics : généralisation des pots-de-vin, extorsion, criminalité et conflits violents endémiques, pratiques abusives des forces de sécurité, travail forcé, méconnaissance du principe de légalité, etc.

À ces difficultés auxquelles, dans le passé, les entreprises ont dû faire face seules, s'ajoute la volonté récente de la communauté internationale (Nations unies, Banque mondiale, OCDE), soutenue par la société civile, de réguler les bonnes pratiques des entreprises dans les affaires internationales, d'une manière générale, et, en particulier, dans ces "zones à déficit de gouvernance" ⁽⁶⁾, ce qui inclut les pays en sortie de crise. Cette nouvelle orientation s'explique, notamment, par les récentes publications des enquêtes des Nations unies sur l'exploitation illégale des matières premières de RDC et le programme "Pétrole contre nourriture".

Aujourd'hui, plus que jamais, les entreprises responsables et respectueuses des principes directeurs de l'OCDE ⁽⁷⁾ ou de leurs codes éthiques sectoriels, doivent respecter la loi et l'observance des instruments internationaux, faire preuve d'une vigilance accrue dans la conduite de leurs projets, avoir une connaissance des clients et des partenaires commerciaux, entretenir des relations avec des agents publics et dénoncer des actes illicites.

En effet, si une entreprise envisage de réaliser un investissement susceptible de la mettre en position d'être fréquemment informée de mauvaises pratiques graves, directement ou indirectement liées à sa présence dans le pays, ou de devoir passer sous silence de tels actes, elle peut être sanctionnée de diverses façons. En cas de corruption et pratiques frauduleuses sur des projets de reconstruction financés par les organisations internationales (Banque mondiale, agences de développement), elle peut être inscrite sur les listes noires de ces institutions ; ce qui lui interdit toute nouvelle soumission à tout appel d'offre pendant cinq ou dix ans. Elle peut également être sanctionnée par les juridictions nationales de son pays en cas de corruption et d'atteintes aux droits de l'homme ou du travail. Elle peut être auditionnée aux Points de contact national ou PCN ⁽⁸⁾, lorsque ceux-ci sont saisis d'un cas d'infraction aux Principes directeurs de l'OCDE, voire lors des revues

par les pairs de l'OCDE. Enfin, elle peut se sanctionner elle-même au niveau de son capital-image, interne comme externe (risque de mauvaise réputation et culture interne) lors de campagnes de presse soutenues par des ONG ou lors des auditions devant les PCN.

Depuis janvier 2006, l'OCDE est particulièrement explicite sur le respect de ces obligations. *"Les entreprises ont globalement les mêmes obligations dans les zones à déficit de gouvernance que dans les autres zones où elles investissent : elles sont censées respecter le droit national et international ainsi que les autres instruments internationaux applicables concernant, par exemple, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, les relations employeurs/travailleurs (notamment le respect des normes fondamentales du travail) et la protection de l'environnement"*.

L'OCDE appelle les entreprises à réfléchir, entre autres, sur les droits de l'homme et la gestion des forces de sécurité ⁽⁹⁾, la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent à travers les deux impératifs suivants : *"Quelles mesures peut prendre l'entreprise pour garantir que sa gestion des opérations de réinstallation et des répercussions de ses projets sur la population locale (y compris indigène) n'entrave pas le libre exercice des droits de l'homme et ne devienne pas le catalyseur de conflit ? Comment s'assure-t-elle que sa gestion de la sécurité du personnel et des actifs matériels n'a pas pour conséquence de soutenir ou de financer fortuitement des groupes armés éventuellement responsables de violations des droits de l'homme ou du droit humanitaire international ?"*

Si l'"outil de sensibilisation au risque de l'OCDE, destiné aux entreprises opérant dans les zones à déficit de gouvernance", n'entraîne pas (encore) de contraintes obligatoires et de conséquences judiciaires pour les entreprises, la référence mondiale que représente l'OCDE, en termes de normes et de régulations éthiques, rend condamnable, *de facto*, la méconnaissance de ces orientations potentiellement répréhensibles pour les ONG, donc (processus de "Soft law" ⁽¹⁰⁾ ou "droit mou").

Ainsi, les entreprises responsables se trouvent-elles devant une difficulté supplémentaire quasi schizophrénique ⁽¹¹⁾ : s'adapter à la réalité – et aux lois locales quand elles existent –, d'un terrain souvent déstructuré et sans repère, tout en se conformant à des valeurs éthiques universelles, sous la surveillance accrue d'une

société civile qui ne manque pas de dénoncer, aux médias et aux institutions internationales, tout manquement à ces standards. Au risque commercial élevé des marchés en sortie de crise, s'ajoute, dorénavant, pour les entreprises, celui de leur capital image.

Pour autant, toutes les entreprises ne sont pas égales face à ce nouveau risque car tous les pays n'appliquent pas les conventions de l'OCDE, des Nations unies ou les standards de la Banque mondiale. Sur ces marchés, intrinsèquement difficiles par la faiblesse de leur "climat des affaires", apparaît donc une concurrence "déloyale" nourrie par des entreprises originaires des pays émergents.

Les entreprises doivent donc, aujourd'hui, aborder ces pays, non plus dans une "logique de coup" mais comme des marchés de niches nécessitant une présence à fort risque, le plus en amont possible dans la crise, afin d'avoir le meilleur positionnement lorsque les pays se seront normalisés et obtenir, alors, leur retour sur investissement. Cette "prime au premier venu" est déjà parfaitement structurée et intégrée dans la stratégie commerciale de certains groupes français dont la discrétion est souvent un facteur-clé de succès.

[La coopération civilo-militaire du MEDEF : cas pratique sur la RDC.]

Dans le cadre du déploiement de la force européenne de sécurisation du processus électoral en RDC, le MEDEF a organisé deux réunions d'échange d'informations armées/entreprises sur la situation politique dans ce pays, dans le cadre d'une mission d'évaluation militaire composée en partie de réservistes français.

Outre la diffusion d'informations de terrain (un rapport de la mission a été diffusé aux entreprises connues pour leur intérêt envers la RDC), ces rencontres ont permis de constater que la coopération armées/entreprises doit être envisagée au-delà de l'échange d'informations relatives aux marchés de reconstruction.

Les informations politiques, économiques ou sociales sont aussi intéressantes pour les deux parties, entreprises et armées étant des sources d'information réciproques en amont et en aval de missions sur le terrain.



Ces réunions, dont le caractère restreint et informel a permis le “parler vrai”, ont offert l’occasion aux armées, d’obtenir des contacts expatriés ou locaux, écouter une “autre” évaluation des risques, établir une cartographie des acteurs locaux qui comptent ; et aux entreprises, de recueillir en amont et, surtout, en retour de ces missions de prospection, des informations sur les risques politiques, économiques, sociaux, les réseaux d’influence politiques ou militaires, une cartographie de la présence étrangère (entreprises, gouvernements, diasporas).

Les entreprises présentes (BTP, énergie, certification, etc.) ont salué la qualité opérationnelle de ce type de réunions et la richesse de l’information échangée, y compris entre acteurs privés. Elles ont reconnu l’apport des réservistes comme sources d’expertises et de “retours sur investissements” indirects à leurs entreprises : connaissance d’un pays, de ses réseaux/points d’entrée, etc.

Elles ont enfin exprimé leur souhait de voir pérenniser ces “lieux” d’échanges restreints et informels ⁽¹²⁾, en complément des colloques institutionnels sur les sorties de crise, organisés régulièrement par UbiFrance. Sur ce point, le MEDEF, par sa position fédératrice vis-à-vis des entreprises (MEDEF International), et sa relation de confiance avec les armées (Comité intelligence économique, comité Liaison Défense/Défense) peut jouer ce rôle de mise en relation et de garantie de l’information. ■

(1) “Par ailleurs, l’indemnisation de biens situés hors de France est évidemment compliquée. Comme l’a dit un illustre Premier ministre, la République ne peut porter tous les malheurs du monde. Néanmoins, si nous voulons encourager nos compatriotes à investir à l’étranger, point important que je ne développerai pas, nous devons réfléchir à des mécanismes tels que ceux qui sont proposés par la Compagnie française d’assurance pour le commerce extérieur, la COFACE, ou la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la BIRD, lesquelles prennent en charge, d’une manière ou d’une autre, une partie des risques pris par ces personnes qui investissent à l’étranger.” Extrait de Question orale sans débat n° 09625 de Monsieur Richard Yung, Sénateur des Français de l’étranger, publiée dans le JO Sénat du 02/03/2006 - page 567.

(2) Voir chapitre sur le rôle du CPCO

(3) On pourra se reporter au livre “Quand ONG et PDG osent” – Éditions Eyrolles, 2003.

(4) Groupe de travail “Coopération civilo-militaires” du Comité de liaison “Défense/MEDEF”, Janvier 2006.

(5) Rapport “Intelligence économique : recommandations et propositions du MEDEF”. Commission Internationale du MEDEF, septembre 2004

(6) “Une zone à déficit de gouvernance s’entend d’un environnement d’investissement dans lequel les autorités ne sont pas capables ou désireuses d’assumer leurs responsabilités. Ces “manquements de la puissance publique” engendrent de profondes carences au niveau des institutions politiques, économiques et civiques qui, à leur tour, créent les conditions d’une violence, d’une criminalité et d’une corruption endémiques, et bloquent le développement économique et

social”. Source : Outil de sensibilisation au risque de l’OCDE destiné aux entreprises multinationales opérant dans les zones à déficit de gouvernance – OCDE, 2006.

(7) Les Principes directeurs constituent un ensemble de recommandations non contraignantes aux entreprises multinationales dans tous les grands domaines de l’éthique de l’entreprise, dont l’emploi et les relations avec les partenaires sociaux, les droits de l’homme, l’environnement, la divulgation d’informations, la lutte contre la corruption, les intérêts des consommateurs, la science et la technologie, la concurrence, ainsi que la fiscalité.

Pour de plus amples informations : www.oecd.org/daf/investissement/principesdirecteurs

(8) Les Points de contact nationaux sont des services gouvernementaux (avec parfois la participation de représentants des entreprises, syndicats et ONG) de chacun des 39 pays qui adhèrent aux Principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales. Ils sont chargés de promouvoir ces principes auprès des entreprises ayant des activités dans ou depuis le pays en question. Ils sont également obligés de répondre aux saisines dont ils font l’objet au sujet de la conformité du comportement d’une entreprise multinationale au regard des Principes directeurs de l’OCDE.

(9) Sur ce point précis, une coalition d’États, d’entreprises et d’ONG ont établi en Les “Principes volontaires concernant la sécurité et les droits de l’homme” proposent, entre autres, des conseils sur les dispositifs sécuritaires, le déploiement et le maintien de la sécurité publique. Pour de plus amples informations : www.voluntaryprinciples.org

(10) “La Soft Law, droit mou ou régulation incitative, est une forme juridique nouvelle fondée sur l’incitation et la pression de la communauté plus que sur la force contraignante du droit positif. Concrètement, elle se formule en termes de recommandations, déclarations, codes de conduite, recueils de bonnes pratiques, adhésion à des chartes”. Rapport “Intelligence économique : recommandations et propositions du MEDEF”. Commission internationale du MEDEF, septembre 2004

(11) Il existe actuellement plusieurs affaires où des entreprises isolées dans des pays en crise, en se conformant à des réquisitions de véhicules par des forces armées locales, sont accusées de complicités de crimes de guerre et de violation des droits de l’Homme.

(12) Certaines informations ne peuvent être échangées que dans des cadres restreints où relations de confiance et confidentialité de l’information sont garanties. C’est pour cette raison que le MEDEF considère la sortie de crise comme une démarche commerciale ciblée empreinte d’intelligence économique.



JAMINE ET SAMUEL ASSOULINE

GÉOPOLITIQUE de l'**EAU**

Nature et enjeux

Studyrama
perspectives

GÉOPOLITIQUE de l'**EAU**

JAMINE ET SAMUEL ASSOULINE

Allons-nous un jour manquer d'eau ? Risquons-nous une guerre de l'eau ?
Pouvons-nous y remédier ? Comment ?

Plus que jamais, l'eau s'avère un élément clé dans la vie des populations au
niveau stratégique, économique, environnemental, social et humain. Nous
entrons dans une ère de rareté où il est indispensable de gérer les ressources
hydriques dans un souci de durabilité et de préservation des écosystèmes.
Mais le partage des ressources communes s'accompagne parfois d'une géo-
politique tourmentée, particulièrement dans certaines régions du monde.

Cet livre traite des différents aspects sous lesquels l'eau est présente sur Terre,
décrit les composantes de son cycle global, énumère les différents types de
besoins, identifie les menaces qui pèsent sur cette ressource indispensable, et
souligne les solutions possibles pour sa préservation, avant de développer les
aspects de la géopolitique de l'eau et de détailler certains cas illustrant leur
complexité.

Les auteurs présentent une approche intégrale fournissant une base solide et
cohérente à l'évaluation de la problématique de l'eau à l'échelle globale, natio-
nale ou régionale.

Cet ouvrage a été écrit par *Janine et Samuel Assoulina*. Samuel est docteur
en sciences de l'eau et du sol de l'Université hébraïque de Jérusalem, cher-
cheur à l'Institut des sciences du sol, de l'eau et de l'environnement de
l'Organisation de la recherche agronomique en Israël.

15€

Distribution D.L.S.O.C.
ISBN 978-2-8447-2500-2



9 782844 729002



ANNÉE 1953 A ÉTÉ MARQUÉE D'UN FAIT NOUVEAU DANS L'HISTOIRE moderne des conflits. Pour la première fois, au Proche-Orient, l'eau est devenue facteur de guerre. En effet, en septembre 1953, dans la zone démilitarisée avec la Syrie, Israël commença à creuser un canal qui constituait la première étape du projet d'aqueduc national destiné à transporter les eaux du Jourdain vers les terres agricoles du sud d'Israël et du Néguev. Il fallut une plainte de la Syrie auprès du Conseil de sécurité des Nations unies, des mouvements de blindés syriens et l'entêtement apparent de l'État d'Israël pour que le président Eisenhower s'empare du dossier. Les États-Unis menacèrent alors Israël de suspendre l'aide financière qui lui était accordée et imposèrent un plan de développement des ressources en eau du Jourdain : le *plan Johnson*.

Cet exemple est caractéristique de la résolution de conflits en matière de ressources en eau, qui prévaut encore aujourd'hui. Une fois le seuil de tension politique dépassé, un mécanisme de concertation transfrontalier finit par triompher des escalades verbales et des gesticulations armées. Aaron Wolf, expert international et fondateur de la base de données des conflits sur l'eau douce, a ainsi pu recenser, à travers l'Histoire, plus de 3 600 traités de coopération signés et une seule véritable guerre liée à l'eau qui remonte à plus de 4 500 ans, entre deux cités de Mésopotamie : Lagash et Umma. Il était, à cette époque, question du partage de l'eau issue du Tigre et de l'Euphrate, dans l'actuelle partie sud de l'Irak.

Si les actions diplomatiques et les traités ont suffi, jusqu'ici, à apaiser et apporter des solutions aux tensions, il n'en demeure pas moins que notre époque connaît une pression inégalée sur la ressource en eau. Les causes en sont multiples. Ne citons que les principales : démographie galopante, manque de rigueur et de gouvernance des politiques de l'eau de certains États, rejets industriels et domestiques qui ne sont pas traités par des réseaux de collecte, et traitement d'eaux usées sous-dimensionnés ou purement inexistantes. Si, à l'échelle planétaire, 2,4 milliards d'individus ont accédé à l'eau potable et 600 millions à l'assainissement au cours des 20 dernières années, 1,1 milliard n'a pas accès à l'eau et 3,5 millions d'enfants meurent chaque année des suites de maladies hydriques⁽¹⁾. L'urgence se situe au niveau sanitaire et nécessite des investissements colossaux dans les dix prochaines années.

Si rien n'est fait ou, pire, si les choses sont mal faites par les gouvernants en place, les *casus belli* ne manqueront pas. Des émeutes sociales issues de quartiers défavorisés et de véritables émeutes de la soif se produisent de plus en plus fréquemment, dans des zones socialement très fragilisées : la Kabylie en Algérie, ou en Bolivie avec la révolte indienne conduite par Abel Mamami, aujourd'hui ministre de l'Eau du gouvernement d'Evo Morales. Dans un avenir plus ou moins proche, la Chine est également source d'inquiétude si les orientations en la matière, désormais stratégiques, du gouvernement de la République populaire de Chine ne parviennent pas à endiguer les pollutions domestiques et industrielles. Le vice-ministre chinois de la Construction, Qui Baoxing, a donné le ton lors d'un forum, organisé au Henan, le 25 octobre 2005, parlant "*de la crise d'eau la plus sérieuse et urgente du monde*"⁽²⁾. Pour appuyer ses déclarations, un ingénieur en chef du ministère des Ressources en eau, affirmait également qu'environ un quart des ressources en eau chinoises était menacé par la pollution et ce, dans plus de la moitié des villes de Chine⁽³⁾.

Au-delà des tensions internes qui peuvent provoquer révoltes paysannes et émeutes urbaines, la tension sur la ressource en eau peut

Les Casques bleus de l'eau

Monsieur Franck Galland

Directeur de la Sûreté de Suez Environnement.



inciter chefs d'État et de gouvernements à des décisions d'aménagements lourdes de conséquences sur leurs relations de bon voisinage. De ce point de vue, les relations entre l'Éthiopie et ses voisins de l'aval, Soudan et Égypte, seront problématiques si ce pays mettait en œuvre des barrages sur le Nil bleu, qui, avant de se jeter dans le Nil blanc, sur les rives de Karthoum, prend sa source et serpente les hauts plateaux éthiopiens ⁽⁴⁾. Il est vrai que le modèle turc du GAP peut logiquement faire école. Du Turc *Güneydoglu Anadolu Projesi*, le projet de construction de barrages, lancé en 1976 par Ankara, a permis à l'Anatolie orientale d'augmenter sa production de blé de 104%, de 388% pour le coton et de 556% pour la tomate. D'ici à 2010, les revenus de cette région turque, désormais autonome en énergie et exportatrice en matière alimentaire, auront été multipliés par cinq ⁽⁵⁾.

Sur le modèle de l'exemple éthiopien, trois chercheurs ⁽⁶⁾ ont qualifié "à risques" des bassins où les décisions unilatérales d'aménagement peuvent conduire à de vives tensions politiques, avant, cas extrême, de "faire parler" les armes. Ce sont les bassins du Gange-Brahmapoutre, d'Afrique australe (Kunene, Okavango, Limpopo, Zambèze, Incomati), le lac Tchad, le fleuve Sénégal qui délimite les frontières nord et est du pays, la grande rivière de La Plata, entre l'Argentine et l'Uruguay, ou, encore, la rivière Tumen aux confins extrême-orientaux de la Russie et de la Chine.

Ainsi, la pression sur la ressource en eau sera, dans certains pays ou zones géogra-

phiques, source de tension internes ou externes dans les années à venir. Ces conflits, de plus ou moins forte intensité, nécessiteront un mode opératoire nouveau en matière d'interventions d'urgence et d'actions civilo-militaires.

Revenons cependant à ce que les récents théâtres d'opérations ont pu nous apprendre, en terme de coopération civilo-militaire, dans le domaine de l'eau.

[Missions humanitaires et civilo-militaires des forces armées.]

Les conflits de l'ex-Yougoslavie ont pu confirmer que la coopération civilo-militaire se manifestait, d'abord, dans la phase d'aide humanitaire d'urgence. L'action des forces armées se caractérise, alors, dans le soutien à l'acheminement de fournitures essentielles à la survie des populations, l'ouverture de routes après déminage éventuel pour la distribution de cette aide dans les territoires sinistrés, ou encore des travaux de génie civil visant à réparer ponts, routes, infrastructures portuaires et aéro-portuaires.

L'eau fait partie intégrante de ces priorités de l'urgence et le sera encore plus dans les années à venir, compte tenu de la typologie des interventions extérieures de la France et du formidable potentiel de coopération civilo-militaire qui peut s'exercer dans ce domaine.

L'opération *Beryx*, mise sur pied pour venir en aide aux populations touchées par le tsunami, est, à ce titre, illustrative de ce que la coopération civilo-militaire française peut réaliser dans le domaine de

l'eau. Dès les premières informations obtenues sur l'ampleur de la catastrophe au Sri Lanka et surtout à Aceh, des *task-forces* internes aux entreprises et les équipes d'organisations non gouvernementales (ONG) se mobilisèrent pour intervenir sur les réseaux essentiels à la vie que sont l'eau et l'assainissement. Leurs actions n'auraient pu être complètes et totalement efficaces sans une coordination étroite avec les armées et des actions partenaires sur le terrain.

Quelles formes a pris cette coopération ?

En premier lieu, des relations étroites, établies avec la cellule de crise du Centre de planification et de commandement des opérations, ont permis d'échanger du renseignement opérationnel sur la zone d'Aceh, tant sur le plan politico-sécuritaire, que sur l'état des infrastructures d'eau potable, sur la situation des routes et l'existence de coupures éventuelles, ainsi que sur les problèmes sanitaires que rencontraient les populations. *Via Paris*, les éléments embarqués de la *task-force Beryx* reçurent ainsi, à intervalles réguliers, des points de situation sur ce que les équipes d'ONG et d'entreprises pouvaient constater sur place. Suez Environnement fut très impliquée dans ce travail d'évaluation grâce aux informations transmises par les membres de son ONG *Aquassistance*, déployés à Aceh, dès le 10 janvier, avec du matériel de potabilisation, et par les techniciens de sa filiale indonésienne *Palyja*, arrivés sur zone, aux premières heures ayant suivi la catastrophe, avec des camions-citernes et du matériel de réparation.

En second lieu, la coopération fut exemplaire dans le domaine logistique. Le 6 janvier 2005, Suez Environnement fit partir neuf tonnes de matériels de potabilisation par un avion que le groupe affréta pour Medan. Ces matériels venaient compléter les trois tonnes transportées quelques jours auparavant, *via* un premier cargo affrété par la France vers l'Indonésie. Ces matériels n'auraient pu être mis en œuvre sur la zone sinistrée si les experts du groupe, comme une partie de ces matériels, n'avaient pu être hélicoptés sur Banda Aceh.

Enfin, une bonne concertation civilo-militaire a permis de faire des choix judicieux d'intervention dans un contexte pourtant très dégradé, eu égard à l'ampleur du sinistre et du traumatisme vécus par les populations locales. Ainsi, un *AquaChoc* (unité



d'ultrafiltration, ayant une capacité de production de 1 000 litres/heure) fut mis en place à l'hôpital militaire de Banda Aceh. Une mini-station (5 000 litres/heure) fut également installée, dans un camp de personnes déplacées, à Meulaboh, et gérée par Solidarités, une ONG française, non loin de l'hôpital militaire de campagne soutenu par l'opération *Beryx*.

Dans la phase reconstruction, État, armées, entreprises et ONG continuèrent une collaboration pragmatique dans l'assistance aux équipes civiles chargées de la remise en état des services publics. L'eau et l'assainissement ont été, parmi les priorités de la délégation interministérielle conduite par Jean-Claude Mallet, pour coordonner l'aide de la France aux États, affectés par la catastrophe du 26 décembre 2004.

Fait nouveau, la loi du 27 janvier 2005 sur la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau, permettait, pour la première fois, à des agences de bassin, de travailler à l'élaboration de projets de reconstruction avec des ONG. Il en fût ainsi, au Sri Lanka, de la collaboration entre l'agence Rhône Méditerranée et Corse, associée à la région PACA, la Société du Canal de Provence et la Société des Eaux de Marseille (filiale commune à Veolia Water et Suez Environnement).

Dans la phase d'aide d'urgence comme dans celle de la reconstruction post-tsunami, l'eau et l'assainissement ont ainsi figuré parmi les bases de la signature française en matière d'aide aux populations sinistrées d'Asie du Sud-Est. Un an et demi plus tard, les équipes d'urgence d'Aquas-

sistance se mobilisèrent à nouveau pour apporter une réponse au tremblement de terre qui secoua l'Indonésie, le 27 janvier 2006. Faisant plus de 4 600 morts et plus de 200 000 blessés, ce séisme, de magnitude 6,2 sur l'échelle de Richter, ravagea le sud de la ville universitaire de Yogyakarta, détruisant routes et ponts, et détériorant le système de distribution d'eau. Parti sur un vol affrété par le ministère des Affaires étrangères, les experts d'Aquassistance apportèrent, à nouveau, à l'Indonésie, leur compétence et des matériels de potabilisation que cette seconde catastrophe avait rendu nécessaires.

[Quelle coopération civilo-militaire dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ?]

Pour un commandant de théâtre, déployer une action civilo-militaire, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, sur une zone de conflit, a beaucoup d'avantages, si ce n'est que des avantages. Au premier chef, elle permet de "gagner les cœurs". Femmes et enfants sont traditionnellement les premiers à bénéficier de l'arrivée d'un camion-citerne ou de l'installation d'une borne fontaine délivrant une eau potable contrôlée. Les belligérants ne restent pas, de leur côté, indifférents à la mise en place d'un point de distribution qui deviendra très vite un lieu de passage, de discussion et, peut-être, d'amorce de dialogue. Pour les officiers spécialistes, le cadre de rencontre, ainsi créé, offre des occasions très appréciables pour récolter du renseignement d'ambiance.

Le rétablissement de l'eau est, ensuite, une première étape vers le retour à la normalité, ce qui peut hâter celui de la paix. Reprise des commerces de quartier, retour à un semblant de vie industrielle, sont les conséquences durables d'un réapprovisionnement en eau des populations. En prévision de la guerre de 1940, Charles De Gaulle, alors colonel, écrivait "*qui tient le haut, tient le bas*", pour bien spécifier le rôle décisif que joue l'aviation dans les conflits modernes. Dans le domaine des réseaux de vie (eau et électricité), c'est l'inverse : qui tient le bas, tient le haut ; celui qui a la mainmise sur l'alimentation en eau et en électricité d'une ville, la contrôle politiquement. Le commandant de théâtre devrait s'en souvenir, à la faveur des typologies d'intervention des dix dernières années, à Mitrovica, hier, dans une ville séparée par deux communautés kosovares, à Beyrouth, demain, si le spectre de la guerre civile ressurgit au Liban.

Moyen de renouer le dialogue, de rétablir la vie civile, l'eau est, en outre, pour le commandant de théâtre d'opérations, un moyen de pression. Couper l'eau, une fois celle-ci rétablie dans les quartiers sensibles, est une arme redoutable qui est, cependant, à manier avec le plus grand discernement pour ne pas provoquer l'inverse de ce pourquoi ses hommes et lui-même sont venus.

Avoir la capacité d'"amener" l'eau est, enfin, un instrument de puissance vis-à-vis de nos alliés et partenaires. Sur le plan diplomatique comme sur le terrain, les arbitrages ne sont en effet jamais simples quand il s'agit d'établir un périmètre d'intervention en faveur des armées françaises... À ce titre, je garde toujours en mémoire la centrale de production électrique d'Obilic, près de Pristina, où avait élu domicile une compagnie de blindés britanniques, dès les premiers moments de l'entrée des forces de l'OTAN au Kosovo. Belle capacité d'influence (et d'opportunité ultérieure de marché) que les Britanniques avaient su saisir.

Les avantages d'une coopération civilo-militaire, dans le domaine de l'eau, maintenant détaillés, quelles formes nouvelles devrait prendre ce partenariat ?

Certes, les actions civilo-militaires existent dans leur forme organique et incluent l'eau dans leur composante opérationnelle. Mais ne peut-on pas mieux faire encore ?



Une solution serait de mieux utiliser le potentiel des réserves opérationnelles et des réserves citoyennes des grands groupes. Combien sont-ils les réservistes de Suez Environnement, de SAUR, de Veolia Environnement, sous contrat, à être employés dans les unités du génie, au Groupement interarmées des actions civilo-militaires, au Commandement des opérations spéciales ou dans d'autres unités ayant la capacité d'utiliser et de projeter des experts civils? Peu. Pourtant leurs entreprises ont signé des conventions avec la Défense nationale, et les jours de réserves autorisés sont conséquents.

Comment augmenter leur nombre malgré les décrets, conventions et autre déclarations communes de bonnes intentions entre le monde civil et les armées?

D'abord, les armées doivent pouvoir offrir au personnel de réserve, souvent très qualifié dans le civil, de vraies opportunités de valoriser son savoir et de transférer son savoir-faire dans les unités professionnelles. Le choix d'une structure d'accueil pour la formation et l'aguerrissement des "réservistes de l'eau" est essentiel. Les grandes unités parachutistes du génie et de la Légion seraient particulièrement adaptées pour dispenser une solide formation militaire et comportementale aux réservistes destinés à être envoyés en opérations extérieures, et commencer, dès le temps de paix, le travail de cohérence entre active et réserve. Les périodes de réserve doivent, en effet, être l'occasion de nombreuses séances d'entraînement com-

munes sur les matériels et les protocoles qui seront mis en œuvre pour alimenter en eau les populations.

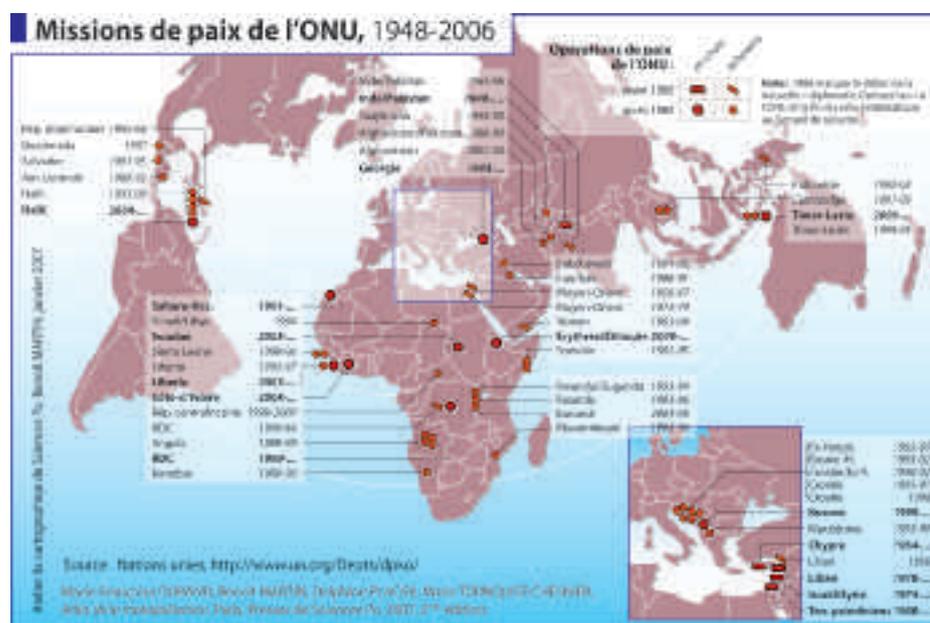
Ensuite, les réservistes de ces grands groupes doivent être placés dans un vivier de compétences et employés, le plus souvent possible, au profit des commandants de théâtres d'opérations. Un organisme de gestion interarmées doit ainsi pouvoir les gérer à leurs justes valeurs civile et militaire : cohérence entre les emplois civils et les attributs militaires, avancement et récompense. Via des systèmes d'information adaptés, cet organisme doit pouvoir, en particulier, tenir une base de *curriculum vitae*, mettant en perspective les compétences techniques des intéressés, leurs profils linguistiques, les expériences militaires acquises, etc.

Cette entité de gestion doit également apporter le plus grand soin à fidéliser les talents, et à en recruter de nouveaux, tant auprès d'autres entreprises que les *majors* de l'eau, qu'auprès d'écoles d'ingénieurs spécialisées. Sans doute, les futurs officiers de réserve, spécialistes de l'eau, sont-ils à aller chercher à l'École des Ponts, aux Eaux et Forêts, à l'Hydraulique de Grenoble? De même, les armées doivent pouvoir profiter du potentiel humain des agences de bassin et des collectivités territoriales, dont les profils seront de plus en plus internationaux à la faveur de l'entrée en vigueur de la loi sur la coopération décentralisée.

Enfin, ces hommes et femmes, réservistes volontaires, techniciens et ingénieurs, doivent pouvoir se reconnaître dans un chef

qui leur ressemble. À ce titre, j'avais été frappé de voir qu'en Bosnie, en 1996, le général commandant les *Civil Affairs* américaines était un pur réserviste dont la fonction civile était d'être le numéro deux d'AT & T dans l'État de New York et que son conseiller télécom, lui-même colonel de réserve, était à la tête d'une entreprise de conseil en télécommunication d'une soixantaine de personnes. Un tel profil, à la tête d'une entité de réservistes spécialisés dans le domaine de l'eau, apporterait encore plus de crédit à la démarche civilo-militaire.

Les armées ont donc la possibilité de faire émerger une filière civilo-militaire de professionnels de l'urgence et de la reconstruction dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. En s'appuyant, avec intelligence, sur le potentiel des réservistes des grands groupes français, reconnus unanimement à l'international pour leur savoir-faire, en ouvrant leurs portes à de jeunes officiers de réserve issus des écoles d'ingénieurs spécialisés, et en utilisant les experts des collectivités territoriales et des agences de bassin, les armées peuvent ainsi se constituer une entité de "Casques bleus de l'eau", que les alliés de la France envieront à la faveur des réussites qui ne manqueront pas d'être saluées sur les théâtres d'opérations à venir. L'eau est en effet plus que jamais cause de conflit ou facteur de résolution de crise. ■



(1) D'après les chiffres du Conseil mondial de l'Eau, cités dans *Jeune Afrique*: "Eau: mobilisation générale", 28 janvier 2007.

(2) Cité par Franck Galland dans la *Revue Défense Nationale*, juillet 2006, "Gestion des ressources en eau: une problématique stratégique pour la Chine".

(3) Lettre de Chine, 31 octobre 2005, "Pénurie d'eau et pollution: le diagnostic d'un expert".

(4) Cf. Franck Galland dans la *Revue de Défense Nationale*, août 2005, "Géopolitique de l'eau en Éthiopie".

(5) D'après Franck Tetart, lors de son intervention au colloque "Enjeux méditerranéens: l'eau entre guerre et paix", organisé par Hervé de Charette, ancien ministre des Affaires étrangères et président de l'Institut euro-méditerranéen.

(6) Aaron Wolf, Associate Professor of Geography, Oregon State University; Shira Yoffe, Diplomatic Fellow, American Association for the Advancement of Science, Washington DC; Mark Giordano, Senior Researcher, International Water Management Institute, Colombo, Sri Lanka: "International waters: identifying basins at risk", 31 janvier 2003.



AIDE MÉDICALE AUX POPULATIONS EST UNE FORME D'ACTION DU SERVICE de santé des armées, alliant une tradition aussi forte qu'ancienne d'assistance aux populations civiles dans la détresse, et une conceptualisation très récente. Désormais résolument ancrée au cadre des actions civilo-militaires (ACM), l'aide médicale aux populations (AMP) est devenue une activité essentielle de nature à faciliter l'action des forces armées sur les théâtres d'opérations, de même qu'elle peut s'avérer déterminante pour les forces de présence française à l'étranger. Les ACM ont pour but essentiel de participer à la réalisation des objectifs civils des plans de paix en termes de sécurité bien évidemment, mais également dans les domaines culturel, économique, social et/ou sanitaire. Les ACM, dans leur ensemble, et l'AMP, en particulier, s'inscrivent donc résolument dans la gestion de crise

[Introduction.]

L'aide médicale aux populations, la vision du Service de santé des armées

Médecins en chef

Patrick Godart et Éric Darré

Spécialistes des techniques d'état-major
du Service de santé des armées

Sous-direction "Organisation, soutien et projection"
Direction centrale du Service de santé des armées

L'évolution des conflits, leur expression désormais usuelle en milieu urbain et non plus en rase campagne, l'utilisation de la terreur ou l'emploi de "boucliers humains" sont autant d'expressions de l'extension des conflits armés aux populations civiles. Parallèlement, l'équipement sophistiqué et la protection de plus en plus efficace des combattants, à l'opposé de populations civiles toujours plus vulnérables en raison de l'augmentation des capacités de destruction des armements modernes, font que désormais les premières et les plus nombreuses victimes des crises et des conflits sont les populations civiles.

L'interaction entre action militaire et gestion de la crise "civile" devient donc prioritaire à une époque où les conflits régionaux sont devenus des enjeux globaux, imposant une réponse multinationale dont l'instrument militaire est l'outil d'intervention privilégié.

La réalisation finale des objectifs politiques et militaires poursuivis ne peut s'accomplir par le seul emploi de la force, mais par la prise en compte planifiée des interdépendances nombreuses entre les intérêts militaires et la gestion de la crise civile. Les ACM et notamment la coopération civilo-militaire (CIMIC), témoignent de l'importance de cette nouvelle fonction opérationnelle placée sous la responsabilité du commandant de la force.

Les ACM s'inscrivent dans la politique globale de gestion de crise. La CIMIC, conçue originellement pour assister les moyens militaires par des structures civiles, est ainsi devenue l'outil essentiel de la mise en œuvre de la coopération des forces armées au profit des populations civiles, le plus souvent dans le cadre d'un plan de paix. Les objectifs de la CIMIC se déclinent en termes de sécurité bien évidemment, mais également dans les domaines culturel, économique, social et/ou sanitaire. La finalité de cette coopération est de permettre de franchir la zone de crise en l'absence de structures civiles capables de jouer ce rôle puis, dès la reconstruction, de leur rendre leurs prérogatives afin qu'elles puissent, à terme, reprendre la plénitude de leurs attributions. L'objectif final étant, bien entendu, le désengagement de la force sans remise en cause de l'équilibre nouveau réalisé après la crise, équilibre soutenu par des structures civiles aptes à fonctionner en autonomie, sans le recours à une aide institutionnelle militaire internationale. C'est ainsi que le rôle des ACM est fondamental en phase initiale de la crise, quand les organismes civils ne sont pas ou plus en mesure d'assurer pleinement leur mission ; puis en phase finale de désengagement et de passage de relais soit à l'administration, soit aux organisations ou agences internationales compétentes.

Dans cette vaste entreprise, le Service de santé des armées joue un rôle particulier, connu sous le terme générique d'aide médicale aux populations, cette expérience et ce savoir-faire opérationnel devant être mis d'abord au service du commandement, puis des populations civiles éprouvées.

[L'aide médicale aux populations ou AMP.]

La phase initiale d'un conflit ou d'une catastrophe, est une phase critique durant laquelle les capacités disponibles reposent, à la fois, sur les moyens apportés par la communauté internationale, capacités des forces armées, dont la présence peut être décidée et réalisée sur très court préavis, mais également celles d'organisations internationales à vocation humanitaire.

L'action de la force, tout spécialement quand celle-ci a pour mission les secours ou la mise en œuvre d'un plan de paix, ne peut s'exprimer sans intégrer le volet humanitaire.

L'action humanitaire dans toutes ses composantes, permet, dans un premier temps, de prendre les mesures d'urgence vitale au profit des populations. Ensuite, l'action humanitaire de la force, inscrite dans la durée, permet d'établir les bases du soutien de l'opinion publique à l'action de sécurisation ou de maintien de la paix conduite par la force.

L'AMP s'inscrit pleinement dans cette perspective. En phase initiale, elle vise à répondre à la demande de secours médicaux, puis après cette phase critique, elle cherche, outre l'action d'assistance médicale proprement dite et guidée par d'évidents principes éthiques, à contribuer, par une action continue de soutien et d'aide à la population, à établir un véritable rapport de confiance avec l'opinion publique, rapport de confiance bénéfique à l'action de la force dans sa globalité.

C'est ainsi que l'aide médicale est généralement planifiée, puis apportée au plus tôt aux populations civiles victimes, enfin intégrée, après la phase de crise, à la CIMIC conduite par la force.

Définition.

L'AMP désigne l'ensemble des activités conduites par le personnel du service de santé d'une force, dans le cadre de la CIMIC, en vue d'améliorer l'environnement médical des populations civiles où opère la force.

À ce titre, les activités médicales conduites par le service de santé, dans ce cadre, font partie intégrante du plan d'opérations. Elles sont planifiées par les états-majors, conduites par le chef santé de théâtre (COMSANTE) et exécutées par le personnel du service de santé de la force sous le commandement hiérarchique de la force et technique du COMSANTE. L'AMP intervient sur le plan strictement humanitaire, soit en complément de l'action d'organismes spécialisés (ONG), soit dans l'attente d'un rétablissement du service public local.

L'AMP se distingue de l'aide médicale humanitaire (AMH) qui désigne l'ensemble des activités, conduites par le personnel du service de santé, dans le cadre d'une action strictement humanitaire, en vue de répondre à un besoin de secours médicaux des populations civiles, où est amené à opérer le service de santé (seul ou accompagné de force) dans le cadre de la réponse de la France à une demande d'assistance d'un pays victime d'une situation catastrophique. L'AMH, prend donc le plus souvent la forme d'une réponse à une situation de crise. Elle s'exerce, de façon quasi constante, de conserve avec l'action de services de santé ou d'organisations gouvernementales d'autres pays, et en complément de l'action d'ONG spécialisées.

L'AMH, fédérant les opérations de secours médicaux à une population en détresse, relève du devoir d'assistance.

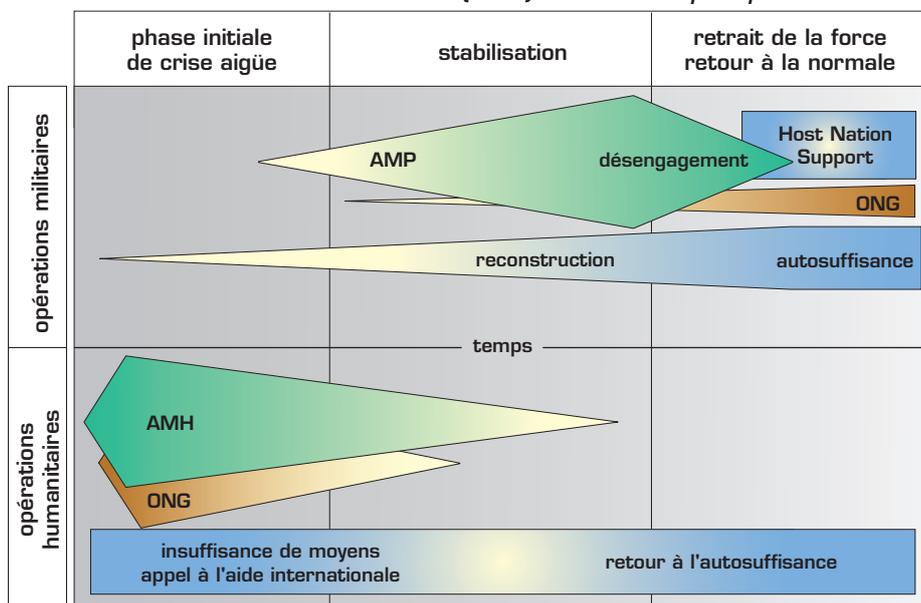
En revanche, l'AMP, consubstantielle de l'action militaire globale d'une force, s'exprime dans l'ensemble complexe d'actions politiques, diplomatiques, militaires, économiques, sociales et médiatiques de soutien de la paix. L'action de la force, pouvant procéder d'une forme d'ingérence, fait appel à un usage variable de la coercition afin de garantir la sécurité indispensable aux actions de rétablissement ou de maintien de la paix.

Tant dans le cadre de l'assistance internationale que réalise la France au profit de pays en situation de catastrophe, que dans celui de la coopération CIMIC d'une force participant à un processus de paix ou de gestion de crise, l'aide médicale, apportée par le service de santé, représente donc un élément essentiel. Ce caractère est très net pour le potentiel de facilitation de l'action des forces sur le terrain dans le cas de l'AMP.

L'importance de ces actions est également déterminante pour les forces pré-positionnées. Par leur apport substantiel et symbolique fort aux missions de CCM, elles valorisent la présence française et atténuent, auprès des populations, l'impact parfois négatif de certaines activités militaires.

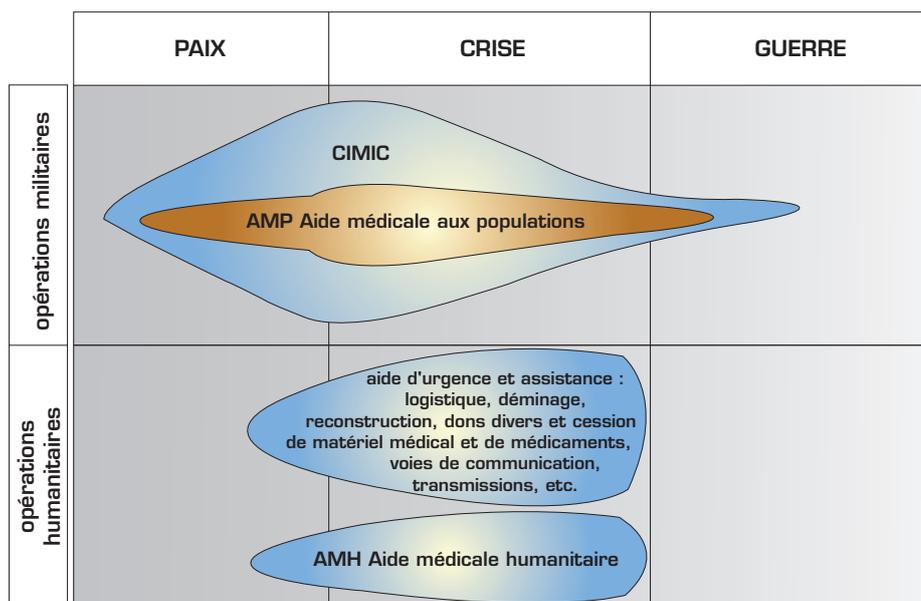
Il faut rappeler que toutes les actions conduites par le service de santé sont rendues possibles par la mise en œuvre concomitante de moyens des forces. Il s'agit, bien sûr, de la sécurité des moyens santé, mais également de toutes les fonc-

Relations entre aide médicale aux populations (AMP) et aide médicale humanitaire (AMH) avec la santé publique locale





Phases respectives de l'aide médicale aux populations et de l'aide médicale humanitaire dans les opérations



tions : transport (personnel et matériel), transmissions, soutien-vie (alimentation, énergies, hébergement, etc.), logistique générale, maintenance, etc., qui permettent au soutien-santé de s'exercer.

Contenu.

L'AMP et l'AMH ont un contenu identique. Le vocable "médicale" englobe la grande variété des actions qui peuvent être conduites dans ce cadre.

Les actions conduites par les médecins : il s'agit bien sûr des actes médicaux : médecine de soins, médecine d'urgence, chirurgie et réanimation, hospitalisation dans des formations sanitaires de campagne ou à bord de bâtiments de la marine, évacuations sanitaires médicalisées par voie aérienne. Ce volet médical *stricto sensu* comprend également la médecine des collectivités, l'épidémiologie destinée à étudier puis contrôler les épidémies, le renseignement médical, l'expertise de structures médicales locales, le conseil en santé auprès des autorités civiles et militaires, la coordination avec les ONG en vue de gérer la crise sanitaire, les campagnes d'information et de prévention. La médecine légale et l'identification post-mortem de victimes de catastrophes font aussi partie de cet ensemble.

Les actions relevant de l'expertise pharmaceutique, au premier rang desquelles la fourniture de matériels et de médicaments et leur distribution aux populations, mais aussi l'expertise des structures pharmaceutiques locales, et la coordination avec les ONG donatrices.

Les actions vétérinaires, incluant la médecine animale et la prévention des zoonoses – maladie animale, microbienne ou parasitaire qui se transmet de l'animal à l'homme et réciproquement –, mais aussi l'expertise très spécialisée de la potabilité de l'eau ou la surveillance et le conseil pour toutes les productions d'aliments destinés à la consommation humaine, ainsi que leur préparation et leur distribution.

Enfin, les soins dentaires, de traitement et de prévention notamment vers les populations d'enfants et d'adolescents, et les soins infirmiers et toutes les activités paramédicales.

La formation et l'information sanitaire des populations civiles, de même que le "compagnonnage" de professionnels de santé locaux, font également partie intégrante de l'AMP. Par compagnonnage, on entend l'apprentissage de techniques nouvelles ou la formation à des protocoles de traitement médicaux correspondant aux standards internationaux. C'est une part très importante de l'AMP qui permet, à terme, de rendre ou de donner l'autosuffisance au système de santé publique locale. Ces actions sont, par ailleurs, indispensables pour ne pas transformer le don de matériels médicaux sophistiqués en action inutile, car l'emploi de ces appareils complexes, impose des savoir-faire souvent détenus par les médecins de la force, et totalement ignorés par les praticiens locaux souvent contraints de pratiquer avec des appareillages obsolètes.

Objectifs.

L'AMP a un objectif dual, dans une acception gagnant/gagnant où les intérêts et attentes de la population civile se rejoignent avec ceux de la force.

Elle a, pour objectif premier, l'assistance et la réponse à la détresse dans le domaine de la santé, permet de répondre à des besoins vitaux de la population et évite ainsi la possible accentuation de la situation sanitaire liée à la crise, donc, par effet d'entraînement, l'aggravation de la crise et son extension. L'expérience a montré, hélas, que les grandes catastrophes sanitaires mal gérées, ont entraîné des violences surajoutées entraînant la crise dans un cercle vicieux.

Le second objectif de l'AMP vise l'acceptation de la présence de la force. En effet, elle peut être considérée comme un moyen privilégié d'établir un lien de confiance entre les populations civiles et la force.

À côté de ces objectifs principaux, coexistent des objectifs secondaires.

Le premier objectif secondaire vise à la motivation du personnel à la mission. En effet, utile au commandement comme instrument d'intégration et de reconnaissance, l'AMP constitue, de plus, pour le personnel de la force qui y participe, une mission valorisante porteuse de valeurs humanistes à fort potentiel d'adhésion à la mission générale de la force.

Un deuxième objectif secondaire concerne l'emploi des moyens de soutien-santé. En effet, il est important, notamment lors des opérations stabilisées de maintien de la paix, de pouvoir maintenir une activité technique régulière pour les équipes médicales et chirurgicales déployées.

Cette activité clinique de terrain, fédère les équipes de soins autour de pratiques professionnelles très opérationnelles et leur épargne de possibles périodes d'inactivité, préjudiciables au maintien des compétences et à la cohésion du groupe. Les équipes médicales ou chirurgicales conservent ainsi leurs compétences cliniques auxquelles elles adjoignent la pratique des techniques médicales particulières à l'humanitaire ou spécifiques du contexte opérationnel.

L'AMP permet également aux équipes d'utiliser les matériels médicaux chirurgicaux déployés et de se familiariser à l'organisation de la structure, aux procédures, et de roder les équipements sur les théâtres d'opérations dans des conditions techni-



ques ou d'environnement souvent extrêmes.

Enfin, l'AMP, de par son caractère éthique évident, est souhaitable à chaque fois que possible : elle conforte le personnel médical dans ses engagements déontologiques, et place le personnel médical militaire dans la grande tradition d'assistance des armées françaises.

[Les principes de l'AMP.]

La contribution du Service de santé des armées, en matière de CIMIC et d'AMP, doit obéir à un certain nombre de principes dont certains relèvent de l'action globale de la force, et d'autres découlent des contraintes techniques du soutien-santé.

Les principes relevant de l'action globale de la force.

Ces principes, communs aux ACM, visent à garantir le juste équilibre entre le soutien de la force, sa mission opérationnelle et les efforts qui peuvent être consentis au profit des ACM proprement dites. Ces principes sont au nombre de cinq : *subsidiarité, maîtrise des contributions, pertinence, exemplarité et non-ingérence.*

Le principe de subsidiarité des interventions. Ce principe vise à ne pas obérer la capacité des forces à remplir leur mission et à préserver la lisibilité du rôle des différents acteurs.

La primauté du soutien-santé au profit de la force engagée est essentielle.

Sauf mission particulière assignée à la force, le soutien apporté à une population civile, qu'elle soit d'origine locale ou expatriée, est subsidiaire.

Ainsi, tout particulièrement dans le cadre des actions de CIMIC, conduites dans la durée, en environnement stabilisé, l'AMP ne peut s'exercer que dans le cadre autorisé et sécurisé par le commandement afin de ne pas compromettre la mission *princeps* de la force.

Ce principe de subsidiarité comporte en lui la notion de réversibilité.

En effet, toute action d'AMP doit pouvoir être réversible, sur très court préavis, sans difficulté majeure, afin de maintenir la capacité de la chaîne-santé à soutenir la force en situation opérationnelle tendue ou coercitive.

La subsidiarité, signifie également que la pratique de l'AMP ne doit pas mettre en jeu ni la sécurité de la force, ni celle parti-

culière des moyens-santé. La sécurité globale du dispositif militaire français, la sécurité spécifique des moyens-santé relevant du commandement, les actions d'AMP ne peuvent qu'être subsidiaires des ordres de ce dernier en matière de sécurité.

Ce principe est matérialisé dans les textes d'organisation des opérations – annexe W des OPLAN et SUPLAN, paragraphe CIMIC de la directive administrative et logistique –, où la rédaction usuellement retenue consacre ce principe : *“une aide médicale est délivrée en cas de besoin de la population locale, dans la mesure où elle ne pénalise pas la réalisation du soutien santé des forces”.*

Le principe de maîtrise des contributions. La maîtrise des contributions de la force est essentielle. Ces contributions, au titre des ACM, doivent être maintenues à un juste niveau, acceptable et supportable pour la force.

En terme d'AMP, la maîtrise des contributions signifie que la mission d'AMP ne doit pas altérer les capacités du service de santé au profit de la force, tout spécialement ses capacités de réaction en situation opérationnelle de la force tendue ou d'afflux massif de victimes. L'AMP ne doit pas altérer les capacités de triage, d'accueil et d'hospitalisation, ni les stocks de matériels médicaux et médicaments.

Le principe de pertinence. L'AMP doit être pertinente, c'est-à-dire en cohérence avec le cadre de la CIMIC décidé pour la force. Cette notion de pertinence signifie notamment que l'AMP ne doit pas gêner ou embarrasser l'action politique consubstantielle de toute ACM.

En effet, si l'aide médicale aux populations tient de l'action humanitaire étatique (en tant que réponse multinationale à une situation de crise), elle ne peut être envisagée comme celle d'une ONG.

L'indépendance de l'AMP doit être garantie par rapport aux efforts diplomatiques ou politiques que conduit le pays, et doit pouvoir être cessée ou transférée à d'autres acteurs afin de suivre le retrait des forces, sans obérer les résultats de l'action conduite pendant la présence de la force. En d'autres termes, la pertinence de l'AMP signifie que la mission confiée au service de santé, ne doit pas amener à considérer la composante santé d'une force comme une sorte d'ONG, mais bel et bien comme partie intégrante d'un dispositif militaire à vocation opérationnelle.



Le principe d'exemplarité. L'AMP doit être exemplaire, c'est-à-dire qu'elle doit valoriser l'action de la force.

Pour cela, l'AMP doit être :

- organisée dans une finalité de santé publique ;
- réalisée en mettant en œuvre des principes éthiques rigoureux (exposés plus bas) ;
- visible par des actions de communication conduites par le commandement, en évitant l'écueil de la sur-médiatisation, mais surtout celui de l'absence de communication. En effet, tout défaut de communication claire et précise risque d'éveiller des soupçons injustifiés gênant ou empêchant l'instauration du nécessaire climat de confiance dans lequel doit s'exprimer l'action de la force.

Le principe de non-ingérence. L'engagement des dispositifs de soutien médical des forces ne doit pas se traduire par une ingérence dans la santé publique locale.

L'AMP résulte de l'absence d'alternative et ne doit pas favoriser une dépendance empêchant un retour à la normale du tissu de santé publique civil ou l'évolution des structures de santé du pays-hôte vers l'autosuffisance.

Le danger absolu à éviter est celui d'annihiler le développement du tissu civil de santé publique, par une substitution du service de santé de la force aux responsables et acteurs locaux de santé.

Par une analyse raisonnée des besoins des acteurs locaux, des possibilités offertes par l'environnement international civil et militaire, il est possible de borner précisément les objectifs à atteindre, et d'établir un réel partenariat évitant incompréhensions et interférences préjudiciables, partenariat dont le seul objectif, *in fine*, doit être le retour à l'auto-suffisance du système local de santé.

C'est la raison pour laquelle l'exercice de l'AMP, au sein d'infrastructures sanitaires existantes (dispensaires, hôpitaux, maisons de santé, etc.), doit être privilégié. Ce mode de fonctionnement permet d'associer les praticiens locaux sans créer de concurrence, confirme les populations civiles dans leurs habitudes, permet un "compagnonnage" efficace, et, surtout, offre la garantie d'une réversibilité totale.

C'est aussi la raison pour laquelle l'AMP ne devrait pas s'inscrire dans la durée, faute de quoi la reprise des responsabilités par

les acteurs locaux risque de ne jamais se produire.

La sortie de crise et la cessation de l'AMP sont des périodes critiques. La diminution puis la cessation de la prestation doivent être scrupuleusement planifiées et étudiées avant leur mise en œuvre.

Enfin, le principe de non-ingérence doit s'appliquer, selon un autre mode, vis-à-vis des ONG et des structures ou associations civiles à vocation humanitaire. La force n'a pas vocation, même au nom de l'AMP à s'engager dans des programmes de reconstruction ou de développement sanitaire dont la responsabilité incombe à des organisations humanitaires.

Les principes relevant des contraintes techniques du soutien-santé.

Les principes éthiques – la non-discrimination, la qualité des soins, le secret médical et le renseignement – ne sont pas, à proprement parler, des contraintes techniques, mais plutôt des valeurs morales auxquelles l'exercice professionnel des acteurs de santé ne peut déroger. Cela signifie que les activités d'AMP ne doivent être conduites que dans des conditions d'exercice conformes aux règles déontologiques médicales.

Le principe de non-discrimination découle à la fois de la déontologie médicale et d'un des principes fondamentaux du droit humanitaire international (conventions de Genève, Croix-Rouge, etc.). Ce principe, dérivé des droits de l'Homme, dispose qu'il ne doit être faite aucune distinction sur la base de la nationalité, du groupe ethnique, de la religion, des convictions sociales, politiques ou philosophiques.

Pour le commandement, ce principe signifie qu'il ne peut établir de distinction entre les patients (blessés ou malades) pris en charge par le service de santé placé sous son autorité, que ces victimes soient amies ou ennemies. Pour les médecins, le principe de non-discrimination signifie que toutes les victimes, quels que soient leur statut (militaire ou civil), leur parti (ami ou ennemi), bénéficient d'une égalité absolue pour les soins, le respect et la protection dus à tous patients.

Les seules priorités sont celles dictées par la catégorisation des urgences médicales. De plus, les relations avec la population locale doivent appréhender et respecter



les spécificités sociales, culturelles, religieuses ou traditionnelles.

Toute forme de partialité est catastrophique, générant immédiatement un sentiment d'injustice, qu'il est facile d'éviter en garantissant une totale équité entre les parties au conflit.

Ce principe peut subir une atténuation notable en cas de situation stabilisée avec une AMP établie et organisée sur la durée au profit de la population civile. En effet, l'inadéquation est quasi constante entre le volume exponentiel des besoins de la population assistée, et celui des moyens disponibles de la force. Dans ce type de situation, il peut être rendu nécessaire de pratiquer une forme de choix d'opportunité, afin de délivrer l'AMP préférentiellement aux personnes les plus démunies.

che, en fin de mission de la force, au fur et à mesure de la reconstruction d'un vrai réseau de santé publique locale, et du retour des compétences de plus haut niveau, celui des soins de la santé publique locale pourra, notamment dans certaines spécialités, être supérieur à celui de la force prioritairement conçu pour son soutien.

Ce principe cardinal du droit international humanitaire vise à protéger l'activité médicale en faveur des blessés et des malades, en prohibant l'utilisation de la relation privilégiée que le personnel soignant entretient avec les patients pour en extraire des informations (de type renseignement).

Nonobstant ce principe, il est patent que le commandement peut demander, au ser-



Ce comportement d'éviction de personnes disposant de moyens suffisants pour bénéficier d'une prise en charge médicale civile, permet, en outre, de s'affranchir du risque de taxer le service de santé de la force de concurrence déloyale ou de substituer au réseau de santé publique local.

Apparentée à une véritable obligation de moyens, la qualité des soins signifie que les actes médicaux, réalisés dans le cadre de l'AMP, doivent s'effectuer selon des standards et des moyens techniques satisfaisants. Pour les opérations établies dans la durée, cette qualité des soins doit être adaptée au niveau de l'offre de soins locale. Ainsi, en début d'opération, la qualité des soins offerts par la force doit être au moins égale à celle disponible dans le réseau de santé publique local. En revan-

vice de santé de la force, de participer au travail général de recueil d'informations, consubstantiel de la mission de la force. Ce type d'informations participe directement à la conduite des opérations militaires. Il s'agit d'informations d'ambiance sur la localisation, les effectifs, la structure par âge et par sexe, les pathologies, les risques sanitaires concernant les populations civiles locales, réfugiées ou déplacées.

Il s'agit, bien sûr, également d'informations relatives au réseau de santé publique locale, ses moyens, ses capacités et notamment celles relatives au possible soutien par la nation-hôte (*Host Nation Support*). Les informations sanitaires recueillies par les pharmaciens (risques liés à l'environnement) et les vétérinaires





(approvisionnement locaux en denrées alimentaires, en eau de boisson) procèdent également de cette logique d'information en coopération avec les autorités locales.

Les contraintes cliniques.

La contrainte clinique initiale et fondamentale est une appréciation rigoureuse, avant la mission, en phase de reconnaissance ou en tout début de mission de la situation sanitaire locale, et des besoins-santé prévisibles, attendus ou demandés.

Cette phase relevant de l'expertise médicale est essentielle car elle permet de proposer, au commandement, les éléments de réponse possibles, les mieux adaptés à la situation sanitaire.

relèves), sa constance (et non sa pérennité).

Ainsi, par exemple, l'encadrement des actes chirurgicaux est un standard du cadre normatif clinique que se fixe le service de santé.

Dans le cadre de l'AMP, les actes chirurgicaux ne sont réalisés que sous les conditions suivantes :

- principe de l'accès à la chirurgie de sauvetage ou réparatrice au plus grand nombre. Ce principe élimine les gestes chirurgicaux lourds, tout spécialement pour des patients à pronostic compromis (grands brûlés, neurochirurgie, cancers avancés, réparations complexes, etc.) ;
- pas de réanimation lourde (car la réanimation prolongée d'un patient est incompatible avec la doctrine-santé opération-



Sur un plan médical strict, cette démarche se décline en la définition des pathologies médicales ou chirurgicales qui peuvent être prises en charge de façon durable dans le respect de la déontologie et de l'éthique médicales, dans le cadre de l'AMP.

Cet exercice consiste, ni plus ni moins, à adapter les indications et les protocoles thérapeutiques aux moyens du service de santé disponibles, et non l'inverse ; ce qui conduirait à une escalade des moyens et violerait le principe de subsidiarité de l'AMP, à l'action générale de la force.

Sur le plan du commandement-santé, l'AMP doit être construite de manière à garantir son homogénéité (non tributaire de la qualification du personnel), son uniformité (pas de variation en fonction des

nelle et les ressources allouées pour le soutien des forces) ;

- faible durée d'hospitalisation pour ne pas obérer la disponibilité des moyens au profit de la force ;
- protocoles thérapeutiques adaptés à la situation sanitaire locale (antibiothérapie en rapport avec les standards locaux, prise en compte des programmes locaux de santé publique, etc.).

En pratique, la chirurgie de l'urgence est la seule qui trouve une légitimité dans le cadre de l'AMP. Incontestable sur le plan des fondements éthiques, elle n'altère pas le fonctionnement du système de santé publique local, permet de s'adapter aux exigences de fonctionnement des blocs opératoires, et répond parfaitement aux principes déontologiques de l'AMP.

[Les contraintes de l'AMP.]

Les contraintes juridiques et réglementaires.

L'AMP est basée réglementairement sur le décret fixant les attributions du Service de santé des armées qui dispose : "dans des conditions fixées par décret, le Service de santé des armées a compétence pour dispenser des soins à des personnes ne relevant pas directement des armées, notamment aux membres des familles de militaires, aux anciens combattants et victimes de guerre [...] Il peut être chargé de certaines missions au profit d'autres départements ministériels, en particulier dans le domaine de l'aide technique et de la coopération, ainsi que de missions humanitaires décidées par le gouvernement".

Sur un plan général, l'AMP est, à l'évidence, exécutée en considération des règles du droit international humanitaire, tout spécialement celles découlant des conventions de Genève de 1949 et de leurs protocoles additionnels.

La multinationalité.

Il est de plus en plus fréquent que les éléments de soutien-santé "lourds", déployés sur les théâtres d'opérations, sont constitués de ressources, en particulier humaines, multinationales. La juxtaposition d'équipes médicales ou chirurgicales dans une structure multinationale, provoque des distorsions dans l'appréhension de l'AMP, pour des raisons politiques nationales, opérationnelles, culturelles ou, tout simplement, de pratique professionnelle non éprouvée dans ce domaine particulier. Confier une mission d'AMP à une structure santé multinationale, revient à générer une problématique complexe, interne à la chaîne-santé, dont les clés sont détenues par les échelons politiques et militaires stratégiques, qui définissent les règles de l'engagement des contingents nationaux, et les efforts budgétaires consentis pour l'AMP. Ces prémisses étant posées, le COMSANTE aura pour mission d'harmoniser les pratiques cliniques destinées à l'AMP, entre les professionnels de santé des différentes nations participantes.

La contrainte budgétaire.

Les moyens financiers qui sont consacrés par le Service de santé des armées à l'AMP représentent jusqu'à 70% du budget en matériels et médicaments alloués à une opération donnée. Ces moyens sont essentiellement réalisés sous la forme de matériels médicaux et de médicaments employés par les formations de soutien-

santé, mais il peut s'agir parfois de dons directs à un pays donné.

Ces dotations financières ont connu une croissance exponentielle homothétique du rythme et de la nature des opérations des deux dernières décennies.

Afin de mieux piloter ces actions financièrement exigeantes, l'AMP est désormais décrite dans la loi organique relative aux lois de finances, au sein des crédits destinés à la CIMIC.

[Les acteurs de l'AMP.]

Le commandement.

L'état-major des armées définit l'état final recherché, vision politique d'une manœuvre qui est déclinée par le centre de préparation et de conduite des opérations (CPCO) dont la cellule J9 rédige des directives de CIMIC.

Sur le théâtre d'opérations, le chef de la cellule civilo-militaire (J9/FHO) est le correspondant naturel du COMSANTE. De leur travail, découle la nature des actions de CIMIC du domaine-santé et de l'AMP à conduire dans le cadre de l'opération.

La Direction centrale du service de santé (DCSSA).

En liaison avec le CPCO, évalue les besoins en matière de soutien-santé à vocation humanitaire pour les opérations.

Sur le plan technique, la DCSSA établit le niveau autorisé d'AMP et en fixe le budget.

Le COMSANTE.

Il est le conseiller-santé du commandement et l'interlocuteur unique de la DCSSA. Il valide au plan technique et donne son accord formel dès que les moyens du Service de santé des armées sont engagés dans un projet d'AMP.

Il est en relation constante avec les organisations humanitaires internationales et avec les autorités civiles de santé publique locales.

Le chef-santé peut être amené à réaliser des reconnaissances techniques en vue de planifier des actions d'AMP. Il évalue notamment si le système de santé local est auto-suffisant ou dans quelle mesure il a besoin de l'apport de l'AMP fournie par la force.

Il peut représenter le commandement auprès des autorités sanitaires locales, et participe activement aux réunions de coordination des actions humanitaires avec les

ONG. En sortie de crise et désengagement, le chef-santé organise le transfert des responsabilités assumées temporairement par la force, aux autorités de santé publique civiles compétentes.

Les organisations internationales humanitaires.

L'ONU dispose d'organisations dédiées aux affaires humanitaires, qui peuvent jouer un rôle essentiel dans l'AMP.

Les principales sont : le Bureau de coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat aux réfugiés, le fonds des Nations unies pour l'enfance.

Sur le théâtre d'opérations, de très nombreuses organisations ou agences internationales gouvernementales ou non gouvernementales peuvent œuvrer dans le domaine de la santé publique.

[L'exemple de une opération d'évacuation de ressortissants : l'opération Baliste en 2006.]

L'opération *Baliste*, débutée en juillet 2006, constitue la plus importante opération d'évacuation de ressortissants menée par voie maritime depuis la guerre d'Algérie. Cette opération a été conduite par différents moyens des armées dont, notamment, des bâtiments majeurs de la force d'action navale.

Sur le plan de la planification-santé, les moyens proposés afin de réaliser dans de bonnes conditions une évacuation de ressortissants majeure (1 400 pax pour un bâtiment de projection et de commandement (BPC) type *Mistral*, 600 pax pour un transport de chalands de débarquement (TCD) type *Foudre*) dans le contexte de menace avérée et comprenant, au moins une nuit, à bord, sont, en plus de l'équipe santé du bord :

- un élément chirurgical embarqué (ECE) (trois officiers et six sous-officiers) pour le TCD et un ECE renforcé (trois officiers, neuf sous-officiers) pour le BPC ;
- un poste de secours (un officier, un sous-officier et cinq militaires du rang) ;
- une cellule de soutien médico-psychologique (un officier et un sous-officier).

Dans la pratique, le nombre d'évacués, par rotation des bâtiments de la Marine nationale, a varié de six à près de 1 400.

Le taux de consultation des ressortissants évacués est proche de 8% avec des extrêmes variant de 0% à près de 14%.



Un peu plus de 1 % des passagers a dû être hospitalisé à bord, avec des extrêmes variant de 0 % à 4 %.

Au total, 591 consultations et 84 hospitalisations ont été effectuées par les services de santé embarqués des différents bâtiments ayant participé aux 17 rotations d'évacuation de ressortissants à partir du Liban vers Chypre ou la Turquie, du 16 juillet au 16 août 2006.

Sur le plan de la CIMIC, le chef-santé de l'opération, embarqué sur le BPC *Mistral*, a été le consultant médical de la mission d'évaluation humanitaire du ministère de la Défense pour le Liban, arrivée à Beyrouth, le 25 juillet.

De ses évaluations, il est immédiatement apparu que le Liban pouvait faire face à ses responsabilités sur le plan médical.

Par la suite et tant qu'a duré le blocus, les bâtiments *Baliste* ont transporté des palettes de médicaments et de produits de première nécessité vers le Liban.

Une chaîne médicale informelle s'est, *de facto*, instituée entre les médecins de la sécurité civile opérant à Beyrouth, au lycée français où les ressortissants étaient préalablement regroupés, les médecins de l'opération *Baliste* et ceux de la sécurité civile, de différents SAMU, voire d'assurances (AXA), présents à Larnaka (Chypre) ou à Mercin (Turquie). Les patients, porteurs de pathologies graves, ont bénéficié d'un accompagnement médical (le plus souvent par des médecins des SAMU) durant leur vol vers Paris.

Ce genre d'opération d'évacuation de ressortissants n'est qu'un des aspects de l'AMP.

S'il ne s'est pas inscrit dans la durée, il n'en représente pas moins un enjeu majeur par la rapidité d'intervention et l'efficacité attendue d'emblée pour gérer une population civile à évacuer, puis pour une éventuelle assistance à des populations civiles locales (ce qui a été conduit ensuite dans le cadre de l'opération *Daman* au Liban).

Cette opération a été exemplaire à bien des égards. Elle a montré tous les bénéfices de la planification des besoins estimés, de l'évaluation initiale, du dimensionnement des moyens médicaux en conséquence et du conseil au commandement par le service de santé et par le chef du service de santé de théâtre embarqué. Ainsi, la partie soutien-santé et AMP, qui aurait pu constituer une difficulté de

nature à impacter gravement la mission d'évacuation, a pu trouver une organisation harmonieuse et une pleine efficacité par la présence constante d'un représentant du service de santé à tous les niveaux de la planification et de la conduite des opérations. Sur très court préavis, avec un effectif faible, la composante-santé a permis d'assurer la sécurité sanitaire de la force, des évacués et a conduit des opérations complexes d'évacuations sanitaires par voie aérienne stratégique, en pleine coopération avec les autorités civiles locales et les ONG.

[Conclusion.]

La mise en œuvre de l'AMP, part intégrante de l'engagement opérationnel des forces, est une mission aussi sensible que subtile. Subtile, car le positionnement politique et stratégique de l'AMP est délicat, borné, d'une part, par les situations d'urgence, et, d'autre part, le développement qui ressortit non plus à l'action militaire, mais à celle d'organisations humanitaires.

Sensible, car les enjeux de demain sont assurément la conduite raisonnée d'actions d'AMP, non plus à tout prix, mais dans une démarche vertueuse associant

intérêt bien compris de la force et, au travers elle, de l'État; mais également volonté de répondre aux attentes de populations civiles éprouvées, soit par un conflit, soit par une catastrophe.

L'avenir de l'AMP passe, comme pour tous les processus de la conduite des opérations, par une meilleure planification établie sur des informations et évaluations préalables plus précises. Le fait de l'inclure dans les processus de planification et dans la réflexion opérationnelle avant une mission, est un pas considérable qui l'éloigne de l'improvisation qui a pu prévaloir dans le passé.

L'AMP est indubitablement une activité à forte valeur ajoutée, mais à coût élevé, tant par la ressource humaine qu'elle mobilise que par les enjeux financiers qu'elle représente. Une marge de progrès est encore réalisable dans la rationalisation et la quantification des activités d'AMP afin de les engager, puis de contrôler leur efficacité de manière responsable. L'enjeu est de contenir ces actions dans le domaine de l'aide et du secours, et non de les laisser s'engager dans une forme d'assistance dont on sait les effets pervers sur une population pour prendre son propre destin en mains. ■



Mondes réels
dirigé par Aymeric Chauprade



La guerre des robots

Les révolutions militaires
de demain



Jean-Jacques Cécile

La guerre des robots

Nés de la volonté d'économiser les vies des pilotes américains au Vietnam, popularisés par la Guerre du Golfe, les drones aériens sont l'illustration de la tendance occidentale à envoyer à la guerre le robot plutôt que l'homme. L'avenir est aux espions automatiques volants, aux robots terrestres ou maritimes.

Dans un langage accessible au grand public, Jean-Jacques Cécile éclaire ce futur militaire robotisé en ouvrant au lecteur la porte de ces laboratoires les plus secrets qui font de la science-fiction la réalité de demain. Un document qui fourmille d'informations inédites et nous initie aux révolutions stratégiques en cours. Indispensable pour comprendre les enjeux de défense et l'évolution des relations internationales et stratégiques.

Ancien des services de renseignement militaires, qui opéra notamment en RDA durant la Guerre froide, Jean-Jacques Cécile est aujourd'hui consultant en matière de sûreté et de défense et spécialiste des combats asymétriques.

Illustration de couverture :
Drone ORKA, d'EADS.
crédit photographique : L. Chauprade



9 782729 828899

ISBN 978-2-7298-2889-9



ET ARTICLE A POUR OBJECTIF DE PROPOSER, AU LECTEUR, UN PANORAMA de l'intégration des composantes de réserve dans les dispositifs d'actions civilo-militaires ou ACM. Il ne prétend pas être exhaustif mais donne des points de repère sur l'importance croissante que revêt la composante-réserve dans les opérations extérieures dédiées à la gestion post-crisés.

À ce titre, il est nécessaire de considérer que les faits, relatés dans cet article, émanent uniquement des associations d'officiers de réserve des pays concernés et, hormis les doctrines et textes officiels, ils n'engagent que leurs auteurs et nullement les gouvernements des pays cités.

[L'émergence d'un nouveau mode de gestion du post-conflit.]

Composantes de la gestion et de la sortie des crises des conflits actuels, les ACM s'imposent, désormais, comme un outil au service des gouvernements pour accompagner les pays vers le retour à la paix. Ces approches, différentes suivant les États, visent, notamment, à redonner, aux pays en crise, un appui afin de reconstruire leurs infrastructures, consolider leurs institutions publiques, économiques et sociales.

Issues du retour d'expérience du conflit des Balkans, la pratique des ACM, connues également sous l'acronyme anglo-saxon de CIMIC (*Civil-Military Cooperation*) ou parfois de *Civil Affairs*, s'est considérablement développée, à partir de 1995, dans le cadre de l'assistance aux populations locales, notamment au Kosovo, en Bosnie et en Afrique. Elles sont, désormais, dans une phase de maturité et déployées en opérations extérieures, soit sous un mandat international dans la majorité des cas, soit dans le cadre d'une assistance à un pays ami dont la souveraineté nationale aurait été menacée.

[La doctrine française en matière d'ACM.]

Pour la France, selon les concept et doctrine interarmées de la coopération civilo-militaire n°262/DEF/EMA/EMP.1/NP du 3 mars 2005, la définition des ACM est la suivante : "La coopération civilo-militaire désigne la fonction opérationnelle destinée à améliorer l'intégration de la force dans son environnement humain afin de faciliter l'accomplissement de sa mission, le rétablissement d'une situation sécuritaire normale et la gestion de la crise par les autorités civiles (administration, action humanitaire, reprise économique.)"

Avec une exigence sur le fait que le soutien apporté aux acteurs civils, ne doit jamais compromettre l'accomplissement de la mission ; les activités que ce soutien entraîne sont donc transférées aux acteurs civils aussi tôt que possible.

De même, la vision de l'état-major français, sur les objectifs de la coopération civilo-militaire, repose sur une stratégie globale engagée afin d'atteindre l'état final recherché. Ils visent notamment à :

- contribuer à l'atteinte des objectifs politiques en facilitant la coordination entre les différents acteurs civils et militaires et en établissant des liaisons permanentes avec les autorités civiles en charge de la crise ;
- renforcer l'action militaire en facilitant l'insertion de la force dans un environnement civil complexe (protection de la force) et en fournissant une expertise du milieu civil aux autres fonctions opérationnelles ;

La composante réserve dans le cadre des actions civilo-militaires

Lieutenant de vaisseau (R) Philippe Bardon

Membre de la CIOR

- accélérer la sortie de la crise en fournissant un appui aux acteurs civils de la crise afin que ceux-ci puissent assumer, au plus tôt, toutes leurs responsabilités ;
- préserver les intérêts nationaux en garantissant la prise en compte légitime de nos intérêts et en préparant l'action des acteurs civils français.

À ces quatre objectifs correspondent les quatre domaines de la coopération civilo-militaire : la coordination civilo-militaire, l'appui à la force, le soutien à l'environnement civil ET la promotion des intérêts nationaux.

Ces objectifs sont très précisément développés dans la doctrine rappelée ci-dessus.

La doctrine française rejoint les doctrines internationales, que ce soit sur le plan européen au travers de la COS DP67-7106/02 : *“Civil military co-operation concept for EU-led crisis management”*, ou dans le cadre *“otanien”* de la doctrine AJP-9 *“NATO civil-military co-operation (CIMIC) doctrine”*. Ces dispositions réglementaires permettent ainsi de disposer d'un socle commun à partir duquel chaque État vient établir son dispositif en matière d'ACM.

[Quel profil pour le réserviste intégré aux CIMIC ?]

L'exemple français, au travers du Groupement interarmées des actions civilo-militaires ou GIACM, constitue le cas d'un vivier de compétences à disposition des forces armées.

Créé en juillet 2001, le GIACM a structuré son fonctionnement autour de deux principes simples : la complémentarité entre l'active et la réserve lors du déploiement sur le terrain, d'une part, et, d'autre part, la gestion d'un vivier de compétences fondé, à la fois, sur les profils professionnels et sur la disponibilité opérationnelle plus ou moins rapide, sur l'appartenance directe ou non aux effectifs du GIACM.

Ainsi, en 2005 la composante-réserve du GIACM était constituée de 172 officiers, 115 sous-officiers et 63 militaires du rang ; soit 350 réservistes affectés à cette unité spécialisée (aujourd'hui, 375).

Ce personnel couvrait cinq domaines d'expertise : les affaires civiles, l'aide humanitaire, les infrastructures civiles, les affaires culturelles et la vie économique ; soit 164 métiers à la disposition des forces.

Les réservistes du GIACM sont répartis selon quatre cercles : les réservistes affectés directement à l'unité, les réservistes affectés à d'autres formations, les réservistes sous article 9 (*“recours à des spécialistes volontaires pour exercer des fonctions déterminées correspondant à leur qualification professionnelle civile, sans formation militaire spécifique”*) et, enfin, les réservistes qui sont hors de la métropole.

L'approche par cercles constitue un mode de gestion des compétences original qui se retrouve dans d'autres pays sous des formes proches. Ainsi, pour tous les États, le métier civil, transposé dans un contexte de terrain de post-crise, sera particulièrement recherché.

De même, c'est souvent les opportunités relationnelles, tels les contacts avec des ONG et les grandes entreprises, qui favoriseront le positionnement des réservistes au sein des théâtres d'opérations.

Le réserviste est en capacité d'offrir, de façon temporaire et dans un contexte très spécifique, des compétences que les forces armées n'auraient pas d'intérêt à maintenir de manière permanente au sein de leur personnel d'active. De surcroît, cette approche d'emploi temporaire permet de garantir un maintien, à niveau élevé, des capacités spécifiques des personnels employés. En contrepartie, les aguerissements militaires et opérationnels ne sont pas toujours au rendez-vous, d'où la nécessité d'une formation et d'un maintien en condition adaptés aux exigences financières des états-majors, mais aussi la disponibilité opérationnelle des réservistes qui sont déployés, parfois, sur des périodes prolongées (de quelques jours à plusieurs mois).

Il convient également, aux forces armées, de recruter les spécialistes dont elles ont besoin. Pour répondre à cette problématique, les États font appel à leurs anciens personnels d'active, insérés dans le milieu professionnel *ad hoc*, ou font appel à d'anciens conscrits, officiers ou sous-officiers de réserve.

Dans d'autres systèmes de recrutement ne pouvant s'appuyer sur la conscription, des rapprochements existent sous la forme de partenariat entreprises/Défense nationale, notamment dans les pays anglo-saxons.

La gestion fine du vivier de compétences reste un facteur de réussite important de l'adéquation emploi projeté /compétences civiles et militaires.

Enfin, le volontariat constitue un atout pour l'état-major qui sait pouvoir compter sur du personnel proactif dans sa contribution.

[La Confédération internationale des officiers de réserve ou CIOR : plate-forme d'intercomparaison sur les ACM entre les différents pays membres de l'OTAN.]

En lien avec l'OTAN, la CIOR intègre un comité de réflexion spécifique sur les ACM (comité CIMIC). Ce comité constitue ainsi un observatoire pertinent sur les pratiques des différents pays membres de l'OTAN et, plus particulièrement, sur l'intégration de composantes de réservistes dans le cadre des opérations tantôt extérieures, tantôt intérieures ; les nations concernées ayant également tenu compte des aspects intérieurs que pouvaient présenter certaines ACM.

Dans le cadre de ses travaux, le comité CIMIC de la CIOR prépare la publication prochaine du *CIMIC Handbook*, constituant un panorama des différentes typologies d'ACM des pays de l'OTAN, et l'illustration de l'intégration de la composante-réserve en leur sein.

C'est dans ce cadre d'intercomparaison que sont présentés les expériences suivantes.

L'Autriche.

La doctrine d'emploi de l'Autriche se positionne selon deux typologies de CIMIC : l'apport de compétences civiles spécifiques en appui aux opérations militaires et le déploiement de forces militaires en appui ou protection des missions assurées par des entités civiles.

Hormis une unité spécifique permanente, qui n'intervient actuellement que pour la gestion des situations de catastrophes (AFDRU : *Austrian Forces Disaster Relief Unit*), représentant 150 soldats, il n'existe pas d'unité dédiée spécifiquement aux ACM, dont les composantes se constitueront donc, pour répondre à une crise ponctuelle, en associant personnel d'active et un effectif de réservistes adapté à la mission.

Les forces autrichiennes se positionnent auprès de plusieurs organisations déjà aguerries aux actions communes avec les forces armées : gestion des catastrophes, compétences en secours de haute-monta-



gne, unités de recherches cynotechniques, etc. Durant les dix dernières années, les forces armées autrichiennes sont intervenues sur les théâtres suivants : Bosnie, Kosovo, Macédoine, Pakistan, Irak, Guatemala, Haïti, Sierra Leone et Albanie.

La Belgique.

La Belgique applique les principes de l'AJP-9 de l'OTAN avec un texte national complémentaire qui en personnalise l'application pour ses forces armées. Cependant, le Royaume ne dispose pas de structure permanente CIMIC et n'effectue que des projections de profils spécifiques en fonction des besoins opérationnels sur les théâtres d'opérations extérieures. Ainsi, une équipe d'intervention rapide de 25 personnes pour l'assistance d'urgence en situation de catastrophe, peut être projetée à l'étranger. Par la suite, des forces d'active, éventuellement accompagnées des réservistes spécialistes, seront envoyées sur les théâtres extérieurs.

Les ACM peuvent être également déployées dans le pays, au travers de trois phases pour le traitement de catastrophes, phases qui impliquent un niveau de réponse approprié. Les forces peuvent être ainsi activées et être en appui des autorités civiles.

Dans le cadre d'ACM internationales, les forces belges agissent conjointement avec la Direction générale pour le développement extérieur, notamment lors de missions d'appui technique au profit de cette direction.

De plus, dans le cadre du CIMIC *North Group*, la Belgique et les Pays-Bas réalisent des entraînements opérationnels communs (centre d'entraînement de Budel au Pays-Bas).

Dans un futur proche, la Belgique compte se rapprocher de la doctrine IMSM-1044-04 actuellement en projet au sein de l'OTAN.

Le Canada.

La doctrine canadienne repose sur la doctrine OTAN MC 411/1 et se positionne comme une fonction militaire qui appuie le commandement de théâtre, avec l'établissement et la coordination de la coopération entre les forces militaires et les acteurs locaux de la zone d'opération.

Les activités CIMIC canadiennes comprennent principalement : les liaisons et interfaces avec les acteurs civils, l'évaluation de l'environnement civil de zone, le renseignement des commandements de forces déployées sur les conditions des popula-



tions et autorités civiles, et l'appréciation, sur le terrain, des besoins et carences des populations et autorités locales.

Les ACM canadiennes peuvent, dans certains cas, se positionner dans un rôle d'assistance aux projets de reconstruction ou d'amélioration d'infrastructure, exprimés par les autorités locales, tout comme en pourvoyeur de ressources vitales (nourriture, aide d'urgence, etc.).

Les capacités opérationnelles, en 2005, représentaient 284 personnes avec un objectif à 360 d'ici deux ans.

Dès 1990, la crise des Balkans redéfinit toute la légitimité des ACM au Canada.

Haïti et le Timor oriental l'ont confirmé. Les états-majors ont ainsi jugé nécessaire de disposer d'équipes entraînées aux négociations avec les populations civiles dans les situations de post-crise et, notamment, vis-à-vis de l'aide humanitaire déployée dans les zones de conflit. Dès août 2000, le chef d'état-major de l'armée de Terre canadienne a décidé que les capacités des CIMIC devaient être élargies en s'appuyant sur un vivier de compétences issues de la réserve, afin que des profils, introuvables dans les rangs de l'active, puissent être immédiatement disponibles pour les opérations.

En parallèle à la construction opérationnelle, les forces canadiennes ont développé, sur le modèle américain, un centre de retour d'expérience qui capitalise les pratiques de terrain et en assure la synthèse et la publication auprès des différentes composantes de l'armée canadienne.

Le Danemark.

La mise en place d'une unité CIMIC au Danemark remonte à octobre 2002. D'un point de vue doctrinal, cette unité a pour but de fournir un appui aux forces déployées sur le théâtre d'opérations extérieures, en assurant, de manière autonome, la conduite d'ACM pouvant mettre en œuvre, simultanément, trois éléments de CIMIC répartis sur des zones d'action distinctes et indépendantes.

Les éléments constitutifs de la CIMIC danoise peuvent être déployés avec un préavis de quatorze ou 30 jours, suivant les situations.

Ces unités sont structurées autour d'une chaîne de commandement courte de trois niveaux, placée sous l'autorité d'un officier général.

Les activités CIMIC des forces danoises s'inscrivent dans le CIMIC *North group*, au titre de la contribution du pays aux forces multinationales (dans le cadre de missions définies au titre des chapitres VI et VII des doctrines des Nations unies).

Les réservistes représentent environ 50% des effectifs, variant, selon les besoins, de 50 à 250 personnes, y compris traducteurs et spécialistes fonctionnels.

Les contributions des forces danoises, aux déploiements des dix dernières années, sont la Bosnie et le Kosovo, avec cinq offi-

ciers intégrés aux états-majors présents sur zone (avant la création de l'unité CIMIC danoise), et l'Irak, en avril 2003.

Actuellement, les groupes CIMIC assurent une présence tournante de six mois en Irak. Les ressources humaines sont essentiellement puisées parmi les militaires d'active et de réserve, sur une base de volontariat.

L'Espagne.

L'Espagne s'inscrit dans la politique de l'OTAN (AJP-9) avec quelques adaptations qui lui sont spécifiques. Les ACM sont organisées au sein de la structure des forces armées espagnoles. Constituées principalement d'un bataillon permanent spécifiquement dédié aux CIMIC, ces forces peuvent être augmentées d'autres unités temporaires dimensionnées en fonction des besoins. Ces forces seront plus particulièrement amenées à se déployer sur les opérations extérieures.

Après avoir reçu l'approbation des autorités espagnoles, en 2003, la réserve des forces armées de ce pays a pu être intégrée aux ACM, notamment, avec le soutien sanitaire et les secours d'urgence au profit des populations civiles lors du tsunami de 2004.

La décision du gouvernement espagnol de contribuer à l'effort international, de janvier à avril 2004, a véritablement permis de prouver la valeur ajoutée des réservistes et, plus particulièrement, ceux issus des professions de santé, dans le traitement de situation de crise, lors de projections multinationales effectuées par le service militaire de santé espagnol, intégré au

sein de la *task force* basée sur le bâtiment d'assaut amphibie *Galicia*.

L'Estonie.

Du fait de son rattachement récent aux forces de l'OTAN, la politique de CIMIC de l'Estonie est encore en pleine construction et ne sera véritablement opérationnelle qu'à partir de 2007.

Fondée sur les doctrines en vigueur à l'OTAN, elle intégrera des spécificités locales.

Actuellement, l'Estonie ne dispose pas de force CIMIC dédiées, mais de militaires assurant des rôles d'officiers de liaison pour les missions internationales. Sur le plan intérieur, les forces estoniennes peuvent déployer des éléments proportionnés pour répondre aux situations de catastrophe majeures.

L'organisation de structures CIMIC est très récente en Estonie (juillet 2005); avec un niveau de décision placé à l'état-major des forces armées du pays, elle constitue une part de la cellule J5 (J5/9, cellule en charge de la planification au sein d'un état-major interarmées).

Dans cette structure, un seul officier est en charge de la gestion des CIMIC, un renforcement est prévu dès 2009. À ce titre, en 2006, quinze officiers de réserve ont été recrutés pour assurer des rôles de conseillers spécialisés lors des missions prévues à compter de 2009 (OTAN FG).

Au sein de cette structure, les réservistes ont pour mission de conseiller et d'appuyer les commandants de théâtres d'opérations et les autorités et institutions civiles présentes.

En interne, les réservistes spécialistes seront entraînés et préparés à des missions d'officiers de liaison, au même titre que les militaires d'active et, à terme, positionnés sur des fonctions de J5/9 dans les états-majors.

Précédemment, avant la création de l'élément CIMIC, lors des conflits des Balkans, quatre officiers estoniens ont été intégrés à l'état-major de la KFOR et trois ont participé à l'élément CIMIC danois. Tous ces militaires sont issus de l'armée d'active.

Les États-Unis d'Amérique.

La doctrine américaine s'est structurée autour des opérations menées dans les Balkans depuis les quinze dernières années, de la mise en œuvre des centres de coopération civilo-militaires et, enfin, de l'exploitation du retour d'expérience par des structures spécialisées.





Le terme officiel des forces américaines, pour les CIMIC, est *Civil Affairs* dont la philosophie générale est structurée autour d'unités constituées. Celles-ci apportent, aux commandements militaires de l'armée américaine déployée, une capacité de travail et d'interface avec les autorités civiles et les populations des pays concernés, afin de diminuer l'impact des opérations militaires liées aux situations de crises ou afin de préparer une situation de retour à la paix.

Les unités de CIMIC appuient, à la fois, les forces conventionnelles et les unités spéciales.

Les spécialistes des CIMIC peuvent identifier, rapidement et exhaustivement, les besoins vitaux pour les populations dans une situation de crise ou de catastrophe. Ils seront également utilisés aux côtés des forces pour limiter l'interférence des civils (autorités/populations) vis-à-vis des opérations militaires. Puis, dans un deuxième temps, venir en aide aux autorités locales pour la reconstruction du pays ou organiser les évacuations de populations déplacées par les conflits.

Enfin, ces unités auront un rôle-clé dans l'établissement et le maintien du dialogue avec les organisations d'aide humanitaires (agences gouvernementales ou non).

Un autre volet des ACM américaines repose sur les *Psychological Operations* ou PSYOP, qui constituent une activité importante pour la diffusion large des objectifs militaires, économiques et politiques. Les PSYOP reposent sur la diffusion massive d'informations à un auditoire étranger afin de soutenir la politique et les objectifs nationaux des États-Unis.

Mises en application en temps de paix et en situations de crises, ces activités ne relèvent pas de forces à proprement parler, mais sont autant de vecteurs démonstratifs d'une capacité d'action à destination d'environnements stratégiquement sensibles.

Les forces de CIMIC emploient, à la fois, des réservistes et du personnel d'active, et représentent un effectif total de 6000 hommes.

De plus, les États-Unis ont développé le concept du LOGCAC ou *Logistic Contractor Augmentation Programm*, programme permettant à des entreprises civiles locales ou américaines d'apporter leur expertise et leur prestation en temps de crise ou en situation de retour à la paix.

Les CIMIC américaines ont également un rôle-clé d'interface ou d'accompagnement



avec les agences gouvernementales (USAID, notamment) et les ONG.

Les enjeux, actuellement, sont, d'une part, une demande toujours croissante émanant des forces (90% du personnel sont issus de la composante-réserve en raison des compétences spécifiques, issues exclusivement du monde civil, non disponible dans les rangs des forces armées) et, d'autre part, un investissement massif dans l'apprentissage et le perfectionnement des langues étrangères.

Les perspectives sont l'élargissement des unités spécialisées (création d'un bataillon chaque année, depuis 2003), l'ouverture de 1140 postes dédiés aux CIMIC dans la composante de réserve de l'armée américaine et, sur le long terme, l'augmentation de la composante d'active et de réserve avec la création d'un quartier général avec quatre bataillons d'un effectif total de 780 personnels, en 2001 et le renforcement, à 410 hommes, du 96^e bataillon, pour 2009.

La Finlande.

La Finlande coopère, sous mandat international, à la gestion des crises. À ce titre, des exercices visant à tester les capacités opérationnelles et d'interopérabilité entre les différents pays de l'Union européenne, les Nations unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les pays du Partenariat pour la Paix, ont été organisés. Un texte national (*Finnish Peacekeeping Act* ou FPA) définit les règles de participation du pays à la gestion des crises, en admettant uniquement des actions sous mandat des Nations unies ou

de l'OSCE. Ainsi, l'armée finlandaise ne peut être engagée sur des actions relevant des articles 42 ou 51 de la charte des Nations unies. Par ailleurs, le FPA autorise seulement 2 000 hommes à être déployés sur les différents théâtres d'opérations.

La version de 2001 du FPA autorise les militaires finlandais à apporter leur soutien, dans le cadre d'assistance humanitaire ou de la sécurisation de cette dernière, uniquement sur demande d'une agence ou organisation internationale.

À ce titre, le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies est l'organisme qui a eu le plus recours aux ACM finlandaises. La Finlande opère en tant qu'acteur d'ACM depuis les années quatre-vingt, avec la crise libanaise de l'époque. Des expériences plus récentes, conflits des Balkans et de l'Afghanistan, ont permis d'accroître le niveau de pratique opérationnelle de ce pays.

La structure de base des ACM et des officiers de liaison permanents compte environ 120 personnes. Des groupes CIMIC (au total 542 personnels), constitués majoritairement de réservistes issus d'un large spectre de compétences peuvent être intégrés aux forces multinationales de maintien de la paix (1 000 hommes environ, déployés sur dix théâtres).

Pour l'avenir, la Finlande cherche à développer la gestion de crise, à la fois au travers de la composante militaire et de l'assistance aux populations. Ceci implique une réflexion sur l'emploi cohérent et conjoint des activités militaires et civiles sur le terrain. À ce titre, ces deux composantes sont examinées par les autorités

afin de garantir une capacité d'action et une disponibilité opérationnelle, à la fois sur le volet militaire et au profit des instances publiques et infrastructures des pays en crise.

La Grèce.

La doctrine grecque repose sur l'établissement d'un cadre juridique et des procédures aux niveaux national et international conformément aux accords et doctrines déjà existantes au sein de l'OTAN (AJP-9) et de l'UE (Doc. 06/02 d'EUMO).

La doctrine nationale pose les règles et le cadre de cohérence sur la coopération, la coordination des moyens, l'appui mutuel, la planification des opérations et l'échange du renseignement à tous les niveaux, entre les forces armées et, parfois, les civils impliqués

Depuis 2004, une unité CIMIC grecque a été constituée, elle est rattachée à un bataillon de soutien et sous commandement du *NATO Deployable Corps-Greece* ou NDC GR; elle intervient, au sein de l'OTAN, par l'intermédiaire du *NATO CIMIC Group South*, pour lequel la Grèce est contributrice depuis 2004.

Au sein de l'état-major grec des armées, le groupe interarmées assure la préparation et la coordination des forces grecques dans un contexte international, pour répondre aux besoins ponctuels ou prolongés des forces multinationales, européennes ou OTAN.

La Grèce travaille actuellement la définition d'une politique nationale ayant pour objectifs : le cadre de cohérence pour des procédures de mise en œuvre et de coordination des acteurs CIMIC nationaux et la représentation nationale au niveau de l'échelon de coordination du *CIMIC Group South*. Les réservistes (spécialistes notamment) peuvent être amenés à apporter leur contribution dans des groupes d'experts dans les domaines suivants : administration publique, économie et commerce, affaires culturelles, aide humanitaire, infrastructures civiles, etc.) Un nombre restreint d'experts a déjà été mis à disposition de l'OTAN.

L'Italie.

La doctrine italienne, en matière d'ACM, est fixée par la loi n° 84 du 21 mars 2001 de la Direction de la promotion commerciale du gouvernement italien.

L'Italie a engagé environ 12000 hommes sur des opérations extérieures. Selon les données de l'ONU, l'Italie se place en troi-



sième position mondiale en tant qu'acteur dans le maintien de la paix.

Les représentants de l'Italie, de la Grèce, du Portugal et de la Hongrie ont signé, le 26 février 2004, un accord pour la création d'un régiment appelé *NATO CIMIC Group South*.

Ce groupe est structuré sur deux composantes sous commandement unique.

Le groupe doit étudier les problèmes sociaux, culturels, historiques. Il assurera la réalisation de formations en faveur des personnels civils et militaires appartenant aux pays de l'OTAN, de l'UE et du Partenariat pour la paix.

La politique et la doctrine CIMIC italiennes ont été reprises avec un nouveau concept opérationnel. Des unités de spécialistes ont été créées afin de pouvoir soutenir le processus décisionnel du commandement et l'accomplissement de mission.

À ce titre, la première structure nationale de CIMIC a été créée le 1^{er} janvier 2002 et comporte trois régiments composés d'une unité, d'une compagnie de commandement et d'une unité de soutien logistique. Les CIMIC italiennes se composent de spécialistes venant de la réserve volontaire, constituée à la fois d'officiers mais également de personnes issues de l'administration publique, de l'économie et du commerce, de la santé, des domaines culturels.

Les Pays-Bas.

La doctrine CIMIC des Pays-Bas est actuellement fondée sur la doctrine officielle de l'OTAN, conformément à la politique sur la coopération civilo-militaire (MC411). § 4. et la doctrine AJP-9 OTAN (CIMIC). § 102/1.

La doctrine porte sur la coordination, la coopération et le soutien entre le commandement de théâtre de l'OTAN et les acteurs civils (population et autorités locales), les organisations non gouvernementales internationales et nationales.

Pour les forces hollandaises, les évolutions porteront essentiellement sur le fait de distinguer l'emploi des différents groupes CIMIC sur un même théâtre avec, notamment, son emploi en tant qu'appui technique ou conseiller des états-majors pour les domaines en lien avec les populations civiles.

La principale règle retenue pour la politique de défense hollandaise est la suivante : sur le plan tactique, les forces néerlandaises peuvent être déployées sur trois opérations internationales ou plus (incluant les ACM).

La structure CIMIC hollandaise repose sur des spécialistes fonctionnels hollandais (400 réservistes et 70 militaires d'active). Depuis mars 2005, des spécialistes fonctionnels hollandais ont apporté des évolutions de méthodes au sein du *CIMIC North Group*.

Les spécialistes CIMIC sont issus des différentes composantes de l'armée hollandaise et regroupés sous un commandement unique (chef d'état-major des armées) par l'intermédiaire de son officier G9. Cependant, la gestion des personnels reste encore au niveau de chaque armée.

Le groupe CIMIC se compose à la fois de personnel l'active et de réservistes spécialistes dit "fonctionnels". À ce titre, un système de réseau s'est développé au sein de la population réserviste afin de pouvoir



recruter ou faire contribuer des profils spécialisés ou influents (y compris sur les plans économique et politique).

Les objectifs de la composante CIMIC hollandaise sont la consolidation du commandement unique (reposant sur du personnel d'active), un meilleur recrutement et entraînement afin d'augmenter le potentiel opérationnel des acteurs CIMIC et un meilleur positionnement au sein du CIMIC North Group.

L'Allemagne.

Les missions des forces CIMIC de l'Allemagne sont de fournir les forces adaptées aux missions relevant du domaine ACM, d'assurer un commandement unique pour toutes ces missions, de développer et tenir à jour une base de données CIMIC (intégration du retour d'expérience), d'animer un centre d'expertise (depuis 2006), de fournir le personnel formé et entraîné pour les missions (spécialistes fonctionnels, personnels issus de la DEU AF), de contribuer aux missions en lien avec les populations et autorités civiles, et, enfin, de fournir des forces dans le cadre des exercices internationaux et nationaux.

Les unités CIMIC allemandes sont intégrées au CIMIC North Group, au titre des composantes alliées de l'OTAN, dans le cadre des missions relevant des chapitres VI et VII de la charte des Nations unies.

La composante permanente de la CIMIC allemande est de 300 hommes répartis comme suit : 200 sur la structure de commandement, 100 sur les structures de "district".

Le personnel d'active, employé dans des tâches d'encadrement et d'état-major, est appuyé par 150 spécialistes fonctionnels, issus, à 99% des réserves (avec un objectif de 800) reposant sur un large spectre de compétences, sans expérience militaire préalable.

Les composantes CIMIC allemandes ont été présentes, durant ces dix dernières années, sur les opérations des Balkans et de l'Afghanistan.

Des expériences allemandes, il ressort les projets *Center of Gravity* ou CoG à vocation humanitaire et sur l'emploi de spécialistes fonctionnels organisés sur plusieurs natures de prestations, autour de la gestion d'un projet (Balkans), et le rôle de liaison et de surveillance (fonction de conseil auprès des états-majors de théâtre, négociation/médiation, reconstruction, reposant majoritairement sur des spécialistes issus des forces d'active).

Le Royaume-Uni.

La doctrine CIMIC du Royaume-Uni repose sur le *Civil-Military Cooperation Interim Joint warfare publication 3-90* (novembre 2003), texte national.

Le Joint CIMIC Group (JCG) offre une capacité pour le déploiement d'états-majors de théâtre d'opérations et les entraînements et exercices, afin de favoriser une meilleure synergie de fonctionnement entre les forces et les organisations en présence.

Le JCG met à disposition des commandements des ressources entraînées et opérationnelles pour intervenir selon les besoins tactiques.

Ce groupe a été organisé autour d'officiers spécialistes et d'équipes de soutien, intervenant comme conseillers pour les états-majors, où les compétences CIMIC seraient nécessaires ou à étoffer.

La mobilisation de réservistes peut être envisagée pour subvenir aux besoins des opérations de petite ou moyenne échelle et, plus particulièrement si celles-ci font suite à une sortie de crise de grande ampleur, notamment dans un contexte international.

Les activités du JCG sont d'assurer une capacité opérationnelle en fournissant les profils spécialisés aux états-majors qui en font la demande, l'entraînement sur les plans national et international, en contribuant notamment aux exercices de l'OTAN à travers de sa composante de projection. Les effectifs déployés en 2005 sur les théâtres d'opérations sont assez modestes : six militaires (un d'active et cinq réservistes). Afin d'assurer le lien avec les autres organismes (ONG et organisations gouvernementales) susceptibles d'être présents sur les théâtres d'opérations, le commandant du JCG est membre d'un groupe de travail spécifique, assurant en amont la coordination de tous les acteurs CIMIC.

En outre, le JCG contribue régulièrement à des conférences et des exercices nationaux ou internationaux.

La République tchèque.

Cet État n'a pas développé de doctrine nationale spécifique et repose sur des définitions du CIMIC, propres à l'armée tchèque, qui sont globalement celles définies dans les textes de l'OTAN.

Les ACM sont considérées comme étant des activités coordonnées et en coopération entre un commandement et ses composantes subordonnées, dans des domaines d'activités en lien avec les autorités

locales, les représentants des structures et organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Ainsi, dans le domaine de responsabilité assumé par un groupe CIMIC, celui-ci coopère avec les autorités et populations locales et avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales, aide à la relance des infrastructures et des économies locales, assure un rôle médiatique dans le soutien de ses propres troupes ou forces alliées, collecte du renseignement pour les commandements de théâtre d'opérations et assure la diffusion et la distribution de l'aide humanitaire

Du point de vue international, les CIMIC tchèques sont utilisées pour agir en élément de soutien séparé, au profit d'une "brigade mécanisée", pour venir en appui des forces de l'OTAN, dans toutes les parties du monde, afin de contribuer à la reconstruction des pays en crise et pour collecter et évaluer le renseignement des régions en crise où sont susceptibles d'intervenir les forces de l'OTAN.

Les forces tchèques sont, en outre, susceptibles de fournir des ressources spécialisées au sein du 103^e CIMIC PSYOP Centre, notamment dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre et d'interposition, tout autant que pour diffuser de l'information vers des groupes identifiés de population. En cas de situation de catastrophe ou de déplacement de population, les groupes CIMIC tchèques seraient en mesure d'apporter l'aide humanitaire aux populations aux côtés des organisations humanitaires.

[Les ACM révélatrices d'une synergie "active/réserve".]

Les expériences du terrain ont prouvé l'importance de faire travailler ensemble active et réserve, dans des domaines où la composante-réserve peut apporter une expertise qui ne serait pas nécessairement disponible au sein des forces d'actives.

Sur l'aspect technico-économique, cette approche permet d'ajuster au mieux les ressources à déployer sur les théâtres d'opérations ; elle peut permettre, en outre, au titre du lien armée/nation, d'établir un trait d'union entre le monde industriel (susceptible de conquérir de nouveaux marchés auprès des zones pacifiées) et le monde de la défense, légitimé dans son rôle d'accompagnement des populations vers le retour à la paix. ■

Quand la France réagira...



Xavier Guilhou

Remettre du sens, sortir du blocage social,
stopper l'hémorragie financière...

**un expert des «sorties de crise»
nous dit que c'est encore possible,
à condition d'agir... vite !**

EYROLLES



Xavier Guilhou est depuis 30 ans un praticien de la gestion des crises. De Beyrouth à Katrina, il est connu pour avoir piloté ou accompagné de nombreuses opérations de « sortie de crise » et de reconstruction. Président de XAG Conseil, il est aussi conseiller du Commerce Extérieur de la France (CECF), auditeur de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (IHEDN), vice-président de l'Observatoire des Rébellions et expert de l'Association pour le Progrès du Management (APM).
www.xavierguilhou.com

Il serait peut-être temps de se réveiller et de réagir ! Voilà ce que je n'arrête pas de dire aux chefs d'entreprise, aux étudiants, et aux hommes politiques lorsqu'ils me demandent de me prononcer sur l'état de la France face aux évolutions du monde.

Rais-je pour autant se résigner à l'implosion qui menace le pays ? Comment réagir et remonter avec un avenir plus enthousiasmant ? Un réveil spectaculaire de la France est-il encore possible ? J'ai décidé de répondre à toutes ces interrogations avec ma vision du terrain et mon expérience internationale.

Je l'ai fait en grande partie pour nos enfants à qui nous sommes en train de léguer une situation peu glorieuse. Je l'ai fait aussi parce que je ne crois pas à la fatalité du désespoir ou de l'échec, mais aux vertus de l'audace, de l'intelligence et de l'espoir. Ce livre a pour objectif de clarifier la situation, de repérer les voies et conditions d'une sortie de crise et surtout d'imaginer une renaissance du pays à laquelle je crois fortement.



Sortie de crise et coopération civilo-militaire. Révolution ou régression dans les affaires militaires ?

Capitaine de frégate (R) Xavier Guilhou
Chargé d'études auprès de l'état-major de la marine

UN TIERS DE LA PLANÈTE EST ACTUELLEMENT ENGAGÉ DANS DES PROCESsus que les experts qualifient de “sortie de crise”, “reconstruction” ou “rattrapage” selon le degré de maturité politique et économique des pays concernés. Ce phénomène concerne 50% de la population mondiale et près de 20% du PIB mondial (hors Brésil, Russie, Inde et Chine). La plupart des armées occidentales engagées sur des théâtres d'opérations extérieures, est confrontée désormais à ces problématiques. Elles posent en profondeur la question de leur légitimité, de leur crédibilité ainsi que de leur valeur ajoutée au sein de modes opératoires qui sont devenus essentiellement interarmées, le plus souvent interalliés et, la plupart du temps, internationaux tout en étant interministériels et civilo-militaires, le tout face à des environnements hétérogènes et de plus en plus instables.

Ces processus, dits de post-crise (*Katrina*, tsunami, reconstruction de l'Europe centrale, etc.) ou de post-conflit (ex-Yougoslavie, Haïti, Moyen-Orient, etc.), sont devenus, par ailleurs, très complexes et s'installent dans la durée. Ils ne peuvent plus être envisagés seulement comme des opportunités de grands chantiers de reconstruction pour des entrepreneurs en quête de croissance, comme ce fut le cas aux lendemains de la “chute du mur”. Beaucoup, au cours de la dernière décennie, ont trop limité le raisonnement à des notions de “dividendes de la paix” en contrepartie de nos actions diplomatiques ou de “retour sur investissement” au *pro rata* de la présence de nos armées sur le terrain. Cette approche ne satisfait qu'un petit discours “comptable” totalement décalé par rapport aux enjeux qui sont d'un autre ordre et qui exigent un retour du politique ainsi qu'une vision stratégique plus élaborée. Les conséquences des événements du 11 septembre 2001 et surtout les enseignements des opérations américaines en Irak et en Afghanistan, contribuent à ce changement de posture et à une réflexion plus approfondie sur la dimension des sorties de crise.

Par ailleurs, au regard des retours d'expérience des récentes crises, il apparaît que ces contextes constituent, en effet, des moments privilégiés pour ceux qui souhaitent redéfinir les jeux de pouvoir et de puissance en imposant localement, voire mondialement, de nouveaux référentiels et standards⁽¹⁾. L'exercice peut aller jusqu'à redessiner des frontières⁽²⁾ et repenser l'architecture des institutions locales. À ce jeu-là, la France et surtout l'Europe semblent de plus en plus marginalisées face aux dynamiques de surpuissance mises en œuvre par les Anglo-Saxons et ne se donnent pas toujours les moyens d'une véritable stratégie d'influence et de rayonnement. Pourtant, nous regorgeons de talents dans ce domaine des sorties de crise et la “signature” française ne demande qu'à s'exprimer. Pour cela, il faudrait plus de cohésion et de cohérence dans le pilotage de ce genre d'opérations entre les acteurs publics et privés. Mais, pour y arriver, il faudrait d'abord avoir conscience de l'importance stratégique que revêtent actuellement ces concepts en émergence dans la réécriture du script de la sécurité internationale.

Les forces armées ont, pour leur part, engagé, depuis 1990, une réflexion sur ces questions et des expérimentations sur la plupart des théâtres d'opérations⁽³⁾. À cet effet, elles ont créé, sous l'impulsion de l'amiral Jacques Lanxade, à l'époque chef d'état-major des armées, un nouveau mode opératoire : les actions civilo-militaires ou ACM⁽⁴⁾ ; ce qui est devenu, au fil du temps, la “coopération civilo-militaire”. La subtilité dans l'évolution sémantique – qui se rapproche des pratiques américaines et de celles de l'OTAN autour des CIMIC (*Civil and Military Cooperation*) –, montre toute la complexité de ces nouvelles organisations hybrides qui doivent répondre à l'émergence de nouveaux concepts dits de sortie de crise. La diplomatie, les ONG, les entreprises ont aussi, de leur côté, mis en œuvre des

réflexions approfondies et de nouveaux modes d'actions pour faire face aux nouveaux contextes que nous devons assumer sur le plan de la vie internationale. Aujourd'hui, l'ensemble des acteurs publics réfléchissent à une meilleure coordination et coopération de tous les acteurs concernés. Nous ne sommes qu'au tout début d'un processus lourd qui peut-être ressenti, par certains, comme une importante révolution et, par d'autres, comme une véritable régression par rapport à des modes d'organisation et de commandement ⁽⁵⁾.

La marine, de son côté, n'est pas absente de cette évolution de fond. Elle est même, paradoxalement, l'armée la plus engagée et concernée par ces mutations géostratégiques. Les crises sont de moins en moins gérées avec des méthodes "terrestres" du type "armée d'Afrique" – comme nous avons pu le connaître dans le sillage de Lyautey et de Gallieni –, ou "aéroterrestre" du type *Air Land Battle* comme ce fut le cas sur le "sanctuaire" européen au cours de la guerre froide. Depuis une dizaine d'années, les crises sont nettement marquées par des modes opératoires du type aéro-maritime où le point d'entrée de la crise et son mode de traitement se jouent de la "mer vers la terre" ⁽⁶⁾. Ce changement de paradigme est conditionné, en arrière plan, par des évolutions démographiques et des mouvements de population de "la terre vers la mer" qui sont incontournables et considérables en terme de masses critiques à "traiter". Ce constat est un fait stratégique qu'il convient désormais de prendre en compte. Il donne, à la marine, un rôle majeur dans le traitement des crises qui ne peut plus être sous-estimé. L'opération *Baliste* est, à ce titre, riche d'enseignements, au même titre que le retour d'expérience des Américains sur le rôle majeur joué par la Navy lors du cyclone *Katrina* ⁽⁷⁾.

[Quels constats ?]

Depuis une dizaine d'années, nous assistons à un véritable changement de vocabulaire en matière de sécurité internationale : fin des utopies, effondrement des idéologies collectivistes, mondialisation des économies, affirmation du principe démocratique, revendication identitaire, développement de logiques de fractures sur un tiers de la planète avec, notamment, une radicalisation d'une partie de l'Islam (Proche et Moyen-Orient, Afrique sahélienne, Sud-Est asiatique, etc.). Cela

pose clairement la question de la nature des crises et surtout celle des postures qu'il faut désormais déployer face à une prolifération d'États défaillants, avec le développement, sur le terrain, de situations chaotiques pour les populations. Elle pose aussi la question de la responsabilité des engagements de chaque opérateur face à un accroissement des défaillances des États riches qui ne veulent plus intervenir en direct, exceptés les États-Unis, que ce soit sur le plan militaire ou sur le plan des politiques de développement. La plupart passe désormais par le filtre de coalitions avec des mandats complexes et par des combinaisons multilatérales de plus en plus lourdes afin de ne plus s'exposer vis-à-vis des opinions publiques. Des constats s'imposent.

- *Globalement, les menaces et les enjeux ne sont plus idéologiques et concentrés sur des rapports de force entre "blocs de puissance" ou entre États-nations, comme ce fut le cas au cours des deux derniers siècles. De nature insurrectionnelle et anarchique, ils sont dilués sur le terrain avec la radicalisation des questions identitaires. Le point d'entrée des crises est de plus en plus culturel, religieux, voire tribal, clanique, et de moins en moins politique au sens des concepts stratégiques du XX^e siècle. Nous sommes de moins en moins confrontés à des "guerres justes", telles que Hobbes les définissait, mais à des "guerres injustes" dans lesquelles ne s'expriment que des logiques d'intérêts contradictoires. Pour certains, elles justifient l'emploi de guerres préventives, face à l'échec de plus en plus patent des "thérapies" pré-*

ventives de nos diplomaties. Face à ce retour de la guerre – qu'elle soit "nationaliste", "civile", "ethnique" ou autre –, la problématique de la tenue du terrain et de la maîtrise des opinions publiques est devenue l'aspect le plus discriminant, tant pour le traitement de la crise que pour l'ingénierie de sortie de crise. Le point le plus crucial, pour l'ensemble des acteurs engagés, est désormais de gagner la confiance au plus vite et de façon durable.

- *Nous ne sommes plus dans une logique d'affrontements avec des fronts identifiés, des menaces bien circonscrites et stables, des confrontations avec des jeux d'acteurs lisibles et explicites. Nous sommes confrontés, de plus en plus, à des logiques de fractures, voire de chaos, avec une multiplication des théâtres d'opérations qui échappent à nos cadres de référence. Les protagonistes sortent du champ strictement militaire, en jouant sur l'asymétrie dans les méthodes utilisées et en utilisant des scénarios inconcevables (en matière de terrorisme, par exemple : l'utilisation de nos réseaux de vie comme arme de destruction massive).*

- *Les cibles sont de moins en moins centrées sur les dispositifs militaires ou paramilitaires, mais d'avantage sur les populations civiles. Ces dernières sont prises en otages et servent de "bélier" pour des opérations de déstabilisation de masse au profit des "psychopathes" qui sont à la source de déstabilisations régionales (les mouvements de population au Rwanda, en Côte-d'Ivoire, au Darfour et sur l'Afrique sahélienne, etc.).*





- *Le terrain des crises est saturé par une masse d'acteurs internationaux (organisations internationales, ONG, médias, opérateurs civils, etc.) qui n'ont rien à voir avec le monde militaire, parfois le méconnaissent et préfèrent souvent le contenir sur une compétence uniquement sécuritaire et logistique. Dans ce contexte de dilution de l'emploi des compétences, le militaire est de moins en moins perçu comme un maître d'ouvrage mais plutôt comme un maître d'œuvre spécifique et subordonné à une tutelle diplomatique ou internationale (selon le type de mandat mis en œuvre), le plus souvent civile.*

- *Les crises récentes se caractérisent par une inflation de moyens militaires et humanitaires de plus en plus performants dans les phases d'urgence (Irak, Afghanistan, Soudan, etc.), alors que ces moyens s'avèrent de plus en plus décalés et impuissants dans les phases de sorties de crise. Ces phases, délicates pour la paix et le rétablissement des institutions pour les sociétés concernées, durent de plus en plus longtemps (dix à 30 ans). Elles révèlent les limites, voire les impasses des concepts actuels tant civilo-militaires que civilo-humanitaires, avec la montée en puissance de confusions des genres qui sont liées au type de pilotage des crises.*

Pour toutes ces raisons, il est devenu indispensable de repenser, en profondeur, les concepts et le management de ces logiques de coopération et de coexistence des outils militaires, humanitaires, civils et économiques. L'enjeu est important, face à la faiblesse des doctrines politiques des grands États et à la montée de la violence, voire au retour de la barbarie sur de nombreux théâtres d'opérations. Dans ce domaine, les chiffres rendent compte de la baisse de la mortalité dans les conflits militaires mais pas de la montée des victimes civiles dérivées des confrontations chaotiques, des conflits inter-ethniques ou religieux qui sévissent sur de nombreux continents.

Cette réflexion vaut, aussi et surtout, pour les États-Unis dont l'apparente force militaire cache une absence de pensée stratégique sur le post-conflit. Un large débat est ouvert, au sein des *think-tanks* américains, sur ce sujet pour décider de la meilleure méthode : celle du général Jay Garner et de Bremmer III, au début du conflit irakien : "acheter les cœurs" ; ou celle, actuellement mise en œuvre par le général David Petraeus, "gagner les cœurs". Personne



n'arrive finalement à trouver la bonne recette pour obtenir l'adhésion des peuples, et nous sommes confrontés sur cette question des sorties de crise à la vieille équation "de la poule et de l'œuf". Les protagonistes sur le terrain le savent et en jouent, parfois allègrement.

[Quels jeux d'acteurs ?]

Depuis dix ans, face à la défaillance des États en crise, la plupart des grandes puissances, hormis les États-Unis et le Royaume-Uni ⁽⁸⁾, se désengagent des approches bilatérales en matière de gestion des crises. Même la France, qui est longtemps restée, dans ce domaine, adepte des actions directes, passe désormais par des coalitions de circonstance, sous mandats onusiens, afin de mutualiser les moyens d'intervention comme en Côte-d'Ivoire, avec l'appui des forces africaines, et au Liban, avec la mise en œuvre d'une force d'intervention européenne. Toutes ces opérations sont marquées par une profusion d'acteurs, essentiellement occidentaux, avec des intérêts plus ou moins convergents et des modes opératoires parfois contradictoires. Dans ce domaine, la question des mandats est cruciale. Ils donnent à chacun des capacités ou des incapacités opérationnelles et, surtout, l'accès à un référencement très spécifique pour être éligible aux critères de financement des sorties de crises ⁽⁹⁾. Pour ceux qui n'ont pas les clés de cette maïeutique, la gestion de post-crise relève de l'apprentissage du chinois ! Cette situation crée beaucoup de confusion, de gesti-

culution, mais aussi d'opportunités pour ceux qui savent décrypter la cartographie des jeux d'acteurs. Tout ceci se traduit par un certain nombre d'effets non négligeables.

- *L'approche diplomatique multilatérale contribue à diluer le niveau de conviction et la crédibilité des interventions, à éloigner nos diplomates du terrain en mettant de nombreux filtres en termes de négociations (ONG, dispositifs civilo-militaires, etc.), à affaiblir la légitimité de notre droit international par la primauté du principe de précaution de nos sociétés qui ne souhaitent pas être "polluées" par les effets collatéraux de ces crises. Cette évolution est la résultante de cette aversion au risque qui est devenue la colonne vertébrale du fonctionnement de nos sociétés matérialistes. Ce désengagement général confère notamment des transferts de pouvoir et des moyens considérables aux organisations internationales (OI) ⁽¹⁰⁾ : l'ONU et ses "satellites", l'Union européenne et ses agences, la Banque mondiale et ses délégations, par exemple.*

- *Les outils de gestion des crises, comme l'OTAN, ont été pensés par rapport à "l'affrontement des blocs" et ont des difficultés pour se redéployer pour faire face aux crises asymétriques que nous vivons sur le terrain avec la multiplication de guerres tribales, de guerres civiles, etc. Ils sont encore sur les concepts post-guerre froide et n'ont pas intégré le niveau de guerre subversive et chaotique qui se développe un peu partout sur le terrain. Ces outils sont encore sur des principes d'organisation très lourds et hiérarchisés du type *top-down*,*

héritage du concept d'*air land battle* alors que les crises se jouent à l'envers avec des processus *bottom-up* (la "rue" à Bagdad, les "zones tribales" en Afghanistan). Cette absence de vision stratégique et de consensus politique sur le sujet est apparu en particulier lors de la réunion de Riga en décembre dernier.

- *L'importance prise depuis dix ans par le monde des ONG illustre ces ruptures de paradigme.* Leur nombre (plus de 200 000 référencées auprès des Nations unies) montre l'ampleur du mouvement de fond. Ce monde "non gouvernemental", qui s'élargit de plus en plus du caritatif vers l'alter-mondialisme, prétend, aujourd'hui, recycler la manne internationale en matière de gestion des crises et des sorties de crise et ce, quel que soit le type de mandat. Les principales ONG sont devenues de grandes multinationales qui vivent de l'insécurité actuelle. Elles se posent comme les nouveaux médiateurs de l'ordre mondial sans pour autant être contrôlées et pilotées par des instances supérieures ; ce n'est pas le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies et encore moins son programme pour le développement, la *Food and Agriculture Organization* qui ont les capacités à entreprendre cette mission, ils ne se contentent que de distribuer les *requests* et les fonds.

- *Les sociétés civiles sont au centre de la grande majorité des conflits modernes.* Elles sont la cible et l'otage des confrontations. Elles constituent aussi un enjeu considérable en termes d'audiences médiatiques et sont l'objet de surenchères en termes de compassion et d'actions humanitaires. Ces sociétés civiles sont manipulées de toutes parts pour des intérêts extérieurs à leur survie. Elles adhèrent de moins en moins aux modes d'interventions militaires, profitent de la manne humanitaire, jouent des paradoxes médiatiques et s'installent dans la précarité des situations chaotiques.

Tous ces éléments posent la question des modes d'action à privilégier et le bon positionnement des concepts civilo-militaires comme la CIMIC et l'emploi d'outils comme le GIACM. Les Occidentaux ne sont plus prêts à traiter les crises actuelles avec les modes opératoires des guerres totales des XIX^e et XX^e siècles, du fait de leur démographie négative et du pacifisme de leurs sociétés. Ils jouent la concession au

monde non gouvernemental face à des sociétés civiles en pleine explosion démographique et en pleine déstabilisation, face à la globalisation des économies et l'émergence de nouveaux acteurs (Chine, Inde, Brésil, etc.).

Jusqu'où pouvons-nous aller dans la délégation de pouvoir aux ONG ? Est-ce que ce système de concession, dont tout le monde se satisfait avec les fameux discours autour des partenariats public/privé (PPP) répond véritablement aux problématiques rencontrées par le terrain ? Est-ce qu'elles ne favorisent pas d'autres modes opératoires décentralisés et flexibles (les actions menées par les Chinois en Afrique, par exemple) et qui finiront par structurer, sur le moyen terme, des réponses plus



adaptées à des sorties de crise efficaces et durables ?

N'oublions pas qu'en plus de toutes ces équations politico-économiques, les mandats qui légitiment ces interventions deviennent eux aussi de plus en plus complexes, avec des opérations combinées en interalliés (utilisation de l'OTAN), en international (intervention ONU), en régional (opérations de l'UE, de forces interafricaines, etc.). La notion d'alliances de circonstances est le point d'entrée des crises mais aussi à la base des *task-forces* et des *trust funds* qui sont mis en œuvre pour engager les opérations de stabilisation et de reconstruction des zones concernées tant sur le plan sécuritaire qu'économique.

[NDR] : Les *trust funds* ou fonds mutuels sont des investissements qui mettent en

commun des sommes d'argent provenant de nombreux individus, et qui investissent cet argent selon les objectifs préétablis du fonds. Les gestionnaires prennent, au nom de ceux qui investissent dans ces fonds, des décisions visant l'achat ou la vente de placements tels que des titres du marché monétaire, des obligations et des actions.

[Quels sont les pièges ?]

Les pertes de repères, aux sommets des États, sur la régulation des crises et l'inflation d'opérateurs plus ou moins légitimes et crédibles sur le terrain, créent, de plus en plus, des "grands écarts" qui peuvent piéger les bonnes intentions de départ de l'ensemble des opérateurs. La plupart du temps, chacun y va de sa surenchère faute

de bonne coordination entre les acteurs ou coopération entre les moyens. Les opérations de sortie de crise constituent, dans ce domaine, un terrain idéal pour générer des confusions ou des perversions dans les cahiers des charges de chacun. Il en résulte souvent des dérives qui s'avèrent dommageables pour l'effet recherché vis-à-vis des populations et pour la restauration de la confiance. Ces pièges sont bien connus.

- *Lorsque les militaires s'installent sur le terrain et militarisent trop les contextes de sorties de crise.* Dans ce domaine, le risque majeur est qu'ils veuillent se substituer aux humanitaires en jouant sur la dimension sécuritaire des contextes locaux. Déjà, ce risque est devenu trop flagrant, lors des situa-



tions d'urgence où les militaires, forts de leurs logistiques spécifiques et de leur maîtrise du terrain, créent, parfois, des confusions de genre entre les opérations dites de guerre et le soutien humanitaire aux populations.

- *Lorsque les ONG font, au-delà l'humanitaire qui est leur raison d'être, du sécuritaire et deviennent un réservoir de sociétés militaires privées; comme c'est le cas, actuellement en Irak, pour les Britanniques, avec tous les mélanges de genres qui sont sous-jacents. Dans ce domaine, on ne sait plus si ce sont les armées qui externalisent leurs concepts civilo-militaires ou si ce sont les humanitaires qui cherchent à se substituer aux armées. Dans les deux cas, les effets, vis-à-vis des populations, s'avèrent désastreux.*



- *Enfin, lorsque les médias instrumentalisent de plus en plus et de façon systématique ces absences de pilotage et ces incohérences de fonctionnement, générant à terme une décrédibilisation des actions occidentales.*

La plus grande difficulté, pour les armées, tient à la bonne évaluation de la nature de la crise à traiter. Une mauvaise évaluation, en amont du contexte, peut piéger l'ensemble des opérations. Pour l'Irak et l'Afghanistan, l'expérience montre que la coalition s'est trouvée d'abord confrontée à des très gros problèmes de sécurisation et que la question essentielle, pour elles, n'est pas celle de la reconstruction pour le moment. Il leur faut d'abord "gagner les cœurs" ce qui ne s'avère pas évident. Dans ce cas, la sortie de crise se joue en premier lieu sur la maîtrise et le rétablissement de

la sécurité qui sont à la base de la restauration des institutions. Pour ne prendre que l'exemple des Britanniques, l'inversion du cahier des charges et les conséquences sur l'effet final recherché fait débat, aujourd'hui, au sein du *Ministry of Defense*, il suffit de lire les déclarations du général Mike Jackson sur la question. A contrario, en ex-Yougoslavie, du fait de la proximité avec l'Europe, cette région a d'abord été mise "sous perfusion" par la Commission et a profité de tous ces plans et dispositifs mis en place avec la reconstruction des pays d'Europe centrale (*Phare, Tacis, BERD*).

L'approche sécuritaire fut contenue, et nos armées limitées à un travail de "gardien-nage", pendant que l'Union européenne et

la Banque mondiale "achetaient les cœurs". La question du dosage et du réglage du curseur entre sécurisation et actions civilo-militaires n'est pas de l'ordre de la science exacte. Les deux peuvent se compléter sur certains terrains et s'avérer impossibles sur d'autres.

Ces pièges sont à considérer, car ils peuvent enfermer les différents dispositifs dans des modes opératoires pervers et nous emmurer dans des persuasions, voire des certitudes fatales, à terme. Il convient de bien savoir qu'elles sont les limites de chacun et les complémentarités des dispositifs afin de ne pas perdre de vue les niveaux de *leadership* que les organisations et coalitions occidentales doivent conserver face aux chaos locaux, aux déstabilisa-

tions régionales. Le monde économique est peu concerné par toute cette problématique. Il raisonne plus en termes de risques pour la viabilité de ses opérations et la garantie de ses investissements. Ce sont des questions qui concernent plus les opérations de reconstruction proprement dite que les phases de sorties de crise, celles-ci étant, il faut le noter, de plus en plus marquées par les questions sécuritaires et politiques.

[Quels outils de gestion de sortie de crise ?]

L'objectif majeur est de rétablir et de consolider la confiance. La véritable bataille se joue dans la profondeur des esprits et des mentalités. L'effet majeur à obtenir est l'adhésion durable des populations autour de projets qui les concernent. La bataille est d'ordre psychologique. Elle concerne le "ressenti" de l'opinion et se contenter de "faire taire" les armes n'est plus suffisant. Elle se joue sur le terrain, à partir d'actions d'influence qui s'appuient sur des actions concrètes et à forte visibilité pour rétablir des fonctions vitales (actions physiques et matérielles sur les grands réseaux vitaux) et sur des actions transversales à fort rayonnement pour les populations (santé publique par le biais des hôpitaux, dispensaires, vétérinaires, ou scolaire avec la réouverture d'écoles, d'université, etc.). Ces actions, qui ne sont pas forcément militaires, sont à mener avec les autres opérateurs qui sont engagés aux côtés ou en parallèle des armées dans la gestion de la crise. Cette bataille suppose une gestion subtile des partenariats et des opérations avec les autres acteurs nationaux et internationaux comme avec les leaders d'opinion au niveau local. Les armées ne peuvent plus agir seules et les quelques approches nationales, qui sont ici ou là engagées par les ACM, contribuent plus à un appui aux forces, voire en marginal aux intérêts nationaux quand les autres opérateurs ne peuvent pas l'assurer directement. Mais là n'est pas le véritable enjeu de la coopération civilo-militaire, il est d'un autre ordre plus stratégique dans l'accompagnement global du traitement des crises.

- *Les opérations CIMIC doivent être concentrées sur de l'ingénierie et du pilotage de sortie de crise, qui ont plus de "valeur ajoutée" que la réalisation d'opérations à la place des opérateurs concernés. Ces opérateurs peuvent être locaux*

comme internationaux. Dès lors, il convient de travailler beaucoup plus la dimension "facilitateur" et "effet de levier", que celle de réalisateur et d'ancrage sur le terrain. La CIMIC a réussi quand elle a incité les opérateurs à prendre la maîtrise d'œuvre des opérations. Sa valeur ajoutée est dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage, auprès des OI, voire des ONG, dans un cadre juridique et financier bien défini, avec des compétences bien ciblées. Elle n'est pas dans une installation longue et lourde sur le terrain.

- *Pour les actions CIMIC, le piège est dans le temps (s'installer) et le risque est dans la vitesse (s'agiter).* D'un côté, il faut éviter l'enlèvement, la dispersion et le saupoudrage des moyens et, de l'autre, la perte d'autorité et d'efficacité en se trompant dans les modes d'actions et le choix des experts. Ce point est très important car, si l'objectif n'est pas de demeurer mais bien de faciliter le transfert des opérations vers les opérateurs civils, il demande une gestion des compétences et un management des opérations qui sont très différents de ce qui est actuellement pratiqué. Il faudrait beaucoup plus raisonner en terme de "réseaux de compétences" civilo-militaires avec ces corollaires purement civils qu'en terme de "viviers de ressources" où l'on ne prend que les disponibles, au sein des réserves militaires; ce qui ne signifie pas pour autant les plus compétents. Cela pose la question du management de cette ressource hybride et des méthodes de travail duales qu'il convient de faire émerger tant au sein des armées qu'avec tous les autres partenaires⁽¹⁰⁾.

- *Les dimensions gendarmerie et police sont des clés de voute de ces opérations stabilisation/sortie de crise.* Il y a, autour de cette question de sécurité publique, un domaine d'excellence qui peut faciliter les opérations CIMIC tant pour engager des opérations de reconstruction que pour soutenir des opérations de sécurisation pilotées par les forces armées, dans la perspective d'une consolidation des opérations institutionnelles: rétablissement de la démocratie, mise en place d'un pouvoir légitime, désarmement des populations à risque, création d'une armée nationale, etc.

- *Le rôle considérable des médias. Leurs relations, avec les forces armées sur le terrain, sont stratégiques pour ces phases de stabilisation et de reconstruction.* Les médias peuvent aussi

bien contribuer au rétablissement de la confiance auprès des populations qu'être, au contraire, un facteur aggravant autour de communications émotionnelles plus ou moins maîtrisées en utilisant l'effet "larsen" et "la mise en boucle d'images" pour "faire" de l'audience. La bataille se joue, soit sur le front de l'opinion, soit sur celui de l'audience. Sa réversibilité est très sensible et les effets collatéraux immédiats. Elle doit faire l'objet de toutes les attentions des responsables militaires sur le terrain comme au niveau stratégique, car elle contribue à l'effet majeur à obtenir qui demeure ne l'oublions pas: la confiance et l'adhésion des populations.

- *Les crises sont devenues à la fois très complexes en terme de management et très brutales en terme de tenue du terrain.* Tout se joue sur la qualité du pilotage et sur la performance des systèmes d'information (renseignement) et de communication (gestion du multimédia). Les opérations CIMIC et d'influence (PSYOPS) doivent être intégrées au cœur de ces processus décisionnels. Le choix des compétences et l'entraînement des hommes sont cruciaux. Il faut qu'ils sachent travailler en mode combiné avec l'horizontalité et la transversalité qui s'imposent.

Ces modes de fonctionnement s'entendent évidemment en interalliés, compte tenu des mandats qui sont essentiellement internationaux (ONU, UE, OTAN). Ces derniers pratiquent, sur ces questions, et de façon systématique, des entraînements, des mises en situation et des retours d'expériences croisés avec les partenaires civils. La pratique des Anglo-Saxons (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne) est, dans ce domaine, non seulement très intéressante à étudier mais performante tant dans les applications sur le terrain qu'en termes de retour pour leurs intérêts nationaux.

[Quelle valeur ajoutée pour les armées ?]

Entrer en premier et faciliter la sortie de crise signifie qu'il faut travailler encore plus sur les priorités que sur les urgences. Cela suppose, en effet, de sortir du concept *first in, first out*, où la vitesse et l'efficacité sont les clés opérationnelles, pour entrer dans un concept où le ciblage et l'ingénierie seront les clés stratégiques des effets majeurs recherchés, en termes d'influence auprès des populations et d'un

contrôle durable et efficace du terrain (en sachant transférer les logiques de sortie de crise à des opérateurs à fort effet de levier pour les intérêts français). Pour cela il faut engager de véritables révolutions conceptuelles.

- *Quatre-vingts pour cent de la population mondiale sont concentrés sur des littoraux stratégiques qui contrôlent les points d'accès aux régions de crise.* Ce constat pose la question de la valeur des approches civilo-militaires qui restent encore trop marquées par une vision terrestre des enjeux alors que la dimension maritime des crises s'affirme de plus en plus nettement. Ce ne sont pas les mêmes modes de pensée qui prévalent dans la conception des opérations et il faudrait s'interroger sur le rôle qui pourrait être joué, par la marine, dans le pilotage de ces opérations interarmées et interalliés⁽¹¹⁾.

Dans cette perspective, le contrôle des hubs maritimes stratégiques va devenir cruciale. Ces plates-formes peuvent être des ports ou des aéroports – cf. les doctrines SPOD (port de débarquement) et APOD (aéroport de débarquement) interalliés. Leur stabilisation comme leur management seront décisives pour faciliter les opérations de sortie de crise avec des approches "de la mer vers la terre". Compte tenu de l'urbanisation croissante des littoraux mondiaux, ces plates-formes deviennent des nœuds vitaux qu'il faut savoir traiter avec les compétences civilo-militaires qui conviennent (cf. l'expérience des américains sur l'Irak ou l'opération Baliste au Liban, voire les expériences deux marines lors du tsunami en Asie du Sud-Est).

- *Pour réussir ce type d'opérations complexes il faut travailler beaucoup plus la fonction "anticipation et conception" des crises avant de mobiliser les compétences sur le terrain.* Le concept de "force de réflexion rapide" (FRR), mis en œuvre désormais dans le civil en matière de gestion des crises, pourrait être utilisé par les forces armées afin de mieux maîtriser ce ciblage et cette "ingénierie" stratégique⁽¹²⁾. Ces batailles sensibles se gagnent en s'appuyant sur ces "bureaux d'études amont" qui ne peuvent être les "bureaux de planification opérationnelle". Il faut sortir de l'agitation vertueuse que nous connaissons depuis dix ans sur de nombreux terrains pour des résultats trop souvent symboliques, quand ils ne sont pas négatifs pour l'image des forces armées.



Cela suppose un changement de culture en mettant plus de valeur ajoutée en amont des opérations, avec des cellules d'anticipation, et en ciblant mieux les compétences pour l'accompagnement des initiatives sur le terrain.

- *Revoir les méthodes pour "passer la main" aux civils.* Cela signifie que la véritable mission des forces armées n'est pas de prendre des mandats auprès des OI mais bien d'en faciliter le transfert aux opérateurs civils en leur facilitant les accès, en les renseignant et en sécurisant leur montée en puissance sur le plan opérationnel.

- *L'une des valeurs ajoutées des forces armées : sécuriser les processus politiques en particulier l'installation des institutions.* Dans ce domaine, elles doivent jouer un rôle de facilitateur pour permettre aux compétences police et gendarmerie de jouer leur rôle de conseiller, de formateur, d'encadrement auprès des locaux surtout dans le cadre d'États défaillants.

Les forces armées peuvent, dans certains contextes, très instables, contribuer au départ au rétablissement des fonctions vitales (l'électricité sur Sarajevo, les ponts Bailey sur le Liban, etc.), tout en jouant des opérations combinées avec des opérateurs civils afin d'accélérer la transition vers un début de reconstruction. Cela suppose de savoir monter des opérations mixtes et de s'entraîner dans ce domaine tant avec les entreprises qu'avec les ONG concernées (cf. les entraînements GIACM-Bioforce). Mais leur vocation n'est pas de s'installer pour prendre la maîtrise d'ouvrage de la reconstruction.

[NDR] : Bioforce est une association Loi 1901, créée en 1983, à l'initiative du docteur Charles Mérieux, reconnue à but de bienfaisance. L'institut est un centre de formation, d'orientation et d'expertise axé sur la solidarité internationale et locale.

[Quel pilotage : coordonner ou coopérer ?]

C'est sûrement la question la plus délicate, la plus essentielle. Les opérations qui ont réussi sont celles qui ont bénéficié d'un pilotage clair et fort ⁽¹³⁾ (mission Fauroux dans le cadre de la mission interministérielle sur l'Europe du Sud-Est). Celles qui ont échoué et qui se sont enlisées sont celles qui ont connu des absences de pilotage avec une profusion de jeux d'acteurs de second niveau, développant, de fait,

des blocages tant en interministériel que dans les PPP.

Dans ce domaine, la question du mandat est essentielle ; il faut bien définir en amont les limites hautes et basses de l'engagement des forces armées afin de bien asseoir l'autorité et la crédibilité des actions à engager.

En cas d'absence de pilotage, il y a de grands risques pour qu'elles se trouvent piégées par des logiques d'enlèvement et de saupoudrage de moyens sur le terrain. Maintenant, il faut être conscient de la difficulté de l'exercice avec la multiplicité des modes de coopération et de coordination qui s'imposent.

Les partenariats incontournables.

Au niveau international : ONU, UE, OTAN, Banque mondiale, etc. ; au niveau national : ministères des Affaires étrangères, de l'Économie, de l'Intérieur (emploi, coopération, police et gendarmerie), de l'Agriculture (80% des OPEX sont sur des zones à forte connotation rurale et d'industrie agro-alimentaire ou IAA), de la Santé (coopération des hôpitaux), et opérateurs parapublics.

Les partenariats nécessaires.

Les entreprises de premier niveau (télécommunications, BTP, IAA, média-éducation, etc.), les grandes collectivités locales (bureau d'ingénierie des grandes villes et directions du développement des grandes régions), les spécialistes sur les *hub* straté-

giques (grands chargeurs maritimes, Aéroports de Paris), certains experts de grandes écoles pour alimenter la FRR sur les fonctions aménagement du territoire, urbanisme, grands réseaux vitaux, gestion des populations, etc. (cf. IEP de Paris, École des ponts, des mines, Polytechnique, etc.) qui ont des dispositifs dédiés à ces questions mais jamais utilisés par les armées en opérations extérieures).

L'interministériel. Relation permanente à avoir avec des organisations dédiées à l'interministériel autre que le Secrétariat général de la Défense nationale et qui alimentent le Premier ministre en études amont sur ces sujets (le Haut Comité pour la coopération internationale, l'Institut pour le développement durable et les relations internationales). Tous ces instituts dépendent du Premier ministre et sont autant de laboratoires où se réfléchissent les processus de l'inter-ministériat et les questions de pilotage.

Les réseaux. Les crises actuelles se déroulent essentiellement en milieu urbain avec des niveaux de contraintes, vis-à-vis des populations, qui ne peuvent être traités qu'en décloisonnant les modes de management de la crise. Il faut passer d'une culture de "silos" avec la pensée verticale qui marque le fonctionnement des armées à une "culture en réseau" avec cette pensée horizontale qui caractérise les opérations internationales. C'est la culture des grands



partenaires de ce type d'opération : ONG, entreprises, collectivités territoriales, grands experts, etc.

Il faut beaucoup plus raisonner "crise de texture" que "crise d'organisation", cela suppose un changement de culture. La première suppose une vision élaborée des espaces/temps et des flux d'informations entre les acteurs qui se jouent à très grande vitesse (avec des possibilités de mutation comme des logiques virales). La seconde est plus structurée autour des logiques de territoires et de hiérarchies avec des approches en terme de ressources et de moyens qui sont plus statiques. Ce ne sont plus les mêmes grammaires et cela joue sur la compréhension des situations et sur la cartographie des jeux d'acteurs. La bataille de la sortie de crise se joue en grande partie sur cette "intelligence des enjeux". Elle suppose une qualité de pilotage à tous les niveaux que nous n'avons pas encore trouvée actuellement.

[Conclusion.]

Les forces armées sont face à une véritable révolution dans le management des affaires militaires avec cette question des sorties de crise et de coopération civilo-militaire. D'un management où l'autorité était de l'ordre du régalien et l'emploi de la force hiérarchisé sur le terrain avec une subordination du civil, nous nous trouvons engagés, de plus en plus, dans des processus où l'autorité est diluée dans la complexité des mandats internationaux qui se substituent aux États, avec des modes opératoires hybrides. Dans ces configurations complexes, les armées deviennent une brique au sein d'une architecture floue et mouvante. Cela pose de nombreuses questions sur les nouveaux modes de management qu'il faut faire émerger en transversal avec les autres opérateurs de la société tant publique que civile, nationale qu'internationale. Cela interpelle aussi sur les modes opérationnels qui supposent beaucoup de flexibilité, d'ingénierie et d'intelligence partagée afin de s'adapter en permanence aux aléas et à la réversibilité des terrains.

Pour la marine, tous ces constats appellent une réflexion en profondeur sur la valeur ajoutée qu'elle peut apporter avec sa force d'action navale mais aussi avec tout son continuum civilo-militaire au sein du cluster maritime, soit par ses liens avec

des réseaux de compétences qui ont un rayonnement mondial (les ports, les chargeurs, etc.), soit par ses réservistes qui constituent un vivier d'expertise unique. Sa montée en puissance dans les crises récentes (tsunami, Liban) montre qu'elle est à un carrefour important face aux changements que nous connaissons en terme de sécurité internationale.

Ce constat ne va pas aller en diminuant quand on sait combien les enjeux maritimes deviennent majeurs face au problème de la protection des approvisionnements stratégiques, dont l'inévitable *peak-oil* avec ses effets collatéraux pour les intérêts français sur des zones qui sont essentiellement concentrées sur des littoraux stratégiques. ■

(1) Cf. les protocoles de communication qui ont été mis en place dans l'ensemble des pays d'Europe centrale et orientale par les grandes compagnies américaines pour mailler les grands "hubs" logistiques en profitant de l'élargissement de l'OTAN sous couvert des opérations d'aide à la reconstruction de ces pays.

(2) Cf. le projet de grand Moyen-Orient de l'administration Bush ou les projets de redécoupage des Balkans à l'étude actuellement au sein de l'OSCE par les diplomates allemandes et anglaises en liaison avec le Département d'État américain

(3) Le dispositif civilo-militaire qui est animé par le Centre de planification et de conduite des opérations cellule J9 est engagé sur de nombreux théâtres d'opérations et les personnels du GIAM œuvrent à la stabilisation et à la sécurisation de la Bosnie, du Kosovo, de l'Afghanistan, de la Côte-d'Ivoire mais aussi du Congo dans le cadre de l'opération Artémis, du Darfour, d'Haïti pour ne citer que les missions les plus connues. Des spécialistes sont partis lors du tsunami en Asie du sud-est pour appuyer l'action des forces et des humanitaires sur le terrain en assurant la liaison avec les ONG et les grandes organisations internationales. Une opération a été engagée au Pakistan suite au tremblement de terre dans le cadre des nouvelles missions humanitaires conduites par l'OTAN. Il faut signaler par ailleurs que le GIACM est devenu aussi une référence internationale et vient de prendre le pilotage dans son domaine d'expertise des exercices *Recamp* qui ont eu lieu en Tanzanie, puis au Bénin et au Togo. Ce nouveau dispositif est très apprécié par les forces en place, mais aussi par nos alliés qui viennent former leurs équipes CIMIC de l'OTAN à Lyon. Il est aussi très apprécié par le monde des ONG qui a monté des stages

commun sous l'égide de Bioforce pour apprendre aux militaires et aux humanitaires à travailler ensemble.

(4) Le COS qui fut initialement chargé de tester ce concept passa la main en 2001 à un groupement interarmées : le GIACM. Cette unité est directement rattachée à l'état-major des armées et réunit, à Lyon, un dispositif de plus de 90 experts issus de l'armée d'active et 380 de l'armée de réserve projetables sur le monde entier (cf. article de Xavier Guilhou dans la revue *La Charte de la fédération Maginot*, novembre-décembre 2006 "artisans de la paix – Opex 1994-2005", www.xavierguilhou.com).

(5) Cf. article de Xavier Guilhou dans la revue *Agir*, n° 28, octobre 2006, "Sorties de crise pour une stratégie de rupture"; www.xavierguilhou.com

(6) Cf. Le Liban, été 2006, Haïti, la Somalie, *Katrina*, le tsunami en Asie du Sud, y compris les opérations sur l'Irak à partir d'Umm Qasr et de Koweït ainsi que sur l'ex-Yougoslavie avec la réouverture des ports de l'Adriatique pour désenclaver Sarajevo.

(7) Cf. le retour d'expérience de *Katrina* : www.xavierguilhou.com.

(8) L'analyse prévaut aujourd'hui pour les administrations Bush et Blair, il n'est pas certain qu'elle vaille pour les prochaines administrations.

(9) Cf. étude de Xavier Guilhou pour la DAS sur le "financement des sorties de crise et de reconstruction", 15 novembre 2002

(10) Cf. la question des partenariats armées/administrations/entreprises/collectivités territoriales.

(11) Cf. étude de Xavier Guilhou pour la DAS et l'EMM étude 2004/124 : "conditions de rétablissement d'un port civil dans un pays en crise", 18 septembre 2005.

(12) Ces FRR fonctionnent avec des méthodes simples qui consistent à répondre en permanence à quatre questions essentielles pour le dirigeant confronté à une crise "inconcevable" à savoir : De quoi s'agit-il ? Quels sont les jeux d'acteurs ? Où sont les pièges ? Quelles sont les deux ou trois initiatives majeures à jouer ? Cela semble évident mais la tendance générale est de se réfugier dès le démarrage d'une crise dans les "boîtes à outils et les procédures" alors que les enjeux sont dans la "pertinence du questionnement amont" pour ne pas se tromper sur les enjeux et l'énergie à mettre en œuvre en terme de compétences et de réponses opérationnelles sur le terrain.

(13) Voir à ce titre les retours d'expérience menés par le Haut Conseil pour la Coopération Internationale qui est rattaché au Premier ministre sur le management des opérations du Kosovo, d'Afghanistan et du Timor (www.hcci.gouv.fr : "les acteurs français dans le post-conflit").



UNE DES CARACTÉRISTIQUES, SOUVENT MÉCONNUE, DE L'ACTION HUMANITAIRE, tient à sa fluidité et à son caractère régulièrement évolutif. En moyenne, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, chaque décennie est ainsi le théâtre de mutations profondes dans son environnement comme dans ses modalités de déploiement. Même si un certain nombre de fondamentaux demeure, l'aide humanitaire, en ce début du troisième millénaire, affiche ainsi bien des différences avec celle menée durant la décennie précédente; laquelle était, elle-même, radicalement différente de l'humanitaire des années quatre-vingt. Lorsqu'il arrive néanmoins que ce thème soit abordé il l'est alors, classiquement, sous forme d'évocations des contextes politiques, économiques ou sociaux de l'aide, de modifications des données géopolitiques, de formes atypiques de conflictualité, de l'aggravation des conséquences humaines et matérielles des catastrophes naturelles dans les pays du Sud, particulièrement...

Or, si ces mutations concernent ces divers acteurs, il est difficile de réfuter que le paysage humanitaire, depuis le milieu du xx^e siècle, présente une caractéristique originale qui, aujourd'hui, s'inscrit aussi bien dans une durée temporelle longue qu'une réalité opérationnelle concrète. Il s'agit de l'importance de sa dimension privée. Autrement dit de l'assistance humanitaire délivrée par des acteurs qui ne sont ni étatiques, ni inter-étatiques. Ce facteur est pourtant trop fréquemment mésestimé, soit par ignorance, soit du fait d'approches trop sommaires, clivées idéologiquement, ou ne parvenant pas à penser l'international en dehors de l'État ou des organisations créées par ces mêmes États⁽¹⁾. Cette présence privée s'incarne essentiellement dans des structures non lucratives et non marchandes. Qu'il s'agisse, bien sûr, des diverses composantes du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du CICR aux sociétés nationales, en passant par la Fédération internationale. Mais tout autant (sinon plus, aux yeux des opinions, du fait certes d'une médiatisation plus importante), mais surtout d'une présence réitérée sur de très nombreux terrains de crises ou de catastrophes à travers l'associatif humanitaire: autrement dit, ce que l'on appelle les ou des organisations non gouvernementales (ONG)⁽²⁾. Non seulement cet acteur ne régresse pas en importance dans le champ humanitaire, contrairement à ce qu'une vision pseudo déterministe laisserait penser, mais il semble que son influence irait en s'élargissant. Sa présence est parfois massive, comme au Kosovo en 1999, ou en Indonésie en 2005, après le tsunami de décembre 2004.

En tout cas, les prédictions, annonçant régulièrement la disparition des ONG humanitaires, sont régulièrement et implacablement démenties par les réalités opérationnelles de terrain. L'essayiste américain Rieff soutenait ainsi, au début du XXI^e siècle, dans un livre qui suscita, lors de sa parution, une certaine émotion et beaucoup de débats dans les milieux humanitaires⁽³⁾, que l'humanitaire indépendant et non gouvernemental toucherait à sa fin et que, désormais, l'aide se résumerait à deux uniques acteurs: les États et les agences intergouvernementales... Tout au plus, l'auteur concédait-il une place résiduelle au CICR. Or, du tsunami en Asie au tremblement de terre du Pakistan en octobre 2005 ou du Darfour à Haïti en 2007, l'actualité a apporté un cinglant démenti à cette sombre prophétie. Non seulement aucun acteur n'a réellement pris le pas sur d'autres, mais les organisations humanitaires non gouvernementales sont plus que jamais présentes et actives. À la fois comme partie de l'ensemble complexe d'interactions susceptibles de déboucher sur une intervention humanitaire; mais aussi comme acteur

Humanitaire non gouvernemental et militaire : partenariat ou antagonisme ?

Monsieur Philippe Ryfman

Professeur et chercheur associé
au Département de science politique de la Sorbonne
et au CRPS, Université Paris I, Panthéon-Sorbonne
Avocat et expert-consultant

opérationnel à part entière, doté de son autonomie de décision et d'analyse, ou cherchant du moins à les préserver.

Comment, dès lors, apprécier les rapports entre les acteurs non gouvernementaux associatifs et les militaires ? L'objet de cet article n'est évidemment pas d'en mener une analyse exhaustive, mais simplement d'alimenter la réflexion à partir de quelques observations. Après avoir ainsi rappelé qu'elles sont anciennes et à caractère cyclique, il abordera brièvement quelques unes des principales questions que posent les rapports entre l'acteur humanitaire ONG et les armées. Avant de terminer par une interrogation sur ce que pourrait être le proche avenir de ce point de vue.

[Un phénomène ancien et cyclique.]

Un sondage réalisé fin 2002 à l'occasion du forum de Davos, auprès de 36 000 personnes dans plus de 47 pays, fournit un premier éclairage intéressant à travers la double réponse faite par les personnes consultées à la question suivante : *"Quelle confiance accordez-vous aux institutions pour agir au mieux des intérêts de la société?"*. Les armées y arrivaient en tête, immédiatement suivies par les... ONG.

Plus de quatre ans après, il est probable que le résultat serait plutôt inverse. Le choc du 11 septembre 2001 s'estompé alors que les réalités douloureuses des conflits en Irak ou en Afghanistan inquiètent les opinions dans de nombreux pays. Autrement dit, les ONG aujourd'hui dépasseraient les armées ! Ce qui, somme toute, correspondrait assez bien au schéma (que l'on peut repérer) suivant lequel les rapports entre humanitaires et militaires ne sont ni statiques, ni immuables, mais régis par une succession de cycles.

Dans l'histoire du mouvement humanitaire, le lien entre le militaire et le non gouvernemental est d'ailleurs paradoxalement ancien. Ainsi, lorsque Henry Dunant crée, en 1863, le futur Comité international de la Croix-Rouge (CICR), il y associe immédiatement des militaires, à commencer par un général alors fort connu de l'armée suisse, Guillaume-Henri Dufour. Traditionnellement de nos jours encore, un haut gradé de l'armée helvétique (qui vient, le plus souvent, de quitter le service actif) figure parmi les membres du CICR.

Lequel demeure toujours très actif, en outre, dans les activités de formation des militaires de nombreuses armées au droit international humanitaire.

Pour caractériser brièvement ces phénomènes cycliques, on peut identifier (par rapport à l'histoire même de l'"humanitaire") plusieurs phases. La première va du dernier tiers du XIX^e siècle jusqu'à la seconde guerre mondiale. Le contexte est celui de liens réguliers et étroits entre les acteurs non gouvernementaux d'alors (c'est-à-dire, essentiellement, ceux de la mouvance "Croix-Rouge") et les militaires. La Croix-Rouge française, qui n'est pas une ONG, mais un acteur non gouvernemental privé, s'affirme ainsi, depuis cette époque, comme "auxiliaire des pouvoirs publics". L'un des aspects de ces relations est naturellement aussi le mandat confié par les États au CICR s'agissant de la protection des prisonniers de guerre ou des visites de détenus. Elle perdure.

La deuxième période couvre essentiellement la guerre froide. Elle voit la montée en puissance des ONG, alors que les militaires, du fait du contexte international, sont peu présents sur les terrains de crise où interviennent les ONG. C'est une période assez "bénie" pour le non-gouvernemental associatif dans la mesure où le gel que provoque la politique des blocs ouvre un vaste champ à l'action de ces organisations. Il leur permet d'agir, qu'il s'agisse d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit armé en bien des lieux. Ce que ne peuvent faire, ni les États, ni les organisations internationales, et difficilement le CICR. C'est durant ces années que naissent Médecins Sans Frontières (MSF), Médecins du Monde (MDM), Action contre la Faim (ACF), qu'*Oxfam* ou *World Vision* montent en puissance...

La troisième étape couvre les années 1990, avec, à l'issue de la première guerre du Golfe, la crise du Kurdistan d'Irak. C'est une phase où l'"humanitaire d'État" revient au premier plan, particulièrement dans sa composante militaire. Cependant, en dépit de vives réticences de certaines ONG (à commencer par MSF), le climat n'est pas à la franche hostilité. Cette période va ainsi voir s'imaginer, et parfois se réaliser, des partenariats et des coordinations. Le point culminant en sera (spécialement pour les armées françaises) l'opération *Turquoise* au Rwanda en 1994.

Mais, en même temps, elle constituera un tournant, même si le chef d'état-major d'alors, l'amiral Lanxade la présentait comme une *"opération militaire à vocation humanitaire"*. À la même époque, le ministre de la Défense, Pierre Joxe, alla jusqu'à soutenir que l'armée était la plus grande des organisations humanitaires et qu'elle avait vocation à terme à remplacer les ONG ! Le chroniqueur militaire du journal *Le Monde* lui emboîtait le pas en écrivant : *"il vaut mieux qu'il y ait des organisations gouvernementales que des ONG privées moins efficaces"*.

Aujourd'hui, cette vision semble bien lointaine, en tout cas du côté des acteurs non gouvernementaux. Le conflit du Kosovo et la guerre d'Irak notamment, sont passés par là. Le Kosovo a ainsi été l'occasion, pour certains États (la Grande-Bretagne en tête), de mettre en avant l'aspect supposé "humanitaire" de l'intervention des forces de l'OTAN, pour la parer du caractère de cause juste.

Ce que plusieurs ONG dénoncèrent comme un abus de langage, refusant de jouer un rôle de *"gâchette humanitaire"*, selon l'expression de Jean-Christophe Rufin. Pour l'Irak dès le printemps 2003, un porte-parole du commandement britannique reconnaissait : *"Nous ne sommes pas des spécialistes de l'humanitaire, il vaut mieux laisser les agences spécialisées et les associations qui sont le plus qualifiées pour le faire"*.

Enfin, l'intervention américaine en Afghanistan, en 2001, relayée ensuite par l'OTAN, voit de nombreuses ONG rejeter en bloc les concepts d'intégration civile et militaire et de l'humanitaire comme outil de gestion de post-crise.

[Des cultures différenciées.]

En même temps, durant les années 1990, certains liens vont se créer entre de jeunes officiers et de jeunes cadres des ONG : problématiques voisines de l'expatriation et découvertes mutuelles de préoccupations communes vont y contribuer. *Grosso modo*, le discours sera la suivant : *"nous avons des cultures différentes, mais des approches communes : du professionnalisme, de la technicité, des préoccupations de sécurité"*. Ces jeunes cadres vont aussi se rencontrer hors du terrain, se socialiser dans les mêmes lieux de détente et festifs... Ces relations vont aussi revêtir des aspects fonctionnels à travers les échanges et le partage d'infor-



mations, la sécurisation de convois d'aide humanitaire par des escortes armées, le support logistique, notamment à travers la mise à disposition de moyens.

Mais ne serait-ce que sur ce dernier plan, des évolutions sont aussi à considérer. Certes, les ONG transnationales n'auront jamais de moyens identiques à ceux d'une armée, mais elles sont un certain nombre à disposer aujourd'hui de larges capacités logistiques endogènes. En 1991, pour assister les Kurdes d'Irak refluant vers la frontière turque, MSF-France, à la grande surprise d'autres dirigeants d'ONG d'alors, demandait la mise à disposition par les armées occidentales d'hélicoptères.

Quinze ans plus tard, si l'on prend le cas du tremblement de terre du Pakistan en octobre 2005, la situation est radicalement différente. Sur le terrain, MSF, plusieurs ONG et le CICR refuseront, au contraire, la mise à disposition d'hélicoptères militaires.

Ils préféreront, les affréter eux-mêmes auprès de compagnies privées, souvent basées dans les États d'Asie centrale issus de l'ex-URSS.

Ceci, avec la volonté de ne pas utiliser des moyens militaires.

Les ONG ont développé des outils logistiques souvent performants et ont appris à traiter, par exemple, avec des compagnies privées de transport régionales ou transnationales. Les attitudes des acteurs non gouvernementaux varient aussi fortement, en fonction des terrains, du contexte de la crise, de la nature de la force déployée (Casques bleus ou intervention hors "mandat ONU" qu'elle soit bilatérale ou multilatérale).

Dans le domaine de l'après-conflit, deux logiques propres se confrontent fréquemment. Là où les militaires auront le souci d'accomplir la mission confiée par le pouvoir civil dans un cadre qui est le plus généralement "nationalo-centré", les ONG s'inscrivent souvent dans une présence

plus pérenne sur le terrain et généralement en partenariat avec bien d'autres acteurs de l'aide et des groupes ou associations locales. Sur tout, leur mandat est d'abord centré sur les victimes civiles des conflits et catastrophes.

Une plus grande prise de distance et une meilleure réévaluation des rôles respectifs des militaires et des humanitaires privés animent aujourd'hui beaucoup d'acteurs non gouvernementaux. Quelques exemples l'illustreront.

[Coopérations ad hoc, mais refus d'intégration globale.]

En Somalie, quelques organisations humanitaires privées sont restées présentes alors que jusqu'à l'intervention éthiopienne début 2007, il n'y avait plus de for-

ces sociétés de sécurité privées avec des gardes non armés.

L'opération européenne *Artémis*, à Bunia, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), en 2003, a montré, par contre, une configuration assez affirmée de coopérations possibles entre militaires et humanitaires. Les quelques ONG présentes sur place, dont MSF -Belgique, ont ainsi coopéré assez fortement avec les militaires de la Force. Le lieutenant-colonel Marquez, un officier français, porte-parole de l'opération, a pu ainsi déclarer: "Nous avons appris à nous connaître et à collaborer (4)".

On trouve là un bon exemple de collaboration militaires/humanitaires ponctuelle, souple mais forte, lors d'une opération militaire.

Ceci étant, la tentation, voire la volonté de certains États ou organisations internationales, à travers les procédures CIMIC ou autres, de mise en œuvre de formules d'intégration civilo-militaires sont, on l'a dit, largement rejetées par le milieu non gouvernemental.

Les ONG critiquent vigoureusement tout ce qui ressemble de près ou de loin à une tentative d'instrumentalisation, de limitation

ou d'encadrement de leur indépendance ou, au moins, de leur autonomie. On peut le comprendre d'autant mieux si l'on estime qu'il est de l'intérêt bien compris des acteurs militaires que la nécessaire autonomie de "l'espace humanitaire" soit préservée. C'est une condition impérative pour de bonnes bases de discussions et, dans certaines circonstances, de possibles coordinations.

Par ailleurs, les organisations humanitaires privées sont devenues particulièrement méfiantes au regard de contextes sécuritaires très délicats (comme en Afghanistan ou au Darfour, par exemple) vis-à-vis de tout ce qui pourrait apparaître



ces militaires étrangères (onusiennes ou non) déployées depuis 1995.

Elles ont donc continué de mener des programmes dans ce contexte somalien, pourtant si particulier. Avec ce que cela peut impliquer (par rapport aux clans et aux diverses milices), de négociations ardues sur la "protection" des uns par rapport aux autres.

En Côte-d'Ivoire, certaines ONG ont décliné les offres de la force *Licorne* comme celles des Nations unies. Elles ont, lors de divers épisodes de troubles à Abidjan particulièrement, ainsi préféré recourir, pour certaines d'entre-elles, à

tre, aux yeux des populations, comme une identification à des forces armées par ailleurs présentes sur le terrain. Elles s'attachent à s'en distinguer et à faire comprendre, aux autochtones, qu'elles ne sont pas les "auxiliaires humanitaires" surtout si celles-ci sont engagées dans des opérations de combats, de bombardements ...

[Transnationalisation accélérée versus démarche "nationalo-centrée".]

Si les militaires, et c'est bien naturel, raisonnent d'abord dans un cadre "nationalo-centré", les principales ONG humanitaires, qu'elles soient françaises, britanniques, américaines, espagnoles, aujourd'hui (demain brésiliennes ou indiennes), sont engagées elles dans des processus de transnationalisation accélérés.

Les ONG humanitaires s'inscrivent ainsi, elles aussi, dans le vaste mouvement de globalisation du monde, notamment à travers des phénomènes de transnationalisation et de recherche d'une "masse critique" qui sont à l'œuvre dans un nombre croissant d'organisations. Grâce à un réseau d'"associations-sœurs" ou de "branches", elles cherchent à acquérir désormais en effet une dimension qui les éloigne de plus en plus de leur base nationale originelle. Elles ont ainsi constitué de véritables "groupes" ou des réseaux propres disposant de capacités de projection et de déploiement de moyens considérables. *Oxfam*, *Care* ou *Save The Children* ont donné le signal à partir des années quatre-vingt. Elles sont désormais rejointes par *MSF*, *MDM*, *Handicap International*, le *Secours islamique*, *Concern*...

Les conséquences de cette construction de réseaux transnationaux peuvent être spectaculaires en terme de ressources consolidées, et donc de capacités d'intervention sur des terrains de crise. Ou dit autrement, de "force de frappe" financière, logistique et en ressources humaines. Le budget du réseau *Care* pouvait ainsi, en 2004, être estimé (si l'on compile les états financiers des diverses branches) à environ 600 millions d'euros.

Pour *MSF*, le chiffre était de l'ordre, la même année, de 460 millions d'euros. Quant à *World Vision*, elle occupe la première place avec 1,95 milliard de dollars, en 2005 cette fois.

Plus globalement, la question de la "masse critique" devient progressivement un véritable enjeu : ONG de taille moyenne comme importantes se trouvent confrontées à la nécessité de faire face à des programmes de plus en plus lourds en termes financiers, humains et de pilotage. D'où la nécessité de disposer de moyens adéquats et de personnels compétents. Le contrôle de gestion, la surveillance étroite des dépenses, le renforcement des moyens de télécommunication, le développement d'une culture de la sécurité, etc., figurent désormais de façon permanente à l'ordre du jour.

Sans compter la multiplication des contrôles d'innombrables corps administratifs d'inspection nationaux, européens, onusiens, voire privés. Ils requièrent des procédures toujours plus complexes de redevabilité, et du personnel supplémentaire pour leur mise en œuvre et les fonctions d'interface. Autre exemple, l'effectif total des personnels expatriés et nationaux déployés sur des terrains de crise lourde, comme au Darfour, excède largement aujourd'hui celui des sièges. D'où la nécessité de renforcer à la fois les interfaces siège/terrain et le management des équipes directement sur place.

Plusieurs options s'ouvrent aux ONG : autolimitation, effet de "niche", croissance interne ou externe, etc. Sans pouvoir entrer ici dans le détail, croissance interne ne signifie pas obligatoirement augmentation continue de la taille, mais interrogation, par exemple, sur le contenu et les modalités mêmes des actions. Parmi les chantiers à l'agenda du milieu non gouvernemental, d'ici à la fin de la décennie, à aborder figurent ainsi la délicate question du choix d'éventuelle fermeture de programmes, pour concentrer plus de moyens sur moins de pays, mais plus sélectionnés. Ou celle de la mutualisation entre ONG de tailles équivalentes et nationalement complémentaires sur leurs projets. Elle pourrait conduire à des partenariats solides, outre les économies d'échelle. Spécialement dans les secteurs de la logistique, du stockage de matériels, voire de la gestion des personnels. Enfin, si elle n'est encore guère abordée (la dimension communautaire n'ayant été jusqu'ici prise en compte qu'au seul niveau des financements) la piste d'une européanisation d'ONG pourrait s'avérer riche de potentialités...

Pour terminer ce bref passage en revue, on pourrait soutenir le paradoxe que les relations entre militaires et non-gouvernementaux relèvent du mariage voué inéluctablement à une séparation rapide, mais que le divorce n'est pas obligatoirement la seule solution envisageable. Des formes de "cohabitation" sont donc possibles avec, comme point de départ, un élément commun auquel il n'est pas très souvent fait référence. L'humanitaire privé c'est en effet aussi, sinon d'abord, une culture de l'engagement. Or, pour les militaires également, cette dimension de l'engagement est, bien sûr, fortement présente.

Du point de vue des ONG, beaucoup de responsables estiment avoir fait des efforts pour mieux appréhender les réalités liées au déploiement des militaires sur un terrain conflictuel. Mais ils sont enclins à considérer que la réciproque n'est pas obligatoirement vraie.

La connaissance (du côté militaire) du milieu ONG, de ses mécanismes, de ses fonctionnements institutionnels et financiers, de sa sociologie et de sa gouvernance, gagnerait donc à être développée. Pourquoi ne pas envisager son inclusion dans des cycles de formation initiale et continue ? Ou la publication de guides, à l'instar de ce qui se fait aux États-Unis ? Il serait opportun, en tout cas, de chercher à mieux identifier les points de rencontre potentiels pouvant présenter un caractère de permanence entre les deux catégories d'acteurs.

La tâche est délicate mais cela permettrait de mieux réfléchir ensuite à des solutions techniques qui appréhenderaient mieux la délimitation des champs respectifs des uns comme des autres. ■

(1) Qualifiées improprement d'"internationales", alors qu'il faudrait, probablement mieux les nommer "inter-étatiques" ou "inter-gouvernementales".

(2) Soulignons qu'il vaut mieux éviter de généraliser [compte tenu d'un milieu très différencié] et parler plutôt des ONG qu'évoquer les ONG.

(3) David Rieff, *A bed for the Night, Humanitarian in Crises*, New York, *Simon & Schuster*, 2002.

(4) X. Zeebroek et alii, *Les Humanitaires en Guerre*, Bruxelles, *Grie et Complexe*, 2004.



Humanitaires et militaires, les liaisons dangereuses

Docteur Pierre Micheletti
Président de Médecins du Monde

ES ASSOCIATIONS HUMANITAIRES ISSUES DU “SANS-FRONTIÉRISME” SE sont construites à partir d’un cadre de référence qui obéit à des contraintes multiples.

Nous souhaitons que nos interventions se distinguent clairement des logiques des États, nous souhaitons accéder aux victimes dans toutes les circonstances et, enfin, notre génération d’organisations non gouvernementales (ONG) revendique fortement un pouvoir de prise de parole conçue comme une stratégie de témoignage et d’interpellation des opinions publiques et de la communauté internationale.

La question des relations entre humanitaires et militaires devenue, dans un certain nombre de conflits récents (Rwanda, Bosnie, Kosovo), plus prégnante et plus visible pour certaines ONG, résume, à elle-seule, les contradictions dans lesquelles se trouvent les humanitaires, dès lors que se posent les questions cruciales de l’accès aux victimes et de la sécurité des équipes.

Dans un premier temps, nous rappellerons un certain nombre de points fondamentaux qui constituent le cadre de référence de l’humanitaire du xx^e siècle. Puis, nous décrirons certaines des évolutions récentes des théâtres d’intervention depuis 1989 et la chute du mur de Berlin. Nous verrons en quoi ces nouveaux contextes d’intervention ont amené les ONG à des interventions conjointes avec les militaires. Les armées développent elles-mêmes des stratégies qui rendent plus difficilement lisibles sur le terrain, la place et les mobiles des différents acteurs.

Nous étudierons, enfin, les conséquences à court et long termes, pour les ONG, de ce brouillage de la place de chacun.

[Le cadre de référence.]

La génération des “sans-frontières”, à la fin des années soixante-dix, s’est construite sur un certain nombre de repères : le caractère a-religieux de nos organisations, leur a-politisme, la volonté d’un accès universel aux victimes, une volonté d’indépendance nette par rapport aux États, y compris dans l’origine de nos financements, ainsi qu’une volonté conjointe de pouvoir soigner les victimes et rendre compte de situations constatées sur le terrain afin de témoigner des réalités sanitaires ou des mécanismes générant des situations parfois dramatiques.

Pour pouvoir accéder aux victimes et revendiquer une certaine liberté d’expression, il est donc de première importance de n’apparaître ni partie prenante dans des conflits qui déchirent certains pays, ni partie prenante de la politique de nos pays d’origine afin de ne pas endosser le rôle de la branche médicale humanitaire des intérêts de nos gouvernements.

Ces possibilités d’action reposent sur le triptyque “indépendance, impartialité et humanité” revendiqué par les humanitaires.

Mais des évolutions récentes sont venues complexifier la perception, sur les lieux de conflit, du positionnement des ONG dans leurs relations et liens avec les interventions militaires étrangères aux pays concernés, souvent sous bannière onusienne.

Si les mécanismes de ce brouillage sont multiples, les conséquences portent constamment sur la sécurité et, au total, hypothèquent la capacité de déploiement et, donc, de secours des ONG.

[Les évolutions des contextes et les causes du brouillage des différentes formes d’intervention.]

Les recompositions politiques intervenues après 1989 et l’implosion de l’Union soviétique ont, en effet, eu, entre autres conséquences,

de réactiver les antagonismes culturels, ethniques ou religieux (réels ou instrumentalisés) dans un certain nombre de régions ou de pays.

La question religieuse et, en particulier, les clivages entre l'Occident et le monde arabo-musulman est devenue une préoccupation centrale pour les humanitaires. Il faut la mettre en perspective avec un autre phénomène contemporain d'importance: la mondialisation de l'information. Début février 2006, surgit, en Europe, le débat autour de la publication, au Danemark, des caricatures du prophète Mahomet.

Le 12 février, sous la pression, les ONG scandinaves réduisent leurs effectifs et préparent l'évacuation de leur personnel au Darfour, région du Soudan située à des milliers de kilomètres...

La question religieuse apparaît ici comme un puissant vecteur d'un effet-papillon que l'on perçoit de façon manifeste: un battement d'ailes provoqué par des dessins parus dans un journal européen entraîne, en cascade, une crise de dimension internationale et des inquiétudes majeures qui divisent la classe politique et crispent (plus ou moins spontanément) la communauté musulmane mondiale. Ces événements montrent, une nouvelle fois, combien les associations humanitaires ont dû mal à se situer hors des grandes lignes de fractures internationales et à échapper aux instrumentalisation de tous bords.

En Irak, en Afghanistan, en Tchétchénie, au Pakistan, ces questions sont, de nos jours, particulièrement

sensibles pour les acteurs humanitaires. Ces pays, pour des raisons différentes, sont

devenus des terres d'expression de tensions entre l'Occident et le monde arabo-musulman. Ce sont, aujourd'hui, des lieux emblématiques de ce que d'aucuns interprètent comme un choc entre un Occident conquérant, les "croisés", et un Djihadisme lui-même parti en guerre tous azimuts contre les "Kuffar" (infidèles).

À la radicalisation des clivages ethniques et religieux, il convient d'ajouter, comme carburant de la violence, l'émergence d'une délinquance de droit commun provenant de la démobilisation de groupes armés et de guérillas: des pays comme le Salvador, le Guatemala, la Tchétchénie ou l'Angola en constituent des exemples.

Il n'est, aujourd'hui, plus neutre d'être un volontaire français en Côte-d'Ivoire, américain dans la bande de Gaza, chrétien en Afghanistan ou au Pakistan. Cela remet en cause le cadre de référence des organisations humanitaires.

La part croissante, dans le budget des ONG, de financements institutionnels, en particulier européens – l'Union européenne est le premier financeur mondial –, est venue renforcer cette perception, en permettant que soit assimilé l'acte de solidarité citoyen avec les positions géostratégiques des pays donateurs.

Dans certains contextes l'argent a une odeur.

Toutes ces évolutions conduisent donc à instaurer, chez les humanitaires, une attention majeure aux questions de sécurité qui a, comme conséquence, des rapprochements de plus en plus fréquents avec des armées sous bannière onusienne ou occidentale.

Deux situations de natures différentes peuvent conduire à brouiller la perception globale des liens entre humanitaires et

militaires, même si, dans les deux cas, c'est de sécurité dont il s'agit.

Les situations d'"amont", où des ONG internationales peuvent se trouver dans la situation de demander une inter-

vention armée internationale, en constituent la première modalité.

La préoccupation centrale est, ici, celle d'agir sur les mécanismes qui conduisent à des crises humanitaires majeures, de séparer les belligérants, de protéger les populations civiles et de permettre l'accès des équipes soignantes aux victimes.

Il s'agit-là, fondamentalement, de la part des humanitaires, d'appeler à des interventions internationales qui relèvent de l'application du droit international humanitaire et de résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. La sécurité des populations civiles est, ici, au cœur des préoccupations.

D'autres situations peuvent conduire les humanitaires à agir avec l'aide ou sous la protection de forces armées internationales, pour des raisons logistiques ou pour des raisons de sécurité, dans des cas où le déploiement a été décidé par la communauté internationale, en dehors de toute interpellation des ONG. La sécurité des équipes humanitaires est ici centrale.

Nous voyons bien que ces deux types de situations sont de natures différentes mais que les conséquences sont potentiellement identiques sur l'image des liens entre humanitaires et militaires

La situation actuelle au Darfour illustre ces scénarios et les hésitations et tensions qu'ils induisent chez les humanitaires.

De fait, dans cette région de l'ouest du Soudan, plusieurs ONG internationales présentes, dont Médecins du Monde, font le constat d'un recul constant dans leur capacité à accéder aux victimes, hors des camps de déplacés, et d'une recrudescence des actions violentes à l'égard de la population et des personnels humanitaires.

Dans un tel contexte, il est clair que la question d'une interpellation de la communauté internationale pour obtenir le déploiement de Casques bleus, en lieu et place des troupes de l'Union africaine, actuellement présentes mais notoirement insuffisantes pour assurer une protection effective des populations, deviennent des questions d'actualité.

Si, d'aventure, à la demande des ONG internationales, étaient déployées des troupes, le maintien sur le terrain de la présence des humanitaires viendrait alors renforcer la symbolique de la connivence





entre les démarches d'intervention médicale et les démarches militaires.

Mais si, malgré une telle demande des humanitaires, des troupes de l'ONU n'étaient pas mandatées, cet appel, immédiatement interprété et/ou utilisé par les autorités soudanaises, comme un acte hostile destiné à justifier l'intervention de troupes non africaines, pourrait conduire à l'expulsion de l'ensemble des ONG encore actives sur le terrain, laissant, sans soins et sans témoins, la population du Darfour. Cette interpellation, pourtant motivée par le souci de restaurer un accès et une aide plus larges, aboutirait ainsi au contraire de l'effet recherché et exposerait les équipes à des violences.

C'est dire à la fois combien ce genre de décision est délicat, mais c'est aussi l'occasion de souligner que les humanitaires ne doivent pas servir de cache-misère à celles de la communauté internationale. De telles décisions d'intervention ne peuvent faire l'objet de manœuvres dilatoires au prétexte fallacieux que ce sont les interpellations des humanitaires qui doivent servir de détonateur à la mise en œuvre d'éventuelles interventions militaires internationales de protection.

Les catastrophes naturelles constituent des situations particulières où l'affichage d'une proximité, entre humanitaires et militaires, est, du moins en théorie, moins lourde de conséquences sur les risques de confusion décrits précédemment. Ces situations ne sont pas sans risques.

D'une part, parce que certaines régions victimes de telles catastrophes ne sont pas exemptes de conflits internes. Le Sri Lanka, touché par le tsunami, en constitue un exemple. Plusieurs mois après la survenue du raz-de-marée et après le relatif *statu quo* qui s'instaura entre forces gouvernementales et mouvement de l'opposition armée des Tigres tamouls, après une période d'apaisement, le conflit endémique a repris ses droits aboutissant, il y a quelques semaines, à l'assassinat, de sang-froid, de 17 employés locaux de l'association Action contre la Faim !
D'autre part, quand ces catastrophes surviennent dans des contextes politiques non conflictuels, même s'il n'y a pas de conséquences locales immédiates, les interventions conjointes entre forces armées occidentales et humanitaires d'ori-

gine européenne, contribuent, à long terme, à alimenter la confusion des images.

Le brouillage est, par ailleurs, entretenu par les évolutions des modalités d'intervention des forces armées elles-mêmes qui développent, de plus en plus souvent, des actions humanitaires de type civilo-militaires.

Les armées étrangères engagées dans des conflits internes ont de plus en plus fréquemment recours à des sociétés militaires privées.

Nous ne développerons pas ici cet aspect qui relève de choix propres aux forces armées que les humanitaires ne peuvent que constater.

Mais on voit bien comment s'instaure ainsi une sorte de continuum qui emboîte des représentations intriquées entre militaires, militaires/humanitaires, militaires privés, humanitaires privés...

Ces différents mécanismes aboutissent à une perte de l'immunité dont bénéficiaient, jusqu'alors, les ONG et leurs équipes sur le terrain.



**[Les conséquences
à court et long termes
de la collusion entre humanitaire
non gouvernemental
et intervention militaire.]**

Le poids des évolutions récentes ainsi qu'un certain nombre de précédents sur le terrain renforçant l'image d'une collusion entre humanitaires et militaires, ont des conséquences à court et long termes pour la sécurité des acteurs de la solidarité internationale.

Les associations humanitaires n'ont pas manqué d'être concernées par ces évolutions et leur cortège de violence. À partir des années quatre-vingt-dix, au Rwanda, au Burundi, au Kosovo, dans le Caucase, on a pu constater que s'émoussait la relative immunité dont jouissaient les ONG. Nombre d'acteurs nationaux et internationaux ont payé de leur vie leur engagement sur le terrain.

S'il est difficile de disposer de chiffres précis sur le nombre d'incidents de sécurité, de blessés ou de décès, par zone d'opération, type d'organisation ou par année, le récent rapport *"Providing Aid in Insecure Environments: Trends in Policy and Operations"* (Abby Stoddard, Adele Harmer et Katherine Haver, ODI-HPG, septembre 2006), annonce que 83 acteurs humanitaires ont perdu la vie dans des incidents violents en 2006, soit trois fois le nombre de soldats tués en missions de maintien de la paix pour les Nations unies.

Au cours des dix dernières années, plus de 1100 humanitaires ont été tués au cours de plus de 500 attaques sur des opérations d'aide aux populations civiles.

Le même rapport précise que les personnels nationaux représentent 80% des victimes des incidents de sécurité qui touchent les acteurs humanitaires.

La dangerosité du brouillage de l'image peut s'exprimer, dans le pays où se déroule le conflit, comme à distance, du fait de l'extrême rapidité de la circulation de l'information, des effets de la mondialisation et des clivages ethniques et religieux dont peuvent se saisir différents groupes armés.

À court terme, comme en témoigne l'assassinat d'une volontaire de l'ONG CARE, en Irak, en 2006, la violence de groupes extrémistes peut frapper directement les

volontaires d'ONG internationales, considérés comme appartenant aux pays belligérants et aux "envahisseurs". Dans ce cas, les humanitaires sont identifiés comme des supplétifs des troupes étrangères présentes sur le territoire, des intérêts et des idéologies qu'ils véhiculent.

À plus long terme, la répétition de l'affichage conjoint des deux types d'interventions altère inexorablement et durablement l'image des ONG, comme en témoigne l'exemple décrit à propos de la publication des caricatures de Mahomet.

Si cette confusion des images et des intérêts venait à s'installer durablement, c'est toute la logique du "sans-frontiérisme" qui serait remise en cause.

L'aire géographique du déploiement potentiel des ONG européennes se trouverait considérablement réduite dans une sorte d'autocensure que devraient s'imposer les ONG dans leur capacité à exposer les volontaires internationaux et les équipes locales.

Dans un tel scénario, on assisterait alors à une rétraction des capacités d'intervention aboutissant à une vaste réduction des zones d'application du droit international humanitaire.

Ainsi, nous constatons, de nos jours, des tendances lourdes en matière de politique internationale et la confusion, réelle ou manipulée, entretenue entre humanitaires et militaires, et à l'égard des logiques qui président à chaque type d'interventions.



Une liaison entre humanitaires et militaires n'est donc, du point de vue d'une ONG comme Médecins du Monde, non seulement pas neutre mais constitue une liaison potentiellement dangereuse à court et à long termes.

Aujourd'hui les militaires développent des actions humanitaires. Les humanitaires s'affichent aux côtés des forces armées internationales. Les militaires s'entourent de sociétés militaires privées...

Les lignes de partages deviennent floues aux yeux des belligérants.

Les marges de manoeuvre reposent, à la fois, sur la réaffirmation de la part des ONG d'un certain nombre de fondamentaux, en particulier leur dimension citoyenne et privée, et sur un positionnement sans équivoque à l'égard des forces armées et de la politique étrangère des pays d'appartenance de nos associations.

Cela passe, également, par plus d'indépendance financière en privilégiant les fonds privés au détriment des financements institutionnels, gouvernementaux ou intergouvernementaux, lesquels ne sont pas politiquement neutres pour les groupes armés en présence, surtout quand ils émanent de pays parties prenantes au conflit.

Reste la question de la protection et de l'accès aux victimes qui amène, dans les cas extrêmes, les humanitaires à solliciter officiellement une intervention armée internationale. Pour les raisons de fond évoquées, cela reste, de la part des humanitaires, la stratégie du dernier recours.

Un souci de sécurité immédiate et locale génère, à terme, de l'insécurité globale pour les acteurs des ONG internationales, restreignant, de fait, l'accès à certaines victimes de conflits internes ou internationaux.

Le conflit en Irak constitue un exemple malheureusement emblématique des évolutions décrites.

Les populations locales, souvent prises en otage, sont, aujourd'hui, les premières victimes de tous les conflits.

De la capacité du mouvement humanitaire à dépasser les difficultés décrites, dépendent notre efficacité propre à porter secours aux populations pour vaincre leur isolement et, au bout du compte, la capacité de la société civile occidentale à se poser en alternative des logiques politiques et économiques des États.

Reste à savoir le prix que les humanitaires sont prêts à payer pour revendiquer cette solidarité universelle. ■



ES DRONES EMBARQUÉS À VOILURE TOURNANTE VONT TRÈS PROBABLEMENT sinon révolutionner, au moins influencer de façon déterminante sur la politique d'emploi des moyens navals (passifs comme actifs). Mis en œuvre à partir de la terre, divers types de drones sont aujourd'hui largement utilisés sur tous les théâtres d'opérations. On imagine difficilement que les fréquences multi-missions (FREMM) ne soient pas équipées de drones aériens, quasiment dès les essais de la première de série. Il faudrait s'inscrire résolument dans cette perspective, dès aujourd'hui.

[Un nouveau système d'armes embarqué.]

De ces futurs mais d'ores et déjà incontournables systèmes d'armes, retenons deux ensembles bien différents.

L'engin volant, lui-même composé d'un porteur (petit hélicoptère sans pilote) avec sa charge utile (capteurs, transmissions de données, armes, etc.). Ces engins aériens seront très certainement "interarmées", sauf exception. À terme, les données de la charge utile seront probablement intégrées dans le système de combat du bâtiment porteur.

Le système d'apportage automatique qui permettra la mise en œuvre à partir d'une plate-forme mouvante à la mer.

[Pour quoi faire ?]

Les drones aériens opèreront à partir de nos bâtiments porte-aéronefs, du porte-avions à la frégate. Ils agiront en mer ou au-dessus de la terre, en priorité au profit du groupe aéronaval et du groupe amphibie, mais également en soutien des autres forces maritimes et des forces déployées à terre.

Les capacités attendues des drones sont nombreuses :

- une plus grande efficacité en surveillance de l'espace maritime, en premier lieu au profit des forces navales ;
- une quasi-permanence de la surveillance, à bas prix (de l'ordre de 300 euros l'heure de vol) ;
- la préservation des moyens aériens onéreux (NH 90) pour des interventions ciblées dans le temps et dans l'espace ;
- l'identification complète des pistes dans le volume d'action, quel que soit le niveau de la crise. Inhabité et peu cher, le drone peut être risqué et sa destruction par l'adversaire est acceptable et permet une classification *de facto*.

Concrètement, pour établir une situation tactique, le drone effectuera une recherche radar, identifiera par moyens optiques ou investiguera le relèvement d'une interception électromagnétique. Il pourra être également doté d'un transpondeur AIS⁽¹⁾ pour l'établissement de la situation tactique.

Il pourra aussi assurer la désignation d'objectifs au-dessus de la mer et de la terre, permettant aux tireurs de rester à distance de sécurité. Le drone enfin pourra être utilisé comme moyen d'écoute ou servir de relais de télécommunications entre deux formations, terrestres ou maritimes.

[Un engin simple, à voilure tournante.]

Pour ce qui concerne l'engin lui-même, plusieurs options existent plus ou moins performantes et complexes. La seule option raisonnable pour une utilisation sur frégate serait un drone "classique" et simple, à voilure tournante, qui viendrait soulager une composante hélicoptère embarqué suremployée, permettant, notamment, de réaliser des économies substantielles. Le différentiel de coût de

Perspectives pour les drones aériens embarqués

Vice-amiral Emmanuel Desclèves

Président de la Commission permanente des programmes et essais des bâtiments de la flotte

l'heure de vol peut être en effet de l'ordre de un à dix, voire 20, en faveur du drone. La version "dronisée" de l'hélicoptère *Cabri* semble être le choix le plus rationnel pour le système de drone aérien pour la marine, compte tenu des contraintes d'emploi et des besoins affichés par la marine. Cette option est, par ailleurs, celle que privilégie l'armée de Terre. Enfin, elle intéresse vivement l'armée de Terre comme la marine allemandes, ce qui laisse entrevoir un intéressant domaine de coopération.

On pourrait, dès à présent, lancer une campagne d'expérimentations d'un tel engin, avec, puis sans pilote. En version sans pilote, il pourrait d'abord être mis en œuvre sur les BPC de type *Mistral*, compte tenu de leur stabilité intrinsèque de plate-forme, mais surtout de leur dispositif de positionnement dynamique.

Ces premiers tests d'appontage significatifs pourraient avoir lieu le plus tôt possible, profitant du fait que la Marine nationale est la seule à disposer d'un tel atout.

[Un dispositif d'appontage automatique à inventer.]

Aucun industriel n'a encore trouvé le système *ad hoc* d'appontage automatique de drone sur une plate-forme de frégate à la mer. Beaucoup en parlent, certains ont développé des dispositifs plus ou moins en phase d'expérimentation, mais personne ne maîtrise encore réellement le sujet.

Pour réussir un tel système, deux prérequis paraissent indispensables.

La maîtrise du pilotage de la plate-forme, au sens de l'automate qui contrôle les différents actionneurs que sont les safrans et les ailerons stabilisateurs sur les frégates *Lafayette*. Le porte-avions *Charles De Gaulle* dispose, en outre, du système *Cogite* avec des masses mobiles déplacées transversalement pour corriger la gîte. Certains navires civils très rapides, comme le NGV *Liamone*, sont même équipés d'un dispositif de pilotage beaucoup plus sophistiqué qui actionne à la fois : deux paires d'ailerons latéraux (fins), quatre hydrojets orientables, un aileron horizontal articulé et compensé sous l'étrave, ainsi que deux volets (flaps) à l'arrière.

La maîtrise d'un système expert capable de prédire, avec une très grande fiabilité, les mouvements de la plate-forme en fonction des données météo.

Ces deux éléments sont essentiels puisqu'ils permettent de générer des conditions d'accueil optimales et de désigner la date approchée du meilleur moment pour l'appontage. La capacité d'accueil des drones, par une plate-forme, en est ainsi considérablement accrue, surtout lorsque les conditions environnementales se dégradent. Dès lors, il suffit de disposer d'un système de positionnement relatif du drone par rapport au navire et d'une stratégie de guidage pour amener le drone en approche finale et le faire apponter automatiquement.

Aujourd'hui, plusieurs sociétés disposent du savoir-faire relatif au pilotage de plate-forme, qui se pratique déjà couramment sur les navires civils ou les bâtiments militaires. Pour les FREMM, un dispositif de pilotage de plate-forme est prévu.

Néanmoins, il est probable qu'aucun industriel ne dispose d'un produit suffisamment élaboré de prévision de mouvements de plate-forme en fonction des données météo. Le seul système expert existant (déjà testé sur la *Thalassa* et le *Mistral*) est *Saphir* – développé par le capitaine de frégate Christophe Capitant –, il devrait normalement être installé sur FREMM et couplé à un monitoring de coque, pour élaborer des éléments de routage météo et d'aide à la mise en œuvre des hélicoptères à bord.

La société française d'ingénierie Sirehna est, par ailleurs, très présente sur ces créneaux depuis des années, ayant conduit plusieurs études pour le compte de la DGA et de DCN.

[Le rôle indispensable de l'intégrateur.]

On aurait du mal à imaginer que ce nouveau système d'armes ne soit pas complètement intégré avec son bâtiment porteur, qu'il s'agisse de la mise en œuvre de l'engin aérien ou de sa charge utile. Le besoin étant clairement affiché – l'intégration physique et fonctionnelle du

système de drones est inscrite dans la fiche de caractéristiques militaires des FREMM, au moins à titre de mesures conservatoires –, il serait très souhaitable que l'industriel DCN, maître d'œuvre des frégates FREMM et "expert européen des systèmes navals", prenne l'heureuse initiative du développement de ce système novateur, qui devrait, en outre, lui donner une réelle avance commerciale à l'exportation.

Compte tenu de l'état d'avancement du programme FREMM, une décision rapide paraît nécessaire, pour ne pas avoir à corriger telle ou telle disposition de conception qui rendrait difficile à l'usage l'intégration des drones.

En l'absence d'une maîtrise d'œuvre volontariste et concentrée sur le sujet, il est à craindre que ce projet très prometteur et structurant dans le domaine naval en général – de nombreux besoins liés à la surveillance et à la sauvegarde maritime pourraient avantageusement être couverts par des systèmes de drones – soit retardé par les habituelles contraintes administratives qui s'imposent aux services étatiques.

Dès lors, le risque serait grand de voir les Américains gagner cette compétition dans laquelle ils sont résolument engagés et imposer leurs propres standards à l'industrie, sous couvert de compatibilité des systèmes au sein de l'OTAN. ■

(1) *Automatic Identification System* ou système d'identification automatique. Système radio-électronique envoyant, en temps réel ou légèrement différé, sur un canal VHF, les informations identifiant un navire, informations transmises aux autres navires et stations terrestres à portée de VHF.





La division 20-224 et les spécificités de la régates

Enseigne de vaisseau de 1^{re} classe
Pierre Beurdeley

École navale 2003

A FRANCE S'EST DOTÉE D'UNE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE POUR LA navigation de plaisance, dans les années soixante, en accompagnement du remarquable essor de cette activité lors des "années Tabarly". La réglementation française, alors très novatrice en matière de sécurité des navires, a d'ailleurs largement contribué au succès des constructeurs français au plan mondial. La fameuse division 224, toujours en vigueur à ce jour, est une annexe de l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires pris en application du décret du 30 août 1984, lui-même pris en application de la loi du 5 juillet 1983 sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.

Le 14 mai 2005, est parue, au Journal officiel, la nouvelle et dernière version de la division 20-224. Elle est le support réglementaire fixant les normes de construction et de matériel de sécurité concernant les bateaux de plaisance de moins de 24 mètres.

Ces embarcations de plaisance se transforment souvent en bateaux de régates le temps d'un week-end. Ceci soulève des difficultés, surtout lorsque ces régates prennent de l'importance. Ceci conduit à un contrôle plus attentif et à des mesures spécifiques.

[Le contexte.]

À la suite de la directive 94/25 parue en 1998, nombre des prérogatives de la division 20-224 ont été supprimés ; c'est ainsi qu'aujourd'hui elle ne régit plus que la réglementation de la construction des navires et des embarcations de plaisance et l'équipement de sécurité obligatoire.

Depuis 1998, elle n'avait pas été revue, alors que cela s'imposait, notamment sur le maintien des six catégories de navigation qui s'adaptaient mal aux quatre nouvelles catégories de fabrication des bateaux européens selon les normes de la Communauté européenne (CE.) En effet, la réglementation communautaire – entrée en vigueur le 16 juin 1998 – s'est modernisée mais exclusivement sur la construction des navires de plaisance de série et a introduit des modifications essentielles dans ce domaine :

- les navires sont classés en catégories de conception permettant d'affronter différentes conditions de mer et non pas en fonction d'une catégorie de navigation leur permettant un éloignement maximal d'un abri différent pour chacune d'entre-elles ;
- les États abandonnent leurs prérogatives en matière de contrôle *a priori* de la construction (celui-ci relève maintenant des constructeurs eux-mêmes assistés, dans certains cas, par des organismes notifiés) ;
- un seul référentiel technique pour tous les États membres.

Cependant, ces règles ne s'appliquent qu'aux embarcations de plaisance de 2,5 à 24 mètres. En sont exclus les constructions "amateur", les prototypes et bateaux expérimentaux, les bateaux du patrimoine, les petites embarcations telles que les canoës-kayaks et les véhicules nautiques à moteur (les scooters des mers).

Ces embarcations restent sous la responsabilité des États membres. Ainsi, en France, les rôles de sécurité applicables à la construction de ces embarcations sont contenus dans la division 224.

[Les objectifs.]

La refonte de l'ancienne division 224 par le secrétariat d'État aux Transports et à la Mer répond aux objectifs suivants :

- offrir un meilleur niveau de sécurité en adaptant la liste du matériel obligatoire à la réalité des besoins des plaisanciers et à la distance d'éloignement d'un abri ;

- clarifier les dispositions applicables aux constructions “amateur” ;
- harmoniser les textes nationaux avec la réglementation européenne ;
- recourir à la normalisation européenne et internationale.

Ceci doit permettre, à la France, de renouveler une législation “sclérosée” et qui ne tenait pas compte des directives européennes.

[La politique.]

Les objectifs de la nouvelle division est de relancer la plaisance française, afin de simplifier, moderniser et responsabiliser. La politique menée suit quatre axiomes principaux détaillés ci-dessous.

- **Responsabiliser le plaisancier.** Désormais, le chef d'embarcation ne sera plus obligé de disposer des matériels définis et imposés par l'administration en fonction de la catégorie de navigation rattachée à son navire. Le plaisancier a toute latitude pour choisir son équipement de sécurité. Par exemple : la nouvelle réglementation impose d'avoir une ligne de mouillage adaptée ; alors qu'auparavant, elle déterminait précisément le poids de l'ancre et la longueur de chaîne. Le Conseil supérieur de la navigation avait encouragé une définition laissant plus de liberté au plaisancier sur le choix de son matériel. La nouvelle division 224 va dans ce sens, mais ne l'établit pas pour autant juridiquement. Cependant, cette nouvelle responsabilité sous-jacente devient évidente dès lors que l'on effectue une navigation en dehors de celle préconisée par le constructeur du bateau. En effet, plus rien n'interdit, à un plaisancier ayant un bateau de catégorie D – auparavant de sixième catégorie et limité à une navigation en deçà des deux milles d'un abri – d'aller au large. Désormais, c'est au capitaine de l'embarcation d'engager sa responsabilité pour appareiller en prenant connaissance des conditions météorologiques et en vérifiant qu'il dispose, à son bord, d'un matériel adapté et d'un équipage formé aux conditions de navigation. Une interrogation subsiste. Cette responsabilité accrue va-t-elle conduire à une adéquation plus raisonnée des équipements et des équipages et, donc, accroître la sécurité ?

En effet, en responsabilisant ainsi le chef d'embarcation, le risque existe de voir des plaisanciers novices profiter de cette nou-

velle liberté et perdre le contrôle de la situation en cas de coup de vent. Ce risque est compensé par l'espoir de voir ces mêmes personnes prendre leur rôle au sérieux, c'est-à-dire se renseigner davantage sur la météorologie, les méthodes de navigation et le matériel de sécurité puisqu'ils devront le choisir. On peut donc espérer transformer de simples plaisanciers en vrais marins connaissant le milieu où ils évoluent et maîtrisant leurs embarcations.

- **Faire confiance aux plaisanciers plutôt que de multiplier les contrôles en mer.** Ils sont libres de choisir le matériel qu'ils embarquent, selon le type de navigation qu'ils vont pratiquer. Par exemple, avec un navire de haute mer, il ne sera pas obligatoire d'emporter un radeau de survie pour effectuer une navigation côtière.

- **Adapter le matériel aux évolutions techniques.** La plaisance n'est pas une activité dangereuse et les quelques victimes recensées par an le sont, le plus souvent, du fait d'une erreur de jugement ou d'une fausse manœuvre plus que d'une défaillance de leur embarcation. La construction des navires de plaisance s'est considérablement améliorée et les bateaux sont aujourd'hui très sûrs.

Il est important de tenir compte des évolutions technologiques du matériel dans la réglementation. Ainsi, le sextant ou le compas ne sont plus obligatoires, ce qui est une façon d'encourager l'investissement dans les techniques récentes ; le GPS, la cartographie électronique, la VHF, les balises de détresse et même le téléphone portable facilitent considérablement la recherche des plaisanciers en difficulté.

- **Le recours aux normes.** Le nouveau texte prévoit un recours systématique aux normes européennes et internationales élaborées conjointement par les professionnels et l'État. Ces normes seront

applicables à tous les constructeurs, professionnels ou amateurs qui deviendront responsables de la conformité aux normes de leurs constructions, avec le concours éventuel d'organismes notifiés.

[Les modifications principales : quatre points essentiels.]

Le radeau de survie.

Le plaisancier pourra désormais s'équiper du moyen de sauvetage collectif adapté à sa navigation. Concrètement, s'il pratique une navigation au large, il aura le choix entre un radeau de survie et une annexe à gonflage automatique.



Tableau récapitulatif des critères des nouvelles catégories.

| Catégorie | type de navigation | limite de vent | limite de creux |
|-----------|-----------------------|----------------|-----------------|
| A | haute mer | > force 8 | > 4 mètres |
| B | au large | < force 8 | < 4 mètres |
| C | à proximité des côtes | < force 6 | < 2 mètres |
| D | en eaux protégées | < force 4 | < 0,5 mètre |

Suppression des six catégories.

Dans le cadre de la simplification des règlements, une décision est à retenir avant tout : la nouvelle répartition des catégories de navigation. Les six anciennes catégories disparaissent au profit des quatre nouvelles (A, B, C, D) de la directive 94/25 CE. Concrètement, il n'existe plus d'interdiction ou d'autorisation formelle de pratiquer telle ou telle navigation ou traversée liée à la catégorie de conception, à condition de disposer, à bord, du matériel de sécurité nécessaire. C'est la distance d'éloignement qui détermine le matériel nécessaire. Au-delà d'une distance de six milles, l'armement

appareils de mouillage, les moyens de communication ou les documents nautiques, etc.

Cet arrêté constitue donc un assouplissement du matériel obligatoire à bord ; cependant, il implique une plus grande responsabilisation du plaisancier qui choisit son matériel seul sans listing précis mais selon des normes de fonctionnalité.

Des normes harmonisées.

D'une part, ces normes seront élaborées par les États et les constructeurs, augmentant ainsi le niveau de sécurité puisque les

obtenir une approbation des Affaires maritimes ; désormais, la demande est simplifiée puisqu'une lettre de pavillon du pays d'origine suffit. Cette nouvelle division se donne les moyens d'atteindre ses objectifs puisqu'elle simplifie grandement les règles (catégories de navigation), se modernise (harmonisation des normes) et responsabilise implicitement les plaisanciers dans chacune de ses dispositions.

[La réglementation des régates.]

Dans le domaine des sports nautiques, les compétiteurs amateurs représentent 80% des régatiers. Le bateau avec lequel ils courent, leur sert habituellement pour la plaisance et respecte les consignes de la division 224. Les organisateurs de courses ou de régates se trouvent confrontés à une double difficulté : vérifier l'équipement et encadrer des participants non professionnels.

La division 224 régit la plaisance et non les régates. Pour ces dernières, les organisateurs utilisent un texte de la Fédération internationale de voile (ISAF) : les *Offshore Special Regulations* (OSR). Ces règles définissent tous les types de régates ainsi que le matériel de sécurité adapté. Ces OSR ont inspiré le contenu de la division 224 mais, s'agissant de la course, elles restent plus strictes. Au sein de l'ISAF il existe une commission de sécurité, le *Special Regulations Sub-committee* (SRS). Ce comité est responsable, d'une part, de la gestion, révision et modification des règles spécifiques régissant la course au large et, d'autre part, de la gestion des développements de la course au large, en s'assurant du maintien des standards de sécurité et de tenue à la mer.

Monsieur Jean-Bertrand Mothes-Massé, participe à ces travaux en tant que membre du SRS. Il a pu fournir, au cours d'une discussion, une quantité d'éléments appréciable sur le sujet

[Construction.]

De même que la Fédération française de voile a fixé des catégories de navigation, l'ISAF a déterminé, dans les OSR, six catégories de courses allant de la course océanique (0) à la régata en baie fermée (5). À l'aide de ces catégories, on peut définir le matériel nécessaire et obligatoire pour un bateau participant à une course. Cette réglementation évolue avec les technologies ; le rôle de la commission de sécurité



de sécurité exigé sera plus conséquent avec, notamment, l'obligation d'embarquer un radeau de survie ou une annexe à gonflage automatique. Pour les équipements, l'obligation demeure pour certains matériels comme les brassières, les fusées, etc. En revanche, les plaisanciers pourront choisir, parmi les différentes solutions proposées par les fabricants, les

structures des bateaux sont prises en compte. D'autre part, elles ne seront pas figées mais évolutives, et pourront être modifiées selon les techniques.

Simplification de l'importation de bateaux non marqués CE.

Auparavant, pour immatriculer en France des bateaux non marqués CE, il fallait

de l'ISAF consiste à l'adapter en permanence.

En France, tous les chantiers navals ne se sont pas encore conformés aux OSR, mais se doivent de l'être pour les catégories 0 et 5 (les négociations se déroulant pour la catégorie 2). Ces catégories restent les plus sensibles en raison de leur dangerosité car elles entraînent les coureurs dans des zones où les secours arrivent avec lenteur.

Le problème d'assèchement montre l'exigence des OSR : pour les bateaux régatant en catégories 0, 1 et 2, les instances internationales exigent la présence de deux pompes indépendantes, l'une en cabine et l'autre sur le pont. Ainsi, par gros temps, il est possible de pomper l'eau à partir de la cabine sans prendre de risques et, seul sur le pont, de vidanger l'eau sans avoir à le quitter. Les constructeurs doivent maintenant prendre en compte cette exigence lors de la conception.

Entraînement des régatiers.

L'entraînement des plaisanciers à la survie en mer n'est pas en compte par la division 224 mais, pour la pratique de la régates et plus particulièrement des longues régates, il reste vital. Après la tragédie du *Vendée Globe*, en 1996, les instances internationales ont réagi. Cette édition de la célèbre course au large sans escale et en

solitaire compta quatre chavirages : Gerry Roufs disparut, Raphaël Dinelli fut sauvé *in extremis* par Pete Goss, alors que son bateau sombrait, et les sauvetages de Thierry Dubois et Tony Bullimore se déroulèrent aussi de façon périlleuse. Monsieur Mothes-Massé a participé aux travaux de l'époque pour améliorer les conditions de survie après un chavirage. Aujourd'hui, le bilan reste très satisfaisant puisque aucun drame n'est venu ponctuer les courses océaniques ou transatlantiques depuis lors. Certes, on compte toujours des bateaux qui se retournent à des vitesses impressionnantes comme on a pu le constater lors de la dernière *Transat Jacques Vabre*, mais les marins s'en sortent sains et saufs. Une des mesures principales de ces changements a été l'obligation de suivre un stage d'entraînement à la survie en mer défini dans l'annexe G des OSR pour les marins participants à des courses de catégories 0 et 1. Ces stages se généralisent ; selon les OSR, pour la saison 2006/2007 et pour toute compétition de niveaux 0, 1 et 2, au moins 30% de l'équipage de toute course au large, incluant le skipper, doivent avoir suivi un stage dans les cinq ans précédant la course. À l'issue de ce stage – obligatoire cette année pour les skippers du *Mini-Fastnet* et de la *Course aux Açores* –, les participants doivent détenir un certificat "ISAF Approved".

En France, trois organismes ont l'approbation ISAF : le Centre d'études et de pratique de la survie de Lorient, le Centre de formation professionnelle d'analyse et de prévention des risques de la Trinité-sur-Mer et l'École de la Marine marchande de Marseille. Un quatrième site pourrait prochainement être habilité : le Cesame de Saint-Malo avec lequel travaille déjà la Marine marchande.

La division 224 concerne la plaisance française et ne prétend, en aucun cas, convenir aux exigences de la régates, que la réglementation internationale satisfait avec les OSR. Ces exigences de sécurité se durcissent pour les trois premières catégories, mais les appliquer aux petites régates de moins d'une journée, reste difficile. La division 224 peut jouer un rôle intéressant en responsabilisant les plaisanciers et, à travers eux, les régatiers qui ont plus de capacités à évaluer eux-mêmes les carences de leur embarcation.

Il n'en demeure pas moins que les sportifs de haut niveau, par la nature même de leur sport, ne peuvent rester dans les normes du fait des perfectionnements et évolutions des techniques et des matériaux. On peut donc se demander si la réglementation va limiter leurs performances ou s'il faut admettre que le risque fait partie des aléas de la vie de ces marins aux pratiques hors normes. ■





LONGTEMPS IGNORÉ PAR LA FRANCE, L'ÎLE DE CLIPPERTON EST DEVENUE, aujourd'hui, un centre d'intérêt dans la zone Pacifique, autant pour les ressources halieutiques de sa zone économique exclusive (ZEE) que pour son environnement exceptionnel. En effet, dans la recherche de nouvelles zones de pêche pour la flotte des thoniers de Polynésie, la ZEE de Clipperton fut ouverte, dès 2006, à l'exploitation commerciale. Cette zone était, jusque-là, pillée en toute illégalité. De plus, après le succès de sa mission sur l'atoll, Jean-Louis Étienne envisage de créer une base permanente sur l'île. Ces changements pour Clipperton demandent une redéfinition du statut de l'île pour pallier les limites juridiques actuelles. De plus, l'éloignement de Papeete nécessite l'ouverture de négociations internationales pour la surveillance de cette zone très étendue.

L'activité nouvelle sur l'île de Clipperton et dans sa ZEE a conduit l'État à élaborer un nouveau statut juridique pour cet atoll français du Pacifique nord.

En effet, à la recherche de nouvelles zones de pêche pour les thoniers polynésiens, l'État a ouvert la ZEE de Clipperton, à la pêche, dès janvier 2006. Cette nouvelle perspective pour cette île longtemps convoitée par le Mexique ainsi que le succès de l'expédition de Jean-Louis Étienne (de décembre 2004 à avril 2005) et le projet de base scientifique permanente sur l'île de Michel Mathieu, l'ancien haut-commissaire de la République en Polynésie française, "*une opportunité historique de faire évoluer le statut de l'île et d'en assurer à long terme, la préservation mais aussi l'ancrage à la France*". Mais l'éloignement supérieur à 5 000 km du port de Papeete rend une coopération internationale indispensable pour la surveillance de cette zone grande comme l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas réunis !

[Un territoire longtemps disputé.]

Découvert en 1705 par des marins britanniques dont l'un d'eux lui a donné son nom, et signalé par les frégates françaises *La Découverte* et *La Princesse* en 1711, l'île de Clipperton ou île de la Passion est revendiquée, en 1858, par la France pour sa richesse en phosphate et le lieutenant de vaisseau Le Coat de Kerveguen en prend possession le 17 novembre de la même année. Il s'agit d'un petit atoll corallien fermé, son lagon intérieur n'étant pas relié à la mer par une passe. Cependant, en 1898, la marine mexicaine prend à son tour possession de l'île, contestant, par ce fait, la souveraineté française sur cet atoll. Une colonie mexicaine de 40 personnes est même créée en 1906. Mais les survivants, abandonnés à leur sort par leur pays, ne furent sauvés qu'en 1917 par le croiseur américain *Yorktown*. Entre-temps, en 1909, les deux pays acceptent de soumettre à l'arbitrage la question de la souveraineté sur l'île. C'est donc le 28 janvier 1931 que la sentence arbitrale du roi d'Italie Victor Emmanuel attribue définitivement le territoire de Clipperton à la France qui en reprend possession par le croiseur *Jeanne d'Arc*, le 26 janvier 1935. Un décret du 12 juin 1936 rattache Clipperton au gouvernement des établissements français de l'Océanie et, à ce titre, son administration est confiée au gouverneur auquel a succédé, en 1977, le haut-commissaire de la République en Polynésie Française.

Le dernier acte de velléité mexicaine sur l'île est un projet de recours à la Cour internationale de justice daté de 1986. Mais la souveraineté française n'est plus aujourd'hui expressément remise en cause. L'État peut ainsi disposer, sans entraves, des ressources de l'île et de ses eaux.

Un nouveau statut pour l'île de Clipperton

Enseigne de vaisseau de 1^{re} classe

Pierre Brunagel

École navale 2003



Situation géographique de Clipperton, carte de Christian H. Jost. (<http://www.clipperton.fr>)

en charge de la pêche, Monsieur Rachid Bouabane-Schmitt, qui est également un des quatre commissaires français à l'IATTC, a travaillé à l'élaboration de zones de pêches autour de l'atoll de Clipperton. Il a, pour cela, suivi les conseils de spécialistes de la pêche dans le Pacifique. Le résultat est ainsi un compromis entre pêche à la senne, palangriers et pêche sportive et répond également à des impératifs environnementaux.

Il est le suivant :

- jusqu'à 500 m des côtes, interdiction totale de pêche ;
- de 500 m à quatre nautiques, interdiction totale de pêche avec des dérogations possibles pour un nombre limité de bateaux de pêche sportive ;
- de quatre à douze nautiques, pêche autorisée pour les palangriers ;
- au-delà de douze nautiques, pêche autorisée pour les senneurs.

L'ouverture à la pêche de cette zone souligne la volonté de l'État de soutenir ce secteur en crise de l'économie polynésienne. Une première campagne exploratoire, à Clipperton, de trois thoniers tahitiens fut ainsi lancée au début de l'année 2006. Dans le même temps, la pêche dans la zone est réglementée, à la demande des Affaires maritimes, par l'octroi de licences payantes à des armements étrangers afin d'affirmer la souveraineté de la France sur la ZEE et de régulariser des activités de pêche jusque-là illégales. Outre les zones, les méthodes et les dates de pêche, cette licence implique également une communication soutenue avec le haut-commissariat en terme d'entrée et de sortie de zone, mais aussi de bilan des prises. Par ailleurs, étant donné la fragilité de la faune de l'atoll, tout rejet à la mer sera interdit dans la ZEE. De plus, les navires ont obligation d'être équipé d'un dispositif de repérage par satellite (VMS) pour que les autorités puissent à tout moment déterminer leurs caractéristiques (position, route, vitesse, etc.). Enfin, la licence fait l'objet d'une redevance en rapport avec la quantité de thon pêchée.

Dès 2006, quatre licences ont été attribuées à des armements mexicains et salvadoriens. L'un de ces bateaux avait d'ailleurs fait l'objet d'une appréhension pour pêche illégale à Clipperton lors de la cam-

[Une zone très poissonneuse.]

Le déplacement des routes migratoires du thon du Pacifique, hors des eaux polynésiennes, conduit l'État à rechercher d'autres zones exploitables par la flotte de palangriers polynésiens, ces bateaux qui pêchent à l'aide de longues lignes immergées. La flottille s'est, en effet, beaucoup développée et modernisée depuis quinze ans, dynamisant, avec elle, tout un secteur d'activité. En 2001, la pêche a ainsi généré près de 42 millions d'euros de chiffre d'affaires tandis que la perliculture en réalisait le double. De plus, près de 450 personnes travaillent directement sur les thoniers et 540 emplois à terre en dépendent (construction, entretien, services, etc.). Ces emplois peu qualifiés offrent d'ailleurs un débouché aux personnes les plus démunies sur le plan scolaire et aux jeunes en particulier. On comprend ainsi que la Polynésie française encourage les entreprises concernées par ce domaine d'activité, surtout depuis que la loi d'autonomie lui confère les compétences pour la pêche et la formation des marins et, donc, pour les palangriers et leur équipage. Ainsi, la moitié des 70 thoniers actuellement en service provient des chantiers navals de Polynésie et l'acquisition de navires est facilitée par des mesures de défiscalisation de la part de l'État (*loi Girardin*) et du territoire (*loi Flosse*). Malheureusement, pour ces marins habitués à des campagnes de pêche courtes à proximité des côtes polynésiennes, la flotte est aujourd'hui devenue trop importante face

à l'insuffisance des ressources dans les eaux du territoire et les rendements sont en baisse depuis 2003. Il est donc apparu nécessaire d'envisager de mener des campagnes plus longues et plus loin des terres que d'ordinaire, à la recherche de nouvelles zones de pêche.

Or, jusqu'à présent, la ZEE de Clipperton, créée en 1978, était restée vierge de toute exploitation commerciale. Le haut-commissaire délivrait uniquement des autorisations de pêche sportive avec des limitations sur le nombre de navires et de prises. Cependant, en réalité, des senneurs sud-américains (bateaux pêchant à l'aide de filets géants), exploitaient déjà la zone, en toute illégalité. À ce sujet, des statistiques établies par l'*Inter-American Tropical Tuna Convention* (IATTC) –, organisme qui réglemente la pêche au thon dans le Pacifique est et dont la France est membre depuis 1973 au titre de la Polynésie française et de Clipperton –, indique, sur la base des seules prises déclarées, que Clipperton est une zone très riche en ressources halieutiques. Les totaux annuels des pêches dans les 200 nautiques (Nq) de Clipperton, obtenus entre 1990 et 2004, sont compris entre 15 000 et 50 000 tonnes par an. Dans le même temps, la capture annuelle de thon dans le Pacifique est restée inférieure à 600 000 tonnes. On comprend ainsi l'intérêt porté à cette petite zone très poissonneuse.

Par conséquent, le haut-commissariat, par le biais de son secrétaire général adjoint

pagne de police des pêches du *Prairial* au printemps 2005 et avait donc demandé une autorisation pour 2006. L'espérance de prises conséquentes laisse présager des retombées économiques intéressantes.

[Une base scientifique permanente sur l'île de Clipperton.]

Cette réglementation de la pêche a été élaborée en contact permanent avec Jean-Louis Étienne, en vue du respect de l'environnement spécifique de l'île de Clipperton. En effet, l'expédition scientifique et pédagogique que son équipe a menée à Clipperton, de décembre 2004 à mars 2005, avait pour but de montrer la possibilité d'une implantation scientifique sur l'île de Clipperton en vue de l'établissement d'un observatoire permanent de l'évolution du milieu marin, sur les plans faunistique, climatique et environnemental.

Cette mission, qui a fait l'objet d'articles de presse, d'un livre et d'une série de documentaires télévisuels, a été un réel succès technique, scientifique et médiatique. Aussi la fragilité de l'environnement de l'atoll pousse-t-elle l'équipe du professeur Étienne à tenter d'établir, au plus vite, cette station de veille écologique sur l'île et elle bénéficie pour cela du soutien des plus hautes autorités de l'État.

Les arguments en faveur de ce projet sont d'ordres civique autant que scientifique. Tout d'abord, cette occupation du territoire renforcerait son ancrage à la France et permettrait de disposer d'éléments de surveillance de la pêche et du trafic dans les premières ceintures autour de l'île et jusqu'à 48 Nq grâce au radar installé à terre. Pour la science et l'environnement, une telle installation autoriserait l'entretien d'une station météorologique permanente et l'observation et la protection des espèces locales (oiseaux et poissons), menacées par les rats arrivés sur l'île lors du naufrage d'un navire, la pêche sauvage et la pollution de cet écosystème fragile.

D'un point de vue logistique, l'atoll dispose d'une piste d'atterrissage qui offre un moyen d'évacuation rapide en cas d'urgence. Elle permet aussi l'acheminement de matériel, de matières premières et de

personnes. L'équipe permanente de quatre personnes disposerait, en outre, de moyens de communication, de centrales solaires, d'un désalinisateur d'eau de mer pour la production d'eau potable et de moyens nautiques et terrestres pour les divers déplacements. Un abri anti-cyclone serait construit sur pilotis pour se préserver du passage éventuel de la mer sur le platier.

Jean-Louis Étienne envisage, pour l'avenir, la sanctuarisation de Clipperton et de sa première ceinture nautique, interdite à la pêche dès 2006. L'île représente en effet un témoignage unique de biodiversités marine et terrestre à préserver.

[La nécessité d'un nouveau statut.]

La perspective d'une occupation humaine de l'île et l'ouverture du trafic dans la zone ont ainsi conduit les autorités à s'intéresser à la situation juridique de l'île. Selon les textes et décisions depuis la prise de possession française, Clipperton est une île sans statut appartenant au domaine public de l'État et dotée d'une ZEE. Tous les textes législatifs et réglementaires lui sont applicables et le haut-commissaire de la République en Polynésie française a une autorité générale sur cette terre. Il est également compétent dans le domaine de l'action de l'État en mer.

En mars et avril 2005, la frégate française de surveillance *Prairial* a mené une opération de police des pêches dans les eaux de la ZEE de Clipperton. Lors de la rencontre avec Jean-Louis Étienne sur l'atoll, ce dernier a assuré qu'il voyait régulièrement de

gros senneurs croisant au large de l'île et des palangriers en pêche à proximité de l'atoll. Ces différents bateaux provenaient, selon lui, du Mexique, du Costa-Rica et du Venezuela, et agissaient ici en toute illégalité. Et, en effet, le navire français a effectué trois opérations d'appréhension de navires en flagrant délit de pêche illégale. Il s'agissait de bateaux salvadorien, costaricain et mexicain, trois États membres de l'IATTC. Ces senneurs profitaient de l'absence habituelle de contrôle dans la zone pour piller les ressources de ces eaux très poissonneuses. L'État a d'ailleurs entrepris des démarches officielles de protestation auprès des autorités des pays concernés.

Cependant, les travaux du commissaire principal Nathalie Daniel-le-Garrec, du commandement de la marine et de l'aéronautique navale (COMAR) en Polynésie française, ont montré que l'absence de mention explicite à Clipperton dans plusieurs textes de loi, limite les possibilités d'arraisonnement de navires en situation irrégulière dans les eaux de la ZEE. Il a ainsi été mis en évidence que les saisies effectuées par le *Prairial* à Clipperton présentaient des irrégularités sur le plan juridique. En effet, l'article 13 de la loi du 5 juillet 1983, relative au régime de saisie dans le domaine des pêches maritimes, stipule que les saisies effectuées dans la zone de Clipperton soient remises au chef des Affaires maritimes de Papeete dans les 72 heures alors que Tahiti se trouve à au moins dix jours de mer de Clipperton ! L'atoll a en effet été oublié par le législateur dans l'énumération des territoires



Prise de vue aérienne de l'île de Clipperton.

concernés par un délai élargi soumis au temps de navigation.

De plus, au cours de l'expédition au début de l'année 2005 de Jean-Louis Étienne, l'équipe en place a récupéré près de 25 kg de cocaïne sur l'île et a pu constater des traces d'utilisation régulière de la piste d'atterrissage de l'atoll. La drogue, qui a été remise au commandant du *Prairial*, le 24 mars 2005, semble provenir de Colombie à destination du marché nord-américain. Or, pour le narcotrafic, un nouvel article a été ajouté en 2005 à la loi de 1994, relative aux modalités de l'exercice par l'État de ses pouvoirs de police de mer. Cet article énumère précisément les territoires pour lesquels ces lois d'emploi de la force en mer s'appliquent comme, par exemple, Mayotte et la Nouvelle-Calédonie mais pas Clipperton. Or, juridiquement, une énumération fait obstacle à une application générale. L'État ne dispose donc aujourd'hui d'aucun moyen légal d'emploi de la force en mer à Clipperton quand bien même l'île serait concernée par un important narcotrafic !

Ce sont ces failles dans la législation qui ont conduit les autorités compétentes à réfléchir à un nouveau statut pour l'île de Clipperton sur le modèle des territoires des Terres australes et antarctiques françaises. L'objectif est d'arriver à une situation similaire entre le thon de Clipperton et la légine des îles Kerguelen.

Les principaux articles de ce futur statut concernent :

- l'abrogation du décret 79-90 du 24 janvier 1979, attribuant la compétence des juridictions judiciaires des tribunaux de Paris, au profit de ceux de Papeete ;
- l'application à Clipperton des alinéas 2 et 3 de l'article 13 de la loi n° 83-582 du 5 juillet 1983, relative au régime de la saisie : l'île bénéficiera du délai élargi et à son article 14 d'une mention donnant les compétences sur Clipperton au chef des Affaires maritimes de Papeete ;
- l'ajout aux articles 17, 23, 24 et 25 de la loi n° 94-589 du 15 juillet 1994, relative aux modalités de l'exercice par l'État de ses pouvoirs de police en mer pour les collectivités d'outre-mer modifiée par la loi n° 2005-371 du 22 avril 2005, de la mention explicite à Clipperton afin que la Marine

*Une tente-laboratoire dans la cocoteraie
(©Xavier Desmier/Septième Continent)*

nationale bénéficie des mêmes règles d'emploi de la force en mer que pour les autres collectivités et territoires d'outre-mer

Les autres articles réaffirment le rôle du haut-commissaire et l'application de plein droit des lois et règlements applicables sur le territoire métropolitain, c'est-à-dire l'absence de spécificité législative pour Clipperton. Avec ce nouveau statut, l'État disposera de tout l'arsenal législatif nécessaire à la surveillance et la police des pêches, à la lutte contre le narcotrafic avec, au besoin, la possibilité de recourir à des moyens plus coercitifs.

[Une surveillance à définir.]

Face à ces éléments, des réflexions sur les moyens de surveiller Clipperton ont débuté. Plusieurs solutions sont à envisager.

En effet, le COMAR Papeete a reçu, par décret, au mois de décembre 2005, des compétences sur la zone maritime de Clipperton en terme d'action de l'État en mer. Il est ainsi devenu le premier COMAR Clipperton. Toutefois, face à l'étendue de la zone Pacifique, la Marine nationale ne peut engager de moyens supplémentaires à Clipperton.

Elle continuera d'effectuer sa mission de présence qui consiste en un passage annuel à proximité de l'île pour affirmer la souveraineté française sur la zone. Néanmoins, compte tenu de la situation nouvelle de l'île, une intensification des passages dans cette zone n'est pas à exclure.

Cependant, l'éloignement de Papeete reste un frein pour une action française dans la région.

Aussi, une possibilité serait d'associer les pays voisins à la surveillance de la zone, le Mexique notamment. Mais cette démarche pourrait avoir pour conséquence de relancer les velléités de souveraineté de ce pays.

En effet, depuis 1986, plusieurs associations mexicaines poussent les autorités à la reprise du contentieux. Le président mexicain, Vincente Fox, a même reçu des délégués l'invitant à reprendre des négociations avec la France et les médias mexicains relaient régulièrement les demandes de personnalités en ce sens. Aussi, bien que l'achat de licences par des armements mexicains semble montrer l'acceptation de la souveraineté française sur la zone, la passion de certains Mexicains pour cette île laisse présager des recours des autorités mexicaines dans le cas d'une telle coopération.

De même, s'il était avéré que la drogue saisie à Clipperton était à destination des États-Unis, la *Drug Enforcement Administration* américaine pourrait être intéressée par un contrôle accru dans la zone. La drogue transitant vraisemblablement par des navires, les garde-côtes américains pourraient être associés au domaine plus étendu de la surveillance des pêches.

Une autre mesure préventive est possible. En effet, tous les bateaux de l'IATTC vont embarquer un observateur à leur bord. Les autorités françaises suggèrent que ce dernier puisse, au besoin, avertir le capitaine





Le Prairial passe au large de la petite bande de terre de Clipperton.

Mais la cohabitation de scientifiques sur l'île et de navires de pêche dans la ZEE demandera, à terme, un choix décisif pour l'avenir de Clipperton. En effet, si l'activité de pêche devenait importante, la question se poserait d'ouvrir la passe de Clipperton pour offrir un abri aux navires et de créer une base hauturière (avitaillement, mareyage, etc.). Car, même si la pêche palangrière du thon dans la ZEE s'avérait fructueuse, ce qui n'est pas garanti, le trajet depuis Papeete reste un frein important pour les thoniers polynésiens. Cependant, ce projet irait, bien sûr, à l'encontre du sanctuaire voulu par Monsieur Étienne. Il faudrait alors privilégier l'un des aspects, économique ou scientifique, ou sauvegarder uniquement une partie de l'île. En tout état de cause, les changements actuels exigent déjà un regain d'attention pour la région dont la seule carte marine date de... 1935, lors de la prise de possession par la *Jeanne d'Arc* !

Malgré tout, la redécouverte des richesses de l'île de Clipperton peut offrir un débouché très intéressant pour la flotte polynésienne émergente et contribuer à la relance de ce domaine durement atteint par la pauvreté des eaux polynésiennes. De plus, la mise en exploitation de la zone laisse entrevoir des recettes intéressantes en terme de licences de pêche.

Clipperton, ce petit bout de France perdu dans le Pacifique, n'a pas fini d'attiser les convoitises et d'attirer potentiellement les trafics en tout genre. ■

de son entrée dans un espace sous juridiction. Ainsi, ce dernier pourrait s'assurer d'avoir les autorisations nécessaires pour poursuivre son activité dans la zone concernée. Cette proposition sera faite prochainement à Monsieur Allen, directeur de l'IATTC, afin que la question soit posée à la prochaine réunion de l'organisation. Par ailleurs, la France a effectué une étude de faisabilité d'une surveillance des pêches par satellite. Ce système donne, en effet, de très bons résultats dans l'océan Indien et compléterait les données recueillies par le système VMS qui équipe déjà les navires. Les résultats sont encore à l'étude mais déjà, lors de la conférence maritime régionale qui s'est tenue le 25 novembre 2005, à Tahiti, le secrétaire général de la Mer, Xavier de la Gorce, a laissé entendre que l'immense étendue de l'océan Pacifique représentait un handicap majeur pour la mise en œuvre de ces moyens modernes.

Le système demande encore à être amélioré.

Par ailleurs, il sera nécessaire de sensibiliser le *Maritime Rescue Coordination Center* ou MRCC d'Honolulu à la venue prochaine de navires dans la zone de Clipperton dont il est le responsable. Hawaii se trouvant à 5 000 km de l'île, la logistique des moyens de secours devra être repensée.

Île au passé mouvementé, Clipperton a vu, à titre d'expérimentation, l'ouverture de sa ZEE à la pêche, au début de l'année 2006.

Le pavillon français se dresse fièrement sur l'île de Clipperton

Cette décision entraîne une série de mesures pour assurer le respect de la réglementation dans la zone. Le projet de statut pour l'île permet ainsi de donner, à l'État et à sa marine, les moyens législatifs pour intervenir dans la zone contre la pêche illégale et le narcotrafic.

Cependant, l'éloignement de Papeete rend nécessaire le choix d'une coopération internationale, malgré les contentieux diplomatiques que pourrait entraîner une telle décision. Par ailleurs, le projet d'installation d'une mission scientifique permanente sur l'atoll permettra d'affirmer la souveraineté de la France sur ce territoire du Pacifique autant que de disposer de données climatologiques, faunistiques et environnementales précieuses pour la préservation de ce milieu particulier.



Guy Le Moing

GROGNES & COLÈRES DE MARINS

Cinq siècles de mutineries maritimes



MARINES
Éditions

LES MARINS D'AUTREFOIS N'ÉTAIENT PAS DES GENS DOCILES.

L'ordre apparent qui régnait sur les navires n'était obtenu et maintenu qu'au prix d'une discipline implacable. Malgré cette discipline (et parfois à cause d'elle), des révoltes éclataient fréquemment. Des simples coups de gueule de matelots au soulèvement d'une flotte entière contre l'autorité établie, tout était bon aux marins mécontents pour secouer le joug qui les opprimait et pour croire, un instant, qu'ils pouvaient échapper à leur destin. Les motifs de révolte, à vrai dire, ne leur manquaient pas. La longueur des voyages, la mauvaise nourriture, la dureté du travail, la discipline inhumaine, l'irrégularité de la paie étaient des causes permanentes d'agressivité, une agressivité exacerbée par l'alcoolisme, la promiscuité, le goût de la violence. Parfois aussi, les revendications des marins sortaient du simple cadre du mécontentement quotidien et traduisaient des préoccupations politiques de plus grande envergure ; ce fut le cas en France après 1789, en Russie au début du XX^e siècle, en Allemagne en 1918, en France encore en 1919, en Grande-Bretagne en 1931, et même en 2005 lors du conflit de la SNCM.

Pathétiques ou cocasses, dramatiques ou ridicules, célèbres ou anecdotiques, ces récits nous présentent un aspect peu connu de la vie quotidienne des équipages d'hier.

Guy LE MOING, auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire, se penche sur le phénomène des mutineries de marins et a rassemblé ici plus de cent cas

Prix TTC : 20 €
ISBN : 2-915379-50-5



Dessin de couverture : Eric Mahé



LES ÎLES CHAUSEY SONT UN ARCHIPEL SITUÉ DANS LA MANCHE, FACE AU port de Granville. Site classé, l'archipel est un lieu particulièrement protégé. Les directives européennes "Oiseaux" et "Habitats" renforcent encore cette protection.

Dans le cadre de la directive "Habitats", le site a été inscrit au réseau européen NATURA 2000.

Le Conservatoire du littoral est l'organisme chargé de rédiger le document d'objectifs et de mener à bien la politique de protection de l'archipel, la principale menace, pour celui-ci, étant la fréquentation touristique et ses conséquences.

Les îles Chausey forment un archipel situé dans la Manche, à neuf milles à l'ouest de Granville, et à quinze au nord-est de Saint-Malo. Il est constitué d'une cinquantaine d'îlots représentant une surface de 68 hectares à marée haute et de près de 5 000 à marée basse. L'archipel est rattaché à la commune de Granville, dans la Manche.

[Les îles Chausey, un patrimoine écologique à sauvegarder.]

Cet archipel n'a pas toujours eu l'apparence qui est la sienne aujourd'hui. Au néolithique, les îles sont reliées au continent et les hommes viennent y ériger des menhirs et même un cromlech, encore visible aujourd'hui. Il n'est alors qu'une péninsule. L'action de la mer et le raz-de-marée de 709, qui engloutit la forêt de Sissy toute proche, en firent des îles. En 1022, le duc Guillaume de Normandie cède l'archipel aux moines du Mont-Saint-Michel, qui le transforment en carrière de granit d'où ils tirent les blocs qui serviront à construire les bâtiments du mont. Jusqu'en 1860, Français et Anglais se disputent la possession de ces îles, provoquant la construction d'un fort français en 1588. En 1860, l'État réquisitionne une partie de Grande Île pour construire un fort – ce fort sera le dernier fort français construit en style Vauban –, en remplacement de l'ancien inutilisé. La marine construit un phare et un sémaphore. En 1922, Louis Renault, le constructeur automobile, vient y transformer le vieux fort de 1588 en château. Depuis, la Marine nationale a affecté ses terrains – le fort, le phare et le sémaphore –, au Conservatoire du Littoral. Le reste de l'île appartient majoritairement à une société commerciale immobilière (SCI), qui utilise les revenus tirés des loyers pour entretenir l'archipel.

L'histoire de l'archipel est liée à sa composition géologique, et les carrières de granit y ont longtemps été exploitées. Le granit chausiais est réputé, car d'une couleur très rare, il a servi à la construction du Mont-Saint-Michel, des remparts de Saint-Malo et de Granville, mais aussi à réaliser les bordures des trottoirs parisiens, ou encore les quais de Londres et de Bordeaux. Il n'est plus exploité aujourd'hui.

L'autre ressource historique de l'archipel a été la production de soude à partir des algues. La découverte de procédés plus rentables a fait progressivement cesser cette activité, à partir de la fin du XIX^e siècle.

Aujourd'hui, les îles Chausey vivent du tourisme et de la pêche.

L'archipel est un milieu naturel unique: ses marées sont parmi les plus grandes d'Europe avec jusqu'à quatorze mètres de marnage. Ces conditions particulières fournissent une multitude d'habitats naturels: dunes, landes, tombolo (bande de sable reliant deux îles pour ne plus en former qu'une, façonnée par la marée), plages, falaises, ou encore bancs de sables.

Préserver l'archipel de Chausey

Enseigne de vaisseau de 1^{re} classe

Ghislain Colluand

École navale, 2003

Quelques chiffres : 68 hectares et 52 îles à marée haute, 5 000 hectares et plus de 300 îles à marée basse, jusqu'à quatorze mètres de marnage, douze habitants l'hiver et 500 l'été, près de 200 000 visiteurs par an.

Ces habitats abritent de nombreuses espèces rares ou protégées. L'archipel compte ainsi près de 300 hectares d'herbiers de zostères (plantes sous-marines vivant de la photosynthèse, ayant la forme de lanières de 50 centimètres de long). Cette plante a été cultivée et séchée pendant longtemps pour servir à confectionner... les matelas de l'armée. Une fois séchée, elle est imputrescible.

Pour la seule Grande Île, plus de 300 espèces végétales ont été dénombrées, dont beaucoup sont rares ou protégées. Parmi elles, six sont exceptionnellement rares : la centaurée chausse-trape, l'œillet de France, l'euphorbe *peplis*, le gaillet commun, le géranium sanguin et la patience des rochers.

Les nombreux îlots sont autant de lieux de nidifications pour les espèces d'oiseaux

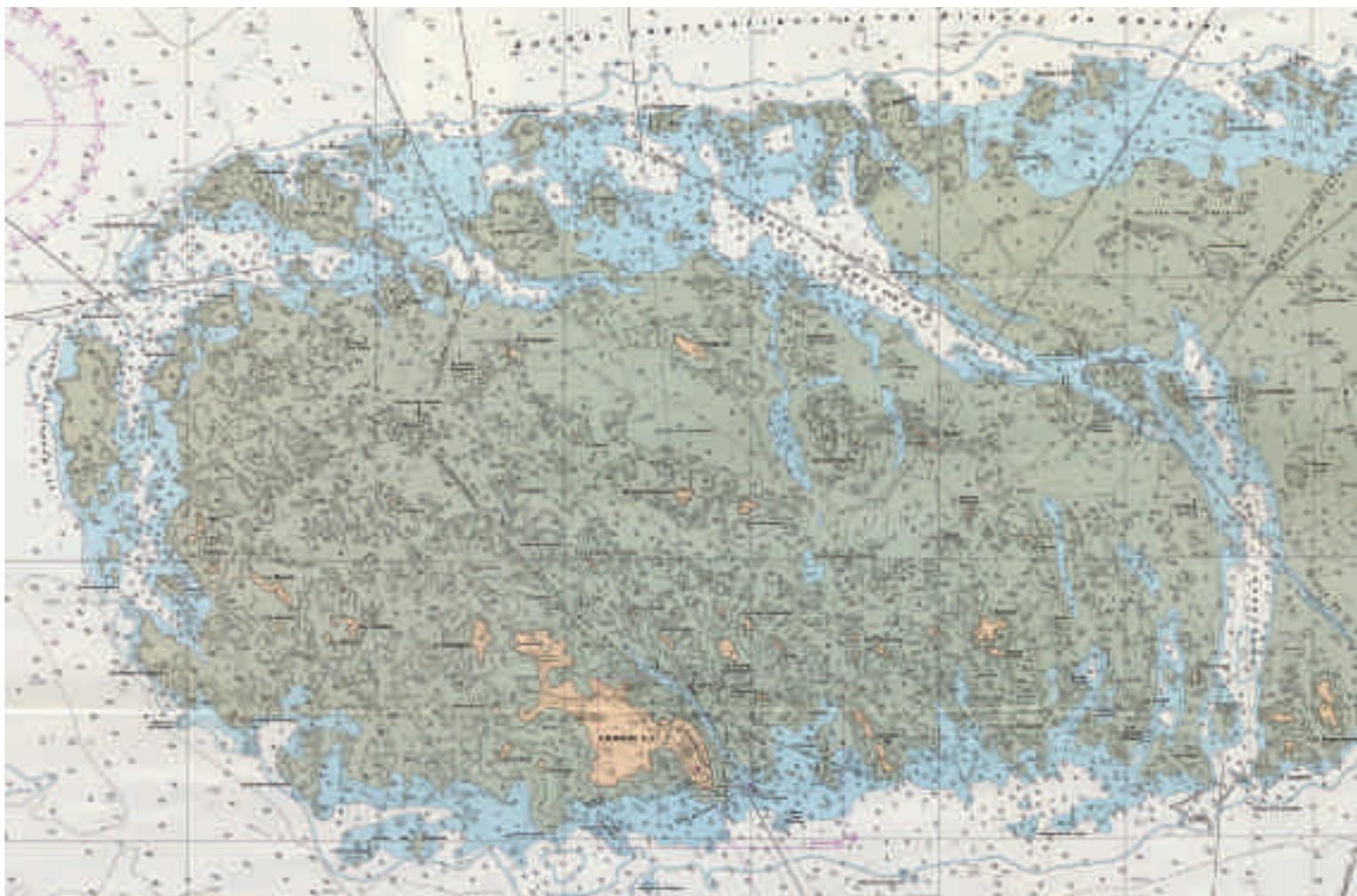
rare : tadornes, sternes, fous de bassan, pingouins torda, ou encore huïtrier pie.

Les oiseaux de mers ne sont pas seuls. Des oies, des canards et des hérons ont élu domicile sur les grèves découvertes à marée basse. Il existe, en outre, une colonie de grands dauphins (genre *Tursiops*) en baie du Mont-Saint-Michel, et il n'est pas rare de les voir s'aventurer à Chausey. Les phoques gris et les phoques veaux-marins, qui nichent sur le plateau des Minquiers voisin, viennent aussi parfois dans l'archipel. Des tortues de mer y ont même été aperçues.

Ainsi, avec plusieurs dizaines d'espèces rares recensées, l'archipel est un des milieux insulaires les plus riches de nos côtes. À titre de comparaison, l'archipel des Glénans, dans le Finistère, a été déclaré réserve naturelle dès 1979 pour protéger une demi-douzaine d'espèces rares. De même, l'archipel des îles d'Iroise (dont Ouessant et Molène), qui possède une diversité biologique similaire, est classé au patrimoine de L'UNESCO.

Comme dans de nombreux autres sites, l'écosystème chausiais, sans être en danger, est fragilisé par l'augmentation de la fréquentation touristique : des centaines de bateaux de plaisance et des dizaines de milliers de visiteurs affluent tous les étés. Il est donc nécessaire de planifier les actions à mener. Pour protéger cet écosystème, une politique volontariste est nécessaire.

Le gouvernement français a pris conscience de l'importance de préserver le patrimoine écologique dans les années 1970. La première série de mesures prises a été la création des sites classés. Cette classification permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. Le classement d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État. Les îles Chausey sont entièrement classées et donc à l'abri de bien des convoitises depuis 1976.



L'Europe a également mis en place des mesures de protection de l'environnement : les directives "Oiseaux", et "Habitats". Celles-ci ont pour objectif la sauvegarde du patrimoine naturel. La directive "Oiseaux" vise à protéger et sauvegarder les oiseaux. Elle date de 1979 et prévoit la création de zones de protection spéciale (ZPS), lieux de sauvegarde des espèces et de leurs habitats. La directive liste les espèces à protéger, et limite également les périodes et méthodes de chasse de ces espèces. La directive "Habitats" de 1992 a pour but la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage. Les sites choisis pour cette directive portent le nom de réseau NATURA 2000. Pour chaque site, un organisme est chargé de rédiger un document d'objectifs fixant les actions à entreprendre au cours des six années suivantes pour restaurer et conserver le site concerné. Ces directives n'ont pas pour but de créer des zones où toute activité humaine est proscrite, mais de faire cohabiter la nature et les activités de l'homme de façon à ne pas altérer le site. La grande diversité d'espèces présen-

tes à Chausey et le bon état de conservation global de l'écosystème font que l'archipel a été déclaré ZPS dès 1988. Il a été, en outre, proposé en 1999 au titre de la directive "Habitats" pour entrer dans le réseau NATURA 2000. L'organisme chargé de réaliser le document d'objectif est la délégation Normandie du Conservatoire du littoral.

Le Conservatoire du littoral est, avec la SCI, l'un des deux grands acteurs de la protection des îles Chausey. Le conservatoire est un établissement public, né en 1975. Sa mission est de mener une politique foncière dans le but de préserver les rivages côtiers et lacustres en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer ainsi qu'à Mayotte. Pour ce faire, il acquiert des terrains (à l'amiable, par préemption ou, de façon exceptionnelle, par expropriation), les restaure et en confie la gestion à un organisme tiers : commune, syndicat mixte, association, etc. Le conservatoire signe alors une convention avec le gestionnaire.

C'est lui qui détermine les orientations à prendre pour assurer que le site est le plus riche possible et qui définit ses utilisations. De nombreux sites servent à l'agriculture ou aux randonnées.

Les terrains acquis par le conservatoire sont inaliénables et donc définitivement protégés. Au 1^{er} juillet 2004, il assurait la protection de 70 500 hectares représentant près de 860 km de littoral. L'objectif est de protéger 200 000 hectares en 2030. Le conservatoire est une petite structure fonctionnant de façon décentralisée : une centaine de personnes au total, à la Corderie royale, à Rochefort, siège de l'organisme, et dans les délégations présentes dans les grandes régions maritimes (Côte d'Opale, Normandie, Bretagne, Atlantique, etc.). La délégation de Normandie comptabilise, à elle-seule, 6 300 hectares pour près de 80 km de rivages protégés. C'est cette délégation qui gère les terrains du conservatoire dans l'archipel de Chausey. Elle y détient actuellement six hectares ; or, la nouvelle loi de démocratie de proximité (27 février 2002) va permettre au conservatoire de récupérer la gestion de certaines zones du domaine public maritime (terres comprises entre les lasses de basse et de haute mers aux marées d'équinoxe). Il pourrait donc prochainement se voir affecter les 5 000 hectares d'estran de

l'archipel dans le cadre d'une convention d'attribution signée avec l'État.

Le deuxième acteur chausiais est la SCI. Celle-ci a été constituée en 1919 par trois familles qui rachetèrent les îles à leur propriétaire d'alors (l'archipel étant jusqu'alors propriété privée depuis 1772, date à laquelle Louis XV le donna à l'abbé Nolin pour services rendus). La société fonctionne selon un principe simple : l'ensemble des revenus tirés de l'archipel est réinvesti dans son entretien.

[Les problèmes rencontrés et les actions menées.]

Le problème majeur de l'archipel est sa fréquentation touristique : près de 200 000 visiteurs par an selon les estimations de la SCI. Les pics de fréquentation correspondent aux grandes marées. Avec 5 000 hectares découverts, Chausey est, en effet, un paradis pour les pêcheurs à pied qui viennent par milliers, occasionnant certaines nuisances : pollutions, vols dans les parcs à coquillages, pillage de la ressource, dégradation des zones piétinées ou fouillées, etc. ; s'ajoutent à cela, les visiteurs venus faire le tour de Grande Île, qui, par leur nombre, fragilisent certaines zones et en polluent d'autres.

Les visiteurs viennent, d'une part, par les navettes du continent et, d'autre part, avec leurs propres bateaux. Il y a plus d'une centaine de mouillages individuels dans l'archipel, sans compter que de nombreux plaisanciers, ne possédant pas de mouillage fixe, viennent y jeter l'ancre. Ce qui pose d'autres difficultés : les ancres endommagent le fond, les bateaux de plaisance ne possèdent pas les équipements permettant de récupérer leurs eaux usées. Le nombre de plaisanciers entraîne invariablement des conflits entre les usagers. Le projet d'inscription au réseau NATURA 2000 a provoqué une levée de boucliers de la part de ces usagers. Ils ont créé une association qui a longtemps dénigré NATURA 2000, pensant que Chausey leur serait interdit ou qu'aucune activité n'y serait plus tolérée. Cette association a utilisé tous les moyens à sa disposition, notamment la presse ou les courriers aux plus hautes autorités de l'État. Le projet aboutira finalement après que les habitants permanents et les exploitants du site eurent fait comprendre que leur volonté était la préservation de l'archipel et que



leur avis prévalait sur celui des autres usagers temporaires.

Le dossier NATURA 2000, aux îles Chausey, a permis de voir à quel point il peut être difficile de mener ce genre d'action, du fait des habitudes solidement ancrées de quelques uns.

Malgré les réticences de certains, le Conservatoire du littoral et la SCI sont, d'ores et déjà, à l'œuvre. L'une de ses premières préoccupations, lors de l'acquisition des terrains, a été de maintenir une vie économique dans l'archipel pour éviter qu'il ne devienne une simple attraction pour touristes et vacanciers. Dans cette optique, le fort a été reconverti en habitation pour les pêcheurs professionnels de l'île, et sert de local pour les services de l'État. Le sémaphore, une fois rénové, accueillera les scientifiques venus étudier l'écosystème chausiais. L'hôtel-restaurant et le petit commerce local, situés sur les terrains du conservatoire, se sont vus imposer un temps minimal d'ouverture.

Maintenir une activité économique est vital pour l'île, mais ce n'est pas le seul objectif affiché. L'un des grands objectifs du Conservatoire du littoral est de permettre aux promeneurs de déambuler dans des terrains à l'état naturel. Dans la mesure du possible, il ouvre ses terrains non occupés en aménageant des promenades et des sentiers de randonnée. L'aménagement des sentiers piétonniers de Chausey fait partie des actions à mener dans les prochaines années.

Le conservatoire participe également aux études visant à mieux connaître le site et à mieux préparer les actions à mener. Ainsi, en 1998, le laboratoire géosystème de Brest a mené une étude sur la fréquentation de l'archipel.

De façon concrète, le partenariat avec la SCI, concrétisé par la signature d'une convention en été 2004, a permis de fermer, au public, une zone polluée par les déchets des visiteurs afin de lui redonner son aspect d'origine.

De même, la dune de Port-Homard se fragilise : des moutons vont donc être placés sur différentes zones des dunes pour les débroussailler de façon naturelle et permettre au cordon dunaire de retrouver sa végétation originelle.

Dans une autre partie de l'île, les bruyères sont presque étouffées par les ajoncs. Ces derniers ont été défrichés sur certaines parcelles de façon expérimentale en espérant que la bruyère reprenne sa place. La SCI restaure aussi les anciennes fermes et les jardins qui les entouraient, les transformant en gîtes ruraux, prisés par les grandes entreprises pour les séminaires.

Grande Île est aussi un lieu d'expérimentation pour l'Office national des forêts qui a planté quelques ormes. Ces arbres meurent de maladie (la graphiose) sur le continent, et les différentes essences plantées sur l'île permettront peut-être de déterminer celle qui résiste le mieux.

Enfin, en 1999, le conservatoire a été sollicité, par le préfet maritime, pour rédiger le document d'objectifs NATURA 2000. Ce document, très décrié par les associations locales, a été validé par le comité de pilotage qui regroupe tous les acteurs sous la houlette du préfet, en novembre 2002.

[NATURA 2000, une solution pour l'archipel ?]

L'inscription d'un site au réseau NATURA 2000 ne veut pas dire qu'aucune activité n'y sera plus tolérée, mais que tous les acteurs, présents sur le site, coopèrent pour le préserver, sans que de nouvelles réglementations n'apparaissent ou que les activités présentes ne soient remises en cause.

Les actions prévues concernent principalement l'aménagement de l'archipel en vue d'accueillir et canaliser les visiteurs et la restauration des zones dégradées.

Les actions concrètes sont regroupées selon trois catégories : les milieux marins, les dunes, landes et îlots, et enfin la fréquentation.

Les milieux marins sont encore très méconnus ; c'est pourquoi, la première action est de les étudier ainsi que les espèces les peuplant : un recensement de la faune et la flore locales, une délimitation des habitats ou une évaluation de l'impact des activités humaines et leur interaction avec le milieu (conchyliculture ou pêche). Une fois ces études terminées, le document d'objectifs prévoit la mise en place d'un partenariat avec les professionnels de la mer pour préserver les habitats les plus sensibles, comme les herbiers de zostères.

Les dunes et landes de l'archipel sont globalement dans un bon état, mais nécessitent un entretien pour qu'elles perdurent. Cela signifie principalement une fauche régulière de la végétation.

La lande, sans être en danger, est envahie par les ajoncs d'Europe. Pour la régénérer, le document prévoit la coupe des ajoncs et la fauche des landes, de manière à recréer et conserver une lande basse caractéristique du milieu.

La plupart des actions se situe sur Grande Île, mais les îlots qui l'entourent nécessitent également de l'attention. La principale tâche à mener est un recensement et une étude des espèces nichant dans ces îlots : chacun étant une niche écologique abritant des espèces rares.

La fréquentation touristique est, cependant, une menace importante pour cet écosystème. Des études ont été menées et seront poursuivies afin de déterminer son impact, et si possible de la canaliser. Pour cela, des panneaux de signalisation sont implantés sur Grande Île (seule île visitable) et le chemin piétonnier est balisé avec soin. Or, depuis l'"ordonnance Colbert" de 1681, tout navire est autorisé à mouiller son ancre où il veut, quand il veut et aussi longtemps qu'il le veut. Sauf cas particulier – la plage de Port-Homard est interdite au mouillage pour cause de pollution –, les autorités ne peuvent interdire le mouillage de plaisanciers. Réguler le flux de visiteurs sera sans doute plus compliqué.

En définitive, la sauvegarde de l'archipel demande peu de choses : une étude des lieux, quelques aménagements, une fauche régulière et beaucoup de bon sens de la part des visiteurs ; ce qui signifie qu'ils doivent être informés et sensibilisés. Le site n'est pas en danger, grâce aux actions passées et à venir de la SCI et du Conservatoire du littoral. Mais il pourrait le devenir si rien n'est fait. Une histoire mouvementée, mais à l'écart des folies humaines a préservé Chausey, devenu un incroyable biotope. L'intégration au réseau NATURA 2000 est la preuve de la volonté du gouvernement de sauvegarder l'archipel. Le projet d'intégration à ce réseau de la baie du Mont-Saint-Michel toute proche permettra, peut-être, un jour, de lier les deux sites en un seul, réunissant à nouveau le plateau chausiais et le mont, jadis reliés par la forêt de Sissy. ■



Quel avenir pour le port autonome de la Guadeloupe ?

Enseigne de vaisseau de 1^{re} classe

Pierre Balardelle

École navale, 2003

LE PORT AUTONOME DE LA GUADELOUPE (PAG) ASSUME UNE FONCTION vitale: garantir l'avitaillement en marchandises de l'île. Mais ce marché ne suffit pas à assurer le développement du port. Si le commerce caraïben demeure très cloisonné, l'agrandissement de terminaux, comme celui de Kingston (Jamaïque), prouve, cependant, que la situation privilégiée de la zone Caraïbes attire les investisseurs qui conçoivent l'archipel comme une plate-forme de transbordement. Pour conserver une chance de voir également son trafic transborder augmenter, le PAG investit dans de nouvelles infrastructures, optimise sa production et cherche à exploiter au mieux ses liens avec l'Europe. Face à une concurrence souple et compétitive, le PAG aspire à occuper une place de choix dans les ports secondaires de l'arc Caraïbes.

Le PAG, créé en 1975, fait partie des principaux ports de la Caraïbe. La Guadeloupe est un marché captif, c'est-à-dire que le volume des marchandises échangées est quasiment constant. En effet, les marchandises importées restent des matières premières, des denrées et des équipements dont le nombre et la quantité ne varient quasiment pas d'une année l'autre. En témoignent les derniers chiffres attestant qu'un volume de 116 000 TEU ⁽¹⁾ (conteneurs) a transité en 2004 par le PAG comparés aux 110 000 de 2003, année affectée par une grève de deux mois, la dernière année offrant des chiffres significatifs était 2002, avec 118 000 TEU.

Il n'y a donc, *a priori*, aucune raison que le trafic Guadeloupe ne se développe, du moins significativement. Dès lors, le PAG est conscient que son développement se fera en dehors d'un cadre purement insulaire. Cette perspective existe: c'est le développement du trafic de transit des conteneurs, plus communément appelé transbordement. L'enjeu, pour le PAG, est de capter un flux de marchandises venues du monde entier et de les redistribuer à toute la zone Antilles. Or, le trafic inter-îles s'avère très cloisonné. Il s'agit de convaincre des agents maritimes de concentrer leurs lignes sur une seule plate-forme pour redistribuer, *via* des plus petits bâtiments (*feeders*), vers les autres îles de l'archipel, ou à l'inverse de regrouper une production antillaise pour l'expédier en Europe. La concurrence reste toutefois rude car, si la position géostratégique de la zone attire les investissements, les modes de gestion et les données tarifaires restent très disparates: autant de points qui compromettent l'accession du PAG au rang de port principal des Caraïbes, mais qui ne doivent pas faire oublier des atouts et des spécificités, comme l'appartenance à l'Europe.

[Des perspectives multiples.]

En 2004, le trafic de marchandises du PAG est de 2 741 485 tonnes, soit une diminution annuelle de 5%. Cette diminution dépend du type de trafic (vrac, conteneurs). Il est ventilé de la manière suivante: 39% de conteneurs, 32% de vracs solides, 26% de vracs liquides et 3% de marchandises non conteneurisées.

L'exportation.

En 2003, le trafic à l'export était de 442 370 tonnes et représentait 16% du trafic total du PAG. En tête des destinations, on retrouve bien évidemment la France métropolitaine (55% du trafic à l'export), mais les deux places suivantes sont occupées par la Martinique et Saint-Barthélemy qui reçoivent respectivement 11% et 5,2% du trafic. Les principales denrées d'exportation sont la banane et le sucre, qui traversent actuellement une crise. Pour le trafic conteneurs, on retrouve Port of Spain à Trinité et Tobago, pourtant premier port Caraïbéens, en huitième position seulement avec 3,25% du trafic.

L'importation.

Le tableau ci-contre résume les principales provenances du trafic importé.

Le trafic d'importation est de 2 299 115 tonnes et représente 84 % du total du PAG, en baisse de 8 % par rapport à 2003. Les ressources naturelles de l'île étant limitées, il est nécessaire de les importer. La Guadeloupe se tourne alors vers les grandes îles et les plus proches pays d'Amérique du Sud pour subvenir à ces besoins.

Le transbordement.

Il représente environ un tiers du trafic total régional, soit plus de trois millions de TEU. Trois ports réunissent 75 % du trafic: Colon (Panama), Freeport (Bahamas) et Kingston (Jamaïque). C'est donc une faible part qui revient aux autres ports (ils sont une dizaine en tout à pratiquer le transbordement). Kingston fait transiter 678 000 TEU, Trinité 147 000, Pointe-à-Pitre 11 800.

Le marché du transbordement est divisé en trois sous-marchés.

Le transbordement-relais entre lignes océaniques, principalement, dans les ports de Colon, Kingston et bientôt Caucedo⁽³⁾; il représente environ 40 % du marché régional.

| Provenance | Nature | Part du total importé en % |
|-----------------------|--|----------------------------|
| France Métropolitaine | Divers et céréales | 25 |
| Martinique | Hydrocarbures et agrégats | 18 |
| Trinidad | Hydrocarbures, agrégats, engrais, divers | 12 |
| Ile de la Dominique | Agrégats | 9 |
| Colombie | Charbon | 7 |
| Venezuela | Clinker ⁽²⁾ et hydrocarbures | 6 |

Source: Pag

Le transbordement-*feeder* destiné aux États-Unis, *via* les ports de Freeport, San Juan et, partiellement, Kingston; il représente environ un tiers du transbordement régional.

Enfin le transbordement-*feeder* destiné à la région des Caraïbes représente 25 à 30 % du marché régional, soit près d'un million de TEU. Ces deux derniers marchés sont quasi indépendants et coupent les Caraïbes en deux zones: nord et sud. Chaque île a, en effet, tendance à entretenir des relations privilégiées avec le pays auquel elle est historiquement attachée, ce qui justifie ce cloisonnement.

La Guadeloupe se situe dans le secteur sud du marché de transbordement. On peut remarquer, à cet effet, que la plupart des importations se fait d'Amérique du Sud (Guyanes) et des îles du sud des Petites-Antilles. Un réseau de lignes, desservant Port of Spain, La Guaira (Venezuela), Degrad des Cannes (Guyane française), est assuré par la compagnie Marfret. Il s'agit de capter des marchés d'exportation à destination d'Europe qui pourraient tran-

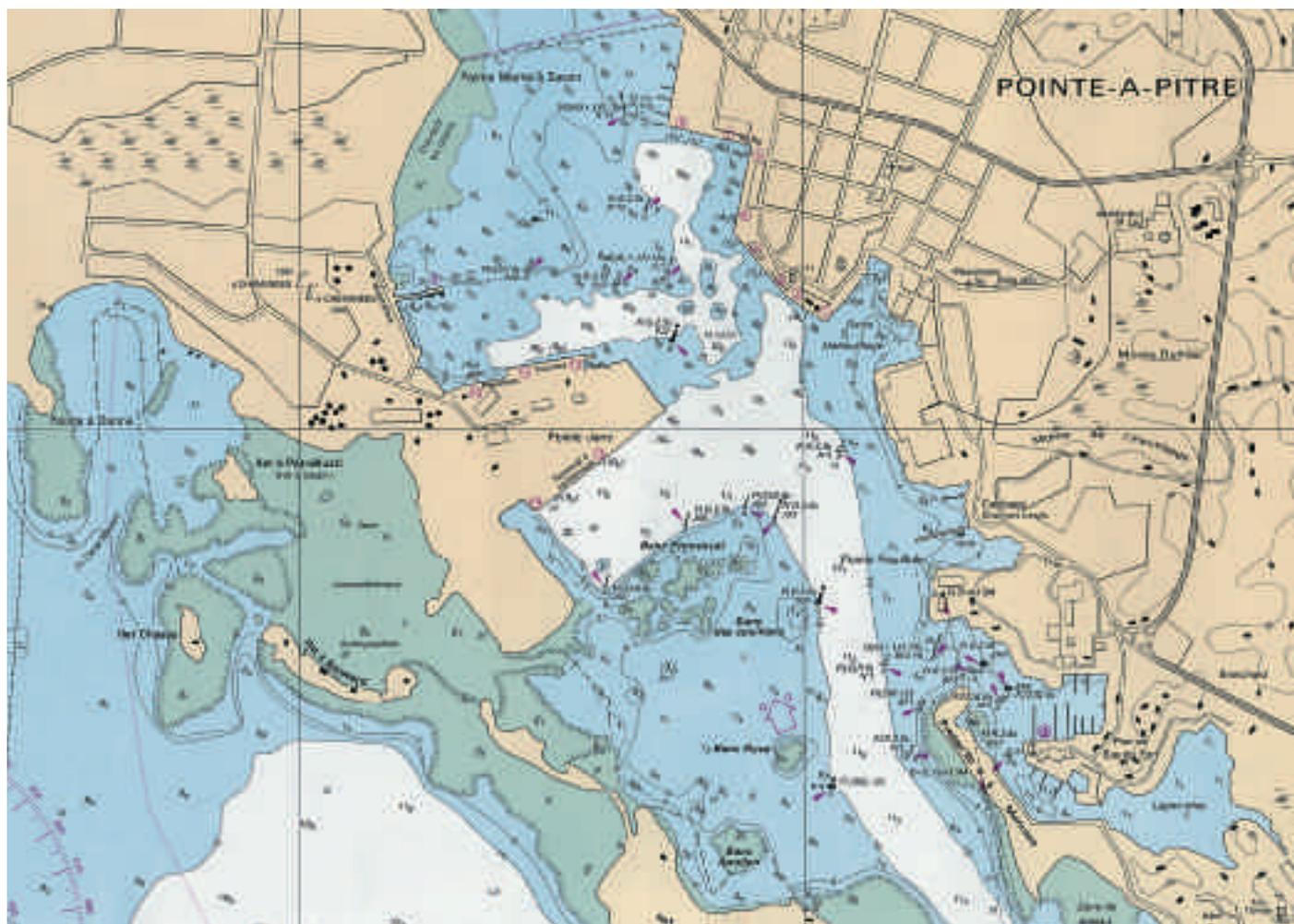
siter par Pointe-à-Pitre. L'exemple actuel est celui de la "banane dollar", en l'occurrence celle du Surinam pour Pointe-à-Pitre. La banane locale rencontrant de graves difficultés, les industriels guadeloupéens préfèrent investir dans la banane d'Amérique du Sud et la faire transiter par la Guadeloupe. On contrebalance ainsi les effets néfastes que pourrait avoir la diminution du tonnage exporté: il ne faut pas oublier que la plupart des lignes Europe-Caraïbes a été créée dans le seul but de rapatrier la production bananière.

À destination de l'Europe, on trouve aussi du sucre et du minerai importés des Guyanes et du Venezuela. Il serait envisageable d'effectuer le même type de transbordement avec du sucre pour combler la crise guadeloupéenne. Dans l'autre sens, des marchés en provenance de l'Europe, comme le transbordement automobile, étaient assurés, jusqu'en 1998, par le PAG. Faute de place, Porto Rico a récupéré l'activité. Le PAG prévoit, à ce titre, de revoir la capacité et les conditions d'accueil de sa plate-forme Ro-Ro.

Il existe aussi un marché dans l'accueil de conteneurs vides. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les coûts de maintenance sont les mêmes, qu'un conteneur soit plein ou vide. Des ports comme Malte sont essentiellement dédiés aux conteneurs vides. Actuellement, le terre-plein de Jarry est composé, quasiment pour moitié, de conteneurs vides, venus de Guyane ou de Martinique et 18 % du trafic export sont composés de conteneurs vides. Dans l'arc caribéen, la position très centrale de la Guadeloupe peut être favorable à cette activité.

À plus long terme, il existe un marché potentiel en Haïti qui sort d'une période de troubles politiques. Le progressif retour au calme a permis à des *feeders* d'établir des lignes régulières (Evergreen).





La culture francophone de ce pays n'est pas à négliger et pourrait faciliter des rapprochements.

Sur les cinq dernières années, ce secteur a stagné au PAG autour de 10 000 TEU. Néanmoins, il est en hausse de 40% sur 2004; les sept premiers mois de 2005 font apparaître une hausse de 75% de ce trafic par rapport aux mêmes mois de 2004. Il représente 5,5% du trafic total du PAG mais grimpe de 3% en 2005.

Dunkerque est le principal port de destination avec 32,5% du trafic de transbordement total: 98% de ce tonnage sont constitués de bananes. Gustavia (Saint-Barthélemy) et Philipsburg (Saint-Martin) suivent, avec respectivement 14% et 11% du trafic. Si ces marchés ne sont pas appelés à se développer, les secteurs concernés permettent d'envisager une extension à d'autres îles. Le transbordement d'eau minérale fait partie de ces secteurs en expansion: 22% du trafic à Gustavia et 17% à Philipsburg. Beaucoup d'îles ne disposent pas d'une production d'eau auto-

suffisante. Le bois exotique, utilisé dans la construction, transit d'Amérique du Sud vers les îles. Ce trafic concerne, en premier lieu, San Juan avec 54% du tonnage destiné à ce port.

Ce type de trafic est encore marginal mais les derniers chiffres montrent un décollage de cette activité. Les débouchés existent sans conteste mais nécessitent un effort constant, en termes de rentabilité et de performances, afin d'attirer les armateurs, car l'enjeu, pour un port autonome, n'est pas tant de trouver les flux de marchandises que de convaincre un armateur de l'attractivité de son terminal.

Comment se place le PAG sur les données de base à prendre en compte pour réussir le développement de l'activité de transbordement ?

[Une concurrence rude.]

Les données techniques.

Le développement portuaire passe par l'acquisition de caractéristiques de base. Le port accueille des bâtiments – pour la

plupart des porte-conteneurs transportant la majeure partie du commerce mondial – possédant des caractéristiques particulières: forts tirants d'eau (supérieur à dix mètres), nécessité d'engins de maintenance spécialisés pour débarquer et manipuler les marchandises. Sans compter les capacités de stockage sur terre-plein des conteneurs et les divers services offerts par le port tels que la mise à disposition de prises électriques pour les conteneurs frigorifiques et les aires de lavage. Les indicateurs sont nombreux mais pas toujours représentatifs.

Actuellement, le terminal conteneurs de Jarry, à Pointe-à-Pitre, est en mesure d'accueillir des PCR⁽⁴⁾ de troisième génération (3 000 TEU) avec des tirants d'eau allant jusqu'à 11,5 mètres. À quelques exceptions près, comme la Pointe-des-Grives en Martinique (14 mètres), les ports des Caraïbes, pour la plupart, ont des caractéristiques comparables ou légèrement supérieures. Seuls les ports disposant de plus de 12,5 mètres peuvent accueillir des navires de huitième génération d'une capacité de 7 000 TEU.

En terme de capacité de manutention, les performances des ports sont, là encore, assez disparates: le PAG dispose de trois portiques depuis janvier 2006 dont deux de type *Super Post Panamax*, standard des grands ports de commerce. Mais, encore une fois, le potentiel en TEU d'un port n'est pas proportionnel au nombre de portiques, en témoignent les exemples de Kingston et de San Juan.

Enfin, un dernier indice peut nous renseigner sur le taux d'exploitation d'un port: Pointe-à-Pitre traite annuellement 187 TEU par mètre linéaire de quai et 0,5 TEU par mètre carré de terre-plein, alors que Kingston réalise, sans être le meilleur, 910 TEU/ml et 2,1 TEU par mètre carré. Pointe-à-Pitre possède donc encore une marge conséquente de progression.

Les données géopolitiques.

En observant une carte des Caraïbes, on s'aperçoit qu'il existe principalement deux axes: nord-sud et est-ouest. Le premier part, de Porto Rico, au nord, et descend vers Trinité et Tobago, tout proche du Venezuela et de l'Amérique du Sud.

Le second part de Panama vers les Petites-Antilles, décrivant la mer des Caraïbes d'ouest en est.



Évolution de l'endettement (en millions d'euros) de 1993 à 2004 (sources : PAG).

| Rang | Port | Trafic en kTEU | Nombre de portiques | Évolution du trafic 1998/2003 en % |
|------|--------------------------|----------------|---------------------|------------------------------------|
| 1 | San Juan (Porto Rico) | 1 990 | 8 | - 5 |
| 2 | Kingston (Jamaïque) | 1 200 | 12 | + 69 |
| 3 | Freeport (Bahamas) | 950 | 7 | + 90 |
| 5 | Port Of Spain (Trinidad) | 271 | 3 | + 28 |
| 6 | Fort de France | 142 | 3 | + 1 |
| 7 | Jarry (Guadeloupe) | 116 | 3 | - 3 |

Tableau du trafic en TEU des principaux ports non continentaux des Caraïbes.

L'axe nord-sud est bloqué, vers le nord, par Porto Rico qui bénéficie d'une relation privilégiée avec les États-Unis (90% de son trafic), et vers le Sud par la Guyane, le Venezuela et même la Colombie qui peuvent être touchés par cet axe. On remarque qu'une part non négligeable du trafic d'import est en provenance de pays d'Amérique du Sud (13%), preuve qu'une porte s'est ouverte vers le sud. Beaucoup d'îles se situent sur cet axe, impliquant la possibilité de développer un maillage de liaisons. Quant à l'axe horizontal, ce sont essentiellement des navires empruntant le canal de Panama qui préfèrent relâcher à Colon ou Manzanillo, situés sur la côte est de Panama.

Cependant, il ne faut pas négliger la garantie que constitue la stabilité politique de la Guadeloupe. Quelques ports de la Caraïbe sont implantés dans des pays ou à proximité de pays politiquement instables. La crise politique au Venezuela, en 2000, a eu un impact direct sur la fréquentation du terminal.

Les données économiques.

Le PAG est un établissement public à qui l'État a confié l'exploitation. Or, la plupart des îles a choisi de faire exploiter les infrastructures portuaires par le secteur privé, permettant ainsi, au concessionnaire du terminal, de bénéficier d'un pouvoir accru.

La tendance actuelle, pour les exploitants privés, est

de posséder, non seulement les infrastructures, mais d'avoir aussi la mainmise sur les sociétés de manutentionnaires qui assurent les mouvements de conteneurs. Ce concept d'"opérateur unifié" permet, à l'agent maritime, de rester maître de sa stratégie, de construire des infrastructures parfaitement adaptées à son trafic et de gérer, en interne, d'éventuels problèmes sociaux.

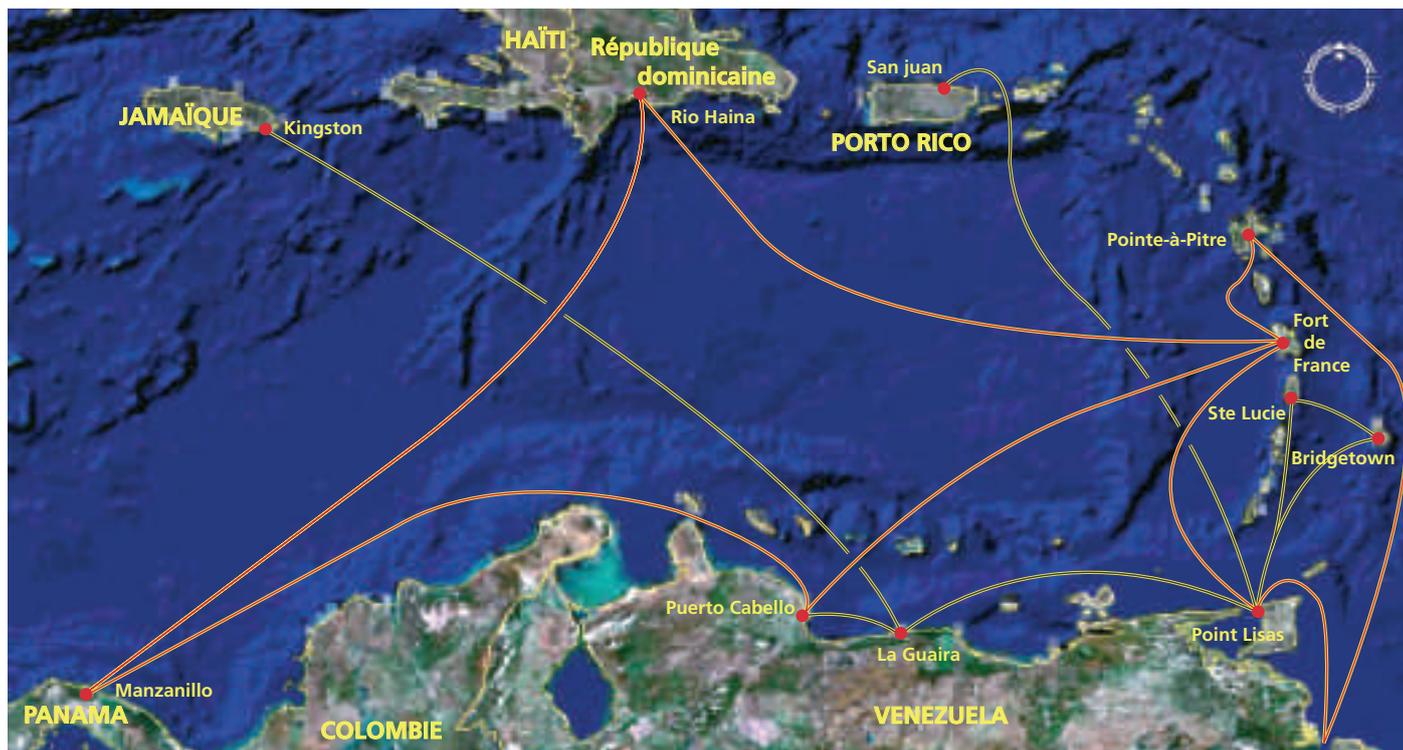
Le PAG réalise 63% de son chiffre d'affaire avec la location de portiques dans lesquels 70% proviennent de la compagnie CMA-CGM. Cet agent maritime dispose d'une solide position au sein du PAG mais reste simple locataire d'un terre-plein. S'il est impossible pour le PAG de favoriser ouvertement l'un ou l'autre des armateurs, il reste envisageable de confier à une société privée l'exploitation d'une partie du terminal, option qui s'est vue réalisée par des ports autonomes de la métropole. Ce quai "dédié" permettrait, à la CMA-CGM, d'acquérir une plus grande souplesse dans la gestion de son *hub*.

Les données tarifaires.

Les redevances payées par l'armateur sont de nature très diverses: frais portuaires (lamanage, remorquage, pilotage, droit de port), frais de manutention (portiques, *stackers* ⁽⁵⁾) et temps d'immobilisation à quai (frais d'exploitation).

Les frais portuaires varient en fonction du mode de calcul des droits de port, de sa configuration (nécessité d'un pilote, longueur du chenal). Le PAG se distingue par des droits de port très élevés, dont le calcul est fondé sur le volume du navire (longueur/largeur/tirant d'eau) alors que la plupart des ports s'appuie sur la jauge brute. Il est le deuxième port le plus cher des Caraïbes, derrière la Martinique qui emploie le même mode de calcul.

Le PAG "se rattrape" sur les frais de manutention qui s'inscrivent dans une bonne



moyenne. Des ports, comme Kingston, qui proposaient des frais portuaires très réduits sont handicapés par leurs coûts de manutention. Or, c'est le poste de dépenses le plus important. Pour un porte-conteneurs de 2 100 TEU, les frais de ports s'élèvent en moyenne à 10 000 dollars, alors que les frais de manutentions (indexés au nombre de mouvement de conteneurs) sont de l'ordre de 110 000 dollars. Les économies les plus conséquentes sont envisageables, en s'attaquant aux tarifs du mouvement de conteneur.

La plupart des ports a compris que, pour gagner des parts de marché sur le trafic transbordement, il fallait "casser" les prix. Le PAG n'est pas en reste puisqu'il divise par quatre le coût du mouvement de conteneur transbordé par rapport au conteneur local. On passe ainsi de 50 à treize euros. Sur douze ports, Pointe-à-Pitre propose le cinquième meilleur tarif pour l'escale d'un porte-conteneurs de 2 100 TEU, devant Kingston et San Juan.

Les données sociales.

Il faut pouvoir garantir, à l'armateur qui confie ses marchandises, que les risques de mouvements sociaux intempestifs sont limités. La privatisation de la plupart des ports a simplifié ce problème en mettant quasiment tout le personnel du port sous une même tutelle, à savoir l'armateur du bateau. En Guadeloupe – mais aussi en France métropolitaine –, on a dû, dans les

20 dernières années, passer d'une situation de manutention traditionnelle, employant 2 000 à 3 000 dockers, à un format beaucoup plus réduit de 250, pour arriver, au-jour d'hui, à 150 à temps plein, permettant ainsi de s'adapter à la modernisation de l'outil portuaire. Cependant, ce système est toujours générateur de conflits sociaux car, derrière les 150 dockers titulaires, 150 autres, intérimaires, s'estiment lésés par le système qui ne les emploie que périodiquement, la demande étant très fluctuante.

Le dernier événement conflictuel remonte à la fin 2004, période pendant laquelle un mouvement des ouvriers de la banane s'est propagé aux dockers. Cette grève a duré trois mois, engendrant un arrêt quasi total des activités portuaires, et des conséquences économiques sur toute l'île, avec, notamment, la fermeture de nombreuses entreprises. Il est actuellement difficile de chiffrer les conséquences de ce conflit social, mais il ne pourra être sans conséquence sur l'attractivité du port, notamment dans l'offre de transbordement.

[Une volonté de progression.]

Avec un chiffre d'affaires, quasiment stable depuis 2000, d'environ 25 millions d'euros, le PAG présente une situation financière saine et stable. Son endettement (voir graphique ci-après) est en constante régres-

sion depuis plus de dix ans permettant d'envisager sereinement d'éventuels investissements.

L'achat des deux nouveaux portiques, auprès de l'entreprise néerlandaise Kalmar Industries, n'affecte quasiment pas le budget. Sur un investissement de quinze millions, 40% ont été autofinancés par le port. La région et l'Europe contribuent à hauteur de 30% chacun. La construction d'un quai dédié, au profit d'un agent maritime, opérant déjà sur le terminal (CMA-CGM ou Maersk), fait aussi partie des investissements prévus dans les prochaines années.

Une plate-forme à l'exploitation rationalisée.

Des efforts ont également été entrepris pour optimiser, un à un, les maillons de la chaîne de traitement des conteneurs. Il ne suffit pas de posséder un grand nombre de portiques pour augmenter le trafic. De la qualification des portiqueurs (par le biais de formations poussées) à la gestion du rangement des terre-pleins, en passant par la capacité des dockers à suivre le flux de conteneurs: rien ne doit être laissé au hasard.

Les portiqueurs du PAG vont suivre une formation de pilotage de six semaines au port autonome du Havre, ou auprès du constructeur directement. Ils présentent

aussi l'avantage d'entretenir eux-mêmes leur matériel (à la différence d'autres ports qui sous-traitent cette activité).

Lorsqu'une panne survient, ils peuvent intervenir en connaissance de cause, réduisant ainsi le temps d'indisponibilité. L'arrivée des nouveaux portiques a été précédée par l'envoi d'une équipe chez Kalmar pour prendre en compte les nouveaux.

Ces initiatives permettent d'anticiper et de faciliter l'adaptation du personnel au nouveau matériel. Les portiqueurs traitent ainsi un conteneur en deux minutes, ce qui signifie une cadence horaire de 30, un chiffre s'inscrivant dans une très bonne moyenne. Notons enfin que seuls 21 portiqueurs sont nécessaires pour faire fonctionner trois portiques, alors qu'ils sont 26 en Martinique.

L'informatisation de la gestion du terre-plein est en finalisation. Calquée sur des installations existant déjà dans les ports de Dunkerque et la Réunion, sa mise en service devrait intervenir à la fin de l'année 2005. Ce programme, baptisé *Opéra*, réunit pour l'occasion les cinq manutentionnaires œuvrant sur le port. Il leur permettra d'envoyer un conteneur directement après son déchargement à une place prédéfinie, et permettra de gagner beaucoup de temps en manutention. Sa mise en œuvre prévoit de réorganiser complètement le terre-plein, en regroupant les conteneurs de tous armements dans la même zone, et en ne distinguant que la partie import/export. Pour marquer son intérêt dans ce projet, le port a acquis 15% des actions de la nouvelle structure.

L'atout européen.

En tant que territoire européen, dans une zone où l'influence anglo-saxonne domine, la Guadeloupe peut se concevoir comme une plate-forme de redistribution de marchandises en provenance de l'Union européenne. À ce titre, de nombreux projets d'aménagement du territoire sont régulièrement financés par cette dernière. La Guadeloupe bénéficie, en outre, de liaisons régulières assurées par CMA-CGM ou Maersk, qui consolident cet ancrage.

L'attractivité d'un port passe aussi par l'aménagement du régime de taxes et par une politique fiscale souple. C'était le but recherché lorsqu'on a créé les entrepôts

francs UE au début des années quatre-vingt-dix.

Spécialement conçus pour accueillir des marchandises en transit, ils bénéficient d'un régime douanier attractif. Ce sont des zones franches communautaires.

Les marchandises pénétrant dans ces entrepôts sont exonérées de droit et de taxe durant tout leur séjour dans ces lieux. La simplification des opérations de réception est maximale: pas de cautionnement, déclarations simplifiées, possibilité de stocker des cargaisons en longue durée. Il est aussi possible de dégrouper (toujours sous douane) un conteneur, c'est-à-dire de



l'ouvrir afin de séparer les différentes marchandises qui s'y trouvent, opération interdite sur le terminal même. Dans le cas où la marchandise est réexpédiée hors de Guadeloupe, aucune taxe n'est exigée. Tout se passe, dans ce cas, comme si la marchandise n'avait jamais fait escale dans l'entrepôt.

La possibilité est aussi offerte aux entreprises de pratiquer le "perfectionnement actif", qui consiste à importer temporairement des marchandises de pays extérieurs à l'Union européenne (matières premières, pièces détachées) pour les transformer, leur faire prendre de la valeur ajoutée,

puis réexporter les produits finis obtenus sans avoir à acquitter de taxes. On pourrait éventuellement considérer cela comme un transbordement de longue durée. Actuellement, force est de constater qu'aucune société ne pratique cette activité. Néanmoins, douze entreprises effectuent de la transformation sous douane, par exemple, l'une d'elles transforme des véhicules particuliers en utilitaires, en raison des taxes pesant sur ces derniers.

Actuellement, ces entrepôts ne sont pas utilisés pour leur fonction première, car le trafic en transit reste assez marginal. Il existe donc un tissu préexistant d'initiatives qui créent une offre attractive.

Le PAG peut indéniablement viser une place de choix dans les ports secondaires des Caraïbes. Il faut se rendre à l'évidence qu'il ne pourra jamais devenir un *hub* de transbordement aussi conséquent que Kingston ou des terminaux construits spécifiquement pour ce type de trafic, comme Caucedo en République dominicaine. Des progrès restent à accomplir, en termes de stabilité sociale, de politique tarifaire et de stratégie marketing: il faut établir un dialogue direct avec les agents maritimes afin de mieux connaître leur stratégie de développement. Mais en restant réaliste, des perspectives existent réellement; elles sont multiples: centralisation de production des pays environnants, plate-forme de réacheminement de conteneurs vides ou, à plus long terme, ouverture de nouveaux marchés (Haïti).

Dans une île à l'abri des instabilités politiques, le PAG peut faire valoir une situation financière saine, des aménagements rendus possibles par l'Union européenne et la résolution d'optimiser le traitement de la marchandise. ■

(1) *Twenty-feet Equivalent Unit*, en français: équivalent vingt pieds ou EVP. C'est l'unité de mesure des conteneurs, lesquels font conventionnellement 20 pieds de long (norme ISO 668, 1995).

(2) Constituant du ciment qui résulte de la cuisson d'un mélange composé d'environ 80% de calcaire et de 20% d'argile.

(3) République dominicaine.

(4) Porte-conteneurs réfrigéré polyvalent.

(5) Gerbeur, engin de levage autonome monté sur pneumatiques et destiné à charger, décharger, déplacer ou gerber des conteneurs et des caisses mobiles.



L S'AGIT D'EXPLORER LE CONCEPT DE POINT DE RUPTURE AINSI QUE DE s'essayer à la possibilité d'une taxinomie opératoire pouvant circonscrire un échantillon raisonnable de ses incorporations. Lesquelles, par ailleurs, scandent, à l'évidence, la succession des événements affectant la vie des hommes, mais qui, pour certaines d'entre-elles, ne sont pas reconnues à la mesure des bouleversements dont elles sont pourtant tout autant le symptôme clinique que les prémisses de leur "actualisation" au fil du temps long de l'Histoire.

Certes, trop d'information tue l'information. Aussi, ne s'agit-il pas de faire de la veille (technologique ou autre) mais bien plutôt de l'analyse réintégrant, à la perception de notre monde contemporain, cette dimension tragique propre aux temps baroques des interfaces; démystifiant l'avènement d'une post-modernité aux inflexions de Fin de l'Histoire (irénique et séduisante, mais hypothétique); éprouvant l'esquisse des contours possibles d'un demain qui pourrait fort bien s'avérer archéo-futuriste, pour ce que sourdent aujourd'hui d'insondables intrications – terme choisi à dessein pour la notion qu'il exprime –, entre, d'une part, cette techno-science aux attributs surpassant toujours plus vite et toujours plus loin le registre du fictionnel: la dynamique du – vers le – futur et, par ailleurs, la résurgence de l'archaïque en son étymologie grecque la plus pure, *archê*: fondement, commencement, ce qui est créateur et immuable.

Il n'est que de constater, pour possible préfiguration, les capacités opérationnelles résultant de l'intégration, d'une part, du corpus doctrinal fondamentaliste d'Al-Qaida (forme et moyen d'un holisme sociétal archaïque) et, d'autre part, de la technologie de plus en plus performante du cyberspace (forme et moyen d'un holisme scientifique futuriste).

Concomitamment, illustration très locale de ces intrications de dimension planétaire, aux Pays-Bas, collectivité de femmes et d'hommes connue, depuis Érasme, comme la patrie de l'humanisme, depuis Descartes comme celle de la tolérance et, pour suivre, celle de l'efficacité, économique et militaire, de Cornélius van Houtman – la découverte aux Indes orientales de l'archipel des Moluques, de ses clous de girofle, et accessoirement des 600% de profit que permettait de réaliser l'épice –, jusqu'à Guillaume III d'Orange-Nassau – "*Là où il y a une volonté, il y a un chemin*" –, la coexistence de l'autochtone et de l'allochtone, à savoir, la confrontation quotidienne de l'autochtone modèle socio-économique libéral occidental aux allochtones cultures marquées par l'emprise de la tradition religieuse, s'y révèle grosse de tensions analysées comme suit par Abram de Swaam, de l'École d'Amsterdam de recherches en sciences sociales: "*La société néerlandaise s'est reconstruite, depuis le traumatisme de la seconde guerre mondiale, à partir du refus de toute forme de violence, vécue comme perturbatrice et choquante. Nous gérons nos conflits par l'acceptation mutuelle et la négociation. Nous ne savons plus répondre à la violence. Or, nous voyons arriver des immigrants prêts à recourir à cette violence physique*". (L'Express n° 2834, 27 octobre 2005).

La modernité, en sa diction matérialiste (et ce n'est là qu'un seul de ses registres) – soit, au contemporain: la généralisation planétaire d'économies à forte consommation énergétique – semble, non seulement et de plus en plus, relever de la croyance onirique, mais surtout se heurte concrètement aux limites physiques offertes par la nature. Offrir le mode de vie nord-américain à l'ensemble de la population mondiale nécessiterait les ressources de quatre planètes

D'une théorie tragique des crises et du point de rupture. [Un thème, une méthode.]

Monsieur Jean-Yves Le Saffre

Capitaine de police à la DRPJ de Versailles

Terre... Or, c'est pourtant la promesse consubstantielle au messianisme du Progrès.

Pour n'en donner, là encore, que possible préfiguration, certains scientifiques des plus sérieux, pour ne citer que l'Américain Thomas Naff (hydrologue, consultant aux Nations unies, spécialiste du Moyen-Orient), le Russe Igor Shiklomanov (directeur de l'Institut hydrologique de Saint-Petersbourg), les Français Jacques Sironneau (directeur du département des affaires juridiques de la Direction de l'eau au ministère de l'Environnement) et Georges Mutin (professeur à l'Institut d'études politiques de Lyon), tous considèrent unanimement comme probable l'occurrence d'hydro-conflits comme forme majeure des conflits à venir pour le siècle en cours. Et à raison de leurs aires de définition géographique, l'expression de ces hydro-conflits recouvrira – voire se confondra et se conjuguera avec – des modalités ethniques et/ou religieuses.

Afin d'apprécier la pertinence d'un telle conjecture, il convient de se remémorer l'avertissement gratuit (?) qu'en 1967, peu de temps avant le déclenchement de la Guerre des six Jours, le ministre israélien des Affaires étrangères d'alors, Madame Golda Meir, avait lancé aux dirigeants des pays limitrophes d'Israël qui avaient manifesté quelques velléités de modifier le cours du Jourdain. Il leur avait été signifié que ceux qui tenteraient de détourner les eaux du fleuve *"ne jouaient pas seulement avec l'eau, mais avec le feu"*. Et, pour faire bonne mesure, par des raids appropriés portés respectivement en 1965 et 1966, l'aviation israélienne détruisit d'une part, les ouvrages hydrauliques entrepris par la Syrie sur les hauteurs du Golan pour dériver deux affluents du Haut-Jourdain, les rivières Dan et Banias, et, d'autre part, un barrage que Syriens et Jordaniens édifiaient aux fins de créer un lac de retenue pour les eaux du fleuve Yarmouk.

Dans les deux illustrations retenues, sont réunis tous les éléments de la tragédie, au sens grec du terme comme en celui que lui confère son évolution classique. Pour soutenir cette proposition, ainsi que celles qui suivront, sera sollicité le témoignage de Benoît Mandelbrot, "inventeur" des nombres fractals. Le mathématicien français, fait valoir que : *"la dimension physique a inévitablement une base pragmatique, donc subjective ;*

elle est affaire de degré de résolution [...] Qu'un résultat numérique dépende ainsi des rapports entre l'objet et l'observateur est bien dans l'esprit de la physique de ce siècle, dont c'est même une illustration particulièrement exemplaire" (in *Les Objets fractals. Forme, hasard et dimension*, Éd. Flammarion/Nouvelle bibliothèque scientifique, Paris, 1975, 1984).

Par métonymie venant aisément à l'esprit, il semble permis d'avancer qu'à notre époque, le caractère tragique de l'existence et de l'activité humaine se manifeste plus



D'Érasme à... Mandelbrot



lisiblement dès lors que l'observateur choisit une échelle de lecture qui soit à la dimension d'une communauté ou d'une société de la taille d'une nation européenne de bonne importance, soit : d'une dimension "globale". L'appréhension, par l'individu, de ce caractère tragique relevant, soit d'un travail introspectif mené sur lui-même, soit de la "révélation exotérique" par les médias.

À défaut d'un enseignement magistral généralisé – une "instruction publique" en quelque sorte –, le théâtre fut le premier

des médias du monde à vocation pédagogique, représentant, en des formes conventionnelles compréhensibles par tous, les archétypes visant à l'édification morale et/ou politique des acteurs d'un groupe social (pour le compte, alors spectateurs), et ce, aux fins d'entretenir et d'affermir les réflexes sociaux favorisant la survie de la communauté. Et bien qu'au fait des limitations de la définition "académique" à suivre, c'est pourtant en ce sens, selon le normalien Henri Bénac, que la tragédie grecque classique, en la forme d'un poème dramatique, développe aux sens et à l'intellection du public : *"une action sérieuse et complète entre personnages illustres empruntés à l'histoire ou à la légende, dans le but de provoquer dans l'âme du spectateur, la terreur et la pitié par le spectacle des passions humaines en lutte entre elles ou contre le destin. Ce genre pratiqué par les Anciens, mêlant à une action dramatique et pathétique (les épisodes) des éléments lyriques (les lamentations des personnages dans les épisodes, et les chœurs), fut introduit en France au XVI^e siècle par le groupe de La Pléiade."* (in *Vocabulaire de la dissertation*, Librairie Hachette, Paris, 1949, 1971).

Délaissant le genre pathétique, celui qui cherche à rendre l'action plus émouvante par l'existence de liens qui unissent les personnages sans que ceux-ci le sachent, suivant en cela la définition d'Aristote : *"On tue un parent sans le reconnaître, on le reconnaît après ; on veut tuer un parent que l'on ne reconnaît pas, le reconnaissant, on ne le tue pas"*, et désertant le genre lyrique, celui qui s'intéresse moins au développement dramatique de l'action qu'aux réactions lyriques suscitées dans l'âme des personnages par des événements donnés, dont meilleure figuration en soit donnée par la *"Cléopâtre en captivité"* d'Étienne Jodelle (1552), l'Europe privilégiera le genre classique ; lequel se distingue de la tragédie du XVI^e siècle par l'élimination des éléments lyriques et l'importance accordée à l'action dramatique : action simple, représentée à l'aube de son dénouement, progressant sous l'influence du jeu des passions, sans intervention d'événements extérieurs, sans utilisation du pathos, ce qui met au premier plan l'étude psychologique.

Bien que l'entendement contemporain – moderne – n'en perçoive plus qu'un lointain écho, l'accueil, pour ne pas dire le succès et l'engouement que connut cette forme d'expression, fut à l'aune de la pertinence avec laquelle elle transcrivait et

rendait intelligible aux esprits du temps, les tensions innervant alors la société (européenne) – le “monde” – de l’époque.

Les deux plus illustres auteurs du genre en furent, Corneille (“*Médée*”, donnée en 1635) qui, aux ressorts de la terreur et de la pitié, ajouta l’admiration suscitée par le héros ; mais surtout Racine (“*Andromaque*”, donnée en 1667) qui, élevant l’amour au rang des passions capables de provoquer les calamités tragiques, s’inscrivant contre la “galanterie” et le “romanesque”, préférant, aux intrigues complexes de Corneille, la progression d’une évolution dramatique conduite par la logique des caractères, celle-là même de leur discours, substituant à l’admiration dévolue au héros vainqueur des dieux et de lui-même, la pitié et l’horreur engendrées par son destin misérable Il fut donc celui des deux qui restitua à la scène tragique sa véritable dimension, celle que lui avaient conférée les Grecs.

Plus tard, pour ce qu’au sens étymologique de l’adjectif substantivé l’auteur se consumera dans, et par l’Œuvre, la résurgence de cette restitution du tragique à la réalité sera le labeur héroïque de ce philosophe à qui l’on refusera longtemps cette qualité, lui accordant tout au plus celle d’épistolier faustien, pour ce que sa maladie et son effondrement final permettaient, à moindre frais, de classer ses écrits dans la catégorie des documents pathologiques ; faute d’avoir compris que sous ses apparentes errances dans les labyrinthes de la pensée, ses brusques et innombrables fulgurances poétiques et aphoristiques illuminaient tout l’horizon de ce siècle de fer et de sang à venir, et qui allait bientôt dévorer les masses de ses inconscients, tout occupés qu’ils étaient alors des vanités à la mode de leur temps : “Revenant du ton de l’exhortation à l’humeur qui sied à l’observateur, je répète que les Grecs seuls peuvent nous apprendre ce que doit signifier pour la vie profonde d’un peuple | le substantif peut, aujourd’hui, avantageusement être substitué par celui de civilisation sans qu’en soit altérée la prégnance de l’augure | ce réveil, miraculeux et soudain, de la tragédie. C’est le peuple des mystères tragiques qui s’est battu contre les Perses ; et inversement le peuple qui a fait les guerres médiques a besoin de la tragédie, comme d’un breuvage de guérison. Qui aurait attendu de ce peuple, ébranlé depuis plusieurs générations par les violentes et profondes secousses du démon dionysiaque, une floraison si vigoureuse et constante du

sentiment politique le plus élémentaire, de l’instinct patriotique le plus naturel, des goûts belliqueux virils et primitifs ? En effet, chaque fois que se propagent les émotions dionysiaques, on s’aperçoit que la libération dionysiaque qui brise les chaînes de l’individualité se manifeste tout d’abord par un affaiblissement des instincts politiques qui va jusqu’à l’indifférence, voire jusqu’à l’hostilité, alors qu’au contraire Apollon bâtisseur de cités est aussi le génie du principe d’individuation, et que l’État et le patriotisme ne peuvent subsister sans l’affirmation de la personnalité individuelle. À partir de l’orgasme, une seule voie s’ouvre encore pour un peu-



Corneille (ci-dessus) et Racine.



ple, la voie du bouddhisme indou, avec sa nostalgie du néant, qui requiert pour être supportée les étranges états extatiques qui abolissent l’espace, le temps et l’individualité. De façon tout aussi fatale, un peuple qui part de l’estime inconditionnée des instincts politiques s’engage dans la voie d’une sécularisation absolue dont l’exemple le plus grandiose mais le plus effrayant est l’imperium romain. Placés entre l’Inde et Rome et poussés à un choix scabreux, les Grecs ont réussi à inventer une troisième forme, d’une pureté classique, dont ils n’ont pas usé longtemps mais qui est pour cette raison même destinée à l’immortalité. Car les favoris des dieux meurent jeunes, cela est vrai dans tous les

domaines ; il est non moins vrai qu’ils vivent ensuite éternellement auprès des dieux. Qu’on n’exige donc pas de la substance la plus noble qu’elle ait la solidité durable du cuir ! La rusticité solide, propre par exemple à l’instinct national romain, n’est sans doute pas l’un des prédicats nécessaires de la perfection. Demandons-nous quel est le remède qui a permis aux Grecs à leur grande époque, en dépit de la vigueur extraordinaire de leurs instincts dionysiaques et de leurs instincts politiques, de ne s’épuiser ni par la méditation extatique ni par un besoin dévorant de domination universelle, mais d’atteindre au dosage admirable d’un noble vin qui, à la fois, donne de la flamme et porte à la méditation ; il nous faudra alors songer à la puissance excitante, purifiante et soulageante de la tragédie dont nous commencerons à pressentir la valeur suprême quand elle nous apparaîtra chez les Grecs comme un extrait de toutes les vertus prophylactiques, comme la médiatrice entre les qualités les plus fortes et les plus dangereuses d’un peuple.” (Nietzsche, in “*La naissance de la tragédie*”, Éd. Gallimard, trad. Geneviève Bianquis, Paris, 1949, 1978.)

Il est communément admis par ses commentateurs, que Nietzsche substitue, à la traditionnelle recherche (méta-physique) du Vrai, une compréhension (éno-physique) du Sens, faisant ressortir la problématique de la généalogie des valeurs et valoir ainsi le principe des évaluations ; déterminant comment, par conséquent, s’opèrent les déplacements et les renversements des perspectives. Les mêmes soulignent avec force, qu’en l’absence de vocabulaire rigoureux (faute de ce que l’épistémologie et surtout la science de l’époque ne mettaient pas encore à sa disposition toutes les catégories conceptuelles requises à la compréhension implicite de sa pensée), et au risque de défigurer celle-ci, il convient de toujours porter grande attention au plan dans lequel le philosophe situe le questionnement considéré.

À compter de l’époque de la formalisation et de l’expression de la problématique de l’Éternel retour, métaphorique diction du devenir, qui, d’une manière paradoxale, ne se comprend pas seulement comme un flux qui s’écoulerait jusqu’à l’infini – quelle que soit l’expression cosmologique que l’on puisse vouloir donner à cet infini –, mais qui est en tant qu’il demeure le Même ; ce Même n’ayant rien à voir avec l’identité logique, sa permanence n’étant pas celle de sa substance métaphysique, mais l’Être en ce qu’il revient sur soi après

accomplissement de toutes les combinaisons de toutes ses dictions possibles, formant ainsi ce grand cycle que le philosophe dénomme "ewige Wiederkehr des Gleichen"; Nietzsche en cherchera, de cet éternel retour du Même, prémisses de confirmation expérimentale auprès de la physique et de l'astronomie de son temps. Principalement auprès de son contemporain, le physicien et médecin Julius Robert von Mayer qui, en 1842, énonça le premier principe de la thermodynamique (l'entropie), établit l'équivalence des énergies mécanique et thermique (travail/chaueur), détermina la valeur de l'équivalent mécanique de l'unité de chaleur (4,185 joules pour une calorie), et, menant à son terme l'étude de la fonction chlorophyllienne, énonça le principe de la photosynthèse, conférant ainsi, en quelque sorte, incorporation scientifique à l'énergèia aristotélienne.

Est-il besoin de préciser que ces preuves s'avèrentent, à l'époque, faire défaut à la possibilité d'une interprétation scientifique de la problématique considérée. Et qu'au demeurant, une condition dirimante à cette possibilité soit qu'à fonder sur l'autorité du fait scientifique la légitimité du concept nietzschéen, il en reviendrait alors à en ruiner son sens philosophique. Précisément pour ce qu'en serait impliqué l'obligation de l'appréhender en fonction d'une représentation mécaniste de l'univers, alors que Nietzsche (photo ci-contre) ne cesse de répéter qu'il est faux de réduire le monde à une machine.

Qu'il soit toutefois permis, d'une part, d'insister sur le fait que l'époque du philosophe ne disposait pas encore des catégories conceptuelles qui eussent permis l'avancée significative dans le sens espéré par Nietzsche, et, d'autre part, d'en appeler par conséquent, et à nouveau, à Benoît Mandelbrot: "Dans la plupart des cas, en effet, les concepts d'objet fractal et de dimension fractale sont entièrement positifs, et contribuent à dégager quelque chose de fondamental. Ils s'attaquent (pour paraphraser Henri Poincaré) non pas à des questions que l'on se pose, mais à des questions qui se posent elles-mêmes avec insistance. Afin de le souligner, je

m'efforce, autant que possible, de partir de ce qu'on peut appeler un paradoxe concret. Je prépare la scène en montrant comment des données expérimentales, obtenues de diverses façons, paraissent se contredire; si chacune d'entre elles est incontestable, je plaide pour faire admettre que c'est le cadre conceptuel inconscient, au sein duquel on les interprétait, qui était radicalement inapproprié. Je conclus en résolvant chacun de ces paradoxes par l'introduction d'une fractale et d'une dimension fractale – amenées sans douleur et presque sans qu'on s'en aperçoive." (op. cité).



Or, c'est bien d'un paradoxe concret qu'il semble s'agir dans l'expérience d'aspect (Alain), réalisée en 1982 à l'Institut d'optique d'Orsay. Puis dans sa continuation/extension/confirmation, l'expérience dite du groupe de Genève, réalisée en 2002, sous la direction, elle, du physicien et épistémologue, Antoine Suarez, et par les membres de l'équipe du professeur Nicolas Gisin du laboratoire de physique expérimentale de l'université de Genève, Wolfgang Tittel, Hugo Zbinden, Valerio Scarani et André Stefanov. Cette vérifica-

tion (à deux phases aussi fondamentales que complémentaires) démontrait expérimentalement l'existence du principe de l'intrication, faisant ainsi voler en éclat le principe logique le plus anciennement et communément admis au monde, à savoir, le principe de causalité temporelle, consubstantiel à la structure de l'espace-temps, soit rien moins qu'à notre monde matériel.

Prévue dès les débuts de la formulation de la physique quantique, l'intrication est le phénomène de la matière à l'état quantique – plus précisément, observée à la résolution de l'état quantique –, qui se manifeste par le comportement, systématiquement corrélé, des photons concomitants d'un couple, à l'instant où chacun d'entre eux rencontre le miroir semi transparent en direction duquel il a été émis. Le dispositif expérimental plaçant en mouvement, l'un par rapport à l'autre, et à grande distance l'un de l'autre, chaque système "émetteur/photon/miroir"; de sorte qu'en conformité des lois de la relativité générale, les référentiels spatio-temporels de l'un et l'autre systèmes se trouvent toujours en identité de phases chronologiques, l'un par rapport à l'autre. À savoir, que l'événement "A" du premier référentiel (en l'occurrence, la rencontre du premier photon avec son miroir semi réfléchissant) survient après l'événement "B" du second référentiel (la rencontre du second photon avec son miroir semi réfléchissant), et concomitamment, l'événement "B" du second référentiel survient après l'événement "A" du premier référentiel. La configuration avant /avant étant, elle aussi, prévue par la théorie, fut pareillement expérimentée par le groupe de Genève. La semi-transparence des miroirs (parfaitement identiques l'un à l'autre) offre à chacun des photons, et indépendamment de l'autre, soit la possibilité d'une réflexion sur le miroir, soit celle du franchissement du miroir. Et l'expérience démontre que les photons de chaque paire émise adoptent un comportement parfaitement semblable: soit ils se réfléchissent tous deux sur le miroir, soit

ils le traversent tous deux. Cette corrélation absolue du comportement, constitutive de l'intrication, invalide la causalité temporelle puisqu'aucun des photons des couples de l'expérience n'a pu tirer cause du comportement de l'autre photon pour déterminer son propre comportement. Ainsi que l'exprime le concepteur de l'expérimentation, Antoine Suarez, lequel, au surplus de ses qualités de physicien et d'épistémologue, enseigne au Centre de philosophie quantique de Zürich : *"Ce résultat est d'une grande importance culturelle. L'expérience d'aspect montrait la non-localité de l'intrication quantique, les particules se comportant comme si il n'y avait pas de distances entre elles. Mais ce n'était que la moitié de la vérité: notre expérience montre, elle, la non-temporalité de ce phénomène. Il y a une dépendance entre événements, mais cette dépendance ne correspond à aucun ordre temporel. Le monde quantique ne peut plus être défini en termes d'"avant" et d'"après". Des choses se passent, mais le temps, lui, ne passe pas."* (in *Science & Vie*, n° 1024, janvier 2003).

Commentant l'expérience du groupe de Genève, Étienne Klein, physicien, adjoint au directeur du département des sciences de la matière au Commissariat à l'énergie atomique de Saclay, professeur de physique quantique à l'École centrale de Paris, auteur d'un ouvrage de philosophie des sciences, (*"Les Tactiques de Chronos"*, Éd. Flammarion, Paris, 2003), attire l'attention sur le fait qu'il convient de ne pas commettre de confusion sur le sens que l'on donne à la notion de temps; qu'à l'évidence dans l'expérimentation la corrélation des photons se produit sans que le temps ne s'écoule; et que l'intrication ne peut pas être représentée comme un processus qui se déroule dans le temps par le biais de la transmission d'un quelconque signal, mais qu'il existe bien un temps en physique quantique; n'en serait-ce pour illustration que l'équation de Schrödinger, équation qui décrit l'évolution d'un système quantique et en laquelle le temps a le même statut que celui de Newton (le temps de la mécanique classique, celle de notre monde matériel). Étienne Klein fait encore remarquer que les confusions commises relativement aux diverses acceptions de la notion de temps proviennent de ce qu'on attribue communément au temps les processus dont il permet le déploiement. Et de citer, pour exemple, la mythologie grecque pour ce qu'elle associe le temps à la seule notion du devenir...

Toutefois, le physicien, redevenant philosophe, note que la fameuse métaphore du fleuve pose problème (*"Pour ceux qui entrent dans ces fleuves/Toujours les mêmes, d'autres et d'autres eaux toujours surviennent"*, Héraclite, DK 12), en ce sens que si le temps s'écoule comme un fleuve, quelles en sont ses berges? Dans quoi s'écoule-il? Une telle appréhension du temps revenant en fait à le solidariser à un sorte de non-temps qui serait ce dans quoi il s'écoule et qui, lui, ne s'écoulerait pas... À la question de savoir quelle serait l'origine du temps et quel en serait le "moteur" qui le fasse avancer, Étienne Klein répond : *"Ce sont deux vraies questions. Mais nous ne savons rien de l'origine du temps, que le temps origine soit pris au sens chronologique ou explicatif. Pour ce qui est du*



« moteur » du temps, c'est-à-dire ce qui fait que ça avance", il y a quelques pistes lancées par la cosmologie quantique ou la théorie des supercordes, qui tentent de réconcilier la physique quantique et la théorie de la relativité d'Einstein. Mais on bute sur d'énormes problèmes d'ordre conceptuel, notamment parce qu'on doit en passer par des dimensions supplémentaires d'espace-temps⁽¹⁾. Certains physiciens parlent même d'un temps « discret », c'est-à-dire qui ne passerait que... de temps en temps! Tout cela semble très bizarre mais, en la matière, il faut se garder de conclure trop rapidement. Après tout, il est possible que certaines équations soient plus intelligentes que nous, ou pas encore intelligibles, qu'elles formulent des situations que nous sommes encore incapables de penser⁽²⁾. En attendant, ce qui reste fascinant, c'est que « quelque chose » agit dans l'Univers

pour que demain finisse par devenir... aujourd'hui!" (in *Science & Vie*, n° 1024, janvier 2003).

Nul ne doute plus que l'influence d'Einstein a été immense. Il fut et demeure, le point de rupture à partir duquel se déchira le voile qu'à l'entendement imposaient les sens qui, du maillage de leurs résolutions limitées, entravaient le déploiement de la science physique dans un univers étendu à des dimensions jusqu'alors masquées à l'intellection. La mutation qu'il provoqua dans l'histoire des sciences a pu être comparée à celle dont deux siècles plus tôt, Newton fut l'initiateur lorsqu'il réinterpréta les trois lois de Kepler et intégra la révolution copernicienne dans le cadre plus étendu de la mécanique classique et de la gravitation universelle. Albert Einstein ancrâ définitivement dans la démarche scientifique, l'usage de la rupture épistémologique comme nécessité, d'une part, à toute résorption d'obstacles contrariant l'appréhension/compréhension d'un phénomène et, d'autre part, à tout surpassement d'un état stationnaire des connaissances. Remettant en question par la formulation des théories de la relativité, la conception kantienne des cadres *a priori* de l'espace et du temps, il arrêta une définition du progrès scientifique qui ne consistât pas en une accumulation de connaissances réputées être immuables une fois acquises, mais en une restructuration perpétuelle des principes directeurs de la connaissance, liant le problème du sujet de connaissance à celui de l'objet de son savoir. Ce faisant il posait le principe selon lequel autant qu'une ontologie, *"science des sciences"*, la physique se doit aussi d'être une épistémologie, *"science (ou étude) de la manière dont nous savons ce que nous savons et des limites liées à la connaissance"*.

Ce débat de la dualité d'essence de la science avait été ouvert dans la seconde moitié du XIX^e siècle avec la thermodynamique, diction scientifique majeure de la révolution industrielle, et sa problématique tant théorique que pratique, de la pertinence des concepts physiques mesurables tels que l'énergie, la chaleur, et notamment, la température ou l'entropie. La question qui agissait la communauté scientifique de l'époque était de comprendre comment ces lois de la matière macroscopique témoignaient des comportements microscopiques des molécules. Ce fut l'autrichien Ludwig Boltzmann qui

rompit l'obscurité en prônant une lecture épistémologique du phénomène. Travaux statistiques à l'appui, il montra en 1875, que la notion d'entropie – centrale en thermodynamique, ainsi que l'avait mis en évidence en 1842, le physicien et médecin allemand Julius Robert von Mayer – pouvait être interprétée comme la mesure du désordre, de la confusion, de la quantité d'informations inconnues sur les positions et les vitesses de chacune des molécules d'un système thermodynamique.

Cette acception qui, alors, souleva de vives réserves, était toutefois partagée, pour ne pas dire "étendue", par celui qui figura les équations générales du champ électromagnétique, le physicien écossais James Clerk Maxwell ; pour lequel *"la confusion, comme son corrélatif, l'ordre, n'est pas une propriété des choses matérielles en elles-mêmes, mais est relative à l'esprit qui les perçoit"*, et pour qui, toujours, les concepts thermodynamiques sont *"relatifs à l'extension de la connaissance"* et n'existent que *"pour un être de niveau intermédiaire, qui peut mettre la main sur certaines formes d'énergie, alors que d'autres lui échappent"*. *And last but not least*, Maxwell fut le tout premier qui entrevit et rapprocha la notion d'information des notions de base de l'énergétique...

Dès lors, le chemin était pavé pour les concepts qui semblent se dégager des actuelles recherches épistémologiques en compréhension de la mécanique quantique : une théorie de l'information, paraissant celer en elle-même une très puissante capacité réinterprétative des théories qui l'ont précédée. Et pour ce qu'il soit significatif de la théorie du phénomène développée par Nietzsche à compter du *"Gai Savoir"* (1881-1882), lorsqu'on rapproche de l'acception de Maxwell l'aphorisme à suivre : *"le caractère interprétatif de tout ce qui advient. Il n'y a pas d'événement en soi. Ce qui advient c'est un groupe de phénomènes sélectionnés et rassemblés par un être qui interprète"*, on ne peut y manquer d'accorder, et pertinence, et contemporanéité...

Le phénomène n'est plus, pour Nietzsche, le voile derrière lequel se tiendrait une mystérieuse réalité-en-soi, mais bien *"la réalité agissante et vivante elle-même"*. Ce phénomène ne se conçoit alors plus comme un spectacle offert au sujet de sa représentation – l'être humain spectateur d'une réalité extérieure sous-tendue par UN

quelque chose d'inatteignable –, mais comme un "texte" – au sens de : *"ce qui est exprimé"*, et qui pourrait tout aussi bien d'ailleurs être dénommé : expression (artistique), partition (musicale) ou programme (informatique) –, "texte" qui soit la résultante de l'expression d'une multitude d'*"entités de puissance"* en compétition les unes avec les autres, pour et pendant leur déploiement ; un peu comme une symphonie est la résultante de l'expression, dans un même temps et une même action, du génie d'un compositeur, de la sensibilité d'un chef d'orchestre, de la virtuosité de musiciens, de la qualité mécanique d'une multitude d'instruments qui, [tous ensembles, jouent à la fois, indépendamment les uns des autres, en conjonction des uns des autres et en opposition des uns des autres. Cet entendement de l'*"être-interprété"* – qui conduisit Nietzsche à l'ultime vérité de *"l'Éternel retour du Même"*, dont il confia, en 1882, à son amie Lou Andréas-Salomé, l'intuition qu'il en avait eue et qui motiva sa quête de vérifications expérimentales auprès de la science de son époque –, n'est, en définitive, guère éloigné des plus actuelles compréhensions de la matière développées par la science physique contemporaine.

Et ce constat fortuit s'accompagne de deux prédicats incidents :

– les expérimentations scientifiques rapportées au fil de cette argumentation, offrent de l'évolution conceptuelle, l'image d'un spectre d'oscillations dans le temps, aléatoirement, semble-t-il, affectées en quelques points de brusques effondrements, qui, à l'instar de la fluctuation quantique à l'instant de la décohérence, interrompent l'écoulement du flux, "particularisant" par conséquence, un état nouveau de la connaissance ;

– les philosophes de la métaphysique du Vrai (du Bon, du Juste, du Beau) sont les philosophes de la mesure et, aussi, ceux de la physique classique. Les philosophes de la compréhension du Sens sont ceux des Dimensions, et ceux de la physique quantique.

Que l'on en revienne maintenant à la dépendance, celle évoquée dans la citation de Benoît Mandelbrot, entre un résultat numérique (voir ci-contre) mais aussi, semble-t-il concevable, entre un résultat (en général) et les rapports entretenus entre l'objet et l'observateur ; que cette dépendance soit à son tour corrélée à la

perspective du fleuve et de son écoulement, métaphore du devenir, et qu'à l'instar des photons, les notions figurées par les termes de ces assertions soient, elles aussi, intriquées ; il n'apparaît alors pas impossible de soutenir que les perspectives "nietzschéennes" qui viennent d'être évoquées, puissent actuellement connaître quelque application dans une recherche relative au domaine de la "conduite des affaires de la Cité". Ce pour autant que suive un mode épistémologique, l'approche visant à définir leurs modalités d'expression sur l'empirique *politēia*.

En effet, à résolution différente, de par l'observation des rapports qu'entretiennent Raison et Passion dans la détermination du devenir des sociétés, que ceux-ci soient exprimés en termes sociaux, économiques, juridiques, énergétiques, agonaux ou tous autres possibles, on ne peut que constater l'omniprésente, mais pas nécessairement dialectique, opposition entre ce qu'il serait raisonnable de faire (l'empire du *Logos*) et la soumission aux vanités contingentes (le *chaos* de l'Hubrys). Ce qui précède étant développé sur une assez grande amplitude de focales de résolution, qui va de l'individualité à la collectivité.

Cependant, depuis les Grecs et l'époque de Nietzsche, qui en vit les débuts de son



expansion inflationniste, s'est universalisé un élément authentiquement novateur pour ce que soit indubitablement prométhéenne l'extension de son efficence ; et, par consécution, en soit désormais devenu réducteur de l'opposition Raison/Passion pour ce qu'il permette à l'Homme, dans sa matérialité, d'envisager que soient acceptables, voire maintenant supportables, les conséquences localisées mais globales, des furieuses vanités "hédonistes" de la Modernité (paradoxe concret du holisme de Gaïa). Ce Golem, au babil qui autrefois ravissait, manifeste depuis son Dire s'autonomise de l'Humain, des ambitions planétaires et se nomme techno-science ; fascinant le plus grand nombre de son pouvoir messianique sur "ce qui advient", ou du moins, plus objectivement, sur certaines des modalités d'occurrence de nombre d'événements de l'ordre du physique.

Afin qu'à ce moment du développement de l'argumentation elle soit utilement paradigmatique, vienne alors à formulation que la figure-action de cette scansion dionysiaque soit par l'ouragan idéalement exprimée. Non seulement pour ce que [étant] réel|-lement] être-interprété, son même visage se déploie aux faces de la climatologie et de la météorologie, mais encore pour ce que son énoncé énergéti-



que, lui, tendît vers le "sur-humain". Toutefois en cette occurrence, plus encore que l'ouragan peut-être, c'est semble-t-il l'hétérotélie des actions humaines qui, en son identité tragique, soit déployée aux sens et à l'intellection du genre humain, "dans le but de provoquer dans l'âme, la terreur et la pitié par le spectacle de (ses) passions en lutte (entre elles ou) contre le destin" [cf. Henri Bénac *supra*].

Aussi l'ouragan n'est-il pas toute la tragédie. Événement physique de quelque démesure qu'il soit, il n'en demeure pas moins, en sa survenance, qu'un épisode. Par contre, ce à quoi il ressortit, le réchauffement climatique planétaire, paraît, lui, bien être une tragédie. Non point par les désastres contingents des variations climatiques exprimées, moins encore à raison de la compréhension pertinente qu'en ont les scientifiques les plus avisés, mais bien par l'appréhension indubitablement anhistorique et purement événementielle qu'en développent les communautés d'humains et le comportement concomitant que ces derniers maintiennent à leurs sociétés. Et c'est précisément par cet attribut que le phénomène en devient événement in-humain et donne, consubstantiellement à son déploiement tentaculaire, incorporation à la Tragédie.

Que les idées ne conduisent pas nécessairement aux faits souhaités, une multitude d'autres expressions circonstancielles témoigne de cette sourde et rampante inadéquation de la satisfaction finale au but initial ; pourtant, ardemment, l'un poursuivi, et l'autre recherchée, à l'aide des moyens offerts précisément par la techno-science. Constat d'hétérotélie... Mais que se gardent bien de dresser les esprits forts de la Modernité, tout à l'insignifiance de leur croyance aux miracles techno-scientifiques, et du paradoxe de l'égalitarisme matérialiste mondialisant ; préférant par commodité, voire encore quelque mollesse d'âme, y discerner l'empreinte extérieure, confortable et déresponsabilisante, de la fatalité ou du destin.

Voilà bien de quoi procède le tragique de l'existence humaine. Et ce tragique, en sa contemporanéité, ne s'éloigne guère de ses dictionnaires antérieures, grecque ou classique. Seule varie l'"allure", la rapidité dans la succession des occurrences événementielles, pour ce que leurs manifestations aux sens de l'Homme dépendent

aussi des moyens de cette techno-science. Un aphorisme tout particulièrement, bien dans la manière du philosophe de la fulgurance, projette les feux de son éclat sur cette accélération contemporaine qui affecte la dynamique séquentielle de la réalité, l'émergence de la dromocratie (*dromos* : vitesse) et la contrainte qui s'en impose à l'Homme acteur-auteur de devenir : "« L'homme est quelque chose qui doit être dépassé » ; c'est une affaire d'allure ; les Grecs, admirables, sans hâte. (Mes ancêtres : Héraclite, Empédocle, Spinoza, Gæthe)". *La naissance de la philosophie à l'époque de la tragédie, Introduction*, Éd. Gallimard, trad. Geneviève Bianquis, Paris, 1938, 1977.

Même s'il est vrai que pour Nietzsche "le même texte autorise d'innombrables interprétations : il n'existe pas d'interprétation « exacte »", cela n'en signifie pas pour autant qu'il n'existât pas de hiérarchisation des interprétations, de lignes de sens privilégiées, de niveaux de phénoménalités qui empêchent la vérité de se dissoudre dans la vacuité et l'étourdissement d'opinions et d'émotions télé-virtuelles.

C'est en ce sens précisément, que le temps n'a rien altéré de la pertinence de l'analyse développée par Michel Marian en sa contribution intitulée "La guerre des Grèces" (in *L'Impensé radical*, fascicule de l'automne 1985).

L'auteur forme – le verbe "démontrer" relevant imparfaitement du registre des sciences humaines – l'hypothèse de la possibilité d'"une théorie tragique des crises", pour ce qu'elle puisse "essayer de synthétiser la particularité du moment historique et l'observation de constantes politiques". Il montre, au travers de sa propre analyse du récit, historique mais aussi héroïque, de La guerre du Péloponnèse, que "La forme dans laquelle Thucydide pense la défaite athénienne, défaite de l'optimisme historique, du progrès, de la liberté, est celle de la tragédie" ; que "Tous les éléments de la tragédie sont présents : le renversement, le dévoilement et l'ironie" ; que "La forme tragique, loin d'être une évasion dans un à-peu-près esthétique, obéit à un rationalisme extrême, un schématisme qui donne à la guerre achevée, l'image d'un destin" ; qu'"elle consiste à ressaisir ce qu'il y a de plus vif (dans l'analyse de Thucydide) : la mise en rapport d'une volonté de développement politique et de son échec" et que "l'épure à laquelle il parvient, si elle élimine nombre d'anecdotes, porte à un haut degré d'incandescence tous les éléments symboliques qui constituent les configurations politiques et scandent leurs changements" ; que "La méthode tragi-

que prête une attention à la pluralité des échos d'une situation, ce qui permet d'identifier les événements"; que "(Aristote dénie à l'histoire tout intérêt parce qu'elle retrace le désordre d'événements particuliers.) Thucydide résout le problème en faisant des mouvements contingents, la matière de figures générales du changement" au point d'aboutir à ce que "Le paroxysme de la pensée rétrospective qu'est la tragédie se retourne en capacité prédictive, grâce à l'analyse et l'intégration de tous les éléments qui font, et peuvent défaire, le sens d'un devenir historique".

Qu'il y soit permis d'apposer la compréhension qu'avait du "même" texte, de la "même" méthode, un non moins grand commentateur de La guerre du Péloponnèse, dont la récente réédition de "La campagne avec Thucydide" [Éditions Robert Laffont, collection Bouquins, Paris, 1990], sert d'introduction à la traduction du grec que Jacqueline de Romilly a nouvellement éclairée des plus récents acquis de la science. Albert Thibaudet, en l'espèce, dans ses fort intéressantes réflexions avançait que "L'Histoire, telle que l'a comprise et exposée Thucydide, est placée au cœur de la vie et de l'intelligence grecques. La vie grecque, je veux dire la cité, les remparts, la mer, la palestre, la sculpture, Olympie, Delphes. Comme la géométrie dans l'ordre théorique, Thucydide nous fournit ici cette clef, l'idée du Vrai [...]", et que, de même, "La vocation historique de Thucydide est de l'action empêchée au même titre que la vocation mystique de Fénelon et de Madame Guyon est de l'amour empêché".

Cette compréhension, scénographique, pour ce qu'elle soit statique par sa composante muséographique, et si spécifiquement française comme telle du Temps classique de la Grèce (devant ici, *a contrario* de son contexte, être compris comme ce flux qui permette le déploiement des possibles), se heurte violemment à l'appréhension, temporalisée, allemande pour le compte, de l'"Autre" Grèce ainsi que l'on si bien noté Jean-Luc Nancy et Philippe Lacoue-Labarthe (décédé en janvier 2007), tous deux philosophes enseignant à l'université de Strasbourg.

Cette Grèce du *Muthos* (le Mythe), l'autre forme – énantiomorphe – du *Logos* (la Raison), et qui soit un autre mode d'usage du Dire que Platon s'était assigné comme mission "orthopédique" de redresser, à la fois par un discours et par une exclusion. Un discours tenant à la morale mais aussi tangent à la théologie. Une exclusion:

celle de l'espace symbolique de la Cité (ainsi que de la pédagogie du citoyen, du reste), des expressions majeures de l'Art sous lesquelles cette (cet) "Autre" se produise à l'entendement des Hommes, et qui respectivement se nomment théâtre et tragédie! Ce pour ce que le Mythe, au sens actif du façonnement, soit une fiction à l'usage d'un individu, d'une cité ou d'un peuple; afin qu'imitant le modèle donné en représentation à la conscience, humaine (l'individuel), et sociale (le collectif), celui-ci et celui-là puissent se saisir eux-mêmes, puis s'identifier. Attribuant ainsi au devenir une "orientation", qu'il convient d'entendre comme la dynamique d'une combinaison préférentielle parmi tous les possibles, ou encore, comme la figuration, l'incorporation d'un "Temps au monde".

Les deux auteurs observent que depuis l'affaiblissement de la transcendance religieuse et surtout de ses formes politiques subséquentes, depuis l'effondrement de la Chrétienté en tant que modèle sociétal impérial, ce qui par contrecoup autorisa l'ignition de "La grande clarté du Moyen-Âge" (pour user du titre particulièrement évocateur de l'essai de l'historien Gustave Cohen), les deux formes de Grèce, celles du *Logos* et celle du *Muthos*, servirent de modèles dans le processus historique identificatoire qui se déploiera dans les consciences des Européens pour accoucher des différents États-nations.

Cette "autre" Grèce qu'utilisèrent les Allemands pour passer de communauté linguistique a-territoriale à l'État-nation territorialisé, tout en surmontant le dilemme d'une identification spécifique en des formes dont il ne fut pas déjà usité; à savoir celles propres, mais aussi centrifuges, qui pendant plus de deux siècles et demi irradièrent de France et d'Italie; cette Grèce à laquelle en appelait Winckelmann: "Il nous faut imiter les Anciens pour nous rendre, si possible, inimitables", fut assurément – pas exclusivement, et de très loin s'en faut, mais cependant bien – la Grèce archaïque, celle de l'étymologie la plus pure, *archê* (fondement, commencement, ce qui est créateur et immuable). À ce double impératif, contradictoire en ses modalités d'exécution, s'offriront, dans la culture allemande, deux issues. L'une, effective, théorique, et pour être précis, spéculative, dont Hegel en est vraisemblablement le représentant le plus visible; l'autre, présentant, elle,

seulement l'espoir de pouvoir représenter une issue, choisira la modalité esthétique, et ne comptera pas pour rien dans le "crépuscule des dieux" de l'à-venir "Aryen". À cet égard, toute l'histoire du nationalisme allemand pourrait être décrit d'une part, comme le pathos d'une collectivité à laquelle il a manqué d'être le sujet de son propre devenir, et d'autre part, comme la longue histoire de l'appropriation de ses moyens d'identification. Du reste, relèvent les deux auteurs, il ne semble pas devoir ressortir au hasard que toute la métaphysique moderne, celle du Sujet, se soit précisément développée en cet espace, tri dimensionnellement défini: linguistique, culturel et territorial.

Cette Grèce archaïque, "mystique" pour ce qu'elle soit celle des rituels unanimistes du culte de la Terre-Mère, malgré le "refoulement" dont elle fit l'objet pour faire place à la Grèce de la clarté, de la mesure et de la Belle Forme, y est toutefois sourdement restée présente jusqu'aux derniers souffles de la civilisation; se manifestant en particulier en cette amoureuse opposition du dionysiaque et de l'apollinien des religions à mystères; mais plus encore, émergeant jusqu'au sublime dans la tragédie, par la figuration scénique du point d'équilibre (de rupture?) de cette lutte entre principe dionysiaque et résistance figurale apollinienne [la figuration intelligible des archétypes (*archêtupos*) en tant que *paradéigmata* platoniciens], permettant par-là même d'atteindre au signifié en cet exergue de Nietzsche déjà cité: "[...] au dosage admirable d'un noble vin qui à la fois donne de la flamme et porte à la méditation; il nous faudra alors songer à la puissance excitante, purifiante et soulageante de la tragédie dont nous commencerons à pressentir la valeur suprême quand elle nous apparaîtra chez les Grecs comme un extrait de toutes les vertus prophylactiques, comme la médiatrice entre les qualités les plus fortes et les plus dangereuses d'un peuple. [...]".

Cette recension, aussi fidèle que possible à la pensée des auteurs, mais débordant les limites d'une brève citation, n'a d'autre intérêt qu'une remarque et ses implications.

Tout d'abord, ainsi que le notent Jean-Luc Nancy et Philippe Lacoue-Labarthe, cet appel à la Grèce "mystique" conditionne l'identification de l'Allemagne à un modèle historique nouveau, qui se pose en s'opposant, précisément au modèle

français de la Grèce néoclassique, ou plus anciennement à celui de la Grèce romaine et renaissante. Toutefois, cette identification n'a jamais eu "la forme privilégiée de la bacchanale"; rien de moins vrai ne doit s'imposer aux esprits lorsqu'ils se livrent à l'analyse, contextualisée, du mot d'ordre d'une "nouvelle mythologie" (Hölderlin, Hegel et Schelling en 1795), ou de même à celle de la nécessaire construction d'un "mythe de l'avenir" (Nietzsche, via Wagner, dans les années 1880). Et les deux auteurs de noter, que "La Grèce, disons toujours pour faire vite, « mystique », fournit en général, non pas directement un modèle, mais plutôt une ressource, c'est-à-dire l'idée d'une énergie à même d'assurer et de faire fonctionner l'identification. Elle est chargée, en somme, de fournir la force identificatoire". Cependant que, tout au cours du processus d'identification, n'ait jamais été délaissé le recours à l'autre Grèce, celle énantiomorphe, la Logophore... Et c'est ce perpétuel dédoublement de "la Grèce" qui peut être "tracé" dans toute la pensée allemande, depuis par exemple, l'analyse hölderlinienne de Sophocle ou la "Phénoménologie de l'esprit", jusqu'à Heidegger en passant par le "Mutterrecht" de Bachofen, la "Psyché" de Rohde ou l'opposition de l'apollinien et du dionysiaque qui structure la "Naissance de la tragédie". Sous ce rapport, il faut donc toujours rigoureusement distinguer entre l'utilisation qui est faite de l'une ou de l'autre Grèce.

Il convient alors, et en premier lieu, de mentionner que cette identification sera tout d'abord fondée sur une identification de la langue allemande à la langue grecque. En ce sens que l'essence de la langue allemande, comme celle de la langue grecque, celle du *Muthos*, est d'être intensément capable de symbolisation et donc capable de production ou de formation de "mythes conducteurs", pour le temps où la communauté linguistique exprimera sa volonté à s'identifier, son vouloir à se "particulariser" comme peuple (territorialisé). L'analogie avec cette identification linguistique prenant fin par la novation du mythe, ou des mythes "conducteurs", créé(s), pour ce que la reconduction de mythes anciens ne participe en rien à un processus qui soit authentiquement identificatoire. Et, dans le cas de l'Allemagne, la création mythique appartiendra tout autant à l'ordre du Logos, pour ce qu'elle sera théorique et

De haut en bas : Leibnitz, Schelling, Wagner, Schrödinger et Einstein.



philosophique, qu'à l'ordre du *Muthos*, pour ce qu'elle sera allégorique et poétique. Car la tradition allemande, ajoutant en cela aux traditions grecque et classique de l'imitation mythique, celle de la *mimesis*, développera avec beaucoup d'insistance une théorie de la fusion ou de la participation mystique, celle de la *methexis*, dont l'expérience dionysiaque telle que la décrit Nietzsche, donne au fond le meilleur exemple.

Puis en second lieu ; second pour ce que les conditions matricielles de la Révolution industrielle, phénomène essentiellement européen, n'en autorisaient pas à ses agents le constat à suivre, à savoir, que les issues d'une identification paraissent aussi reposer fortement sur la "plasticité" d'une langue à épouser-pour-exprimer, -réaliser, les catégories conceptuelles par lesquelles s'incorporent les modalités opératoires, outils et protocoles, de la techno-science. Attribut linguistique qui portait le plus à conséquence dans le temps long de l'Histoire, pour ce qu'il ne paraisse pas vraiment sans conséquence sur la "capacité à dominance" manifestée dans le cours du déploiement d'un processus identificatoire. Facteur qui, dans sa diction circonstancielle européenne, d'abord, puis en l'occurrence d'une résolution géographique immédiatement inférieure, germanophone, paraît avoir intensément été favorisé par cette forte capacité de la langue allemande à produire ou former des concepts technoscientifiques. Constat qui étendu à une autre dimension, pourrait aussi valoir pour la Grèce du *Logos*.

Valant pour celle du *Muthos*, et plus particulièrement pour sa diction la plus substantielle, l'indifférenciation mystique des rituels unanimistes du culte de la Terre-Mère, l'issue esthétique de l'identification, l'"effusion dionysiaque" (pour en rester sur le terrain nietzschéen), paraît tout aussi fortement reposer sur cette même "plasticité" de la langue à épouser-pour-exprimer, -réaliser, en ses modalités propres, cette image scénique de la figuration symbolique qu'est la tragédie grecque: "image de rêve" procédant de l'"esprit de musique" (pour ce qu'ainsi, Diderot le notait déjà, la musique soit l'élément même de l'effusion), incorporée par la poésie ou l'allégorie, et comprise en-et-par cette générique "Gestalt" nietzschéenne: le former, le façonner, le donner forme, le présenter, le représenter sous, de

ses avatars : vision, spectre, figure ou personnage (comme dans le *Ring* de Wagner ou dans le *Zarathoustra* de Nietzsche).

[Qu'en est-il des implications ?]

Tout d'abord, la constatation épistémologique de la dualité du référentiel conceptuel de l'identité allemande (sa réalité, en quelque sorte), puis l'assignation téléologique d'une de ses phases [en d'autres termes, l'entéléchie d'un de ses deux états, et à proprement parler ici, celui d'énergie (ressource, force)] (sa réalité agissante, cette fois), renvoient significativement, non seulement à la notion nietzschéenne de l'"être-interprété", mais encore d'assez près à la figuration que donne la physique contemporaine de la dualité d'état de la matière. Et du reste, semble-t-il ici encore, devoir en ressortir au hasard toujours, que la physique du *quantum* se soit précisément développée en cet espace tridimensionnellement défini : linguistique, culturel et territorial ?

Pour suivre, la corrélation qui, "par delà le Temps", paraît lier la perméabilité des consciences, d'une part aux *doxæ* unicistes/universalistes platonicienne puis chrétienne, et d'autre part aux *praxis* différentialistes/individualistes des États-nations, présente, quant à elle, et sur une distribution spatiale européenne, quelque analogie avec la notion quantique d'intrication ; bien que d'instinct cette proposition heurtât les sens de l'Homme, pour ce que sa biologie et l'Univers dans lequel celle-ci s'exprimât, fussent contraints par l'écoulement monodirectionnel, le déroulement unidirectionnel de la dimension Temps.

Et pour en terminer, la conjonction de ces deux prédicats laisse non point tant figurer qu'esquisser, une conséquence particulière de cette relation d'ordre entre précision dans la détermination du Vrai, et puissance des cadres intellectuels de la techno-science. La première, sur un spectre assez large de résolutions, étant en cette période contemporaine d'autant mieux assurée, calibrée par la seconde, les cadres philosophiques d'appréhension et de compréhension de la réalité, en toutes ses diversités d'occurrence, ne peuvent alors plus, au risque de manquer de pertinence, faire l'économie de cette succession de remises en cause épistémolo-

logiques liées au déploiement de la connaissance.

Il ne s'agit pas là, bien sûr, de légitimer n'importe quelle excentricité, mais bien d'examiner, sans *a priori* aucun, la pertinence d'un schéma, à vocation opératoire, qui se proposerait d'intégrer certains des aspects validés des théories qui l'ont précédé.

À ce titre et pour être complet dans la recension de la thèse soutenue par les deux philosophes, non seulement celle-ci se proposait et atteignait à la finalité qu'elle s'était assignée, à savoir, démontrer les mécanismes d'une aberration en particulier ; mais après lecture attentive, ne convient-il pas de considérer, à la réflexion, qu'elle vaille plus en fait pour l'aberration ? Revenant à la figuration symbolique s'incorporant dans l'image scénique de la tragédie, les auteurs notent que sa projection sur, dans, la communauté humaine, sa "*Gestalt* sociale" en quelque sorte, et en cela attribut spécifiquement grec, ou mieux, des Grecs, possède pour expression l'héroïsme tragique. Et les deux auteurs de souligner que son étymologie "*serait en grande partie due, selon Nietzsche (et ce motif ne sera pas oublié), au peuplement nordique des Doriens, les seuls qui se soient montrés capables de se redresser face à la dissolution pernicieuse que provoquait fatalement le mysticisme oriental*". Mais quant à faire du promeneur de l'Engadine le prophète maudit de la "*Race aryenne*", l'implacable démonstration des deux philosophes éloigne des esprits cette aberration précieuse.

Pour abuser d'un raccourci, bien au-delà de l'insuffisance brechtienne de la "*politisation de l'art*", attribut d'un totalitarisme "bas de gamme", au-delà de l'approchante "*esthétisation de la politique*" décrite par Benjamin, l'issue nationale-socialiste du processus identificatoire allemand "figurera", et bien au sens que lui accorderait Nietzsche, la "*production du politique comme oeuvre d'art*" (expression de Jean-Luc Nancy et Philippe Lacoue-Labarthe). Cette fusion totale du politique et de l'art, "réalisation" de cette exigence d'"oeuvre d'art totale" [réalisation assurément nietzschéenne d'acceptation, mais surtout l'une de ses possibles et non pas la seule du possible], totalisation non seulement esthétique mais aussi consubstantielle du politique, et qui apparaissait nécessaire à l'enclenchement du processus d'identification du

peuple allemand, "*aboutira avec le mythe nazi, à la construction, la formation et la production du peuple allemand dans, par et comme oeuvre d'art*" [ibid.].

Illustration de l'immanente et permanente dualité de "la Grèce" tout au long du déploiement du processus identificatoire du peuple allemand, Hegel voyait déjà "*la cité comme oeuvre d'art*". Mais bien plutôt comme "*citation*", référence "*statique*", et non comme ressource énergétique ou force chargée de faire fonctionner l'identification. Toutefois, cette insistance allemande à développer, au surplus de la mimesis du cours habituel de la création mythique – et à laquelle, antérieurement, se continrent Italiens et Français –, cette recherche de figuration de la *methexis* – dont l'"*effusion dionysiaque*" nietzschéenne n'est ici encore, que l'un des possibles et non pas le seul du possible –, conduira à considérer, parmi toutes les formes d'art disponibles, la représentation de la tragédie et du festival tragique comme étant les mieux à même d'enclencher le processus d'identification du peuple de la langue. Son unification par et dans le rituel tragique, préfigurant celle à venir, dans, et par l'État-nation. Et les deux auteurs de conclure ainsi leur implacable démonstration, "*c'est parce que le Mythe peut se définir comme un appareil d'identification que l'idéologie raciste s'est confondue avec la construction d'un Mythe ; et nous entendons par là le mythe de l'Aryen, en tant qu'il a été délibérément, volontairement et techniquement élaboré comme tel*". Nietzsche n'en étant ni le commanditaire, ni l'auteur ; mais bien peut-être la victime...

L'essai de Jean-Luc Nancy et Philippe Lacoue-Labarthe, intitulé "*Le mythe nazi*" (Éditions de l'aube, collection *Intervention*, Le Moulin du Château, La Tour d'Aigues, 1998), développe cette addiction crépusculaire, cette assuétude mortifère de la pensée, bien mieux qu'il n'est ici permis de le faire et pourrait aisément en être sous-titré : "*Un Mythe de tous les totalitarismes*".

Il convient maintenant de mentionner, l'écueil du relativisme absolu étant par ailleurs parfaitement repéré, que tout discours aussi constitué soit-il, subit les contraintes culturelles de la temporalité historique qui le voit naître. En d'autres termes, le scientifique, le philosophe, ne pensent, ni ne s'expriment hors la société en laquelle ils vivent. Tout savoir est un fait socio-politique et la Science n'appar-

raît qu'en fonction de l'idée que les Hommes se font de l'Univers. Qu'un Créateur soit à l'origine du Monde et détermine son futur, existent alors des "Lois" et, en conséquence d'elles, un avenir discernable. C'est ainsi, qu'en Occident, à partir du XI^e siècle, en résonance avec sa théologie, naît la Science moderne. Celle qui a vocation à rendre omniscient l'"Homme du Savoir", pour ce que lui est assigné la compréhension et la divulgation des "Lois de la Nature", celles-là mêmes qui renvoient au Législateur suprême. "Credo ut intelligam", le mot d'ordre de Saint Anselme résonna du XI^e siècle jusqu'à Descartes et Galilée qui accouchèrent le modèle classique de cette Science qu'incarnèrent parfaitement Leibnitz et Newton, et dont Einstein fut le dernier et le plus éblouissant représentant. "Dieu ne joue pas aux dés", la formule célèbre du physicien de la relativité pose sans ambiguïté une vérité – suprême, si pas divine – de l'Univers, ainsi que de lois indépendantes de la vie contingente des Hommes.

Bien que condition nécessaire à l'apparition de la Science, un Dieu fort et rationnel, garant de lois éternelles, n'est toutefois pas suffisant ; un Roi faible et tourmenté doit lui opposer son inquiétude spirituelle pour que de l'effervescence politique et sociale agitant, au fil du temps, ces humaines, trop humaines sociétés, se déploient les débats intellectuels favorables – et favorisant – la pensée indépendante, matrice du discours scientifique. Or rougeoyant au Ponant de l'Europe, la permanente querelle entre papes et rois fut bien, à l'entendement de l'historien Gustave Cohen, "La grande clarté du Moyen-Âge", consumant de ses feux jusqu'à *materia nigra* le "Vilain Monstre Ignorance" ainsi dépeint par Ronsard, et rappelant aux Anciens, sous la calame de Bernard de Chartres : "Nous sommes des nains assis sur les épaules de géants". Confession d'humilité, mais en outre de lucidité [en son sens premier de : *lux duco*] : grâce à Eux la vision porte plus loin, mais sans Eux, celle-ci ne renseignerait l'esprit d'aucune perspective du Monde.

Migrant dans le temps et dans l'espace, et pour le compte à Vienne, au barycentre de la *Mitteleuropa* du XIX^e siècle, ce "jeu fonctionnel" dialectique, produira deux des plus prodigieuses constructions théoriques de notre temps, la mécanique quantique et la relativité.

À l'opposé, géographique et théophanique : la Chine, où le pouvoir impérial a traditionnellement réprimé toute innovation capable de troubler l'ordre social. À l'inverse de l'Europe, un pouvoir fort et une divinité faible. La Chine ne connaît pas de théologie mais une cosmogonie holiste de l'Univers, une vision globale qui se prête peu à une analyse des lois mécaniques. Conditions culturelles, une fois encore, mais qui cette fois étouffent toute potentialité d'application pratique des découvertes fondamentales qui y furent faites. Le papier, l'imprimerie (plus exactement, la xylographie), la poudre, la boussole, voire le gouvernail d'étambot, n'accouchèrent d'aucun changement historique majeur. L'Empire demeura immobile jusqu'à la confrontation, cette occurrence agonale (ce point de rupture?) qui en dépit de sa dénomination, "Guerre de l'Opium", fut bien moins militaire que culturelle, suivant en cela la considération du très grand historien britannique, Arnold J. Toynbee : "Quand un rayon culturel se décompose en ses éléments – technique, religion, politique, art, le reste – par la résistance d'un corps social étranger, auquel il est venu se heurter, l'élément technique a tendance à pénétrer plus rapidement et plus profondément que l'élément religieux et cette loi peut être formulée en termes plus généraux. Nous pouvons dire que la puissance de pénétration d'un élément culturel est en général inversement proportionnelle à la valeur culturelle de cet élément. La société attaquée oppose moins de résistance à un élément secondaire qu'à un élément d'importance primordiale, parce que l'élément secondaire ne crée pas une perturbation aussi violente et aussi douloureuse dans son mode de vie traditionnel. Cette sélection d'éléments de moindre importance, qui s'opère d'elle-même dans une culture radioactive pour diffuser au loin ses éléments, est, de toute évidence, une règle fâcheuse du jeu des rapports culturels ; mais cet encouragement donné à ce qui est secondaire n'est pas encore ce qu'il y a de pire dans ce jeu. Le processus de réfraction, qui est l'essence même du jeu risque d'empoisonner l'existence d'une société dont le corps a été pénétré par des éléments isolés du rayon culturel primitif". *Le Monde et l'Occident*, Ch. V, *Psychologie des rencontres*, Éd. Desclée de Brouwer, Trad. Primerose Du Bos, Paris, 1953.

En une autre diction : constat – et conséquences – de l'intrication des catégories conceptuelles de la techno-science et de la "capacité à dominance" manifestée dans le cours du déploiement d'un processus identificatoire.

[Réintroduction de la notion de point de rupture.]

Les radiations culturelles de chacun des systèmes en contact oscillent tout d'abord jusqu'à couvrir le plus large spectre possible, puis s'effondrant brusquement en l'occurrence d'une décohérence, "particularisent" un état nouveau de rapports civilisationnels.

Il s'agit donc d'explorer le concept de point de rupture ainsi que de s'essayer à la possibilité d'une taxinomie opératoire pouvant circonscrire la multitude de ses incorporations ; lesquelles scandent, à l'évidence, la succession des événements affectant la vie des hommes mais qui, pour certaines d'entre elles, ne sont pas reconnues à la mesure des bouleversements dont elles sont pourtant tout autant le symptôme clinique que les prémisses s'"actualisant" au fil du temps long de l'Histoire. ■

(1) Quatre dimensions plus une de temps dans le modèle de Kaluza-Klein (1919-1926) ; six dimensions, celles de l'espace de Calabi-Yau, plus un de temps pour le modèle de Candelas/Horowitz/Strominger/Witten (1984) ; dix dimensions plus une de temps après la correction apportée par Edward Witten au modèle de Duff/Hull/Townsend (1995).

(2) Comme le furent en leur temps et pour leurs contemporains, les équations de Lorentz (1903), à l'exception d'Albert Einstein qui les réinterpréta pour aboutir à la formulation de la théorie de la relativité restreinte (1905).



Monsieur Philippe Lacoue-Labarthe, décédé en janvier 2007, co-auteur de l'ouvrage intitulé "Le mythe nazi" (Éditions de l'aube, 1998).

CRÉDITS ICONOGRAPHIQUES

(les iconographies sont répertoriées par numéro de page et emplacement sur la page)

Atelier cartographique de sciences Po : 25,36 – Marine nationale : 12, 14, 16, 17, 19, 20, 28-29, 40-45, 49-52, 56-60, 65, 68-70, 79-81, 84-85, 89 – Les autres iconographies sont de droits réservés.

Une version numérique de ce numéro a été mise en ligne sur le site
du Centre de documentation de l'École militaire
à l'adresse suivante : www.cedoc.defense.gouv.fr

Directeur de la publication
Contre-amiral Olivier Lajous
Commandant le Centre d'Enseignement
Supérieur de la Marine

Rédacteur en chef
Capitaine de vaisseau Philippe Weber
01 44 42 82 41

Rédaction
Lieutenant de vaisseau Éric Levy-Valensi
01 44 42 82 13



Ce numéro a été réalisé
au Centre d'Enseignement
Supérieur de la Marine
cesm@marine.defense.gouv.fr

Mise en pages & graphisme
Roger Andrieu

Pré-presses et impression
imprimerie de la Marine
dépôt légal : novembre 1999
ISSN 1292-5497



Centre d'enseignement supérieur de la Marine
BP 8 – 00300 Armées

